هكذا من الأصل

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 052 — MERCREDI 13 AOUT 1980

La poursuite des grèves en Pologne préoccupe Moscou

LIRE PAGE 5



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,50 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 2,30 dir.; Tunisie, 220 m.; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr.; Espagne, 50 pes.; U.K., 35 p.; Irlande, 55 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 700 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 35 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 38 din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le sénateur Kennedy s'efface devant M. Carter

Un recours pour 1984 ?

En concédant l'investiture du parti démocrate à M. Carter, le sénateur Edward Kennedy a connu la plus cuisante défaite subie par sa famille depuis que celle-ci est entrée dans la politique et la légende américaines.

La campagne du sénateur du Massachusetts a été à bien des égards paradoxale. Il apparaissait en novembre dernier comme un redoutable concurrent du président, qu'il devançait de très loin dans les sondages effectués chez les électeurs démocrates. Son image de « leader » libéral, soucieux de réformes sociales, soutenu par les minorités, les syndicats — et plus discrètement par l'Eglise catholique, — était à son zénith. Il a suffi qu'il annonce officiellement sa candidature, le 7 novembre, pour que s'effondre cet empire qui paraissait solidement bâti.

Le moment était mal choisi : le sénateur s'est lancé dans la course trois jours après la prise d'otages de Téhéran qui a créé pendant quelques mois un climat d'union sacrée autour du président, encore renforcé par l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

M. Carter, cloîtré à la Maison Blanche, se refusant officiellement à faire campagne, sans s'interdire pour autant l'usage du téléphone afin de saper partout où cela était possible les efforts du sénateur, a été en quelque sorte sauvé par sa fonction.

M. Kennedy, de son côté, a paru peu sûr de lui, incapable de répondre aux questions inattendues dès lors que celles-ci ne correspondaient pas aux schémas pour lesquels son imposante équipe de brillants collaborateurs l'avait préparé. Le sénateur fit en particulier fort mauvaise impression à la télévision quand on le vit bafouiller sur les motivations qui le poussaient à briguer la Maison Blanche. L'homme n'apparaissait pas convaincu.

En même temps, dès l'annonce de sa candidature, resurgissait le fantôme de Chappaquiddick, cette île de Nouvelle-Angleterre où le sénateur avait laissé se noyer en 1969 une jeune secrétaire qui avait pris place dans sa voiture. La personnalité de M. Kennedy, certaines faiblesses de son caractère, certains aspects de sa vie familiale, dominaient bien malgré lui sa campagne. Après une longue série d'échecs, le sénateur connut cependant un sursaut à la fin des « primaires » et remporta les Etats industriels et peuplés tels que New-York, la Pennsylvanie et la Californie. Au total, il gagna dix « primaires » contre vingt-quatre à M. Carter. Ce résultat, sans être négligeable, était insuffisant pour menacer sérieusement le président.

La seule ressource laissée à M. Kennedy était de demander une convention « ouverte » où les délégués seraient déliés de leur engagement antérieur. Le sénateur misait sur la désaffection qui atteignait une fois de plus, mais avec une ampleur sans précédent, le président. La manœuvre était politiquement compréhensible, mais elle posait un problème moral dans la mesure où M. Kennedy avait longtemps milité lui-même pour imposer l'idée d'une convention « fermée », respectant les vœux exprimés lors des « primaires » par les électeurs démocrates.

Mais la carrière politique du sénateur — qui a quarante-huit ans — est loin d'être terminée. M. Kennedy, qui reste chez les démocrates le chef de file de l'aile libérale, a déjà réussi à faire modifier dans le sens du réformisme social qui le caractérise la plate-forme électorale du parti. Il n'avait pas encore eu lundi soir les mots de soutien à l'égard du vainqueur qui servent de tradition lors des conventions. Mais sa voie est toute tracée : il incarnera la tradition libérale du Congrès, quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle, en attendant d'être éventuellement un recours en 1984.

Le président est assuré d'être le candidat démocrate à la Maison Blanche

Le sénateur Kennedy a reconnu au soir de la première journée de la convention démocrate à New-York, lundi 11 août, la victoire de M. Carter. L'occasion en a été un vote de procédure qui a entériné la règle selon laquelle les délégués à la convention étaient liés par l'engagement exprimé en faveur d'un candidat au cours des « primaires ». M. Carter, qui dispose d'une majorité de délégués à New-York, est désormais certain d'être désigné mercredi pour porter les couleurs de son parti aux élections du 4 novembre.

Les débats ont été tumultueux au Madison Square Garden de New-York, et les démocrates ont étalé pendant une journée leurs divisions devant les caméras de télévision, à la différence des républicains, qui avaient célébré leur unité derrière M. Ronald Reagan en juillet à Detroit.

La campagne électorale commencera officiellement au début septembre.

De notre correspondante

New-York. — Le sénateur Kennedy a perdu son pari lundi soir 11 août, premier jour de la convention démocrate : la résolution obligeant les délégués à voter pour le candidat présidentiel au nom duquel ils ont été élus lors des « primaires » de leur Etat a été adoptée par 1935 voix, contre 1 390. M. Kennedy a décidé aussitôt de se retirer de la course.

Lors d'une conférence de presse à l'hôtel Waldorf Astoria où il avait installé son quartier général, M. Kennedy a lu une brève déclaration indiquant qu'il venait de féliciter M. Carter pour la « *victoire impressionnante* » qu'il venait de remporter et qu'il retirait son nom de la course à la nomination. Le sénateur a ajouté qu'il allait poursuivre ses efforts pour que le parti tienne compte des principes qui lui sont chers, et qu'il allait prononcer, ce mardi, le discours prévu sur ses options économiques.

Tandis que ses supporters protestaient contre sa décision d'abandonner la compétition, le sénateur, escorté de plusieurs membres de sa famille, se retirait rapidement. Il n'a pas prononcé une seule parole de soutien à M. Carter, relançant les spéculations selon lesquelles il aurait l'intention de négocier ce soutien contre un infléchissement sensible du programme électoral du parti dans un sens plus libéral.

Le scrutin sur la résolution de procédure n'avait pas été une surprise. Ses résultats recoupent à peu près le compte des délégués hésitants étaient l'objet. Les attribuaient à chacun des deux adversaires. Il ôtait au sénateur Kennedy tout espoir d'obtenir la nomination de son parti. La rapidité de sa décision a cependant étonné, et le sentiment était, lundi soir, qu'il s'était préparé à cet échec.

Le vote avait eu lieu dans une atmosphère électrique, attisée par des rumeurs qui couraient depuis le début de la matinée sur les marchandages dont certains délégués hésitants étaient lobjet. Les partisans de M. Kennedy « travaillaient » particulièrement les représentants des minorités et les femmes. Un délégué noir de Californie assurait que les collaborateurs de M. Carter tentaient des pressions « *honteuses* » en faisant miroiter des avantages substantiels aux congressistes qui pencheraient pour le président. Une déléguée de Chicago déclarait que le maire de la ville, Mme Jane Byrne, fervente du clan Kennedy, avait espéré la faire changer d'avis au profit du sénateur en lui offrant un emploi municipal. La vérification de ces tentatives de corruption devait, bien entendu, se révéler difficile.

Le vote a été précédé d'une série d'interventions qui ont contribué à faire monter la température. Ouvrant le débat à 16 heures, le speaker de la Chambre des représentants, M. O'Neill, a lancé un appel à l'unité. Mais les interventions successives du gouverneur du Connecticut, Mme Ella Grasso, partisan de M. Carter, de M. Robert Strauss, directeur de la campagne du président, ont très vite donné le ton. On n'allait guère se ménager : tandis que le gouverneur de l'Etat de New-York, M. Hugh Carey, promoteur de la campagne pour une convention « *ouverte* » se faisait huer par la délégation du Michigan, M. Strauss subissait le même sort de la part de celle du New-Jersey.

M. Edward Bennett Williams, porte-parole de la campagne pour une « *convention ouverte* », lança un appel à M. Carter : « *M. le président, faites-nous confiance, faites confiance à la convention, laissez vos délégués voter librement pour vous.* » Un gronde-

NICOLE BERHNEIM.

(Lire la suite page 3.)

Le terrorisme en Europe

• Des militants d'extrême droite gardés à vue après l'attentat de Marseille
• Un policier français suspendu pour ses relations avec des activistes

M. Marco Affatigato, dant les policiers s'efforcent de reconstituer l'emploi du temps le jour de l'attentat de Bologne, a été une nouvelle fois interrogé lundi 11, sans que son audition ait apporté d'éléments nouveaux. M. Affatigato a néanmoins reconnu avoir établi des contacts avec un Français, M. Paul-Louis Durand, ancien inspecteur des Renseignements généraux que le ministre de l'intérieur, invoquant ses activités d'extrême droite, a suspendu lundi de ses fonctions.

La montée de la violence en Europe est aussi illustrée par l'attentat qui a visé le même jour une imprimerie d'extrême gauche à Marseille et par les menaces lancées en France par le Comité de sauvegarde de la révolution islamique contre le personnel des sociétés qui vendent du matériel nucléaire à l'Irak.

● *L'enquête sur l'attentat de Bologne*, après avoir conduit les enquêteurs à Nice, afin de connaître les activités, « *tant en France qu'en Italie* », de M. Marco Affatigato, militant d'extrême-droite italien résidant en France, les ont amenés à s'intéresser aux agissements politiques d'un inspecteur de police stagiaire français, M. Paul-Louis Durand. Ancien inspecteur des renseignements généraux récemment muté au service régional de la police judiciaire de Versailles, ce dernier a été suspendu provisoirement avec traitement pour conduite non conforme à la déontologie policière par le ministre de l'intérieur,

Aucun élément ne permet, dans l'état actuel de l'enquête, d'établir un lien entre les activités militantes de M. Durand et l'attentat de Bologne.

● *Après l'attentat contre une librairie d'extrême gauche*, à Marseille, lundi 11, une dizaine de personnes, dont une majorité de militants d'extrême droite, ont été placées en garde à vue ce mardi 12 août. Cette opération avait été revendiquée auprès de l'A.F.P. par un correspondant anonyme se réclamant de l'organisation « Ordre et justice nouvelle ». Une des six personnes blessées lors de cet attentat est dans un état très critique.

● *Le Comité de sauvegarde de la révolution islamique*, qui a revendiqué deux attentats, le 7 août à Paris et à Rome, pour protester contre les ventes de matériels nucléaires à l'Irak, menace désormais de s'attaquer aux cadres des sociétés qui, en France, participent à la construction du réacteur de recherches Osirak. Si l'une de ses sociétés affirme avoir reçu des appels téléphoniques de ce comité, le commissariat à l'énergie atomique — dont deux des sociétés visées sont des filiales — se refuse à tout commentaire sur cette affaire.

(Lire pages 6 et 7.)

M. Jacques Barrot s'inquiète de la pléthore de médecins

(Lire page 19 les déclarations au « Monde » du ministre de la santé.)

POINT

L'information selon le P.C.

Les communistes luttent sur plusieurs fronts et notamment sur celui de l'information, l'un de ceux où « la guerre idéologique » est la plus vive. Ils n'ont aucune raison de laisser aux autres un monopole dans la formation de l'opinion. D'autant plus que les autres ne disent pas toujours le vrai : les communistes, en ce qui les concerne, l'ont vérifié dans le passé et le constatent encore aujourd'hui. On ne s'étonnera donc pas qu'ils résistent à l'idéologie dominante et même qu'ils la combattent. Encore faut-il rester crédible : on ne lutte pas contre l'intoxication et la manipulation en intoxicant l'opinion et en manipulant les faits.

Dans sa campagne pour démontrer que la presse « occidentale » donne une image fausse de la réalité afghane, l'Humanité *est allée trop loin, comme M. Georges Marchais était allé trop loin en croyant pouvoir distinguer* « les journalistes qui font le trottoir » *des spécialistes de l'information sportive, lors des Jeux olympiques de Moscou.*

L'organe du P.C.F. a mis en cause l'Agence France-Presse pour sa couverture des événements d'Afghanistan d'une manière si excessive et injuste que tous les syndicats de journalistes s'en sont émus. Même le syndicat C.G.T., qui a publié un communiqué balancé ; curieusement, l'Humanité *ne publie pas le paragraphe où elle est directement interpellée !*

La part d'aveuglement et de mauvaise foi des communistes dans l'information a été, dans le passé, au moins aussi importante que celle des autres. Il leur arrive de le reconnaître, et cette lucidité devrait leur éviter de retomber dans les mêmes errements. Or ce n'est pas le cas. Les procès d'intention, l'amalgame, l'injure, refleurissent comme aux plus mauvaises périodes. Entre « l'engagement et l'ouverture », *qui étaient les deux options de l'hebdomadaire* Révolution, *la presse communiste s'en tient à la première, et de la manière la plus étroite, quitte à se séparer de quelques-uns de ses meilleurs professionnels.*

L'information n'est qu'un aspect particulier d'une évolution qui passe par le retour à l'alignement sur les positions soviétiques, en politique étrangère, et le repli sur soi, en politique intérieure. Pour mieux faire accepter sa phase d'isolement, au niveau national, le P.C.F. se présente comme une citadelle assiégée : il lui faut trouver des agresseurs même pendant les vacances.

(Lire page 16.)

Les États-Unis, l'Europe et l'étalon-or

par PAUL FABRA

Depuis tant d'années déjà, l'inflation est si profondément ancrée au cœur du système économique et financier de l'Occident, elle fait tellement partie des habitudes, quon a peine à croire qu'elle pourrait rapidement disparaître. Ce faisant, on est probablement victime d'une illusion, comme seule la monnaie est capable d'en créer.

Ce qui jusqu'à maintenant a manqué terriblement, c'est à la fois une volonté authentique de mettre fin à un mal né de mille facilités et l'acceptation, sur le plan intellectuel, des remèdes nécessaires. Le refus de toute réforme efficace, tant à l'échelle de chaque nation en particulier qu'au niveau international, est encore plus grand depuis que tous les pays se sont laissé convaincre par le faux-semblant du monétarisme, l'idée que, pour ramener la stabilité, il faut et il suffit que les autorités monétaires se fixent (comme elles le font notamment en France) un objectif de croissance de la masse monétaire

La méthode repose sur une base statistique incertaine, comme vient encore de l'attester le résultat aberrant enregistré pour le mois de juillet en Grande-Bretagne. Mais c'est là le moindre de ses défauts. Il est plus grave de constater qu'elle consiste en une pétition de principe : l'augmentation de la masse monétaire qu'on prévoit pour l'année suivante est calculée sur la base d'un certain taux d'inflation.

Les choses seraient-elles en train de changer ? Les Américains, qu'on a si souvent accusés (non sans quelques bonnes raisons) de perpétuer *l'inflation mondiale* — par le biais des privilèges du dollar, — sont-ils à la veille d'une révision déchirante de leurs conceptions en la matière ?

On a toutes les raisons de se méfier d'un manifeste électoral. Cependant, celui du parti républicain, dans sa partie (relativement succincte) consacrée à la monnaie, se recommande à l'attention à la fois par sa sobriété et l'intention de rupture qu'il exprime avec la politique suivie depuis plus de vingt ans — pour ne pas remonter plus loin dans le temps.

« *L'une des tâches les plus urgentes dans la nouvelle période qui s'ouvre* [entendez après l'éventuelle élection de M. Ronald Reagan], *sera la restauration d'un étalon monétaire digne de foi — autrement dit mettre un terme à l'inflation* », lit-on dans ce document. Ses rédacteurs n'ont pas écrit en toutes lettres le mot étalon-or chargé dans la mythologie du vingtième siècle de tous les péchés — y compris celui d'avoir perpétué la grande dépression des années 30 alors que celle-ci avait été aggravée par la liquidation de l'étalon de change or (1) qui avait remplacé l'étalon-or après la première guerre mondiale. Mais ils ont fait après coup savoir que c'est bien de cela qu'il s'agit (voir *le Monde* du 2 août).

(1) L'étalon de change or admet, à côté de l'or, l'utilisation de devises convertibles — dollar, livre sterling — comme réserves de change.

(Lire la suite page 3.)

Un voyage en Océanie

par JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

Aujourd'hui

HAWAI : tout est à vendre

(Lire page 15.)

AU JOUR LE JOUR

Burk

« Le veau élevé sous la mère » *est pratiquement devenu une curiosité, une pièce de collection : le dernier cri de la viande industrielle est en effet le veau aux hormones, qui pousse plus vite, plus gros et plus blanc, même si c'est parfaitement illégal, comme on fait mine de s'en apercevoir actuellement.*

Ainsi les lois de la rentabilité et de la productivité à tout crin dénaturent-elles peu à peu le goût des humains au point d'en faire des mutants : aujourd'hui, nous crions encore au scandale en apprenant qu'on a mis des hormones dans notre viande, mais vous verrez qu'un jour nous nous indignerons en apprenant qu'on a mis de la viande dans nos hormones.

BERNARD CHAPUIS.

DEUX EXPOSITIONS A DIJON

Des Italiens en Bourgogne

Lyon regarde vers les Alpes et Dijon vers les plaines de la Champagne et des Flandres. Cela s'articule ainsi depuis des siècles et c'est la coloration de l'histoire. Au palais-musée de la capitale bourguignonne, on va voir les tombeaux des ducs et la sculpture des quatorzième et quinzième siècles, admirablement mise en valeur par Pierre Quarré. Mais la culture est faite de mouvements compensés et, pour déclarer la diversité de ses ressources, la bonne ville rappelle cet été par deux expositions jumelées qu'elle possède un des fonds de peinture italienne les plus importants de France.

La manifestation a lieu au cœur de Dijon par accord entre Pierre Georgel, le nouveau conservateur du musée, et Arnauld Brejon, qui a la charge du musée Magnin. Car on est ici logé dans des bâtiments somptueux ; au fameux palais ducal, plus fameux et ducal que jamais, sont présentées les peintures ; de l'autre côté de la grand-place en demi-lune, dans l'hôtel du dix-septième siècle aménagé il y a un demi-siècle par Auguste Perret, ont été religieusement assemblés les dessins.

Dijon, il suffit de s'y promener, a un style : calme, confortable, avec un goût des choses bien en place et une certaine propension à la culture qui a fait aux dix-septième et dix-huitième siècles la gloire de son académie.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 11.)

Le Monde — idées

HOMOSEXUELS

Les homosexuels, comme l'ont montré les débats du printemps à l'Assemblée nationale, ne parviennent pas à abattre les discriminations légales dont ils sont l'objet. Comment doivent-ils du moins assumer leur existence ? En s'affichant, comme les y invite Hervé Leblanc, en demandant « le droit à l'indifférence » dont parle Jean-Noël Surgis, ou bien en adoptant la voie moyenne — l'acceptation dans la dignité — préconisée par Errebal ? Gisèle Poli dénonce pour sa part l'homosexualité imposée qui sévit dans les prisons.

NOUS VOUS COTOYONS

par P. ERREBAL

LU récemment dans des W.C. publics de la région parisienne cette inscription, parmi tant d'autres : « *Il y en a assez de voirs ces P.D. qui s'exhibent dans les toilettes, coupons-leur la queue !* » Quelqu'un avait ajouté : « *Nous sommes bien d'accord avec vous !* »

Sans insister sur la confusion coutumière entre homosexuels et pédérastes et quoique homosexuel moi-même, je voudrais apporter de l'eau au moulin de l'auteur de ces graffiti, et déplorer avec lui l'attitude exhibitionniste de certains de mes « cousins » qui donnent de nous tous cette fausse image. Je ne saurais cependant le suivre dans ses solutions définitives, me garderai de condamner mes semblables, et chercherai plutôt à analyser les causes d'un tel comportement. S'il est vrai que bon nombre de ces édifices publics servent de quartier général à certains homosexuels, il en est de même de certains bars ou cinémas et jardins de ville. Pourquoi ? Ce sont les rares endroits où ces gens peuvent se retrouver, car la société, vous, les sociétaires, par des tabous méthodiquement retransmis, vous enfermez ces individus dans des ghettos. Vous les avez, une fois pour toutes, par une sorte de racisme, condamnés, sans chercher à comprendre. Pourtant, ces « monstres » sont vos fils, vos frères, vos maris, mesdames ; vos semblables, que cela vous plaise ou pas...

D'où viennent les règles de morale qui régissent le comportement de la société à notre égard ? Dieu, répondront certains. Mais que de choses ont été écrites et faites en son nom par des hommes aussi faibles et imparfaits que vous et moi ! Les religions judéo-chrétiennes ont pour base des textes sacrés anciens, de l'époque précédant Jésus-Christ (Ancien Testament). Ces textes s'attaquent déjà à l'homosexualité, à sa variante masculine seulement, notons-le. En fait, la raison en est assez simple : les populations juives de ces temps lointains avaient été décimées par les épidémies, les catastrophes naturelles et les invasions. Aussi, leurs prêtres, pour sauvegarder leur foi et leurs peuples, incitaient à la procréation à outrance : aucune « semence » ne devait se perdre. Son gaspillage était voué aux foudres célestes.

On ne choisit pas !

Les relations homosexuelles, pratiquées très couramment par les deux sexes dans les temps anciens, comme la littérature en témoigne, devinrent alors tabou.

Après Jésus-Christ, les textes sacrés reprirent, pour une bonne part, les textes anciens ; il est à noter que l'homosexualité féminine (aussi courante que la masculine) fut totalement « oubliée »... Elle n'avait aucune incidence sur les naissances, les femmes étant soumise au mâle dominateur. Curieusement, les régimes antireligieux de notre époque ont repris à leur compte ces principes.

Même s'il se croit fort, libre et indépendant, tout homme est conditionné par son éducation. Depuis des siècles, les parents transmettent à leurs enfants leurs convictions, leurs tabous, leur perception des choses. Certaines de ces idées reçues s'estompent, voire s'effacent, quand l'adolescent apprend à réfléchir. Il en débat avec d'autres et est à même de se faire sa propre opinion. Hélas, d'autres idées, rarement, ou jamais débattues, restent imprimées dans l'inconscient comme des postulats. Elles se transmettent ainsi de génération en génération sans avoir aucune chance d'évoluer. C'est tout à fait le cas en ce qui nous préoccupe ici.

Compte aussi la peur, celle que tout homme ressent devant ce qu'il ne connaît pas et qui a si mauvaise presse. Certains, qui éprouvent dans leur intimité un trouble, une attirance, une pulsion pour certains êtres de leur sexe, ne veulent pas se l'avouer. Ils ont peur d'y succomber, d'y trouver un plaisir, et plus encore, que cela se sache. Ceux-là se refoulent violemment, et leur frustration, parfois inconsciente, les rend plus acharnés contre nous. Puisqu'ils ne se le permettent pas, eux, pourquoi les autres se le permettraient-ils ? Profitant de l'assentiment général, ils mènent campagne contre nous et contre leur vraie nature qui les effraie.

Savez-vous, braves gens, que l'on est homosexuel comme on a les yeux bleus ou de grands pieds, on ne choisit pas ! Comme tous les êtres vivants, nous subissons notre sexualité, nous devons composer avec elle.

L'amour de deux êtres

Diverses solutions sont possibles :

● Se refouler, ne pas s'accepter soi même ; il y a alors conflit intime et déséquilibre. Les déséquilibrés sont des dangers potentiels pour les autres.

● S'accepter et vivre sa sexualité dans le secret, en cherchant des amis comme soi, et en présentant au monde une fausse apparence. Pouvez-vous encourager ainsi l'hypocrisie, savoir que ces hommes et ces femmes sont malheureux, vivent dans la hantise d'être découverts, que votre morale en fait souvent des névrosés, qu'ils sont à la merci de chantages et de violences, dont ne se privent pas nombre de voyous ?

● S'accepter ouvertement et même agresser l'opinion en s'affichant par des tenues ou des agissements choquants au regard des règles en vigueur. Vous en profitez alors pour nous affubler tous d'une caricature stupide. Je ne me permets pas de blâmer ces « cousins » qui réagissent à leur manière aux règles de bienséance imposées.

● S'accepter et vivre dignement sa sexualité, souvent en couple, sans s'afficher ni se cacher. Se forger un rempart contre la critique et les quolibets des imbéciles et marcher la tête haute. Hélas ! Peu d'entre nous peuvent ainsi se permettre de vivre à visage découvert.

Quelle que soit la solution retenue, la majorité des homosexuels est digne et respectable. Nous vous cotoyons et tenons comme vous notre place dans cette société conçue par vous et pour vous, sans même que vous vous en doutiez. Nous sommes dans toutes les activités humaines. Nous appartenons à tous les peuples et nous avons droit, nous aussi, au bonheur. Il est en votre pouvoir de nous laisser vivre en paix, en acceptant le droit à la différence. Enfin, sachez qu'aussi furtives et superficielles que peuvent parfois paraître les relations homosexuelles, elles puisent toutes leur substance dans la plus noble cause, l'amour de deux êtres l'un pour l'autre.

ET LES DÉTENUS ?

par GISÈLE POLI (*)

QU'ON me pardonne si je me méfie des bons apôtres, mais la vie m'a appris qu'il est bien difficile de faire le bonheur des gens, les meilleures solutions comportant elles-mêmes de graves inconvénients.

La manière dont on banalise l'homosexualité par exemple, au nom de je ne sais plus quels droits, m'inquiète. Il y a quelques années, ce n'était pas la peine de mort qui était en cause, ni la vivisection, ni la différence entre drogues dures et drogues douces, mais les conditions de vie atroce faites aux condamnés, obligés de passer plusieurs mois ou plusieurs années derrière les barreaux d'une prison.

Dans le répertoire très fourni des malheurs du détenu, l'homosexualité apparaissait alors comme le fléau numéro un ; à l'époque, pas si lointaine tout de même, on considérait que l'univers concentrationnaire, contraignant des hommes à vivre entre eux et seulement entre eux, les amenait aux pires perversions. Des jeunes gens se voyaient contraints à la prostitution homosexuelle, prostitution d'ailleurs aussi souvent gratuite qu'obligatoire, qui laissait ses victimes complètement démolies, incapables de reprendre une vie normale une fois la liberté retrouvée.

Si l'homosexualité contrariée est un supplice, que dire de l'homosexualité imposée ! Une critique littéraire récente du *Monde* révélait que Jack London, après un séjour dans une prison, avait été tellement ébranlé par les expériences homosexuelles qu'il avait dû subir, que l'écrivain n'osait même pas en parler.

L'opinion publique s'inquiétant des mœurs qui se développaient dans les prisons, bien des esprits conservateurs, peut-être justement parce qu'ils s'alignaient sur une morale traditionnelle, en venaient à admettre qu'il fallait absolument réformer le système carcéral et permettre aux détenus de recevoir leurs épouses ou leurs petites amies, afin de mettre un terme à l'horreur sexuelle.

Demandons-nous au passage pourquoi le viol est un délit lorsqu'il sévit parmi les braves gens, alors qu'il devient parfaitement toléré pour peu qu'il se pratique derrière les hauts murs d'une geôle d'Etat.

Je le répète, la banalisation de l'homosexualité, présentée de plus en plus comme une attitude légitime, voire méritant la bénédiction du curé ou du pasteur, m'inquiète beaucoup ; elle rendra plus épaisses les murailles des prisons et plus tranquille la conscience des braves gens.

Une mère de famille s'inquiétait pour les enfants ; elle avait raison, car on sait combien ceux-ci restent traumatisés par des expériences sexuelles précoces ou contre nature ; je pense à Virginia Woolf, qui ne s'est jamais remise d'une expérience de ce genre.

Que cette mère pourtant se rassure, les enfants trouveront toujours des défenseurs. Il n'en est pas de même pour ces exclus, ces rejetés, que sont les détenus : la société s'en préoccupe moins que de la date des vacances ou des restrictions éventuelles de carburant.

(*) Journaliste à « Kyrn », mensuel d'informations corses.

● RECTIFICATIF. — Une erreur a déformé le sens d'un passage de l'article de Mme Catherine Valabrègue dans notre page « Idées » du 8 août. Il fallait lire : « *Aux Nations unies, la déléguée officielle du Chili ne pouvait pas s'épancher sur l'épaule de la jeune sœur d'un homme mort sous la torture des policiers de Pinochet* » (et non pas : *comme lorsqu'aux Nations unies la déléguée officielle du Chili s'épancha...* »).

LE DROIT A L'INDIFFÉRENCE

MISOGYNE, soit, l'homosexuel a droit de l'être, enfin peut l'être (nul n'est parfait), comme l'est souvent l'hétérosexuel. Mais a-t-il le droit de ne pas savoir, ou de faire semblant d'ignorer, que depuis dix ans les femmes bougent et que parmi elles une minorité homosexuelle, comme la masculine, aspire, aussi, à une reconnaissance non discriminatoire ? Une minorité en écrase une autre, sans vergogne, et personne ne se révolte ?

Eh bien ! si, je me fâche. Moi aussi, je suis pédé, et je n'accepte pas — si l'on juge indispensable d'aborder le problème, et il est en effet vital pour certains de tout tenter pour soulever le couvercle de l'oppression sournoise — qu'on me donne l'illusion d'être bientôt (?) considéré comme un membre honorable de la société. Primo, la société, en ce moment, je la trouve un peu pourrie et je ne partage pas l'ambition d'être bien digéré par la pourriture. Deuxièmement, si les pédés doivent se faire bouffer avec le sourire, je veux que les goudous soient bouffées en même temps. Tertio, je n'admets de personne qu'on m'impose un modèle.

Et puis, ils m'énervent tous avec leur droit à la différence. Qu'est-ce que j'en ai à faire, de ma différence ? Depuis plus de trente ans, je vis avec, plus ou moins bien, comme les pauvres vivent leur différence, comme les riches la leur, comme les Noirs ou les juifs la leur, comme tout individu vit sa différence d'avec son voisin.

De toute façon, l'un ou l'autre, tout dissemblables qu'ils sont, voguent sur la même galère. Tous les handicapés de la terre, devant l'inanité de toutes les bonnes intentions, en ont fait l'expérience : ils sont la caution de la bonne conscience universelle. Aussi, pour eux, pour les pédés et ces femmes dont on oublie un peu vite qu'elles s'aiment aussi, pour moi — et je dirai, pour moi surtout — je ne réclame qu'un seul droit : le droit à l'indifférence. De tous les maux, je suis persuadé qu'ainsi je subirai le moindre.

JEAN-NOËL SURGIS.

SORTIR DU PLACARD

par HERVÉ LEBLANC (*)

LA prétendue libération des mœurs, contre laquelle les tenants de l'ordre moral nous mettent en garde, semble ignorer plusieurs millions d'hommes et de femmes homosexuels et lesbiennes. Les images d'Epinal illustrent cette méconnaissance de la réalité homosexuelle par la majorité de la population : images surannées du fou, du pervers, du malade ; pour la femme, de la « mal-baisée », de la « laissée-pour-compte »... jusqu'à l'image « Saint-Germain-des-Prés », où tout serait permis, sans problème, au point que certains trouvent même « qu'ils et elles se montrent un peu trop ».

Voilà bien les limites de la tolérance : il suffit que les homosexuels et les lesbiennes ne se montrent ni plus ni moins que les « autres » et se livrent au grand jour pour que l'on crie au scandale, à l'exhibitionnisme... Hélas ! Nous n'en sommes même pas là. La majorité d'entre nous ne vit pas à Saint-Germain-des-Prés, mais dans les grandes cités-dortoirs, dans n'importe quel village de campagne ou de ville de province. Il n'est pas question de sombrer dans un misérabilisme de bas étage, mais de dire clairement quelle est la situation imposée encore à la plupart.

Cette condition, c'est d'abord une série de lois et de règlements discriminatoires récemment confirmés par l'Assemblée nationale. Entre autres, les fameux articles du code pénal qui, pour les actes homosexuels, doublent les peines en cas d'outrage public à la pudeur (article 330, alinéa 2) et punissent durement les actes impudiques ou « contre nature » avec un individu mineur du même sexe (article 331, alinéa 3), la barre étant fixée à quinze ans lors de relations avec l'autre sexe. Il faut mentionner aussi toutes ces entreprises dans lesquelles il est formellement interdit d'aimer différemment, les dizaines de cas de licenciements et de brimades dans le travail, les « descentes » de loubards ou de police dans les lieux de rencontre, le refus ou le retrait du droit de garde des enfants aux parents homosexuels, etc. Pour beaucoup d'entre nous, il faut aussi vivre avec le silence, la clandestinité, la difficulté de faire des rencontres...

Mais l'homosexualité aujourd'hui, c'est, de plus en plus, le désir de se vivre sans masque et sans honte, de s'affirmer, de renverser la marmite de l'oppression dans laquelle nous n'avons que trop longtemps mijoté. C'est aussi un vaste mouvement international qui, parti des Etats-Unis en 1969, a peu à peu gagné la plupart des pays occidentaux. Partout, les homosexuels et les lesbiennes réclament leurs droits et veulent justice.

Bien sûr, ce vaste mouvement est plus ou moins développé selon les pays, et la France peut paraître singulièrement en retard de ce point de vue. Mais une dynamique est lancée qui s'est concrétisée en France, tant par l'émergence de mouvements (le FAHR, puis les G.L.H. et les groupes lesbiens) que par un changement des mentalités chez la masse des « gais », à travers notamment leur participation croissante à une série d'initiatives : fêtes, rassemblements, campagnes. Notons aussi la masse de romans, essais, revues ou films, qui s'est multipliée ces dernières années.

Un pas important a été réalisé dans cette voie par la création du comité d'urgence anti-répression homosexuelle lors de l'université d'été organisée par le Groupe de libération homosexuelle de Marseille (1). Ce comité vise à rassembler tous les groupes existants sur les problèmes de répression à l'encontre des homosexuels et des lesbiennes et à y répondre de façon efficace. Participent aux initiatives du CUARH, les groupes de libération homosexuelle, le Centre du Christ libérateur, David et Jonathan (homosexuels chrétiens), le Beit Haverim (juifs homosexuels), des groupes lesbiens et des volontés individuelles. A peu près seule, l'organisation Arcadie ne voit pas l'utilité d'un tel regroupement, et préfère agir de son côté.

La honte et la crainte

Pour le législateur, homosexualité égale perversion contagieuse et dangereuse pour la jeunesse. C'est un peu le « *Sauvez nos enfants* » d'Anita Bryant, cette actrice américaine qui, voilà quelques années, demandait : « *Tuez un homosexuel, pour l'amour de Dieu !* » Pour ces partisans, les adolescents ne doivent apprendre qu'une chose ; l'amour n'est destiné ni à l'amour ni au plaisir, mais à la procréation, un point c'est tout ! Tant pis pour eux s'ils doivent vivre dans la honte et la crainte, ou se replier sur eux au point que leurs vies en soient profondément amputées. Le législateur lui-même ne serait-il pas, dans ces conditions, un danger pour la jeunesse ?

Entendons-nous bien. Au-delà du débat sur le point de savoir s'il faut autoriser ou non les relations adultes-enfants, ce que nous disons est que si de telles relations ne sont pas pénalisées entre personnes de sexe différent, il n'y a aucune raison qu'elles le soient quand il s'agit de personnes du même sexe. Si le législateur refuse de nous suivre dans cette voie en maintenant une scandaleuse discrimination, nous ferons tout ce qui est possible pour que notre bon droit triomphe. Or un tel problème concerne bien plus que les seuls homosexuels et lesbiennes. Il est de la responsabilité de tous les groupes et de tous les individus soucieux de liberté individuelle et collective (les homosexuels et les lesbiennes forment bien une collectivité) de nous aider dans cette tâche.

Une victoire sur ce terrain ne supprimerait pas, bien sûr, toutes les atteintes au droit des « gais », mais elle ouvrirait une brèche dans le mur de la répression, à partir de laquelle nous aurons, enfin, la possibilité d'imposer nos droits élémentaires : suppression des agressions, droit de s'organiser et de se rassembler librement, non-utilisation de l'homosexualité pour refuser le droit de garde à un parent, destruction des fichiers existants, suppression des brimades policières, liberté d'assumer publiquement son homosexualité... Nous voulons en finir avec la honte, l'oppression, la clandestinité, qui sont encore le lot commun de la plupart d'entre nous.

(1) CUARH : c/o GERS B.P. 145 75263 Paris Cedex 06 ou GLH B.P. 633 37006 Tours Cedex.

(*) Militant du comité d'urgence anti-répression homosexuelle.



Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le sénateur Kennedy s'efface devant M. Carter

(Suite de la première page.)

Un grondement de la foule lui répondit : *« Carter ! Carter ! »*, auquel répondaient des *« Kennedy ! Kennedy ! »* au moins aussi bruyant, tandis que de grands portraits de sénateur surgissaient. Le sénateur Ribicoff (Connecticut) tenta d'évoquer les innovations apportées par le président Carter au statut des minorités. Désespérant de se faire entendre, il s'exclama : *« Electeurs, respectez vos votes. »*

Des débats tumultueux

Tous les partisans d'une convention *« ouverte »* n'étaient pas pour autant des *« kennedystes »*. Une déléguée de Caroline du Sud déclara : *« Président Carter, je suis décidée à voter pour vous, mais laissez-moi libre de mon vote. »*

Le maire de San-Francisco, Mme Diane Feinstein, celui d'Atlanta, M. Maynard Jasckson, prononcèrent des plaidoyers passionnés en faveur de M. Carter. M. Hugh Carey supplia les délégués de ne pas *« renoncer à leur pouvoir d'élus et d'avoir le courage de voter selon leur jugement »*. Tandis que le tumultueux débat se poursuivait, des bruits couraient selon lesquels de nouveaux efforts seraient en cours pour convaincre M. Kennedy de se retirer de la compétition en *faveur d'un autre candidat moins* discuté. Une fois de plus, le nom du secrétaire d'Etat, M. Edmund Muskie, était prononcé, et quelques pancartes *« Libérez Muskie »* surgissaient.

C'est à M. George McGovern, sénateur du Dakota du Sud et candidat présidentiel malheureux en 1972, que devait revenir la tâche de prononcer le discours le plus long et le plus chargé d'émotion avant le vote. Rappelant que Hubert Humphrey fut battu par Nixon *« parce que nous avons été incapable de nous unir »*, M. McGovern a plaidé pour *« une convention libre et ouverte, le meilleur chemin pour notre candidat vers une victoire en novembre »*, assurant qu'une convention *« ouverte »* correspondrait aux traditions du parti démocrate et qu'elle aurait, de surcroît, une valeur *« pragmatique »* dans la mesure où elle renforcerait l'assise politique du candidat du parti. M. McGovern a souligné qu'elle ne pourrait qu'améliorer la position de M. Carter.

L'inquiétude des Noirs

Le vote lui-même devait réserver peu de surprises : les Etats du Sud votèrent massivement pour M. Carter, ceux de l'Est restèrent fidèles, dans leur ensemble, à M. Kennedy. Mais le Minnesota, avec 45 « non » contre 30 « oui », indiquait un glissement en faveur de M. Carter, et l'Etat de New-York ne faisait pas tout à fait aussi bien qu'aux primaires pour M. Kennedy.

La nouvelle de l'abandon de M. Kennedy a immédiatement provoqué des réactions parmi les délégués noirs, qui craignent que l'aile libérale du parti ne résiste pas, dans cette période de récession, aux manœuvres des éléments les plus conservateurs.

M. Morris Udall, sénateur de l'Arizona, qui était chargé de prononcer le discours d'ouverture de la convention, a dû précipitamment le remanier en raison de la décision du sénateur Kennedy. Pas très à l'aise, M. Udall, qui appartient à l'aile libérale du parti, a lancé, lui aussi, un appel à l'unité en rappelant comment Harry Truman l'avait emporté en 1948. Il a également évoqué certaines des options résolument réactionnaires de M. Reagan, espérant ainsi rallier autour de M. Carter les démocrates que la perspective de voir le président obtenir un second mandat n'a jamais enthousiasmés.

La chance de M. Carter, maintenant que son principal adversaire a déclaré forfait, sera peut-être justement le conservatisme entêté qui tient lieu de philosophie à M. Reagan, à moins que l'ancien gouverneur de Californie, qui n'a jamais manqué d'astuce politique, ne parvienne à convaincre une partie de l'électorat démocrate de faire confiance à un homme neuf à la Maison Blanche. La vivacité des débats qui ont eu lieu lundi et la déception évidente des partisans de M. Kennedy ne laissent en tout cas pas bien augurer de l'unité du parti en novembre.

NICOLE BERHNEIM.

● *Deux cent vingt-huit des trois millions de revolvers* possédés illégalement par les citoyens de l'Etat de New-York ont été remis à la police, à l'issue d'un moratoire de soixante jours, indiquait-on officiellement, dimanche 10 août, à Albany. Ce moratoire précédait l'application d'une loi sur la détention d'armes à feu qui entre en vigueur mardi 12 août. — *(A.F.P.)*

● *Le pirate de l'air* arrêté dimanche 10 août à La Havane, après le détournement d'un Boeing-747 de la compagnie Florida Airlines, a utilisé pour toute « bombe » une simple savonnette a indiqué un diplomate américain à La Havane, M. Tripton. L'appareil, qui se rendait à Key-West en provenance de Miami, transportait trente-deux passagers. — *(A.F.P., A.P.)*

Les États-Unis, l'Europe et l'étalon-or

(Suite de la première page.)

Personne ne peut dire d'avance si un homme politique tiendra ses promesses électorales. On peut faire cependant deux remarques qui tendent à rendre vraisemblable — nous ne disons pas probable — l'hypothèse selon laquelle M. Reagan, à supposer qu'il soit élu, tentera effectivement de rétablir, malgré les énormes obstacles *qu'il faudrait surmonter pour y* parvenir, un lien « digne de foi » entre le dollar et l'or — décision, réindiquons-le, interdite par les nouveaux statuts du Fonds monétaire !

La première est que le dégoût de l'inflation n'est certainement pas pour rien dans l'incontestable virage à droite des modes de pensée et des comportements politiques auxquels on assiste non seulement aux Etats-Unis mais dans l'ensemble du monde industrialisé (pour ne parler ici que de lui). Un président élu sur un programme conservateur se devra donc de donner satisfaction à l'opinion publique — de droite comme de gauche — sur ce point capital.

La deuxième remarque est qu'après le retentissant échec des gestions monétaires (nationales et internationale) pratiquées depuis la deuxième moitié des années 60, il est impossible que les dirigeants ne songent pas, pour éviter *in extremis* un effondrement *de tout le système financier*, à appliquer la solution obstinément rejetée sans examen depuis qu'il est question de réformer le système monétaire international, c'est-à-dire depuis l'automne de l'année 1963.

Que se passerait-il au cas où le nouveau maître de la Maison Blanche et sa nouvelle équipe en venaient à proposer dans le courant de l'année 1981 un retour, sous une forme ou une autre, d'un régime d'étalon-or ? Sans chercher à *tout prix le* paradoxe, on peut parier que cette idée se heurterait aux réserves les plus expresses, voire à la franche hostilité de la plupart des pays européens, à commencer par la France, alors qu'elle fut, par la voix du général de Gaulle, la première à préconiser cette solution. Pourquoi, parmi tous ceux qui sont susceptibles de se présenter, ce scénario des fronts renversés paraît-il le plus probable ?

Avec le recul du temps, on s'aperçoit que la grande faiblesse de la proposition du général de Gaulle, propre, en dehors de toute autre considération, à lui retirer beaucoup de sa crédibilité (elle était de toute façon condamnée par la formidable volonté américaine d'assurer le règne absolu du dollar), c'était de n'envisager le retour à l'étalon-or que sous l'angle des relations *internationales*. La vérité est qu'un tel rétablissement serait d'abord et avant tout, pour chaque pays en particulier, le signal *d'une remise en ordre* de ses affaires monétaires intérieures.

La solvabilité

Veut-on une définition à l'emporte-pièce, mais néanmoins exacte dans son esprit, de l'étalon-or sous les multiples variantes qu'il est susceptible de revêtir ? C'est un régime monétaire dans lequel les banques ne peuvent escompter que les traites émises par des emprunteurs solvables au sens strict de ce terme, et cela parce qu'elles-mêmes ne peuvent pas se retourner, sauf circonstances exceptionnelles, auprès de l'institut d'émission pour se procurer des ressources.

A partir du moment où le système bancaire doit assurer lui-même sa propre liquidité sur le marché, ni les entreprises, ni les particuliers, ni, à la limite, les collectivités publiques, ne peuvent emprunter sans satisfaire à des conditions sévères s'inspirant *toutes du principe général de solvabilité* : tout crédit nouveau doit être remboursable sur les revenus qu'il permet d'engendrer (alors que, dans une situation d'inflation, les crédits nouveaux permettent de faire face aux dettes échues).

Si les risques de dérapage du crédit sont ainsi réduits (ils ne peuvent jamais être complètement éliminés, comme en témoignent les crises bancaires du dix-neuvième et du début du vingtième siècle), les autorités monétaires n'ont pas trop de mal à maintenir la convertibilité de la monnaie en or à un taux invariable à travers le temps.

D'une pareille situation, nous sommes très éloignés en France, où, à une ou deux exceptions près, qui ne concernent pas les plus grands établissements, toutes les banques tomberaient demain matin en faillite si elles ne pouvaient plus compter sur les concours plus ou moins réguliers de la Banque de France. *Le fort endettement* des banques françaises, nationalisées ou privées, auprès de l'institut d'émission n'est pas la conséquence d'un laxisme particulier de leur part. Il tient aux structures du crédit, qui s'expliquent à leur tour, au moins en partie, par la nécessité de pallier tant bien que mal — à coup d'inflation précisément — la gestion financière relativement mauvaise des différents emprunteurs potentiels.

Le remarquable rapport « financement » du VIII[e] Plan en cours de préparation estime, à ce sujet, que *« la dégradation des finances publiques et l'augmentation du besoin de financement des administrations constituent l'une des* [nouvelles] *données fondamentales »*. Et les auteurs de ce document d'ajouter aussitôt, éclairant à la fois les problèmes du proche avenir et ceux du passé récent : *« Cette évolution ferait des administrations publiques le principal agent emprunteur, alors que jusqu'à présent l'essentiel de la création monétaire résultait en France de l'endettement des entreprises... »* (2).

C'est ainsi qu'en 1978 (dernières statistiques connues), les besoins de fonds de roulement étaient couverts par le crédit à concurrence de 48 % (contre 35 % en 1970). Le rapport aurait dû préciser : étaient couverts *en permanence*. On ne s'étonnera pas que dans un pays à ce point touché, *et depuis si longtemps*, par l'inflation les taux d'intérêt s'établissent à un niveau spontanément élevé. Pour pallier cet inconvénient, on a multiplié au fil des ans les circuits privilégiés, à telle enseigne qu'en 1979, selon une étude que vient de publier la Banque de France (3), 44 % des crédits consentis à l'économie l'ont été à des taux de faveur. Toute offre de crédit à des conditions artificiellement avantageuses étant une incitation à l'endettement, les mesures prises pour remédier aux effets de l'inflation provoquent un surcroît d'inflation.

Est-ce à dire qu'une pareille situation soit irréversible ? Certainement pas. Intuitivement, chacun peut se convaincre que l'endettement, surtout s'il est systématique, est, comme le vocabulaire en usage l'indique parfaitement, une *facilité* dont on peut se passer par définition si l'on y est forcé. La science économique moderne, qui fonde toute ses analyses sur le primat du besoin sur la production, privilégiant la demande par rapport à l'offre, a fini par faire oublier cette vérité essentielle qu'il n'est de déficit concevable qu'à la condition que les moyens de le financer soient disponibles. Cela vaut tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale (en ce qui concerne notamment les déficits extérieurs financés par des crédits en euro-devises).

Il en résulte qu'une réforme financière d'ensemble, contraignant à l'équilibre les différents *agents économiques*, est *toujours* concevable théoriquement et pratiquement applicable si on est prêt à en payer le prix, comme en témoigne le succès des réformes monétaires les plus radicales, celles par exemple qu'ont menées à bien les Allemands en novembre 1923, une première fois, et en juin 1948, une seconde fois. L'expérience montre qu'un pays — ou une communauté de pays — est disposé à payer ce prix lorsque celui qui s'attache à la prolongation du désordre apparaît encore plus grand.

Il est possible que l'équipe installée à la Maison Blanche l'année prochaine estime que précisément on en est arrivé à ce point.

Pour les Etats-Unis aussi, le retour à l'orthodoxie financière exigerait un énorme effort d'adaptation, *mais il* n'est guère douteux non plus que le marché américain est infiniment plus transparent que le nôtre. Moyennant des précautions, l'appareil bancaire d'outre-Atlantique pourrait sans doute supporter le choc d'un arrêt brutal de l'inflation découlant de la cessation des interventions du système de réserve fédéral (institut d'émission) par quoi sont injectées constamment de nouvelles liquidités dans le système. Au cas où l'opération serait bien menée, on verrait le public apporter en masse à l'institut d'émission l'or précédemment acquis dans l'espoir d'un gain spéculatif devenu sans objet après la fixation d'un prix officiel de l'or.

A Paris, c'est l'hypothèse contraire que l'on fait : à sup-contraire que l'on fait : à supposer, dit-on, que les autorités monétaires ouvrent à nouveau leurs guichets au public en proposant d'acheter ou de vendre de l'or à un prix fixe, *« tout le stock des banques centrales y passerait rapidement »*. C'est dire qu'on ne croit pas à la possibilité de stopper net le processus inflationniste. De l'autre côté du Rhin règne sans doute un état d'esprit voisin. Les Allemands sont beaucoup moins convaincus qu'il y a quelques années de la nécessité d'un retour général aux disciplines monétaires. Pour l'heure, la République fédérale se lance presque à corps perdu dans le déficit intérieur (budgétaire) et extérieur (balance des paiements), avec la conviction euphorisante que ses capacités d'emprunts sont quasi illimitées (ce qui ne peut être vrai que... pour un certain temps).

Est-ce à dire que les idées actuellement agitées dans les rangs du parti républicain — après le coup d'envoi donné par un article publié le 25 janvier de cette année par M. Lewis Lehrman, homme d'affaires et économiste, sous le titre *« Monetary policy the Federal System and Gold »* (4) — doiventêtre considérés comme irrémédiablement irréalistes et, comme telles, vouées à l'oubli ?

A dire vrai, une première restauration des mécanismes de l'étalon-or, avec à l'appui la convertibilité en faveur des *personnes privées* eut lieu entre 1961 et 1968, et elle eut des débuts prometteurs. Telle était la signification profonde du *pool* de l'or constitué par les banques centrales de huit pays (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, R.F.A., Italie, Belgique, Pays-Bas, Suisse) qui s'étaient engagées à maintenir, par une politique d'achat ou de vente appropriée, le prix du marché libre au pair avec le cours officiel de 35 dollars l'once (correspondant à l'époque à un prix de 5 555 francs le kilo).

Il est intéressant de rappeler que le pool de l'or avait été en moyenne acheteur *net* d'or jusqu'en juin 1965, c'est-à-dire *jusqu'au moment où il devint évident* que les Etats-Unis allaient financer, pour une bonne partie par l'inflation, et la guerre du Vietnam et le projet de « grande société ». La dissolution du pool de l'or au mois de mars 1968 allait préluder à l'effondrement du système de Bretton-Woods, dont il était en réalité l'indispensable complément : comment définir sérieusement la valeur des monnaies par référence à l'or si le cours coté sur le marché libre ne correspond pas au prix officiel ?

La restauration d'un système orthodoxe

Une autre remarque s'impose : les objectifs proclamés de politique économique et financière vont dans le sens de la restauration d'un système monétaire orthodoxe. Consultons le rapport déjà cité du comité « financement » du Plan. Que propose-t-il, ou plus exactement que présente-t-il comme la tâche urgente et nécessaire à accomplir ? La *désinflation*. Le thème — et le mot lui-même — revient comme un leitmotiv à chaque chapitre. Sur quoi doivent se régler les autorités pour conduire leur action ? La réponse à cette question capitale est exprimée sans ambages : *« La stabilité du taux de change doit désormais être considérée comme le principal point d'ancrage de l'économie. »*

Ces recommandations sont déjà toute une orientation. Elles seraient incomplètes si elles n'étaient appuyéess par la proposition suivante, pierre angulaire de la nouvelle doctrine, qui tranche avec trente ans de pratique économique et financière (mis à part le plan Pinay-Rueff de décembre 1958) : *« L'approche traditionnelle des problèmes de financement au cours des plans précédents consistait à quantifier les besoins des différents secteurs à partir d'une projection normative, et à organiser l'orientation des ressources financières vers la satisfaction de chacune des catégories de besoins. »*

Cette *« approche quantitative »* est, nous est-il dit, *« mal adaptée à la situation actuelle »*. Si en effet on rebâtit progressivement une nouvelle économie où les besoins seront adaptés aux ressources (lesquelles se révèleront beaucoup plus abondantes que prévu à partir du moment où elles ne seront plus contraintes) et non plus le contraire, ce qui apparaît aujourd'hui comme inaccessible — la fin de l'inflation — ira de soi. *Quant à la stabilisation* du prix de l'or, elle sera comme la résultante de la nouvelle situation.

PAUL FABRA.

---

(2) L'endettement excessif n'est plus le triste apanage des entreprises françaises. La situation des entreprises américaines, par exemple, s'est considérablement dégradée comme l'atteste un rapport récemment publié par la firme de courtage Salomon Brothers (et portant notamment la signature célèbre de M. Henry Kaufman, sous le titre évocateur : *Restoring corporate balance sheets : an urgent challenge.* (Rétablir le bilan des sociétés : un défi urgent.)

(3) Bulletin trimestriel de la Banque de France, juin 1980, n° 35.

(4) Publié dans le bulletin financier Morgan Stanley, *Investment Research*, et repris dans le numéro de la revue mensuelle *Fortune* de mars 1980.

● *Le président Carter* a adressé, lundi 11 août, un message aux *« Américains de confession musulmane »*, à l'occasion de la fin du Ramadan. *« La stricte observation de vos croyances religieuses durant cette période de jeûne (vous) a donné discipline et caractère*, déclare le chef de l'exécutif américain (...). *Nous espérons que vous penserez à cette période de renoncement avec la satisfaction de savoir que vos prières et votre jeûne ont renforcé votre foi et étendu son influence positive comme force de bien dans la vie moderne. »*. — *(A.F.P.)*

● *Un ancien juge fédéral de l'Illinois*, M. Philip Tone, a accepté de diriger l'enquête sénatoriale sur les relations entretenues entre le frère du président Carter et les autorités libyennes, a-t-on annoncé lundi 11 août à Washington, de source proche du Congrès. — *(A.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● LES AUTORITES ANGOLAISES ont déclaré, lundi 11 août, que des installations pétrolières de la société nationale Sonangola ont été l'objet d'un attentat, dans la nuit de dimanche à lundi, à proximité du port de Lobito (au sud de Luanda). Les autorités n'ont pas précisé s'il y a eu des victimes, mais les installations portuaires de la société continuaient de fonctionner lundi. L'UNITA avait affirmé de son côté, dans un communiqué diffusé à Paris, avoir *« totalement détruit »* les installations portuaires *et les* réservoirs de carburant de Lobito. Le communiqué de Luanda accuse l'Afrique du Sud d'avoir *« perpétré cet acte criminel de sabotage au travers des fantoches angolais »*. — *(A.F.P.)*

Australie

● DIX-HUIT ETUDIANTS AUSTRALIENS ont été arrêtés lundi 11 août à Perth, dans les bureaux de la compagnie pétrolière américaine AMAX, où ils manifestaient contre des forages exploratoires faits dans un site sacré pour les aborigènes de Noonkanbah, dans le nord-ouest du pays. — *(Reuter.)*

Colombie

● DEUX RESSORTISSANTS BRITANNIQUES, enlevés il y a sept mois en Colombie, Mme Telery Jones et son fils Owen, âgé de dix-huit ans, ont été libérés par leurs ravisseurs, a-t-on appris lundi 11 août à Londres. Les Jones, qui possèdent un ranch dans les Andes colombiennes, avaient été enlevés par un groupe de guérilleros dirigés par un prêtre. Une rançon de 140 000 livres (1,3 million de francs) avait été réclamée. — *(A.P.)*

Inde

● DES *NEGOCIATIONS* SE SONT OUVERTES lundi 11 août à Imphal, capitale du Manipur, entre un représentant de New-Delhi et des dirigeants du mouvement dirigé contre la présence d'étrangers en Assam, afin de mettre fin à l'agitation qui se poursuit dans cette région depuis près d'un an. D'autre part, au Tripura, autre Etat du nord-est de l'Inde, un chef tribal, responsable du massacre d'une cinquantaine de personnes lors des émeutes antibengalies de juin, M. Taher Mian, a été arrêté avec plusieurs de ses partisans. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Ouganda

● LA C.E.E. A ACCORDE LUNDI 11 AOUT UNE AIDE de 5,45 millions d'unités de compte (31,59 millions de F.F.) à l'Ouganda, à la Somalie et au programme d'assistance aux réfugiés en mer de Chine du comité Un bateau pour le Vietnam. — *(A.F.P.)*

Zimbabwe

● LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE a fait savoir, lundi 11 août, que, contrairement aux affirmations du général Walls, commandant en chef démissionnaire des forces armées du Zimbabwe, Londres avait répondu à la demande de ce dernier d'annuler les élections législatives rhodésiennes (*le Monde* du 12 août). Mme Thatcher avait, à l'époque, fait transmettre oralement, par le bureau du gouverneur britannique, sa réponse, en l'occurrence négative. — *(A.F.P.)*





AMÉRIQUES

Brésil

LE TAUX ANNUEL DE HAUSSE DES PRIX A DÉPASSÉ LES 100 % EN JUILLET

Retour de l'hyper-inflation que M. Netto avait promis de conjurer

Rio-de-Janeiro. — Pour la première fois dans l'histoire du Brésil, le taux annuel d'inflation a dépassé le cap des 100 %. Selon les chiffres officiels, le coût de la vie a augmenté de 106,8 % entre le mois de juillet 1979 et le mois de juillet 1980. Lorsqu'ils s'étaient emparés du pouvoir en 1964, les militaires avaient invoqué la nécessité de mettre fin à une hausse des prix qui atteignait 94 %, un taux qui n'avait plus jamais été enregistré depuis.

Cette hyper-inflation se combine avec un déséquilibre croissant des échanges extérieurs : pour le premier semestre de cette année, le déficit de la balance commerciale a déjà atteint 2 milliards de dollars. Pour le combler, le gouvernement a commencé à puiser dans les réserves en devises qu'il avait accumulées les années précédentes ; en moins d'un an, celles-ci sont revenues de 10 à 6,5 milliards de dollars. Elles ne couvrent plus que l'équivalent de trois mois d'exportations, seuil considéré comme critique par les milieux financiers internationaux.

Face à ce sombre panorama, les interrogations se multiplient quant au sort du tout-puissant ministre du plan, M. Delfim Netto, maître absolu de la stratégie économique. En assumant ses fonctions l'an dernier, il avait prévu que l'inflation serait réduite à 45 % en 1980 et que la balance commerciale redeviendrait équilibrée : deux objectifs aujourd'hui hors d'atteinte. Il avait surtout fait une promesse qui lui avait permis de l'emporter sur ses concurrents — notamment sur son prédécesseur, M. Mario Henrique Simonsen, — à savoir que l'inflation pouvait être vaincue sans en passer par l'amère phase de la récession.

Aujourd'hui, ceux qui affichaient leur scepticisme — et pensaient que le Brésil ne pourrait pas échapper à un traitement de choc semblable à celui mis en œuvre au Chili et en Argentine — ont repris leur offensive. Ils ont leurs représentants au sein de l'équipe économique en place, comme le directeur de la Banque centrale, M. Carlos Langoni, et leur candidat à la succession de M. Netto, M. Roberto Campos, qui fut ministre du plan de 1964 à 1967, et appliqua alors, dans des circonstances assez semblables, une politique restrictive sévère. Aujourd'hui ambassadeur à Londres, M. Campos vient d'effectuer au Brésil une « tournée » politique très remarquée. *« Renoncer au combat contre l'inflation par peur de la récession est comme refuser d'extirper un cancer par peur d'une hémorragie »*, a-t-il affirmé lors d'une de ses nombreuses interventions publiques.

M. Netto doit également faire face à de fortes pressions extérieures. Au début du mois de juillet, le Fonds monétaire international a remis au gouvernement brésilien un document dans lequel il expose ses traditionnels « conseils » pour sortir de la crise : fin du contrôle des prix,

De notre correspondant

libéralisation de la politique de change et des taux d'intérêt, restriction monétaire et fin de l'indexation des salaires. Conscients des effets sociaux catastrophiques d'une telle politique, les responsables brésiliens continuent à affirmer qu'ils n'auront pas recours au F.M.I.

Chacun sait à Brasilia qu'une politique « récessive » signifierait rapidement la fin de l'ouverture politique, que le président Figueiredo parait toujours sincèrement vouloir maintenir. Elle provoquerait d'abord de vives réactions dans les milieux syndicaux, surtout à Sao-Paulo. La répression massive qui s'est abattue en avril sur les métallurgistes de la région, mettant en échec leur mouvement de grève, n'a pas empêché que les syndicats ouvriers apparaissent, pour la première fois depuis 1968, comme un facteur avec lequel il faille compter.

Surtout, une récession atteindrait les classes moyennes, déjà touchées par les mesures d'austérité décrétées par le régime, ainsi que les secteurs les plus vulnérables du patronat brésilien. C'est la propre base sociale du régime qui se trouverait ainsi ébranlée. Comment éviter, dans ces conditions, que ces milieux ne basculent vers l'opposition, comme ils ont déjà commencé à le faire lors des élections de 1974 et 1978 ? Ou — pis encore pour le président Figueiredo — comment s'assurer qu'ils ne tenteront pas de fomenter une division au sein des forces armées, notamment à Sao-Paulo, où le climat militaire est le plus délicat ?

La panacée agricole ?

Ce sont les risques politiques d'une aventure récessive qui assurent donc le maintien de M. Netto malgré la dégradation de la situation. Reste que les différents « *pacotes* » (paquets) de mesures économiques jusqu'ici arrêtées — le dernier en date, adopté le 18 juin, bloque le recrutement de personnel dans le secteur public jusqu'au 31 décembre 1981 — se révèlent insuffisants. Que va faire le ministre du plan ? En particulier, comment va-t-il trouver les ressources pour financer le déficit du secteur public, avant que l'inflation n'échappe à tout contrôle ?

Un premier instrument est déjà mis en œuvre : favoriser plus encore l'entrée du capital étranger pour colmater les brèches fiscales. Le gouvernement espère notamment attirer une partie de l'énorme masse des pétrodollars en quête de placement. Un résultat a été atteint avec l'achat par le Koweït, le 24 juin, pour un montant de 115 millions de dollars payés « cash », de 10 % des actions de la société Volkswagen du Brésil, la principale fabrique d'automobiles du pays. Cette transaction est considérée comme un coup d'envoi prometteur pour les investissements arabes au Brésil.

Le gouvernement pourrait aussi — et s'apprête apparemment à le faire — ouvrir au capital étranger de larges zones de l'Amazonie, ou des gisements miniers aussi importants que celui de Carajas, qui contient les plus grandes réserves de fer du monde. Toutefois, il prête ainsi le flanc aux campagnes de l'opposition, qui l'accuse déjà d'être en train de brader le Brésil. Ce thème est d'autant plus délicat qu'il pourrait entraîner une réaction nationaliste au sein des forces armées, ce qui mettrait en danger la survie du régime.

Un autre impératif est d'augmenter encore les exportations, comme le préconise à cor et à cri M. Netto. Les résultats sont encourageants : durant le premier semestre, les exportations ont augmenté de 35 % par rapport à l'an dernier. Mais, dans la conjoncture internationale actuelle, les ventes à l'étranger ne semblent pas extensibles à l'infini. Surtout, elles couvrent à peine les importations, qui croissent à un rythme plus rapide encore vu l'augmentation des prix du pétrole, et un service de la dette de plus en plus envahissant.

M. Netto voit dans l'agriculture la panacée qui permettra de sortir de la crise. Dans un pays de 8,5 millions de kilomètres carrés de terres presque entièrement arables, l'importance de ce secteur est une évidence, bien que le régime militaire l'ait sacrifié durant quinze ans, notamment à l'époque où M. Netto était ministre des finances (de 1967 à 1974). Aujourd'hui, les prix agricoles plus rémunérateurs fixés par le gouvernement doivent permettre pour la plupart des denrées, notamment le soja et le maïs, une récolte encourageante pour l'année. L'exportation de produits agricoles aidera à soulager la balance commerciale, et un meilleur approvisionnement du marché alimentaire national contribuera à freiner la hausse des prix.

Toutefois, ce n'est pas l'agriculture à elle seule qui suffira à résoudre la crise, d'autant que le régime est, dans ce secteur, victime de ses contraintes politiques. Malgré les demandes de l'opposition et des secteurs les plus lucides du parti au pouvoir, le gouvernement se refuse à envisager la promulgation d'une réforme agraire, même modérée. Ce serait elle pourtant qui permettrait au secteur agricole de relancer l'emploi et d'endiguer le flot de l'immigration urbaine. Tout au contraire, le régime continue d'ignorer, malgré les protestations de l'Eglise, la croissante expulsion par de grandes compagnies de milliers de petits propriétaires dans l'Amazonie et le Mato-Grosso, ce qui empêche la formation d'une classe moyenne rurale.

Sans doute est-ce aussi le jeu des alliances politiques conservatrices du régime qui l'empêche d'envisager une mesure que tous les secteurs d'opposition considèrent comme prioritaire pour combattre la crise : la réforme fiscale. Dans un pays où la concentration des revenus reste l'une des plus élevées du continent, la spéculation sur le marché financier joue un rôle important dans le processus d'inflation. En avril, le régime avait bien tenté une première mesure timide en instaurant un « emprunt obligatoire » de 10 % sur le capital (les revenus du capital échappaient jusque-là à toute taxation). Deux mois plus tard, face aux pressions, un décret-loi en a limité la portée, réduisant de près de 40 %, selon les estimations officielles, les recettes attendues de cet emprunt en 1980.

Pour l'opposition, seule la réforme fiscale permettrait de drainer vers l'Etat un montant considérable de ressources, susceptible de combler le déficit public. Elle permettrait aussi de modifier le profil de la demande en la réorientant vers les biens de première nécessité et de relancer l'emploi par une série de travaux publics dont le financement serait assuré. *« Il ne s'agit pas d'instaurer le socialisme, mais simplement un capitalisme moins sauvage pour sortir de la crise »*, affirme-t-on dans l'opposition. même s'il s'agit là d'une conversion limitée, il n'est pas sûr que le régime militaire soit à même de l'accomplir.

THIERRY MALINIAK.

Chili

DÉMISSION DU CHEF DE LA POLICE

Santiago *(A.F.P.)*. — Le chef de la police civile chilienne, le général en retraite Ernesto Baeza, a donné sa démission le lundi 11 août à la suite d'accusations selon lesquelles certains de ses subalternes seraient impliqués dans l'actuelle vague d'enlèvements. Un communiqué indique que le président Pinochet a accepté la démission du général Baeza, nommé chef de la police civile peu après le coup d'Etat contre Allende, en 1973.

Selon le communiqué, les services de renseignements du gouvernement sont parvenus à la conclusion que certains fonctionnaires de la police, *« agissant en marge de la légalité »*, ont participé aux enlèvements qui ont eu lieu depuis deux semaines.

Au cours de l'un de ces enlèvements, un étudiant, M. José Eduardo Lara, avait été torturé à mort. Les autres personnes séquestrées avaient été libérées, et certaines avaient déclaré avoir également subi des tortures. Une organisation s'intitulant *« Commando vengeur des martyrs »* (COVEMA), probablement d'extrême droite, avait revendiqué ces actions.

La démission du général Baeza intervient trois semaines après celle du général Odlanier Mena, chef de la Centrale nationale d'informations (C.N.I.), le principal service de renseignements chilien, qui a succédé à la DINA. Le général Mena a été remplacé à la tête du C.N.I. par le général Humberto Gordon. A la demande du ministère de l'intérieur, un juge a été chargé d'étudier les faits relatifs aux récents enlèvements.

Bolivie

DEUX FRANÇAIS VONT ENQUÊTER SUR LES DROITS DE L'HOMME

La Paz *(A.F.P.)*. — Un syndicaliste et un juriste français sont arrivés, le lundi 11 août, en Bolivie pour enquêter sur la situation des disparus et prisonniers politiques après le coup d'Etat militaire du 17 juillet contre le gouvernement de Mme Gueiler. MM. Johannes Galland, secrétaire chargé des questions internationales à la C.G.T., et Joë Nordmann, président de la Fédération française des juristes démocrates, ont été accueillis, à La Paz, par le président de la Commission épiscopale bolivienne, Mgr Jorge Manrique, et le premier secrétaire de l'ambassade de France, M. Gérard Guillonneau.

MM. Galland et Nordmann ont déclaré vouloir établir le nombre de tués à l'occasion du coup d'Etat et les conditions de détention des prisonniers politiques. Ils ont annoncé qu'ils commenceraient leur enquête par un entretien avec le ministre de l'intérieur, le colonel Luis Arce Gomez, à qui ils demanderont l'autorisation de visiter les prisons de La Paz et d'autres villes de Bolivie. Ils souhaitent s'enquérir du sort de MM. Juan Lechin, président de la Centrale ouvrière bolivienne (COB), et Simon Reyes, autre dirigeant de la COB, arrêtés le jour du « putsch » et dont ont ignore s'ils sont encore en vie.

On apprend d'autre part à La Paz, de source proche de l'ancienne présidente, que Mme Gueiler partira, mercredi, pour l'Europe.

PROCHE-ORIENT

Jérusalem ne constitue plus un thème de négociation

écrit M. Begin au président Sadate

« Jérusalem, capitale éternelle d'Israël ne pourra constituer un thème de négociation dans le cadre des pourparlers sur l'autonomie des Palestiniens », écrit le premier ministre israélien dans la lettre, rendue publique lundi à Jérusalem, qu'il avait adressée le 2 août au président Sadate.

« Quiconque déclare que les actes souverains du Parlement (israélien) *sont nuls et non avenus fait une déclaration elle-même nulle et non avenue. La même chose s'applique à nos implantations en Judée et Samarie* (la Cisjordanie), *à Gaza et au Golan. Aucune de ces colonies, légales et légitimes et partie intégrante de notre sécurité nationale, ne sera jamais éliminée »*, ajoute M. Bégin afin, semble-t-il, de ne laisser aucune illusion à M. Sadate.

Celui-ci, qui doit faire connaître cette semaine sa réaction, avait demandé au chef du gouvernement israélien de *« garantir que la nouvelle loi sur Jérusalem n'empêcherait pas la question de la ville sainte de faire partie des thèmes de négociations »*. Aussi le quotidien *Al-Ahram* affirme-t-il ce mardi au Caire que la réponse de M. Bégin *« ne renferme que des éléments négatifs rendant les négociations difficiles ou même impossibles »*.

Toutefois, la veille, un haut fonctionnaire du ministère égyptien des affaires étrangères avait estimé que *« la situation n'était pas totalement désespérée et que les discussions pourraient reprendre quand l'atmosphère adéquate aura été créée »*. La position égyptienne inclinerait actuellement à laisser aux Palestiniens le soin de régler plus tard directement avec les Israéliens le dossier de Jérusalem. Quant aux colonies juives en Cisjordanie et à Gaza, Le Caire se contenterait pour le moment de leur « gel » sans exiger leur démantèlement.

Les capitales arabes, de leur côté, paraissent voir dans la situation présente un moyen de retrouver, au moins passagèrement, leur entente. Aux sept pays (Jordanie, Syrie, Irak, Arabie, Koweït, Qatar, Bahreïn) qui avaient déjà annoncé leur intention (*le Monde* du 12 août) de rompre leurs relations diplomatiques ou de boycotter économiquement tout Etat reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël, se sont ajoutés, depuis lundi, les Emirats unis, le Maroc, la Mauritanie, le Yémen du Nord et l'O.L.P.

La presse algérienne, pour sa part, a évoqué la possibilité d'utiliser *« l'arme du pétrole »* contre tout gouvernement qui reconnaîtrait l'annexion de Jérusalem. Quant au mufti sunnite du Liban, le cheikh Hassan Khaled, il vient de suggérer la convocation d'une *« conférence islamo-chrétienne pour la défense de Jérusalem et des lieux saints islamiques et chrétiens »*.

DEUX ANALYSES DU CONFLIT ISRAÉLO-ARABE

« Le Sphinx et le Commissaire », *d'Hassanein Heykal*

Le titre évoque plutôt l'Agatha Christie de *Mort sur le Nil*... Mais un sous-titre est là pour démentir : « Heurs et malheurs des Soviétiques au Proche-Orient. » On se dit quand même que comme dans *les Documents du Caire* (Flammarion, 1972), Mohamed Hassanein Heykal, journaliste égyptien devenu confident de Nasser et patron de presse, avant d'être brusquement remis dans le rang par le président Sadate en 1974, va encore nous promener dans les coulisses des « grands » de ce monde, non sans piquant, certes, ni intérêt pour le lecteur, mais avec un contentement d'y avoir été qui à la longue finit par lasser.

On lit bien dans *le Sphinx et le Commissaire*, qui vient d'être publié en français (1), que l'auteur s'est retrouvé une nuit, à Zagidova, près de Moscou, dans le lit du président Podgorny, mais la petite histoire n'est pas le thème de cet ouvrage. On a affaire, cette fois, à un livre majeur sur la stratégie du Kremlin dans une région-clef du monde, qui peut figurer à côté d'études comme celles d'Hélène Carrère d'Encausse. L'aspect parfois un peu sec des livres d'analyse politique est, dans le cas du *Sphinx et le Commissaire*, heureusement équilibré par des « choses vues », tout au long de ses trois cent soixante pages.

Hassanein Heykal, chuchote-t-on déjà, n'a pas tout dit. Mais dans ce qu'il nous livre cette fois on ne saurait trop louer son absence de passion ou de rancune, son bon vouloir à reconnaître les faiblesses ou les erreurs d'une politique à laquelle il fut étroitement associé.

L'un des chapitres les plus éclairants est consacré à l'origine du communisme égyptien, dont la première organisation, nous apprend-il, fut fondée à la fin de la première guerre mondiale à Alexandrie, par un bijoutier juif européen, Joseph Rosenthal, en liaison avec un de ses coreligionnaires, Victor Stein, servant dans l'armée anglaise.

Le rôle fondamental joué dans le mouvement communiste égyptien par des étrangers ou par des nationaux de culture européenne (le plus souvent français) explique, sans doute, l'attachement indéfectible, jusqu'à nos jours, des marxistes égyptiens au modèle soviétique, et leur peu d'attirance pour les problèmes agraires ou pour ceux du tiers monde. Libres sous le second raïs sinon de s'exprimer, du moins d'aller et de venir, les communistes égyptiens regrettent l'époque, où souffrant mille morts dans les prisons de Nasser, ils avaient quand même la satisfaction de pouvoir adresser au premier Raïs des motions de soutien à sa politique de coopération avec Moscou...

Et le neutralisme ?

Eux qui, avec les intégristes islamiques, sont aujourd'hui, en Egypte, le fer de lance de l'opposition à la « paix séparée » avec Israël que fustige aussi l'Union soviétique, pouvaient-ils imaginer — c'est l'une des révélations d'Hassanein Heykal — que celle-ci, sous Khrouchtchev, comme sous M. Brejnev, citait souvent aux Egyptiens comme « exemple de compromis » le traité séparé germano-russe signé en mars 1918 à Brest-Litovsk (alors en Pologne, aujourd'hui en Biélorussie soviétique), qui, par parenthèse, est aussi la ville natale de M. Begin...

Nasser n'eut cure de ce conseil. Il voulut utiliser les Soviétiques pour se donner une armée capable de mettre un jour Israël à merci. Finalement, c'est l'Egypte qui se trouva, après 1967, à la fois à la merci des Israéliens et des Russes. Au moment de la guerre de six jours : *« L'Union soviétique n'avait pas apporté la moindre aide d'aucune sorte, et n'avait même pas fourni une description précise du dispositif des forces israéliennes. »* A telle enseigne que Le Caire crut à une collusion américano-soviétique...

Paradoxalement Anouar El Sadate, l'homme de la « *carte américaine* » — que, selon H. Heykal, le raïs décida définitivement de jouer, le 6 novembre 1973, au cours d'un tête-à-tête de trois heures avec M. Kissinger — devait obtenir des arsenaux soviétiques ce dont Nasser avait toujours rêvé, permettant ainsi à son successeur de bousculer l'armée israélienne sur la ligne Bar-Lev, au Sinaï, en octobre 1973, avant d'aboutir, cinq ans plus tard, à un Brest-Litovsk appelé cette fois Camp-David...

Dans son *Europe galante* (2), Paul Morand écrivait : *« l'histoire, comme une idiote, mécaniquement se répète. »* H. Heykal estime que les Soviétiques attendent maintenant en Egypte *« que les Américains et leurs amis commettent les inévitables gaffes dont ils sont coutumiers »*. Ce sera alors de nouveau à Moscou de jouer, et cette fois l'histoire pourrait ne pas se renouveler, pense l'ancien conseiller de Nasser, du moins si les Soviétiques acceptent enfin de prendre en compte le nationalisme des Arabes.

Ce que l'on peut reprocher à H. Heykal, dont il n'est pourtant pas possible de mettre en doute l'amour qu'il porte à son pays, c'est qu'en conclusion de son ouvrage il ne paraît pas envisager l'hyptohèse d'une Egypte qui ne serait ni « *américaine* », ni « *soviétique* ». Et l'indépendance ? Et le neutralisme ? N'y croit-il plus ? A-t-il trop hanté M. Gromyko dont il dit : *« Parfois, à Moscou, je l'écoutais parler du non-alignement, et il me semblait qu'en fermant les yeux j'entendais Dulles. »*

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) Editions J.A., Paris, 1980, 360 pages. Ce livre inaugure une nouvelle collection, « le Sens de l'histoire ».

(2) Grasset, 1925, 260 pages.

« L'Année de la colombe »

de Eitan Haber, Zeev Schiff et Ehud Yaari

Ecrit par trois des meilleurs journalistes israéliens — Eitan Haber, Zeev Schiff et Ehud Yaari, — *l'Année de la Colombe* commence quand finit le livre d'Hassanein Heykal. C'est le premier ouvrage publié en français (1) sur cette période cruciale pour le Proche-Orient qu'ont été les années 1977 et 1978 ; il existe aussi en arabe, en hébreu, en anglais, en japonais, etc.

Ayant suivi de très près la genèse de la paix égypto-israélienne et ayant eu des contacts privilégiés avec plusieurs de ses « pères » israéliens et arabes, les trois coauteurs nous font revivre les événements et découvrir leurs arrière-plans, de 1977 à 1978. Par exemple, le rôle joué par les Marocains et par le général Dayan et le général égyptien Touhami, personnage mystique et mystérieux, pour faire déboucher l'« *initiative de paix* » du raïs sur un véritable dialogue. Ou encore le sommet Sadate-Begin de la Noël 1977, à Ismaïlia, où l'incompréhension israélo-égyptienne atteignit presque au drame.

Jérusalem, Camp-David, Le Caire, Washington... Dans ces lieux, la paix manqua d'être mort-née. Aujourd'hui, les trois journalistes israéliens veulent croire que *« trente ans de haine et de guerres »* ont pris fin, *« 18 836 soldats israéliens et quelque 60 000 soldats égyptiens ayant donné leur vie pour rendre* [cela] *possible »*. Mais dans ce livre, comme dans la paix, il y a un oublié : le peuple palestinien...

J.-P. P.-H.

(1) Hachette : Paris 1979, 361 pages.

Iran

Le chef du gouvernement affirme que M. Bani Sadr l'a laissé « entièrement libre » de choisir ses ministres

Le nouveau chef du gouvernement iranien, M. Mohamed Ali Radjaï, au cours de sa première conférence de presse, lundi 11 août, a indiqué que le président Bani Sadr l'avait laissé « *entièrement libre* » de choisir les membres de son cabinet. Le chef de l'Etat a cependant émis *« un avis sur le choix des ministres de la défense et de l'intérieur »*, a-t-il ajouté.

M. Radjaï a commencé ses consultations et présentera son cabinet dans un délai de dix jours comme l'exige la Constitution. On lui prête l'intention d'offrir le portefeuille de la défense ou celui des affaires étrangères à M. Djalaleddine Farsi, l'un des principaux adversaires de M. Bani Sadr au sein du parti républicain islamique. Sa candidature à la présidence de la République avait été écartée en janvier en raison de ses origines afghanes.

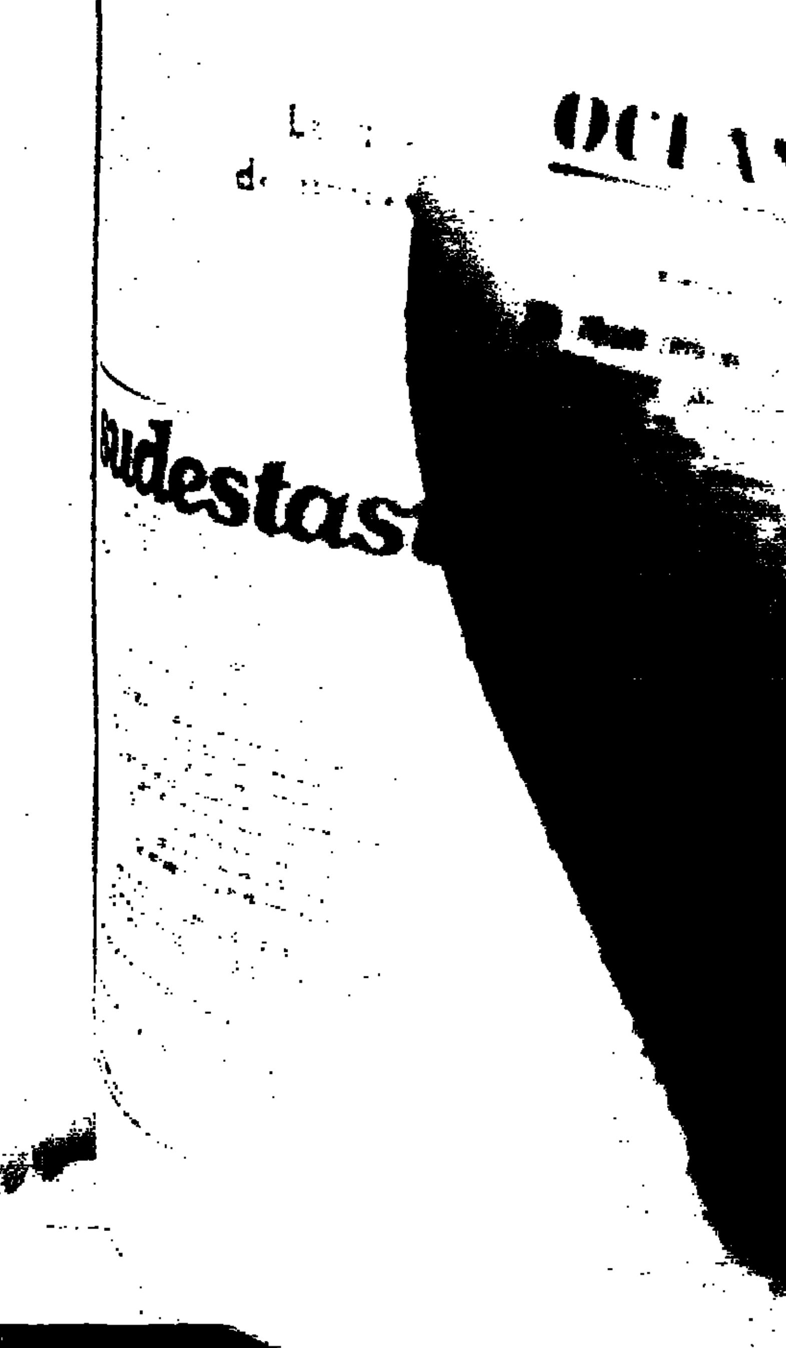
Interrogé sur d'éventuelles divergences qui le sépareraient du président de la République, M. Radjaï a répondu : *« Le président Bani Sadr et moi-même sommes deux frères qui servent le peuple. L'avenir démontrera que le président, le cabinet et moi-même seront tous responsables devant la révolution.* Il a conclu en demandant aux journalistes de *« cesser de lui poser des questions sur de prétendues divergences avec le chef de l'Etat. »*

M. Bani Sadr observe le silence depuis son allocution polémique de dimanche dénonçant les *« faux musulmans »* qui tenteraient de monopoliser le pouvoir. Mais Radio Téhéran, citant un député qui avait assisté à une réunion à huis clos du Parlement, rapporte que le président avait déclaré : *« Bien sûr, je ne dis pas qu'il* [M. Radjaï] *soit obstiné, mais il croit à ses propres idées, alors que ses connaissances des affaires iraniennes ne sont pas suffisantes. »*

D'autre part, l'amiral Ahmed Madani, ancien ministre de la défense, dont le mandat parlementaire avait été annulé pour ses « liens suspects » avec les Etats-Unis, a demandé à passer en jugement, dans une lettre publiée lundi par le quotidien *Keyhan*. *« Quelques députés ont dit sur moi ce qu'ils voulaient et m'ont accusé de n'importe quoi, les journaux ont rapporté tout cela en ajoutant leurs propres commentaires »*, écrit l'ancien candidat à la présidence de la République, ayant d'ajouter : *« C'est pourquoi je demande (...) un procès que tout le monde puisse voir, c'est-à-dire qu'il soit télévisé avec les juges d'un côté et moi de l'autre, afin que le peuple puisse juger. »*

L'un des rares journalistes étrangers qui travaillaient encore en Iran, M. Alex Brodie, correspondant de la B.B.C., a été invité lundi à quitter le pays. Un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères l'a informé que son permis de séjour de trois mois ne serait pas renouvelé en raison de ses *« correspondances négatives »*.

D'autre part, quatre cents trafiquants de drogue, purgeant des peines de un à deux ans de prison ont été libérés lundi sur l'ordre de l'ayatollah Khalkhali à l'occasion de la fête du Fitr, marquant la fin du ramadan.



AFRIQUE

LE CONFLIT SAHARIEN

Nouvelle détérioration des relations entre le Maroc et la Mauritanie

De notre correspondant

Rabat. — Les relations entre le Maroc et la Mauritanie évoluent-elles vers une nouvelle crise aussi grave que celle qui avait accompagné l'accord d'Alger, il y a un an, entre Nouakchott et le Polisario ? Les Marocains le craignent et n'excluent pas une rupture ouverte entre les deux pays.

L'incident frontalier du 29 juillet semble avoir mis vraiment le feu aux poudres et précipité le rapprochement de la Mauritanie et du Polisario. Les Marocains ont pourtant toujours opposé des démentis obstinés à toutes les accusations de la Mauritanie, de toute évidence démesurées (*le Monde* du 2 août).

On avait parlé à Nouakchott de bombardement du port de Nouadhibou et de La Guerra. Mais de lui-même le gouvernement mauritanien réduisit ses accusations à une attaque aérienne marocaine contre le poste de Boulanouar, situé près de la frontière entre le Maroc et l'ancien territoire espagnol du Rio de Oro, annexé par le Maroc en 1979 après que les Mauritaniens l'eurent abandonné. Y a-t-il eu poursuite d'éléments mobiles du Polisario par des avions marocains qui auraient voulu, en lançant quelques roquettes sur les dunes de Boulanour, donner un avertissement à la Mauritanie ?

Toujours est-il que les dirigeants mauritaniens auraient pris l'incident très au sérieux, à tel point que plusieurs d'entre eux ont paru disposés à en tirer les conséquences, au point de reconnaître immédiatement la « République sahraouie ». La Mauritanie l'avait déjà reconnue *de facto* en signant son accord avec le Polisario en 1979, mais elle n'a pas procédé à la démarche officielle.

Saisissant l'occasion que lui fournissait ce regain de tension maroco-mauritanienne, le Polisario décidait brusquement, le 5 août dernier, de libérer quarante-cinq détenus mauritaniens, ce que, depuis l'accord d'Alger, il s'était bien gardé de faire (*le Monde* du 7 août). Le nombre des détenus mauritaniens civils et militaires dans les camps du Polisario atteindrait, selon les estimations marocaines, plusieurs centaines.

Alarmé par la tournure prise par les événements, le roi Hassan II a dépêché, dès le mercredi 6 août, son ministre des affaires étrangères, M. Boucetta, à Nouakchott, pour remettre un message personnel au président mauritanien. Bien que les officiels marocains n'aient rien révélé du contenu de ce message, on sait à Rabat qu'il s'agissait d'une mise en garde énergique. Les Marocains, dit-on ici, ont voulu placer les dirigeants mauritaniens devant leurs responsabilités. Ou bien, leur ont-ils écrit en substance, vous reconnaissez la R.A.S.D. et vous abandonnez alors la neutralité que vous prétendiez observer depuis votre retrait du conflit en 1979, et dans ce cas le Maroc en tirera les conséquences ; ou bien vous restez fidèles à cette neutralité en dépit des pressions et du chantage que peut exercer sur vous le Polisario. En même temps, la presse marocaine a accompagné cet avertissement du rappel de tout ce que le Maroc avait fait pour la Mauritanie entre 1975 et 1979 et de la fraternité de destin qui devrait réunir les deux pays.

L'anxiété de Rabat

Ces rappels et ces objurgations montrent l'anxiété des Marocains. Si la Mauritanie versait décidément dans le camp du Polisario, la situation régionale serait bouleversée. Le Maroc se retrouverait, à sa frontière sud, devant un Etat hostile que le Polisario pourrait transformer à loisir en nouveau tremplin pour relancer un conflit que ses guérilleros, chassés du massif de Ouarkziz en mai dernier et acculés à la défensive, paraissent avoir du mal à soutenir.

Du point de vue diplomatique, la Mauritanie en se prononçant pour l'entrée de la R.A.S.D. au sein de l'O.U.A., porterait à vingt-sept le nombre de pays africains qui soutiennent sa candidature bloquée *in extremis*, au début de juillet, grâce à la proposition de création d'un comité des sages entre 1975 et 1979, et de la frater- comité doit se réunir dans un délai maximum de trois mois, soit au début d'octobre, et le ralliement de la Mauritanie au camp du Polisario pourrait annuler les efforts déployés ces dernières semaines par le roi Hassan II pour battre le rappel de ses amis africains. C'est ainsi qu'il a envoyé fin juillet le prince héritier Sidi Mohamed au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria pour *« remercier ces différents pays de leur attitude lors de la conférence de l'O.U.A. à Freetown »*. De son côté, le prince Moulay Hassan El Mehdi s'est rendu au Soudan, au Kenya, en Somalie et à Djibouti. Enfin, M. Ahmed Osman, beau-frère du roi et président du Rassemblement national des indépendants, le plus important parti gouvernemental, a rendu visite, au début du mois d'août, aux chefs d'Etat du Zaïre, du Gabon et de la Haute-Volta.

ROLAND DELCOUR.

République Sud-Africaine

IMPASSE DANS LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES MÉTIS

Au cours d'un entretien, lundi 11 août, avec le premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, les dirigeants du Parti du travail (métis) ont réaffirmé qu'ils refusaient de faire partie d'un conseil présidentiel au cas où les Noirs en seraient exclus. En dépit de cette impasse, les représentants de la communauté métisse ont déclaré que l'entrevue s'était déroulée dans une atmosphère *« sérieuse et sincère »*.

D'autre part, la plupart des cent cinquante-cinq écoliers arrêtés lors du récent boycottage des cours dans les écoles pour non-Blancs ont été relâchés ces derniers jours, a affirmé lundi le *Rand Daily Mail*, quotidien d'opposition de Johannesburg. Quarante d'entre eux auraient signé une pétition en faveur de l'abolition de l'apartheid.

Enfin, un automobiliste blanc a trouvé la mort et un autre a été blessé lorsque leurs véhicules respectifs ont été victimes d'un accident provoqué par des jets de pierres de manifestants, dans la banlieue de la ville du Cap, lundi. Dans la « ceinture noire » du Cap, la police a dû intervenir à plusieurs reprises contre des manifestants qui ont notamment incendié un véhicule des postes. *(A.F.P., U.P.I.)*

EUROPE

MOSCOU ET LES PAYS DE L'EST

L'aggravation de la situation en Pologne préoccupe le Kremlin

Dans sa résidence d'été en Crimée, M. Leonid Brejnev a terminé le lundi 11 août ses consultations rituelles avec les chefs des partis communistes des pays de l'Est européen en recevant M. Honecker. Notre correspondant à Moscou analyse ci-dessous les différents communiqués publiés à cette occasion.

Seul le texte relatif à l'audience accordée le 31 juillet à M. Gierek évoque une information réciproque sur la « situation intérieure » de chaque pays. Des grèves sporadiques ont encore lieu en Pologne et les autorités continuent à satisfaire tant bien que mal les revendications. Ainsi, les éboueurs de Varsovie viennent de recevoir la promesse d'une augmentation progressive des salaires, de l'ouverture d'un centre de distribution de viande dans chacune des cinq bases de l'entreprise et de l'amélioration de l'équipement sanitaire. L'arrêt de travail des éboueurs a été marqué par un seul incident : l'interpellation, le lundi matin 11 août, à son domicile, de M. Marek Glessmann, l'un des membres du comité de grève. Il a été relâché après neuf heures de détention. Le même jour, un des dépôts d'autobus de la capitale s'est également mis en grève.

De notre correspondant

Moscou. — Avant de recevoir les 28 et 29 août, dans les environs de Berlin, le chancelier Schmidt, M. Erich Honecker, secrétaire général du parti socialiste unifié (communiste) et président du conseil d'Etat de la République démocratique allemande, s'est entretenu, le lundi 11 août en Crimée, avec Leonid Brejnev. Cette rencontre a clos la série des entretiens entre le secrétaire général du P.C. soviétique et les chefs de parti des pays socialistes européens, devenus maintenant traditionnels chaque été (1).

Les communiqués laconiques publiés dans ces occasions reprennent en général des formules consacrées et ne donnent aucune indication précise sur le contenu des conversations. On y cache soigneusement les divergences quand il y en a et on masque les problèmes épineux.

Une analyse rapide des différences et des nuances entre les divers communiqués publiés à l'issue des rencontres bilatérales permet cependant de déterminer les constantes de la politique soviétique et les préoccupations propres à chaque pays socialiste européen. Certains thèmes reviennent toujours dans ces textes. Il s'agit tout d'abord de la coopération bilatérale entre l'U.R.S.S. et le pays concerné dont les dirigeants se félicitent régulièrement et qu'il convient de développer pour obtenir des succès encore plus impressionnants.

Cette année, les chefs des P.C. européens ont également insisté, dans des termes presque identiques, sur les dangers de la course aux armements relancée par les *« milieux belliqueux de l'Occident »*. En général, ils précisent que cette politique est vouée à l'échec, étant donnée l'attitude ferme du camp socialiste, mais le communiqué Brejnev-Honecker n'en indique pas moins que *« la situation demeure tendue et difficile »* et que *« aucun progrès n'a été accompli vers un règlement équitable des conflits existants »*.

Dans ces conditions — et c'est le troisième thème commun, — les propositions de l'U.R.S.S. et des autres pays socialistes pour sauvegarder et renforcer la détente acquièrent une importance particulière. Les textes font référence à la réunion du comité consultatif du pacte de Varsovie en mai dernier, mais aucun ne rappelle la proposition de réunir dans les plus brefs délais une conférence mondiale au sommet.

Cependant, tous contiennent un paragraphe consacré à la conférence de Madrid qui doit se tenir *« dans un esprit sérieux et constructif »*. *« Les travaux doivent porter sur la définition de mesures pratiques appelées à concourir au renforcement de la sécurité, de la coopération et de la paix en Europe. Il serait important d'adopter à Madrid une solution politique sur la convocation d'une conférence européenne sur la détente militaire et le désarmement. »* (Communiqué Brejnev-Ceausescu.)

Les nuances et les différences n'ont pas toutes la même valeur. Elles portent d'abord sur les formules caractérisant, à la fin des communiqués, le climat des rencontres. La *« cordialité »* est la règle, sauf pour la rencontre avec M. Ceausescu qui n'a droit qu'à l'épithète d'*« amical »*. Une *« identité totale ou absolue »* des vues a été constatée avec MM. Husak, Jivkov et Honecker ; une *« compréhension mutuelle totale »* avec M. Gierek, mais une *« compréhension mutuelle »* tout court avec M. Ceausescu. Il faut néanmoins remarquer que le ton général du communiqué soviéto-roumain est sensiblement plus chaleureux que l'année dernière.

La situation « intérieure » en Pologne

D'autres différences semblent tenir à une *« division des tâches »* entre les communiqués. Comme chacun ne peut pas aborder tous les sujets de politique internationale, chacun traite un sujet particulier pour rappeler là encore les positions du camp socialiste. Le communiqué Brejnev-Husak exprime sa solidarité avec *« la juste cause du peuple afghan »* et indique que la tentative d'isoler l'U.R.S.S. a fait long feu. Avec M. Kadar, Moscou rappelle ses *« initiatives à propos des négociations sur les fusées nucléaires à moyenne portée dans leur lien organique avec les systèmes américains avancés »*, et la rencontre avec M. Gierek permet de renouveler un *« soutien invariable à la lutte pleine d'abnégation du peuple palestinien »* ; avec M. Ceausescu, on a évoqué la nécessité d'un nouvel ordre économique mondial, et avec M. Jivkov, la situation dans le Sud-Est asiatique pour dénoncer *« la politique hégémoniste de Pékin soutenue par les Etats-Unis »*.

Certaines nuances peuvent encore être rapportées à des initiatives propres à certains P.C. Ainsi le communiqué soviéto-polonais fait-il référence à la conférence de Paris des partis communistes européens réunis à l'initiative conjointe du P.C.F. et du POUP, et le communiqué soviéto-bulgare à la situation dans les Balkans.

Enfin, des différences reflètent les préoccupations particulières chez certains interlocuteurs de M. Brejnev. Seule le communiqué soviéto-polonais fait allusion, par exemple, à la *« situation intérieure »* à propos de laquelle *« MM. Brejnev et Gierek se sont mutuellement informés »*. On ne peut manquer de voir dans cette phrase une expression des inquiétudes ressenties face à la dégradation de la situation économique et sociale en Pologne. Bien que les moyens d'information soviétiques soient totalement muets à ce sujet, il est évident que l'évolution des événements est suivie avec beaucoup d'attention à Moscou.

D'autre part, le communiqué Brejnev-Honecker contient une référence implicite aux relations entre les deux Etats allemands, bien que la R.F.A. ne soit pas nommément citée. Au moment où l'on célèbre le dixième anniversaire du traité de Moscou entre l'U.R.S.S. et la R.F.A. — *« jalon important dans la voie d'un assainissement sensible du climat en Europe, dans le raffermissement de la détente en tant que tendance dominant les relations internationales »*, peut-on lire dans le message envoyé par les dirigeants soviétiques aux dirigeants ouest-allemands — l'U.R.S.S. et la R.D.A. estiment qu'il est *« indispensable de respecter de bonne foi les accords et traités internationaux qui ont marqué des dates dans le développement du processus de la détente, dans la formation de ses bases juridiques »*. Dans ce contexte, elles soulignent la *« nécessité de respecter rigoureusement les intérêts légitimes de l'Etat socialiste, appelé République démocratique allemande, comme tous ceux de tout Etat souverain »*.

C'est une manière pour le Kremlin de donner à la fois sa bénédiction à la prochaine rencontre entre MM. Honecker et Schmidt et un avertissement contre toutes les tentatives visant à miner la souveraineté et l'indépendance de la R.D.A.

DANIEL VERNET.

(1) M. Brejnev a successivement rencontré M. Gustav Husak (Tchécoslovaquie) le 23 juillet, M. Janos Kadar (Hongrie) le 24 juillet, M. Gierek (Pologne) le 31 juillet, M. Ceausescu (Roumanie) le 4 août, M. Jivkov (Bulgarie) le 7 août et M. Honecker (R.D.A.) le 11 août.

● *La rencontre MM. Schmidt et Honecker* aura lieu les 28 et 29 août au lac de Werbellin, près de Berlin, et non à Rostock comme annoncé officieusement auparavant, a indiqué lundi le représentant permanent de la R.D.A. à Bonn en remettant l'invitation officielle à la chancellerie. — *(A.F.P.)*

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ DE MOSCOU

Les relations germano-soviétiques sont un facteur de stabilité en Europe estiment les dirigeants des deux pays

Le dixième anniversaire du traité de Moscou entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique a donné lieu dans les deux pays à de nombreux commentaires. Par ce traité, signé le 12 août 1970 par MM. Brandt et Kossyguine, les deux pays s'engageaient notamment à respecter *« l'intégrité territoriale des Etats en Europe dans leurs frontières [du moment] »*. Ecartant ainsi, au nom de la Realpolitik, le rêve de la réunification, le chancelier ouest-allemand de l'époque mettait un terme à vingt-cinq ans de guerre froide entre les deux pays, ce qui allait permettre de débloquer les relations de la République fédérale avec les autres pays membres du pacte de Varsovie, notamment la R.D.A.

Quelques mois plus tard, M. Brandt signait le traité de Varsovie ; en septembre 1971, était conclu l'accord quadripartite sur le statut de Berlin et en août 1972 le traité de Berlin-Est marquant le début des relations officielles entre les deux Allemagnes.

M. Brandt, actuel président du parti social-démocrate (S.P.D.), a estimé que le traité de Moscou, élément-clé de l'Ostpolitik de Bonn, *« signé malgré le Vietnam et maintenu malgré l'Afghanistan »*, est à l'origine de la *« relative stabilité »* en Europe, qui a pu être préservée en dépit de l'actuelle tension Est-Ouest. Dans un message, adressé ce mardi à M. Brejnev, M. Schmidt souligne également l'importance du dialogue germano-soviétique et évoque *« le devoir de faire en sorte que, même dans les temps difficiles, les relations entre les deux pays demeurent stables et évoluent conformément aux objectifs du traité de Moscou »*.

MM. Brejnev et Kossyguine avaient pour leur part célébré l'importance du traité dans une lettre adressée lundi 11 août au président Carstens et au chancelier Schmidt. *« Une application conséquente de la politique qui s'est concrétisée par le traité de Moscou puis par les traités conclus entre la R.F.A. et d'autres pays socialistes, et ensuite dans l'Acte final d'Helsinki, demeure un facteur décisif de la stabilité en Europe, un gage de paix juste et durable sur notre continent »*, souligne le message. Ils ajoutent que cette politique a été confirmée de façon concluante par le récent voyage de M. Schmidt à Moscou.

Allemagne fédérale

M. Helmut Schmidt propose sa médiation dans le conflit sur la cogestion

De notre correspondant

Bonn. — A moins de deux mois des élections législatives du 5 octobre, le chancelier Schmidt va probablement devoir arbitrer un conflit sur la cogestion dans les entreprises, conflit dont il se serait bien passé à pareille époque. Lundi 11 août, aussitôt après l'échec des négociations entre les protagonistes immédiats, la société Mannesmann et le syndicat de la métallurgie I.G. Metall, M. Schmidt a fait une offre de médiation aux deux parties. Car la tournure politique prise par les événements envenime les rapports entre les partenaires de sa coalition sociale-démocrate (S.P.D.) et libérale (F.D.P.).

Le conflit a été déclenché par le plan de restructuration de Mannesmann présenté, le 28 mai, par le président de la firme, M. Overbeck (*le Monde* du 28 juin). En proposant de regrouper les usines d'acier de la maison mère avec une filiale fabriquant des tubes, M. Overbeck ne vise pas seulement à réaliser des économie de personnel de 50 millions de marks par an (117 millions de francs) en période de crise de la sidérurgie. Il cherche aussi, selon ses adversaires, à réduire le pouvoir de l'I.G. Metall au sein de la direction de l'entreprise. En perdant ses activités sidérurgiques, la maison mère passerait en effet sous le régime général de cogestion de 1976, beaucoup plus favorable au patronat que la loi de 1951 sur la cogestion paritaire des entreprises du charbon et de l'acier.

M. Overbeck n'avait pas compté avec la combativité de l'I.G. Metall, ni avec le flair politique du puissant chef du groupe parlementaire S.P.D., M. Herbert Wehner, qui a vu dans l'affaire une aubaine pour renforcer l'appui traditionnel des centrales ouvrières de son parti. M. Wehner a déposé *in extremis* en juillet, à la fin de la législature, une proposition de loi visant à éviter que la cogestion style 1951 ne soit tournée. Il a même menacé de demander une session extraordinaire du Bundestag en plein été, pour discuter du texte que les libéraux ont aussitôt rejeté, par souci de ménager leur propre clientèle de cadres et de chefs d'entreprises. La balle est maintenant dans le camp de M. Schmidt, qui va s'efforcer de désamorcer la discorde avant que la République fédérale n'entre dans la « phase chaude » de la campagne électorale.

(Intérim.)

ASIE

Sri-Lanka

Le gouvernement a adopté de nouvelles mesures répressives

Le gouvernement sri-lankais a donné l'ordre à la police et à l'armée d'ouvrir le feu sur toute personne causant des dommages aux biens publics ou privés. Cette mesure a été prise à la suite d'une manifestation qui avait dégénéré en émeute le vendredi 8 août à Colombo pour protester contre le licenciement d'environ quarante mille grévistes du secteur public. Plusieurs centaines de manifestants s'étaient répandus dans le centre de la capitale, détruisant une centaine de voitures, une soixantaine d'autobus et des dizaines de magasins. Une centaine de personnes avaient été blessées, dont un parlementaire. Les forces de l'ordre avaient procédé à plusieurs arrestations ; des personnalités syndicales et d'opposition, dont M. Colwyn de Silva, ancien ministre, ont été incarcérés.

Les manifestants s'en étaient principalement pris aux autobus pour protester contre le refus des employés de la compagnie de transports d'Etat de participer à la grève générale organisée le 18 juillet. Celle-ci avait pour but d'obtenir des augmentations de salaire permettant de compenser une inflation galopante. Cette grève avait été déclarée illégale par le président, M. Jayewardene, qui avait ordonné le licenciement de tous les grévistes et annoncé qu'une loi serait prochainement promulguée, qui interdirait la grève dans les services publics. Il avait mobilisé les forces armées, décrété l'état d'urgence et renforcé la censure de la presse. Depuis le début de l'année, la position du gouvernement conservateur s'est durcie dans les conflits politiques et sociaux. M. Jayewardene et son premier ministre, M. Premadasa, craignent que l'opposition ne profite des difficultés économiques actuelles pour se renforcer.

Chine

Selon le comité central du P.C.

LE CULTE DE LA PERSONNALITÉ « MANQUE DE DIGNITÉ POLITIQUE ».

Le culte de la personnalité *« manque de dignité politique »*. Tel est le thème de la directive du comité central du P.C. chinois rendue publique lundi 11 août à Pékin. Ce texte, publié près de quatre ans après la mort de Mao Tse-toung et à l'approche du procès de la *« bande des quatre »*, prévoit la suppression, dans un certain nombre de lieux publics, des portraits du *« grand timonier »* ; dans la capitale chinoise, tous ces portraits, à l'exception de celui figurant sur la place Tien-An-Men, ont été décrochés la semaine dernière.

La directive prévoit d'autre part que la diffusion des écrits de Mao Tse-toung et des autres dirigeants devra désormais être réduite et opérée avec *« prudence »*. Il s'agit là d'une nouvelle critique voilée de M. Hua Guofeng, dont les portraits ont longtemps figurés aux côtés de l'ancien dirigeant et qui avait, en 1977, supervisé la publication du tome V de ses *Œuvres choisies*. Déjà l'an dernier, le comité central du P.C.C. avait décidé de limiter la construction de monuments, les publications de biographies, de morceaux choisis et de discours de dirigeants.

On ne sait encore ce qu'il adviendra du mausolée de Mao Tse-toung. Un porte parole du gouvernement a refusé de répondre quand il lui a été demandé lundi si le corps du défunt serait transporté au cimetière des martyrs de Babaoshan, et si le bâtiment serait transformé en musée. — *(A.F.P. - A.P.)*

EUROPE

Autriche

Plusieurs organisations protestent contre un projet de livraison d'armes au Chili

Alors que le chancelier Kreisky doit statuer ce mardi 12 août sur la livraison d'armes au Chili par une firme autrichienne, une affaire de trafic d'armes vient de relancer à Bonn le débat sur l'opportunité d'accroître les restrictions sur les exportations de matériel militaire ouest-allemand. Une enquête est ouverte contre un fabricant de Dusseldorf, Rheinmetall G.M.B.H., pour établir avec quelles complicités ses armes, livrées légalement à des pays de l'OTAN ou « amis » sont parvenues dans des « zones de tension », notamment en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite et en Argentine, en violation des règlements de non-réexportation. M. Karsten Voigt, député social-démocrate, a demandé le 6 août qu'un contrôle parlementaire plus strict soit établi sur les ventes d'armes. Celles-ci ont rapporté l'année dernière 1,5 milliard de marks aux fabricants ouest-allemands.

De notre correspondante

Vienne. — L'industrie autrichienne de l'armement est, une fois de plus, sur la sellette depuis la révélation, par la presse, d'un important contrat portant sur la vente, au Chili, de cent chars *Kuirassier*, de trois cents pistolets mitrailleurs et d'autres matériels de guerre d'une valeur de 2 milliards de schillings (600 millions de francs environ).

Plusieurs organisations de jeunesse et des organisations syndicales socialistes et chrétiennes ont annoncé une manifestation de protestation devant la chancellerie pour ce mardi 12 août, jour où le conseil des ministres *doit valider le contrat signée* entre le firme autrichienne Steyr-Daimler-Puch et le gouvernement chilien.

Les ventes d'armes représentent environ 15 % du chiffre d'affaires de l'entreprise Steyr-Daimler-Puch, partiellement sous contrôle de l'Etat, qui emploie dix-huit mille personnes. Son directeur général a annoncé des licenciements en cas de perte du contrat avec le Chili. Les milieux de l'industrie font en outre valoir que les ventes d'armes produisent fréquemment des effets stimulateurs sur l'ensemble des échanges commerciaux avec un pays et citent *l'exemple de l'Argentine. Le président* de l'Union des syndicats, M. Anton Benya, éminence grise du gouvernement, s'est rallié à ce point de vue, en raison de l'aggravation de la situation de *l'emploi.*

Le chancelier Kreisky, qui compte parmi les critiques les plus sévères du régime chilien, n'aura donc pas la tâche facile.

Pour sortir du dilemme, il propose d'assortir le contrat de vente d'une clause stipulant que l'armement autrichien ne sera pas utilisé contre la population, mais strictement réservé aux besoins de la défense nationale chilienne. Pour les adversaires de ce marché cependant « *cette garantie ne vaut pas le papier sur lequel elle sera écrite* ».

WALTRAUD BARYLI.

Grande-Bretagne

Les conflits de l'« Observer » et de la société de télévision Granada sont toujours dans l'impasse

De notre correspondant

Londres. — Les chances de voir le conflit de l'*Observer* se terminer rapidement s'amenuisent. Lundi 11 août, les représentants de la direction et du principal syndicat de la composition (N.G.A.) se sont une nouvelle fois rencontrés, mais sans parvenir à régler la question du salaire des conducteurs de presse. Selon M. Joe Wade, secrétaire général de la N.G.A., l'hebdomadaire s'est refusé à ajouter « *1 penny de plus* » à son offre de 100,13 livres *(980 francs) pour treize heures* de travail, dans la nuit du samedi au dimanche. La direction refuse d'accorder aux conducteurs les 108,03 livres qu'ils réclament *(le Monde* du 1er août 1980), car elle craint qu'une telle augmentation ne provoque une réaction en chaîne dans les autres catégories de personnel. L'*Observer*, estime-t-elle, ne pourrait supporter un tel surcroît de dépenses en cette *période de récession économique*, qui se traduira, sans doute, par une baisse des recettes de publicité.

Estimant que la direction de l'hebdomadaire n'a pas les mains libres pour négocier, M. Wade a exprimé le souhait de rencontrer les représentants de la compagnie pétrolière américaine Atlantic Richfield, propriétaire du journal.

L'affaire Granada n'a guère progressé, elle non plus. Le 30 juillet, la Chambre des lords avait donné une semaine à la société de production télévisée pour *dévoiler le nom de* l'employé de la British Steel Corporation (B.S.C.) qui lui avait transmis des documents confidentiels au cours de la longue grève de l'hiver dernier. Refusant de se plier à cette injonction, Granada a envoyé à la B.S.C. une déclaration écrite et sous serment dans laquelle elle affirme ignorer le nom de son informateur. La seule personne à le connaître serait un journaliste indépendant ayant travaillé pour l'émission incriminée, mais qui n'est pas tenu par contrat de révéler ses sources.

La B.S.C. a rejeté ces explications et a accordé un délai supplémentaire d'une semaine à la société de télévision pour nommer la « taupe ». Le nouveau sursis expire ce mardi 12 août.

La direction de la B.S.C. n'en a pas encore fini avec Granada qu'il lui faut déjà se battre sur un autre front. A la fin de la semaine dernière, la compagnie nationalisée de la sidérurgie est parvenue, grâce à un jugement en référé, à empêcher le *Sunday Times* de publier d'autres documents confidentiels la concernant. L'hebdomadaire dominical avait reçu les dossiers en question du Syndicat des ouvriers de la sidérurgie, qui, lui-même, les tenait d'un employé anonyme de la B.S.C. Le *Sunday Times* va tenter, ce mardi, d'obtenir l'annulation du référé, afin d'être en mesure de publier les documents dimanche 17 août.

Cette nouvelle affaire ne va pas manquer d'alimenter la polémique qui s'est engagée dans les journaux entre certains éditorialistes et lecteurs sur le thème de la liberté de la presse et de la prééminence de la loi.

(Intérim.)

OCÉANIE

Vanuatu

UN FRANCOPHONE A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT DU PARLEMENT

Un député de l'opposition francophone, M. Maxime Carlot, a été élu, ce mardi 12 août, président du Parlement de la République du Vanuatu (anciennement Nouvelles-Hébrides). Il a obtenu le soutien de la majorité anglophone du Vanuaaku Pati, du premier ministre, M. Walter Lini. M. Carlot, originaire de la région de Port-Vila, a été fonctionnaire dans l'administration française du condominium.

Il s'agit là à la fois d'une mesure d'apaisement de la part du gouvernement, qui ne lui avait pas opposé de candidat, et de la reconnaissance, par l'opposition, de la nécessité d'établir une certaine unité dans l'archipel. — (A.F.P.)

Turquie

LE GÉNÉRAL EVREN EST MAINTENU A SON POSTE DE CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Ankara *(A.F.P.).* — Le Conseil militaire suprême a décidé, au cours de sa réunion annuelle, que le chef d'état-major général, le général Kenan Evren, ainsi que les commandants de l'armée de terre et de l'aviation, seraient maintenus en activité, tandis que l'amiral Bulent Ulusu, commandant de la marine, prendrait sa retraite. Le général Evren devait en principe quitter l'armée à la fin du mois d'août pour partir à la retraite.

D'autre part, le Conseil a remplacé cinq des commandants militaires chargés de l'application de l'état de siège dans treize des vingt provinces turques placées sous la loi martiale. Parmi ceux-ci figurent les commandants de l'état de siège d'Ankara et d'Izmir.

D'autre part, l'agitation continue : quarante-cinq personnes ont été tuées au cours du dernier week-end, à la suite d'incidents politiques.

Après l'attentat de Bologne

Un inspecteur de police français est suspendu de ses fonctions pour ses activités d'extrême droite

Le ministère de l'intérieur a annoncé, lundi 11 août, dans la soirée, la supension d'un policier français, M. Paul-Louis Durand, âgé de vingt-cinq ans. Le ministère a précisé que la sanction qui vise M. Durand n'était pas nécessairement liée à l'attentat de Bologne, commis le 2 août, sans autre précision.

Selon les déclarations du ministère de l'intérieur, M. Durand est inspecteur des renseignements généraux (1). *Il a été entendu* au début de la semaine dernière par la police judiciaire de Paris, c'est-à-dire quelques jours après l'attentat de Bologne, vers le 4 ou le 5 août. M. Durand, après cette *audition, a été suspendu provisoirement* de ses fonctions le 8 août pour activités non conformes à la déontologie. Cette audition entrait dans le cadre d'une enquête sur les milieux d'extrême *droite en Europe, faisant suite* à la commision rogatoire internationale, délivrée le 4 août par l'Italie, aux fins d'éclaircir les activités de M. Marco Affatigato tant en France que dans la *péninsule (le Monde* du 8 août).

Le ministère de l'intérieur prend cette affaire très au sérieux et la sanction prise le prouve. La suspension provisoire, avec ou sans traitement, vient, en effet, dans la hiérarchie des sanctions, après le simple avertissement, le blâme et le blâme avec inscription et juste avant la suspension définitive et la révocation. La suspension provisoire, pour être effective, doit faire l'objet d'un arrêté signé par le ministre de l'intérieur.

L'attention des autorités sur le cas de M. Durand — assurément au courant de ses activités d'extrême droite depuis longtemps — a, en fait, de nouveau été ravivée par les informations transmises par les policiers italiens à leurs homologues français et par les échos de la presse italienne. Les supérieurs hiérarchiques de M. Durand, affecté en dernier lieu au service régional de la police judiciaire de Versailles, pouvaient, en effet, difficilement ignorer que M. Durand est membre du bureau politique de la F.A.N.E. (Fédération d'action nationale européenne) — groupuscule qui ne cache pas ses sympathies pour l' « *expérience historique d'Adolf Hitler* » — et qu'il est, au sein de ce mouvement, plus spécialement chargé des relations avec l'Italie.

Des contacts en Italie

Notre correspondant à Rome nous indique, à propos d'un séjour de M. Durand à Bologne, entre les 12 et 14 juillet, et plus largement en *Italie, qu'il semble* que le policier français ait rencontré M. Francesco Domini, secrétaire de l'Unione socialiste nazionale, un groupe néofasciste considéré plutôt comme « folklorique ». Il aurait cependant eu, *dans la capitale* émilienne, d'autres contacts avec des représentants plus dangereux de l'extrémisme « noir ». Un rapport de police a été aussitôt rédigé par la police italienne *sur ce voyage de M. Durand dans* les semaines qui ont précédé le « *massacre de Bologne* ». Ces informations sont rapportées par l'hebdomadaire *Panorama* daté du 18 août.

Le nom de M. Durand a été évoqué au ministère italien de l'intérieur dès qu'il a été établi que l'explosion de la gare de Bologne était due à un attentat. La police italienne essaierait, en outre, de vérifier si M. Durand a bien participé, à Campo Hobbitt, à un stage de vacances et de fêtes organisé à cette même époque dans un village abandonné des Abruzzes, près de Campo-neschi-di-Prato - di - Ansedonia, organisé par le Fronte della Gioventu, organisation de jeunesse du M.S.I., le parti néofasciste. Dans ce camp de vacances, qui réunit près de deux mille personnes, dont seulement deux cents auraient été identifiées, était présent M. Pino Rauti, qui prône un fascisme plus violent et plus social, influencé et façonné par la « nouvelle droite » *française, ainsi que par la Croix celtique*, s'opposant ainsi au « *fascisme en complet veston* », représenté par le secrétaire général du M.S.I., M. Giorgio Almirante.

M. Durand reconnaît ce séjour en Italie, séjour confirmé par M. Marc Fredriksen, animateur des FANE. Dans une déclaration au *Quotidien de Paris* du 12 août, M. Durand indique : « *J'ai effectivement fait un séjour en Italie au mois de juillet, un voyage touristique au cours duquel j'ai rencontré des amis politiques. Tout le reste n'est que pure affabulation de la presse italienne. Je n'ai fait qu'un bref séjour à Bologne, où je suis arrivé le 12 au matin pour repartir le 14 dans la soirée. Je me suis rendu ensuite à Pérouse puis dans les Abruzzes, où j'ai assisté à un festival de musique au camp Hobbit.* »

A la question : « *Que pensez-vous de l'attentat de Bologne ?* », M. Durand répond : « *Cherchez à qui profite le crime. Certainement pas à la droite. Pour moi, c'est le travail d'un service secret, italien ou étranger. C'est une provocation, c'est sûr.* »

(1) — M. Paul-Louis Durant est inspecteur de police stagiaire. Selon *le ministère de l'intérieur*, ce policier est affecté aux renseignements généraux. En fait, il apparaît que si M. Durand a bien été inspecteur des renseignements généraux — à la préfecture de police de Paris, semble-t-il. — il est aujourd'hui affecté au service de l'identité judiciaire du service régional de la police judiciaire de Versailles.

Cette affectation remonterait au 1er juillet et fait suite à une mutation dont les raisons restent inconnues. M. Durand, jusqu'au 8 août, date de sa suspension provisoire, n'avait pas encore pris ses fonctions à Versailles.

Le nouvel interrogatoire de M. Affatigato n'a pas apporté d'éléments nouveaux

De notre correspondant régional

Nice. — M. Marco Affatigato, le jeune extrémiste de droite italien suspecté d'avoir participé à l'attentat de Bologne, a été entendu pendant quatre heures et demie, le lundi 11 août, à la maison d'arrêt de Nice, par M. Pierre-Louis Jacob, le juge d'instruction chargé d'exécuter la commission rogatoire internationale délivrée le 4 août par les autorités judiciaires italiennes. Au cours de cette longue audition, il s'est notamment expliqué sur son emploi du temps du vendredi 1er août au mercredi 6 août — date de son arrestation par les policiers niçois — ainsi que sur ses relations avec les activistes français et italiens.

Le magistrat instructeur l'a également entendu au sujet de l'information ouverte à son encontre en Italie pour association de malfaiteurs et attentat contre la sécurité de l'Etat en matière de transport, détention et trafic d'armes et de matériels explosifs. Le jeune Italien, qui continue à affirmer son innocence dans l'affaire de Bologne, n'a fait, *semble-t-il*, aucune *révélation* importante ni apporté d'éléments nouveaux susceptibles de consolider ses alibis pour le jour de l'attentat, le samedi 2 août. Le parquet de Bologne a cependant transmis de *nouvelles instructions* au juge, M. Jacob, qui vont permettre désormais à celui-ci de faire vérifier par la police judiciaire niçoise les déclarations de l'extrémiste toscan.

« *Très détendu* », selon son avocat, Me Gabriel Dufaure de Citres, M. Affatigato a enrichi de très nombreux détails la relation de son emploi du temps au cours des premiers jours du mois d'août. Il s'est efforcé, notamment, de décrire physiquement les personnes qu'il affirme avoir rencontrées le samedi 2 août, en ajoutant de menus faits matériels pouvant servir à raviver le souvenir des témoins de sa présence à Nice. Une lacune importante subsiste pourtant dans ses alibis : personne, en dehors de ses amis, ne l'a vu avant qu'il ne quitte, vers 13 heures, son domicile du 16, rue Beaumont. Un nouveau témoin, n'ayant aucun lien avec M. Affatigato, se serait, toutefois, manifesté ; il aurait accepté de déposer en faveur du jeune Italien qu'il aurait rencontré à Nice en tout début d'après-midi. Ce témoin a refusé que son identité soit dévoilée.

M. Marco Affatigato a affirmé, d'autre part, au magistrat instructeur qu'il n'entretenait plus aucune relation avec les activistes italiens depuis son arrivée à Nice, en juillet 1978. Cette déclaration est, néanmoins, en contradiction avec les termes de l'interview que l'extrémiste toscan avait accordée en mai dernier à un quotidien de Gênes. M. Affatigato n'a pas contesté, cependant, qu'il ait eu des contacts avec M. Paul Durand, le responsable de la FANE, suspendu lundi de ses fonctions d'inspecteur des renseignements généraux. Mais il n'aurait fait « *qu'échanger des journaux politiques* » avec celui-ci, dans le cadre de ses activités de correspondant de l'hebdomadaire d'extrême droite *Uomo*, dont il se dit le correspondant sur la Côte d'Azur.

Il a, en outre, nié toute responsabilité dans l'affaire de trafic d'armes et de transport de matériels explosifs à laquelle son nom a été mêlé. L'avocat de M. Affatigato a, enfin, indiqué que les policiers niçois n'avaient trouvé aucune arme au domicile de son client lorsqu'ils ont procédé à son arrestation.

GUY PORTE.

La FANE milite pour l'unification de l'extrême droite européenne

La Fédération d'action nationale européenne (FANE), fondée en 1966 par M. Marc Fredriksen, quarante-six ans, employé de banque, militant d'extrême droite, est née de la fusion de deux groupuscules du mouvement Occident. Avant d'avoir été un militant actif des organisations néo-nazies, M. Fredriksen s'était engagé dans l'armée pour défendre la cause de l'Algérie française.

La FANE, dont l'idéologie national-socialiste — M. Fredriksen rejette le mot de néo-nazi, selon lui péjoratif, — défend les « valeurs de l'Occident » *et* « l'unité raciale de la nation européenne ». *Les membres de la FANE estiment que l'histoire du IIIe Reich comme la personnalité d'Adolf Hitler ont été* « revues et corrigées » *par le* « lobby juif ». *Selon eux, les fours crématoires, le génocide de six millions de juifs, ne sont que des mythes. Ces idées sont largement développées dans le bulletin mensuel de la fédération* Notre Europe *qui, à chaque parution, porte en exergue, le nombre de jours d'emprisonnement de* « notre camarade Rudolf Hess ».

Ce bulletin, presque entièrement rédigé par M. Fredriksen, qui utilise plusieurs pseudonymes, tombe actuellement sous le coup d'une inculpation pour « apologie de crimes de guerre », *et le procès de M. Fredriksen, récemment renvoyé, aura lieu, à Paris, le 18 septembre prochain. La FANE, dont le bureau politique, auquel appartient M. Paul-Louis Durand, comprend six membres et regroupe environ deux cents militants au dire de ses dirigeants.*

Bien que les responsables de la FANE n'aient jamais revendiqué d'actes de violence, le sigle de la FANE — un cercle traversé par trois flèches inspiré de celui de la Phalange espagnole — a été retrouvé sur les lieux de nombreux attentats commis à Paris au cours de ces dernières années, notamment le 15 juin au Marais, dans les locaux saccagés de la commission Justice et Paix, et le 26 juin au siège du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

Après cet attentat, dix militants de la FANE, dont M. Fredriksen, avaient été interpellés par la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris, gardés à vue, puis relâchés (le Monde *du 2 juillet). M. Fredriksen recherche à la fois pour son mouvement une base philosophique et l'unification de l'extrême droite radicale en Europe. Dans une lettre au* Monde, *il reconnaissait, le 11 juillet, qu'il était* « intéressé par les travaux du groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne (GRECE) et que les analyses [politiques] de M. Louis Pauwels [en faveur de la nouvelle droite] lui avaient paru les plus pertinentes ».

D'autre part, le dirigeant de la FANE effectue de nombreux déplacements en Europe, où il a rencontré la plupart des responsables des mouvements néo-nazis. M. Fredriksen affirme cependant ne pas avoir été en Italie depuis deux ans.

CHRISTIAN COLOMBANI.

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

ITALIE : désordre noir

L'Italie est encore sous le choc de l'explosion meurtrière de Bologne. Attribué à l'extrême droite, l'attentat du 2 août pose pour une nouvelle fois la question des dangers qui menacent la démocratie dans la péninsule.

Envoyé spécial de *REVOLUTION*, hebdomadaire du parti communiste français, Nicolas Borot explique le choix de Bologne, par les terroristes. A la raison de nature géographique, il ajoute celle-ci, qui est politique : « *Pour combattre la République, les terroristes visent son point fort, c'est-à-dire le visage que les communistes et les autres forces démocratiques ont su lui donner dans une région qu'ils dirigent depuis longtemps. La voilà, cette fameuse « éducation » de la population bolognaise : un ensemble de valeurs démocratiques qui se traduisent par une vie quotidienne plus humaine, plus solidaire, plus amicale. C'est cela que les terroristes veulent détruire, mais ils ont en face d'eux une force ouvrière très organisée malgré les conditions extrêmement défavorables réunies aujourd'hui pour la mobilisation.* »

Après avoir observé que les Italiens « *acceptent de plus en plus difficilement que leur tranquillité soit menacée par les agissements de petites minorités clandestines* », K.S. Karol relève, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* : « *Les Emiliens sont des gens durs* [qui] *ne se sont pas laissé intimider par les occupants nazis, et on voit mal comment ils pourraient aujourd'hui avoir peur de quelques exaltés « néo-fascistes » ou « himmlériens ». Quant à la thèse selon laquelle les attentats de Bologne seraient susceptibles de* « briser la vitrine du communisme italien », *elle ne résiste pas à l'examen. La municipalité de cette ville, comme celles de toutes les autres, n'est pas chargée du maintien de l'ordre, et personne ne saurait lui imputer la moindre responsabilité dans les crimes de sang perpétrés sur son territoire. Cette municipalité rouge de Bologne sait, en revanche, à l'heure du désastre, organiser admirablement tous les secours nécessaires, de sorte qu'elle sort renforcée de chaque épreuve.* »

Dans *LA VIE*, hebdomadaire chrétien d'actualité, Aimé Savard assure : « *Si des minorités non négligeables rêvent d'aventure, la population dans son ensemble n'a pas oublié l'enseignement de la triste période du fascisme et de la guerre. C'est peut-être ce qui empêche l'Italie de glisser dans le gouffre qu'elle côtoie depuis si longtemps.* »

Evoquant lui aussi l'histoire de l'Italie, Eugène Mannoni note, dans *LE POINT*, que, « *depuis la fin de l'Empire romain et de ses structures, rien en somme ne va très bien en Italie* ». Il prête à à un interlocuteur italien les sentiments suivants : « *Désespéré mais optimiste, il pense que cette peste s'éloignera, comme tant d'autres pestes antérieures, et que le goût, la joie de vivre, l'ingéniosité, la débrouillardise, la courtoisie — la civilisation, — permettront aux Italiens, secoués dans leur Italie à vau-l'eau, de traverser avec agilité de nouvelles épreuves.* »

Jean-François Kahn, qui signe l'éditorial des *NOUVELLES LITTERAIRES*, écrit « *Cela fait plusieurs mois déjà (peut-être avons-nous été les premiers, mais cela n'a aucune importance) que nous ne cessons de mettre en garde* contre ces trois *fléaux renaissants qui se confortent et se justifient mutuellement : terrorisme, fascisme et stalinisme. Et nous ne prendrions pas le risque de vous gâcher vos vacances si nous n'étions convaincus, que, rarement depuis la dernière guerre, ces trois perversions de la pensée et de l'action n'ont à ce point défié nos consciences d'hommes libres, nos convicitons de démocrates et d'humanistes.* »

Sous la plume d'Arlette Laguiller, dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste, on peut lire : « *Les Brigades rouges se laissent moins manipuler, sinon pas du tout, et leurs attentats étant individuels et ne visant que des policiers, des juges, des hommes politiques de droite, la population n'en est pas victime ; même si elle est choquée, elle ne se sent pas visée. Tandis que, avec des attentats comme celui de Bologne, aveugles, qui peuvent frapper tout le monde et n'importe qui, toute la population est prête à confier plus de pouvoirs à la police et aux services spéciaux. Le drame, c'est qu'elle confie sa sécurité à ceux qui, en dernière analyse, sont responsables des attentats : les victimes cherchent leur salut dans les bras des bourreaux.* »

Jean-François Revel se refuse à distinguer entre terrorisme noir et terrorisme rouge : « *Pour les victimes, la couleur politique de leurs tueurs importe peu* », écrit-il dans *L'EXPRESS*. Après avoir estimé que l'exploitation politique que le P.C.I. « *s'apprête à faire de la tragédie pour attaquer la Démocratie chrétienne est malhonnête et indécente* », il note : « *Le terrorisme en démocratie est dû à la démence idéologique de minorités trop peu représentatives pour acquérir un poids politique par les moyens légaux existants. Leurs crimes relèvent de la catégorie des crimes contre l'humanité, au même titre que ceux des nazis ou des Khmers rouges, et doivent être traités en conséquence. La démocratie doit se considérer comme en guerre contre le terrorisme, exactement comme elle l'a été contre le nazisme. Faute de quoi, assaillie à la fois de l'extérieur par l'impérialisme totalitaire soviétique et de l'intérieur par la dégénérescence convulsionnaire du terrorisme, la petite presqu'île démocratique appelée Europe occidentale n'a désormais qu'une espérance de vie des plus limitées.* »

Pourquoi meurent les démocraties ? Il n'y a pas de réponse simple. Une démocratie qui ne se soucierait plus que de sa seule survie face au terrorisme serait déjà bien malade. — A. Ch.

Le Monde

société

A Marseille

Des militants d'extrême droite sont gardés à vue après l'attentat contre l'imprimerie « Encre noire »

La sûreté urbaine et les renseignements généraux ont opéré des perquisitions, mardi 12 août, à l'aube, dans la région marseillaise, chez des militants d'extrême droite et d'extrême gauche à la suite de l'attentat, le lundi 11 août à 2 h 30, contre une imprimerie d'extrême gauche au centre de Marseille (*le Monde* du 12 août). Une dizaine de personnes appartenant pour la plupart à des groupuscules néo-nazis ont été interpellées et placées en garde à vue : elles étaient entendues, ce mardi 12 août, dans la matinée, dans les locaux de la police. On ignore pour l'instant les raisons pour lesquelles des militants d'extrême gauche ont été visés.

L'attentat a été revendiqué, dès le lundi 11 août, auprès de l'A.F.P., par un correspondant anonyme se réclamant de *« la cellule Ordre et Justice nouvelle et des amis de Jacques Mazel »* (nos dernières éditions). Raymond Mazel — et non Jacques — est un inspecteur de police de la sûreté urbaine décédé au cours d'une manifestation antimilitariste à la Foire de Marseille, le 17 avril 1979 (*le Monde* du 18 avril). Le même correspondant anonyme a rappelé que la cellule Ordre et Justice nouvelle était à l'origine de l'attentat commis le 23 avril dernier contre un foyer dépendant du Centre international de la Sainte-Baume, au Plan-d'Aups (Var). Cet attentat n'avait pas fait de blessés (*le Monde* du 25 avril).

Les coopérateurs de l'imprimerie Encre noire se sont, pour leur part, déclarés *« bouleversés et indignés par l'attentat qui a détruit leur outil de travail »*. Dans un communiqué, ils soulignent qu'*Encre noire n'était pas une imprimerie militante, mais une simple entreprise commerciale. (...) Ce n'est pas en posant des bombes qu'on empêchera les gens de réfléchir et de s'exprimer librement.* »

Une des six personnes blessées lors de cet attentat est dans un état critique : ses jours sont en danger. Les cinq autres, dont deux sont pour quelques jours encore hospitalisées, n'ont été blessées que légèrement. L'identité des victimes reste inconnue, la police comme l'Assistance publique de Marseille refusant de les révéler. L'attentat a ravagé les locaux de l'imprimerie Encre noire, située 13, rue d'Oran mais a aussi soufflé les trois étages de l'immeuble où elle se trouvait.

Le comité de sauvegarde de la révolution islamique s'en prend aux constructeurs d'un réacteur destiné à l'Irak

Le Comité de sauvegarde de la révolution islamique, qui a revendiqué deux attentats commis jeudi 7 août à Paris et à Rome pour protester contre la vente de matériels nucléaires à l'Irak (*le Monde* du 9 août), a menacé par divers appels téléphoniques les sociétés qui participent à la construction d'« Osirak », réacteur nucléaire de recherches destiné à l'Irak, qui doit être mis en service à la fin de l'année.

M. Vsevolod Dmitriess, directeur général des Constructions navales et industrielles de la Méditerranée (C.N.I.M.) — société d'ingénierie et de construction nucléaire, — confirme que son entreprise a bien été l'objet d'appels téléphoniques de ce comité, *« menaces diffuses, affirmant que si nous continuions à fabriquer des armements atomiques, cela nous porterait malheur à nous et à notre personnel qualifié »*, dit M. Dmitriess. *« Or*, ajoute-t-il, *nous ne sommes pas des fabricants d'armements nucléaires, et nous ne sommes qu'un maillon de la chaîne qui contruit Osirak, qui n'est d'ailleurs qu'une réplique du réacteur fonctionnant à Saclay depuis des années. »*

Le correspondant anonyme parlant au nom du comité islamique a, en outre, indiqué qu'il avait déjà été en mesure d'atteindre la C.N.I.M., faisant allusion au sabotage, dans la nuit du 5 au 6 avril 1979, à La Seyne (Var), de matériels français destinés à un réacteur nucléaire irakien (*le Monde* daté 8-9 avril 1979). Après avoir cru à une plaisanterie, on prend désormais à la C.N.I.M. ces menaces au sérieux car, affirme M. Dmitriess, des menaces identiques ont été adressées aux autres sociétés chargées de la construction d'Osirak : Technicatome, maître d'œuvre du réacteur de recherche pour la partie nucléaire, la Société générale de techniques nouvelles, filiales du Commissariat à l'énergie atomique, l'entreprise Bouygues (chargée de l'infrastructure mécanique) et COMSIP-Entreprise (spécialisée dans la partie informatique). Le Commissariat à l'énergie atomique se refuse *« à infirmer ou à confirmer cette information, ainsi qu'à la commenter »*.

LE CLODO CONTRE LA C.I.I.

Une bombe de forte puissance a été découverte dans la nuit de samedi 9 août contre le mur d'enceinte des locaux de la société C.I.I. - Honeywell-Bull à Louveciennes (Yvelines). L'engin, qui contenait quelque 5 kilos d'explosif, avait la forme d'un bidon cylindrique en fer blanc, haut d'environ 40 centimètres. Il a été trouvé par l'un des nombreux gardiens qui surveillent jour et nuit cette société. Son dispositif de mise à feu n'avait pas fonctionné et il a été désarmorcé par les services de déminage de Versailles.

L'enquête a été confiée au service régional de police judiciaire de Versailles qui a relevé, sur un mur, près du transformateur au pied duquel était placée la bombe, des inscriptions : *« Halte au nucléaire »*, *« Non au fichage »* et *« C.I.I. = E.D.F. »*. Ces graffiti étaient signés du CLODO (Comité libérant ou détournant les ordinateurs). Ce comité a revendiqué les sabotages d'installations informatiques commis à Toulouse chez Philips et C.I.I. - Honeywell-Bull les 6 et 9 avril (*le Monde* du 11 avril).

L'établissement visé par cet attentat manqué, s'il est le plus important de la société C.I.I. dans la région parisienne — il emploie près de deux mille personnes — groupe essentiellement des bureaux d'études et ne possède, selon la C.I.I., *« aucun matériel sensible »*. Cependant, une tentative de sabotage y a déjà eu lieu le mois dernier. Un homme a été surpris de nuit, à proximité d'un local où se trouve un ordinateur. Une fusillade a eu lieu entre les gardiens et l'inconnu qui s'est enfuit. Depuis cet incident, les rondes de police ont été renforcées.

● *Attentat à Bastia.* — Un attentat à l'explosif a pulvérisé dans la nuit du 11 au 12 août, à Bastia, la devanture de la société de crédit Sofinco-La Hénin.

Sur les lieux ont été retrouvés des tracts du Front de libération national de la Corse (F.L.N.C.), protestant contre *« l'occupation de la Corse par des organismes étrangers »*.

LA SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ONU SUR L'ESCLAVAGE

Un rapport dénonce l'exploitation de cinq cent mille enfants italiens

De notre correspondante

Genève. — Selon le rapport établi par la Société *anti-esclavagiste*, basée à Londres, à l'intention des experts du groupe de travail de l'ONU sur l'esclavage, qui se tient depuis le 11 août au Palais des nations (*le Monde* du 12 août), l'Italie a le triste privilège de venir au *premier rang des pays de la C.E.E.* pour ce qui est de l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine. Cinq cent mille enfants y sont occupés, la plupart du temps illégalement, dans tous les secteurs de l'économie.

Ils travaillent dans des conditions qui semblent sortir d'un roman de Dickens, le plus souvent à la confection d'articles en cuir ou en tissu, à la fabrication de pièces détachées pour moteurs d'automobiles ou au montage d'équipements électriques. Ils sont employés également dans des bars, des pizzerias et des restaurants où ils sont contraints d'accomplir un nombre d'heures supérieur aux normes imposées.

Les enfants ne sont guère plus heureux s'ils travaillent à la campagne : ils y sont occupés au ramassage des tomates ou à la garde des troupeaux de chèvres ou de moutons et vont parfois se proposer pour servir... d'épouvantails.

La misère, surtout celle du Mezzogiorno où l'on enregistre un taux particulièrement élevé de chômage, demeure la principale cause du travail au noir des enfants. Ainsi, à Naples, le nombre d'enfants embauchés à bas prix est de cinquante mille et, dans l'ensemble de la Campanie, de cent mille. Dans la plupart des ateliers napolitains, la moitié de la main-d'œuvre est formée d'enfants de moins de quatorze ans travaillant dans des conditions déplorables et ne touchant qu'un cinquième du salaire minimum autorisé par la loi. Ce qui permet aux chefs de ces petites entreprises de réduire le coût de leur production et d'accroître ainsi leurs bénéfices.

Le fléau s'est répandu au nord de l'Italie grâce à l'industrialisation de cette région. Le travail des enfants, notamment à Milan, est contrôlé par la Mafia qui passe des accords avec les employeurs et s'assurent de la discrétion des employés subalternes.

Cette exploitation ne manque pas d'avoir des conséquences graves, parfois irréversibles, sur la santé des enfants. Plusieurs d'entre eux demeurent invalides à vie ; certains ont péri dans des circonstances atroces. Parmi toute une série de cas cités par la Société anti-esclavagiste, relevons celui de Giuseppe Tiribocchi, quatorze ans, tué par une décharge électrique produite par un monte-charge le premier jour de son travail ; ou celui de Giuseppe Sanfilippo, quatorze ans, également, mortellement atteint en soulevant une barre de fer qui toucha accidentellement un câble à haute tension.

Les accidents de ce genre auraient pu être évités moyennant un minimum de formation professionnelle.

« La conspiration du silence »

Les enfants qui travaillent dans l'industrie du cuir sont souvent atteints de polynévrite provoquée par les vapeurs de colle. Cette maladie touche les articulations et entraîne une paralysie du système nerveux en causant de fortes douleurs. Non soignée, elle peut provoquer la mort. Plus du quart des enfants qui en souffrent ont moins de quatorze ans. La seule mesure qui ait été prise en leur faveur a été non pas de leur donner des soins appropriés, mais de leur verser une pension d'incapacité de travail estimée à 30 %.

Il est évident que si les enfants étaient scolarisés durant au moins huit ans, comme le veut la loi, le problème ne serait pas aussi grave. Selon une enquête réalisée par le ministère italien du travail, auprès de dix mille sept cent cinquante enfants qui travaillent, 62 % ne fréquentent pas l'école et 36 % seulement ont obtenu leur certificat d'études élémentaire, pièce qui est délivrée après cinq ans de scolarité. A Naples, la plupart des élèves quittent l'école au début de leurs études. Des inspecteurs du travail milanais estiment que *« quelquefois, les enfants travaillent parce que l'école les persuade qu'ils ne sont pas faits pour étudier »*. En effet, les enseignants se montrent intolérants envers les enfants qui en sont réduits à travailler et assimilent leurs absences à des échecs scolaires, les encourageant ainsi à gagner de l'argent, à se sentir utiles et non pas méprisés comme à l'école.

Quant aux enfants qui fréquentent l'école, ils restent livrés à eux-mêmes tous les après-midi et certains parents préfèrent les faire travailler plutôt que de les voir traîner dans les rues. Il convient, d'autre part, de relever une incohérence dans la *législation italienne* : la loi fixe à quinze ans révolus l'âge minimum d'accès à l'emploi, alors que les enfants ne sont tenus de fréquenter l'école que jusqu'à quatorze ans révolus. L'application de la législation est, en outre, fortement compromise, comme l'indique le juge du travail de Naples, par *« une conspiration du silence qui lie travailleurs, employeurs et familles »*.

La Société anti-esclavagiste recommande par conséquent aux experts de l'ONU d'inciter le gouvernement italien à réviser la législation en vigueur pour la rendre conforme aux traités internationaux, à ratifier la convention n° 138 de l'Organisation internationale du travail sur l'âge minimum d'accès à l'emploi et à appliquer la recommandation n° 146 qui la complète, à donner, d'autre part, aux inspecteurs du travail les moyens de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des mineurs ; enfin, à réformer l'enseignement notamment en ce qui concerne l'aménagement des temps libres.

ISABELLE VICHNIAC.

[Sous le titre général « Les enfants prolétaires du tiers-monde », « le Monde » a publié une enquête sur l'exploitation des jeunes dans ses *éditions des 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 1979.*]

RACISME

La section syndicale C.F.D.T. du Sernam (Service *national des messageries; rattaché à la S.N.C.F.) a élevé une protestation contre le caractère raciste du texte proposé aux candidats à l'examen de commis de messageries qui a eu lieu récemment. Une pétition a circulé parmi les membres du personnel et une lettre a été envoyée à la direction, exigeant des explications.*

Le texte de l'épreuve de dactylographie, qui était nationale, retraçait l'évolution de l'être humain depuis les débuts de la civilisation. Le texte à transcrire expliquait notamment : « Ainsi la race la plus évoluée se mélangeait-elle aux races inférieures des hommes-singes. Ce sont ces mélanges qui ont donné les négroïdes (nègres, Australiens, etc.), les sémites (Assyriens, juifs) et les mongoloïdes (Russes de l'Est, Esquimaux, Tibétains). L'homme blanc occidental (ou Européen) doit avoir conservé la pureté de son ancienne race aux derniers phénomènes glaciaires qui bouleversèrent notre globe, 20 000 ou 10 000 ans avant notre ère. Lorsque les glaces furent fondues, ces tribus nordiques se trouvèrent avoir une supériorité immense sur les autres tribus de Cro-Magnon dégénérées par les alliances avec les primitifs. »

[La direction du Sernam que nous avons interrogée, affirme que le texte a été choisi « pour les difficultés orthographiques qu'il présentait » et qu'« aucune intention malveillante n'avait dicté ce choix ». Elle précise néanmoins que le responsable de la formation a *été sévèrement tancé pour cette* « faute professionnelle ».]

Faits et jugements

CASSEURS PAYEURS

Des jeunes gens de Champagnole (Jura) s'étaient livrés à des « actes de vandalisme ». Pris sur le fait, ils ont pu « négocier » leur peine. Le maire les a obligés à travailler pendant leurs vacances à des tâches de propreté et d'embellissement du bourg. Les garnements avaient déclenché l'alarme des pompiers : ils devront nettoyer la caserne. Ils avaient jeté des pots de fleurs dans le bassin : il leur faudra le récurer. Qui casse répare, c'est le bon sens populaire.

Mais, à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), les parents devront remettre en état ce que leurs « chers anges » trop fragiles ont détruit. Trois écoliers de cinq à six ans ont fait une « descente » à l'école maternelle, sans doute Ponnie. Après avoir cassé un carreau, ils s'en sont donné à cœur joie, s'en prenant au mobilier à coups de petits poings, s'acharnant sur les tourterelles apportées là peut-être par un disciple de Freinet et leur tordant le cou. Devant l'étendue du désastre, l'adjoint au maire n'a pas porté plainte, mais les parents devront installer des bacs à ordures récemment acquis par la municipalité dans les rues de la ville.

● *Deux personnes* ont trouvé la mort dans deux accidents de montagne en Haute-Savoie, lundi 11 août. Un jeune garçon, âgé de dix ans, a fait une chute dans les gorges d'un torrent alors qu'il se promenait avec un groupe d'une colonie de vacances près de Saint-Jean-de-Sixt. D'autre part, M. Paul Rommelaere, trente-neuf ans, a fait une chute mortelle d'une trentaine de mètres dans un torrent aux environs de Sixt.

Un clown affirme qu'il a été victime de violences policières

Alain de Mayencourt, vingt-six ans, illusionniste et clown, qui se produit plusieurs fois par semaine sur le boulevard Saint-Germain, à Paris, près des cafés Les Deux Magots et le Flore, déclare avoir été maltraité par deux agents du commissariat central du VI[e] arrondissement, 78, rue Bonaparte, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 août. Il avait été *interpellé*, vers *23 h. 30*, alors qu'il effectuait un numéro de slalom entre les automobiles sur une planche à roulettes, boulevard Saint-Germain. Il fournit à l'appui de ses déclarations des certificats médicaux attestant qu'il a eu, notamment, le tympan percé à la suite des violences subies. Alain de Mayencourt précise avoir été battu, injurié, et déshabillé, avant d'être relâché, samedi vers 9 h. 30. Il aurait déjà subi les mêmes sévices après une première arrestation le 14 mai 1980.

Selon la police, Alain de Mayencourt, par son spectacle, provoquait un attroupement qui gênait la circulation. De plus, il aurait refusé d'obtempérer. Une procédure de *« rébellion, incitation à coups et blessures volontaires contre agents dans l'exercice de leurs fonctions et dégradation de véhicule administratif »*, est engagée contre lui. Alain de Mayencourt affirme n'avoir présenté aucune résistance et affirme qu'il va déposer plainte en se constituant partie civile.

● *L'ancien boxeur René Roque mis en liberté.* — Détenu depuis le 12 juin à Lyon pour une tentative de vol de diamants, le boxeur René Roque, ancien champion d'Europe et de France des poids légers, a été remis en liberté récemment. L'ancien champion, âgé de trente-neuf ans, a été placé sous contrôle judiciaire, mais il n'aura pas à verser de caution. René Roque avait déjà été impliqué dans plusieurs affaires de recel de bons du Trésor, de recel de bijoux volés, d'assistance à proxénétisme, de détention illégale d'armes prohibés (*le Monde* du 10 mars 1977). René Roque avait bénéficié à chaque fois d'une relaxe au tribunal ou d'un non-lieu à l'instruction.

Un enfant meurt pendu devant une trentaine de témoins

Un jeune garçon âgé de onze ans, Pierre Giangreco, de nationalité italienne, est mort pendu, dimanche 10 août, en face de l'immeuble de ses parents à Farébersviller (Moselle). Au cours d'un jeu avec des camarades, l'enfant a fait passer un nœud coulant autour de son cou et s'est suspendu à un croisillon métallique reliant deux poteaux télégraphiques, sous les yeux d'une trentaine de témoins, habitants de la cité où a eu lieu le drame. Aucun d'entre eux n'a eu la présence d'esprit de couper la ficelle dont s'était servi l'enfant, jusqu'à ce qu'une doctoresse qui passait par hasard détache le corps, mais trop tard. Un témoin aurait enjoint aux autres de ne pas toucher le corps de la victime avant l'arrivée des gendarmes.

Emission pirate du P.S.U. à Sarlat

Périgueux. — Une émission de radio-pirate, d'ailleurs quasiment inaudible, a été diffusée samedi, lors du passage à Sarlat (Dordogne) de la caravane été du P.S.U. avec Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale, qui présentait son programme présidentiel au cours d'une conférence de presse et d'un débat public. Les inspecteurs du S.R.P.J. de Bordeaux avaient tenté en vain de situer le lieu d'émission. Lundi 11, ils se sont présentés à 7 h. 30 au domicile de M. Jean Vilatte (P.S.U.), adjoint au maire de Sarlat. La perquisition de la maison a été vaine. Toutefois, M. Vilatte a été convoqué au commissariat de Sarlat où il a été entendu sur instruction du parquet de Bergerac. — *(Corresp.)*

● *Suicide d'un détenu.* — Jean-Jacques Baron, vingt-six ans, a été retrouvé pendu dans sa cellule à la maison d'arrêt de Rennes dans la nuit du mardi 5 août. Inculpé de viol, il était retenu en détention provisoire depuis le 10 juillet 1980. Il n'a pas laissé de lettre expliquant les mobiles de son acte. C'est le vingt-neuvième suicide de détenu

UNE NOUVELLE VICTIME DE L'ALCOOL FRELATÉ

Quand l'eau est rare et le pastis bon marché

De notre envoyé spécial

Valence. — *Les habitants de Silhac (Ardèche) restent incrédules face à l'évidence : l'alcool, même fabriqué avec du méthanol, un produit de synthèse tout à fait impropre à la consommation, ne peut être responsable pour eux du décès de Christian Villeneuve, vingt-six ans, le mardi 5 août. Pourtant les résultats de l'autopsie ont révélé que ce jeune homme était bien la sixième victime en moins d'un an de la consommation de pastis ou d'eau-de-vie frelatés* (le Monde du 6 septembre 1979 et du 18 avril).

La fatigue des derniers temps de la victime, son état de santé, les tranquillisants qu'il aurait absorbés, l'absence pour l'instant des résultats de l'expertise des bouteilles trouvées chez lui et, en revanche, les résultats négatifs des examens pratiqués sur ses amis : tout est prétexte pour innocenter l'alcool dans ce pays granitique où l'eau est rare et le vin bon marché. Les trois quarts des hommes, d'après les médecins *locaux, boivent trop mais ils ne* s'en inquiètent guère : la *« piquette »*, disent-ils, n'a-t-elle pas un degré d'alcool inférieur à 6 ? Le pastis qu'on fabrique soi-même n'est-il pas plus *« naturel »* que celui de M. Ricard ?

Même si on admet parfois la responsabilité du méthanol dans le décès de la victime, on y voit une preuve supplémentaire de la nécessité de rétablir le privilège des bouilleurs de cru supprimé par M. Pierre Mendès France en 1956. *« Les mentalités n'ont pas eu le temps d'évoluer »*, déclare un agriculteur, vingt-quatre ans après la réforme.

Dans le village de Silhac, la moitié seulement des cent exploitants peuvent, grâce à un grand-père ou grâce à la veuve d'un ancien, distiller 10 litres d'alcool pur par an : *« Encore*, explique l'un d'eux, *est-ce peu lorsque la femme a fait sa liqueur de framboise et qu'il a fallu aider la vache à vêler en lui donnant 1 ou 2 litres de gnole. »* L'alcool vient donc à manquer même si quelques-uns n'hésitent pas, malgré les « rats-de-cave » — les inspecteurs des impôts indirects, — à faire fonctionner *leur* alambic dans l'arrière-cour de leur ferme.

Certains se sont résignés à acheter à la ville leur pastis ; d'autres comme Christian Villeneuve, un ancien employé de banque arrivé de Lyon en 1973 pour vivre autrement, ne s'y sont pas résignés. Cet « hippie », comme on appelle ici les nouveaux arrivants, fabriquait lui-même, en grande quantité, du pastis et de l'eau-de-vie avec un alcool acheté à d'autres. *« C'est l'Etat qui est responsable de cette mort*, confie un paysan. *Si on l'avait laissé distiller son alcool, cela ne serait pas arrivé ! »*

Plusieurs centaines de litres de méthanol vendus l'année dernière, près de Montélimar, par un routier à des intermédiaires et qui n'avaient jamais été récupérés (*le Monde* du 2 mai), peuvent être à l'origine de cet achat fatal. On ignore pourtant *la filière qu'a suivie la victime*, l'écheveau d'amitié et de liens familiaux qui sert habituellement à la distribution d'alcool de marc ayant été sans doute, là aussi, utilisé. *« Le seul témoin de cette affaire est la victime »*, soupire-t-on à la gendarmerie, où l'on préfère visiblement les incendies et les vols dans les résidences secondaires.

Pendant la guerre, en l'absence d'alcool de qualité, les gens du pays avaient déjà utilisé, mais en connaissance de cause, le méthanol qu'ils coupaient alors largement d'eau. Ainsi ce produit n'aurait eu sur la santé des paysans de l'Ardèche que des conséquences graves mais à long terme, et notamment des troubles de la vision. Peut-être même certains l'utilisent-ils encore dans de *semblables conditions, ce qui* expliquerait le nombre de décès relativement faibles pour l'instant par rapport à la quantité de méthanol actuellement en circulation.

NICOLAS BEAU.

● *Le comité exécutif de la Société pour le droit à une mort digne*, réuni à Londres, a décidé de ne pas publier un ouvrage indiquant cinq façons de se suicider aisément. Cette société, plus connue sous le sigle Exit, envisageait de publier un guide intitulé *Autodélivrance* donnant des conseils pratiques aux personnes atteintes de maladies incurables et désireuses de mettre fin à leurs jours (*le Monde* du 7 août). Le comité exécutif de cette association a estimé que la publication d'un tel ouvrage pourrait entraîner des poursuites judicaires contre ses membres en raison de la loi de 1961, qui punit de quatorze ans d'emprisonnement quiconque aide ou favorise un suicide. Cependant, si un nouveau comité exécutif est élu lors de la prochaine assemblée générale d'Exit en octobre prochain, la nouvelle instance pourrait revoir sa position sur ce sujet. — *(A.F.P.)*

● *M. Laurent Fabius*, député socialiste de Seine-Maritime, s'inquiète, dans une question écrite, des menaces d'interdiction qui pèsent sur la citizen band. Ce système utilisé en France, remarque M. Fabius, par plusieurs dizaines de milliers de personnes, permet aux automobilistes notamment de communiquer entre eux. Le député socialiste se demande si les menaces d'interdiction ne répondent pas au *« souci gouvernemental de faire taire un des rares moyens d'expression libre »* à l'approche de l'élection présidentielle.

ÉDUCATION

La nouvelle carte des formations universitaires

Langues vivantes

Nous continuons ci-dessous la publication de la liste des universités habilitées à délivrer, à partir de la prochaine année universitaire, des diplômes nationaux.

Malgré l'absence d'informations officielles, nous publions, au risque de lacunes et d'erreurs, la liste des formations supprimées et créées. Nos précédentes listes sont parues dans nos numéros des 30, 31 juillet, 1er, 2 août, puis des 5 au 9 août inclus et du 12 août.

TROISIÈME CYCLE

ÉTUDES ANGLOPHONES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980 :* Bordeaux-III, Caen, Lille-III, Lyon-II, Montpellier-III, Nancy-II, Nantes, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-III, Paris-IV, Paris-VII, Paris-X.

Sont supprimés ou regroupés: Aix-Marseille-I, Besançon, Bordeaux-III (deux D.E.A. fusionnés), Grenoble-III, Limoges, Poitiers, Reims, Rouen, Paris-III (deux D.E.A.), Paris-IV, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XII.

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Besançon, Bordeaux-III, Caen, Dijon, Grenoble-III, Lille-III, Limoges, Lyon-II, Montpellier-III, Nancy-II, Nantes, Poitiers, Rennes-II, Reims, Rouen, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-III, Paris-IV, Paris-VII, Paris-VIII, Paris-X, Paris-XII.

ÉTUDES GERMANIQUES ET SCANDINAVES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Lille-III, Metz, Nancy-II, Rennes-II, Rouen, Strasbourg-II, Paris-III, Paris-IV, Paris-VIII, Paris-X.

Sont supprimés ou regroupés : Caen, Le Mans, Lyon-II, Rouen, Paris-III, Paris-IV.

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Besançon, Caen, Grenoble-III, Lille-III, Lyon-II, Metz, Nancy-II, Rennes-II, Rouen, Strasbourg-II, Toulouse-II, Paris-III, Paris-IV, Paris-VIII, Paris-X.

ÉTUDES ROMANES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) préparé à la rentrée 1980 :* Montpellier-III.

Sont supprimés : Aix-Marseille-I, Grenoble-III, Lille-III, Paris-III.

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Grenoble-III, Lille-III, Lyon-II, Montpellier-III, Nice, Strasbourg-II.

ÉTUDES IBÉRIQUES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980 :* Bordeaux-III, Caen, Rennes-II, Toulouse-II, Paris-III, Paris-IV.

Sont supprimés ou regroupés : Amiens, Nantes, Poitiers, Rouen, Paris-III, Paris-VIII, Paris-X.

● *Doctorats de 3e cycle préparés à la rentrée 1980 :* Bordeaux-III, Caen, Le Mans, Lyon-II, Nantes, Pau, Poitiers, Rennes-II, Rouen, Toulouse-II, Paris-III, Paris-IV, Paris-VIII, Paris-XIII.

ÉTUDES ITALIENNES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) préparé à la rentrée 1980 :* Paris-III.

Sont supprimés ou regroupés : Caen, Le Mans, Rouen, Paris-IV.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Grenoble-III, Paris-III, Paris-IV.

ÉTUDES SLAVES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Paris-III.

Est supprimé : Bordeaux-III.
Est créé : Paris-III.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Bordeaux-III, Lille-III, Paris-III, Paris-X.

ÉTUDES ISLAMIQUES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) préparés à la rentrée 1980 :* Strasbourg-II, Paris-III.

Est supprimé : Paris-VIII.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Lyon-II, Strasbourg-II, Paris-III et Paris-VIII.

ÉTUDES HÉBRAIQUES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) préparé à la rentrée 1980 :* Paris-III.

Est supprimé : Paris-VIII.

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Paris-III, Paris-VIII.

ÉTUDES IRANIENNES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Paris-III.

ÉTUDES INDIENNES

● *Diplômes d'études approfondies (D.E.A.) et doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Aix-Marseille-I, Paris-III.

ÉTUDES ORIENTALES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) préparé à la rentrée 1980 :* Paris-III (création).

● *Doctorats de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Paris-III, Paris-VII.

ÉTUDES AFRICAINES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Paris-III.

ÉTUDES CELTIQUES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Brest.

ÉTUDES BASQUES

● *Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) et doctorat de troisième cycle préparés à la rentrée 1980 :* Bordeaux-III.

DIVERS

Sont supprimés les D.E.A. suivants : littératures européennes (Besançon), littératures et cultures françaises et étrangères (Lyon-II), sciences et techniques de l'interprétation et de la traduction (Paris-III), didactique des langues vivantes étrangères (Paris-X).

D'ANCIENS RESPONSABLES DU S.N.E.-Sup LANCENT UN APPEL CONTRE « LE DÉMANTÈLEMENT DE L'UNIVERSITÉ ».

Quatre anciens secrétaires généraux du Syndicat national de l'enseignement supérieur (S.N.E.-Sup.), MM. Jean-Pierre Kahane, Claude Mazauric, Daniel Monteux et Alain Roux, ont publié un appel d'« *universitaires et intellectuels de toutes professions* » indignés par « *les mesures de démantèlement prises par le ministre des universités contre des dizaines d'enseignements de deuxième et troisième cycle* » qui « *engagent un véritable processus de déclin et de régression universitaires* ».

Pour les signataires de l'appel, ces mesures « *décapitent la plupart des universités créées ou développées dans les années 60 pour répondre à de profonds besoins régionaux* ». En conséquence, « *ils exigent l'abandon de mesures aussi nocives* ».

Parmi les signatures (recueillies par Jean-Pierre Kahane, bâtiment 425 — mathématiques — université Paris-Sud, 91405 Orsay-Cedex), on note celles de nombreux universitaires et en particulier celles du président de la conférence des présidents d'université, M. Jacques Latrille, ainsi que de plusieurs syndicalistes de la Fédération de l'éducation nationale appartenant à la tendance « Unité et action » (animée principalement par des communistes).

Haro sur les sciences sociales

La suppression de 64 % des D.E.A. (1) dans le domaine des sicences sociales alarme les enseignants chercheurs, qui entrevoient avec pessimisme l'avenir de leur discipline. Hostilité déclarée du ministère à l'égard de secteurs de recherches « critiques » ou différence d'appréciation sur l'importance et l'utilité de cette année de recherche et d'ouverture interdisciplinaire ? Quelles que soient les motivations, ce sont les disciplines elles-mêmes qui sont menacées par ces restrictions.

« *Une discipline sans D.E.A. est vouée à la mort* », affirme Mme Josée de Félice, directrice de l'U.E.R. de didactique des disciplines à Paris-VII. Pour elle, l'utilité de ce secteur de recherche nouvellement créé (1975) est manifeste. La preuve en est le nombre grandissant d'étudiants étrangers boursiers (envoyés par leur pays ou par des organismes internationaux comme l'UNESCO) qui viennent se joindre à ce séminaire. Etudiants et enseignants y travaillent sur les problèmes de pédagogie de leur discipline à partir de leur formation spécialisée (mathématique, biologique, géographique, etc.). Certains étudiants étrangers acceptés depuis le mois de mars pour l'année universitaire 1980-1981 se heurteront à une porte close à la rentrée si des mesures ne sont pas prises.

Selon le Comité de liaison de défense de la recherche à l'université (2), compromettre cette année de recherche et d'ouverture peut avoir de graves conséquences : un nombre considérable d'études qui ne seront plus reconnues par l'Etat passeront du statut de diplôme d'Etat à celui de diplôme d'université. Qui en assurera alors le financement ? Probablement des organismes privés qui, appréciant la compétence et l'utilité des chercheurs, se montreront prêts à subventionner certaines recherches en exigeant — en contrepartie — des applications pratiques directement utilisables dans le secteur privé. La privatisation de la recherche pourrait ainsi devenir le principal moyen de subsistance pour une université de pointe.

« *Nous ne voulons pas céder au « brain drain » des Américains, mais si c'est la seule manière de mener à bien notre recherche...* » Des enseignants, conscients des difficultés qui leur sont faites en France, envisagent déjà l'exil.

En ce sens, la réduction ou la suppression du troisième cycle dans certaines U.E.R. pourrait « *provoquer une perte intellectuelle pour la France et un gâchis potentiel* », comme l'affirment les syndicats.

Pas compétitif

Malgré le double avis favorable que ces séminaires ont obtenu (de la part de leur rapporteur et de celle du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), malgré leur renom international (l'U.E.R. de didactique des disciplines accueille de jeunes chercheurs de dix-sept nationalités différentes), malgré leur large audience et leur vitalité (soixante inscrits, vingt D.E.A. et dix thèses par an dans le cadre du séminaire dirigé par M. Raymond Jean à Aix-Marseille-I), il semble que les formations qui conjuguent les compétences de plusieurs spécialistes et regroupent, pour un travail commun, des historiens, des géographes, des sociologues... heurtent les principes de Mme Saunier-Seïté.

M. Raymond Jean, directeur du séminaire « Littérature et expression moderne et contemporaine », qui vient d'être absorbé par un D.E.A. dont le programme commence... au Moyen Age, estime « *très grave que Mme Saunier-Seïté s'en prenne à des secteurs qui avaient une personnalité aussi définie* ». Il rapproche son cas de celui de ses collègues de Paris-VII et Paris-VIII, Mme Julia Kristeva et M. Henri Meschonnic.

« *On reproche à nos D.E.A. de ne déboucher sur aucun emploi et de ne former que de futurs chômeurs. C'est faux,* disent-ils : *les étudiants de troisième cycle ont en très grande majorité déjà un emploi. L'université ne doit pas abandonner la formation permanente.* »

Pourquoi ces suppressions ?

« *Un mélange de technocratie moderniste et d'archaïsme* », estime Mme Michèle Perrot, dont le D.E.A. sur les femmes et la vie quotidienne vient d'être supprimé à Paris-VII. « *Ce qui n'est ni rentable ni compétitif selon Mme Saunier-Seïté, c'est ce qui est critique, les domaines où l'on apprend aux étudiants à réfléchir sur la réalité sociale d'aujourd'hui.* »

Tous les enseignants concernés sont invités par les syndicats à demander individuellement une notice explicative quant aux mesures qui les affectent. Les décisions ministérielles prises arbitrairement et dans le secret sont, en effet, considérées par les membres du Comité de liaison comme « *non conforme au code de la fonction publique* », qui précise dans son article premier : « *Les personnes physiques ou morales ont le droit d'être informées sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent.* » (Loi du 11 juillet 19[illegible] sur la motivation des actes administratifs.) C'est le moins qu'on puisse exiger.

SANDRA JOXE.

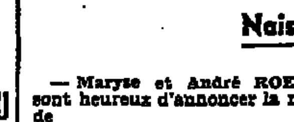
(1) Diplôme d'études approfondies, succédant au mémoire de maîtrise et préparatoire à la thèse de troisième cycle.

(2) 191, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. 326-63-77.





CARNET



Naissances

— Maryse et André ROERO sont heureux d'annoncer la naissance de

Marine.

Paris, le 29 juillet 1980.

Décès

JEAN DELPIERRE

Nous apprenons le décès, le 11 août, à Boulogne-sur-Mer, de

M. Jean DELPIERRE,
armateur.

[Né le 11 juin 1907 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Jean Delpierre fit ses études de droit à Paris, avant de prendre la direction de l'entreprise familiale : les Pêcheries Delpierre. Il développa et diversifia les activités de cette entreprise qui, depuis 1959, rassemble toutes les sociétés qui en dépendent sous la dénomination « Pêche et Froid » et qui occupe actuellement huit cents personnes. En 1971, Jean Delpierre créa une importante filiale, la Surgélation alimentaire, qui commercialise actuellement 28 000 tonnes de produits surgelés par an.

M. Delpierre était l'une des personnalités marquantes du monde patronal de la pêche. L'Académie de marine venait de lui décerner le prix Maurice-Lebrun qui récompense une personnalité ayant favorisé l'essor des activités maritimes française.]

— Marion Weismann,
Michelle Le Turcq et ses enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Roger DEBLED,
docteur en droit,
survenu le 8 août 1980.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Gilles de Gastines,
Jacqueline Puret-Nora,
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur fille et sœur,

Nora de GASTINES,

survenu à Paris, le 9 août 1980, à l'âge de trente ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le mercredi 13 août, à 10 h. 45.

On se réunira à la porte principale du cimetière, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Vaneau,
75007 Paris.
2, rue du Pas-de-la-Mule,
75003 Paris.

— M. et Mme Léon Levy, de Dijon,
M. et Mme Alexandre Benamou, de Lyon,
M. et Mme Désiré André Levy, de Dijon,
M. et Mme William Levy, de Paris,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Levy et Benhamou, de Paris,
parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jacques Jacob LEVY,
pédiâtre
à Châlons-sur-Marne,
survenu à Paris, le 2 août 1980, à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. le président Alexandre Bonjean,
Les membres du conseil d'administration et la direction de la Caisse centrale des Mutuelles agricoles,
ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MENNESSIER,
vice-président,
survenu le samedi 9 août 1980.

— M. le président Alexandre Bonjean,
Les membres du conseil d'administration et la direction de la Société d'assurance moderne des agriculteurs,
ont le regret de faire part du décès de

M. Louis MENNESSIER,
vice-président,
survenu le samedi 9 août 1980.

— Les familles Cavaillé-Coll, Monod et Guibert,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René MONOD,
née Hélène Guibert,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 9 août 1980, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le mercredi 13 août 1980, à 9 heures.

1, rue Jean-Moréas,
75017 Paris.

— Mme Joseph Nahoum,
M. Claude Nahoum,
M. et Mme Hubert Taleb et enfants,
M. et Mme André Hayoun et enfants,
M. et Mme Roger Smadja,
ont la douleur de faire part du décès de leur très cher époux, père, grand-père et frère,

M. Joseph NAHOUM,
survenu à Paris, le 8 août 1980.

Les obsèques ont eu lieu le 11 août 1980.

— Voahirana Rabenoro, née Razafindrambos, son épouse,
et Alexandra Lila, sa fille,
Les familles Raymond Rabenoro et Mouthas-Razafiharimefy Razafindrambos, ses parents et beaux-parents,
ont la douleur de faire part de la disparition subite de leur très cher :

Jean-Marc RABENORO
dans sa vingt-quatrième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en l'Eglise protestante malgache en France (F.P.M.A.), Eglise réformée évangélique de Port-Royal, 18, boulevard Arago, Paris-13e, le mercredi 13 août 1980, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu à Antananarivo, le vendredi 15 août 1980.

B.P. 355 Antananarivo,
R.D. Madagascar.

— Chambéry.
M. Bertrand Rebeille-Borgella,
Emmanuel, Vincent, Delphine,
M. et Mme Yves Amiot et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Valin et leurs enfants et petits-enfants,
Mme Olivier de Manoel-Saumane et ses enfants,
Mme Bruno Leon et ses enfants,
M. et Mme Michel Rebeille-Borgella et leurs enfants,
Le général (C.R.) Pierre Granger,
Les familles Haranger, Bancal, Gaudet, Gery, Granger,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Bertrand REBEILLE-BORGELLA,
née Anne-Marie Haranger,
leur épouse, mère, sœur et parente, survenu à Chambéry, le 3 août 1980.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité aux Marches, le 7 août 1980.

Les Marches,
73800 Montmélian.
127, boulevard Raspail,
75006 Paris.
6, rue Grolées,
69002 Lyon.

— Mme Wanda Paul Robert,
M. et Mme Philippe Robert et leurs enfants,
Les familles Robert et Berger-Vachon,
Mlle Alice Georges,
M. et Mme Jean-Pierre Pach,
Le docteur et Mme Jean-Philippe Loiseau et leur fils,
Et tous ses amis les plus proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul ROBERT,
officier de la Légion d'honneur,
auteur
des dictionnaires « Robert »,
survenu à Mougins (Alpes-Maritimes), dans sa soixante-dixième année, le 11 août 1980.

Le service religieux aura lieu le mercredi 13 août 1980, à 16 h. 30, en l'église Saint-Jacques de Mougins, où l'on se réunira et où un registre sera ouvert.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Voir le Monde du 13 août.)

— Le président et les membres du conseil d'administration,
Le comité d'entreprise,
Alain Rey,
Josette Rey-Debove,
Et les collaborateurs de la S.N.L. Dictionnaire « Le Robert »,
nous prient d'annoncer le décès du fondateur et président d'honneur de la société,

Paul ROBERT,

docteur en droit,
auteur du dictionnaire « Robert »,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,
commandeur
des Arts et Lettres,
et de l'ordre du Lion (Sénégal),

survenu dans sa propriété de Mougins, le 11 août 1980.

Son œuvre immortalisera sa mémoire.

— Mme Louis Scelles,
M. et Mme Bernard Scelles,
M. et Mme Paul Scelles,
M. et Mme Jean Viall,
Mlle Monique Scelles,
M. et Mme Michel Pourré,
M. et Mme Jacques Sap et leurs enfants,
M. et Mme Jean Scelles-Millie,
Mme Pierre Scelles,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Louis SCELLES,

survenu le 9 août 1980, à Gérardmer, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en l'église Notre-Dame de Saint-Mandé, avenue de la République, le jeudi 14 août, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise.

Que tous ceux qui l'ont aimé s'unissent dans la prière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

25, avenue Alphand,
94160 Saint-Mandé.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Mme Pierre de SEYNES,
née Louise Thuret,
survenue le 10 août 1980, en son domicile, 12, avenue d'Eylau.

De la part de :
M. Philippe de Seynes,
M. et Mme Claude Gruson,
ses enfants,
Laurent Gruson,
Pascale et Claire Gruson,
ses petits-enfants,
Caroline Gruson,
son arrière-petite-fille.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 13 *août, à 16 heures*, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert.

Anniversaires

— Pour le cinquième anniversaire de sa mort, son fils demande une pensée affectueuse à tous ceux qui ont connu

Janine HERZOG,
l'ont estimée et sont restés fidèles à son souvenir.

Le 13 août 1980.

— Pour le quinzième anniversaire de leur décès, une pensée est demandée en souvenir de

M. Albert LÉVY,
assureur-conseil,
croix de guerre 1914-1918,
mort le 13 août 1965.

Et en souvenir de son fils

Gilbert,
évadé de France par l'Espagne,
ancien du 1er bataillon de choc (1943-1945),
mort le 26 août 1965, à l'âge de quarante-trois ans.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES

Pierres précieuses et pierres fines pour touristes

Ces bonnes affaires qui n'en sont pas

Au moment où l'un des gros diamants du monde — l'« Œil de l'idole », 70,20 carats (1) — est exposé à l'hôtel Carlton de Cannes, il n'est pas inutile de rappeler les risques que le profane court lorsqu'il achète des pierres précieuses ou fines à des vendeurs peu sérieux. Les personnes qui peuvent s'offrir les plus belles pierres précieuses sont certes rares. Mais nombreuses sont celles qui, croyant faire une très bonne affaire en achetant une modeste gemme, se font « rouler ».

« *VENEZ voir mes alexandrites.* » — « *Ce sont vraiment des alexandrites ?* » Le marchand du Khan Khalili (le bazar du Caire) prend un air de surprise douloureuse. « *Je ne vends que des pierres vraies. D'ailleurs, je vais vous le prouver. Vous le voyez, mes alexandrites sont rouges avec des lampes normales. Je change l'éclairage. Avec les lampes lumière du jour, elles sont vertes. Et, en plus, elles rayent la glace.* » Le marchand a souvent dû faire cette démonstration : la vitre du comptoir-vitrine est couverte de fines rayures. De retour à Paris, nous téléphonons à M. Henri-Jean Schubnel, maître-assistant, chef de service de la galerie de minéralogie du Muséum national d'histoire naturelle. « *Où avez-vous acheté votre alexandrite ?* » — « *Au Caire.* » — « *Alors c'est un corindon synthétique dopé au vanadium et fait, très probablement, dans le Jura français ou suisse. Combien l'avez-vous payée ?* » — « *20 francs, après un âpre marchandage.* » — « *Votre pierre vous amuse ? A ce prix-là, ne regrettez rien.* »

Cette petite histoire, qui nous est arrivée il y a quelques mois, illustre assez bien les mirages auxquels se laissent prendre les touristes. Le voyageur, en général, ne connaît rien aux pierres. Mais il pense trop souvent avoir trouvé l'occasion inespérée, occasion d'autant plus alléchante que le pays visité est lointain. Pourtant, tout le monde le sait, les marchands, sérieux ou non, sont des commerçants et non des philanthropes, et tous sont au courant des prix réels des vraies pierres.

La naïveté peut coûter cher : il y a quelques années, à Bangkok, un homme d'affaires français achète trois saphirs de 1 à 3 carats pour une somme totale d'une dizaine de milliers de francs (soit la moitié du prix moyen d'alors). Il s'agissait, en fait d'un spinelle bleu synthétique, d'un saphir synthétique et d'un petit saphir d'Australie valant à eux tous 500 francs au grand maximum... L'appât de la « bonne affaire » peut faire perdre tout sens critique, même aux spécialistes. Un lapidaire a ainsi acheté à Rio-de-Janeiro, de nuit, une splendide rubellite qui était encore dans sa gangue de quartz et de mica, et dont le rouge, à la lumière d'une lampe de poche, était superbe. Au jour, ce n'était plus que du verre rouge autour duquel on avait habilement collé du mica et du quartz.

Toutes ces imitations ne sont pas aussi grossières. D'autant que de nombreux minéraux ont des ressemblances les uns avec les autres : des grenats ou des spinelles rouges peuvent être pris pour des rubis, un péridot ou une tourmaline verte ont un aspect qui, pour le profane, se rapproche de celui de l'émeraude. Les topazes ont une gamme de couleurs si variées qu'elles peuvent passer pour des aigues-marines, des spinelles, des tourmalines, des citrines, des quartz jaunes, et même pour des diamants (telle celle de 1 640 carats qui ornait la couronne des rois du Portugal).

Les choses se compliquent encore avec la teinture artificielle des pierres. Un bain judicieusement dosé peut renforcer la couleur du lapis-lazuli ou de la turquoise. Chauffée, une améthyste violette vire définitivement au jaune orangé, au brun ou au vert, et une aigue-marine claire fonce — la couleur bleu profond étant plus appréciée. Le même traitement appliqué à un zircon de couleur (brun, jaune ou orange) fait passer celui-ci d'abord au bleu, puis à l'incolore. Or les zircons incolores sont les pierres naturelles qui imitent le mieux les diamants...

Certaines supercheries se trahissent elles-mêmes : la kunzite rose pâle (pierre bon marché) devient verte au chauffage et peut alors être prise pour une kiddenite (minéral très voisin certes, mais plus cher...), malheureusement elle revient à sa couleur d'origine après quelques semaines.

Il faut se méfier des doublets et des triplets faits d'une couche de pierre véritable collée sur une base de verre, de pierre vulgaire ou de plastique ; une lame colorée de verre ou d'émail étant parfois insérée entre la partie supérieure et la partie inférieure de la « pierre ». Lorsque celle-ci est montée, doublet ou triplet sont assez difficilement détectables.

On peut aussi reconstituer des pierres — les turquoises notamment — par broyage de débris, addition de colle et cuisson du tout.

Des noms d'usage

Que peut faire l'acheteur pour se prémunir contre de telles fraudes ? Eventuellement, emporter une « échelle pour grandes duretés » (2), petit outil qui s'achète chez les naturalistes. Mais l'amateur ne peut évidemment pas se promener avec un microscope, un spectroscope, un réfractomètre et autres appareils indispensables aux expertises.

L'amateur doit avoir, au départ, une idée des prix moyens des différentes pierres qui l'intéressent. Il doit acheter chez les marchands connus pour leur sérieux, qui existent dans tous les pays. Il doit se rappeler que certaines pierres portent, dans le commerce, des noms d'usage — interdits en principe — qui prêtent à confusion : le « diamant d'Alençon » est, en fait, un quartz enfumé et le « diamant de Tasmanie » une topaze blanche, le « rubis de Californie » n'est qu'un grenat et le « rubis du Brésil » qu'une tourmaline rouge...

L'amateur doit aussi savoir que dans divers Etats existent des organismes officiels qui, au vu de la facture, peuvent faire annuler des ventes abusives. Il doit enfin se rappeler que les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques sont les plus grands acheteurs de pierres synthétiques et que, en général, ces dernières sont taillées avec moins de soin que les pierres véritables.

Si une pierre plaît pour sa forme, pour sa couleur, ou pour toute autre raison, rien de plus naturel que de l'acheter, surtout si son prix ne dépasse pas quelques dizaines de francs. Mais si l'on recherche l'« affaire du siècle », on est pratiquement sûr d'être trompé.

YVONNE REBEYROL.

(1) 1 carat = 0,20 gramme.

(2) Les pierres précieuses et fines sont classées — entre autres— selon leur dureté, le long d'une échelle en 10 degrés établie par le minéralogiste autrichien Frédéric Mohs. Le diamant a la dureté 10, le saphir et le rubis la dureté 9, l'émeraude la dureté 7 1/2-8, le talc la dureté 1. Une pierre raye toutes les pierres qui ont une dureté inférieure à la sienne. L'échelle des grandes duretés comprend un certain nombre de pointes munies chacune d'un éclat de pierre dont la dureté est connue.

Diamant vert, grenat jaune et topaze bleue

LES pierres ou minéraux présentant un intérêt pour leur prix ou leur beauté sont beaucoup trop nombreux pour que nous donnions quelques caractéristiques de chacun d'entre eux. Nous nous contenterons donc de quelques informations sur ceux que nous citons.

Il faut d'abord mettre à part les quatre pierres précieuses :

● Le *diamant* (carbone pur cristallisé) est la plus dure des pierres. Seul le diamant raye le diamant. Incolore le plus souvent, le diamant peut être bleu (le diamant « Reine de Hollande » de 136,50 carats par exemple), vert (le diamant Dresde), jaune, rose, etc.

● L'*émeraude* (silicate d'aluminium et de béryllium) est un béryl (comme le sont l'aigue marine et le béryl) qui doit sa couleur verte unique au chrome et au vanadium.

● Le *rubis* est un corindon (oxyde d'aluminium) qui doit sa couleur rouge au chrome. Les gros rubis (au-delà de deux carats) sont les plus chères des pierres précieuses.

● Le *saphir* est aussi un corindon, mais coloré en bleu par du fer et du titane, en violet par du vanadium, en rose par du chrome, en jaune ou en vert par un peu de fer.

Toutes les autres pierres, citées ci-après par ordre alphabétique, sont dites « fines ».

● L'*aigue-marine* (silicate d'aluminium et de beryllium) est un béryl coloré en bleu profond, en bleu pâle ou en vert clair par du fer.

● L'*alexandrite* est un chrysobéryl (aluminate de béryllium). Elle est verte au soleil et pourpre à la lumière électrique.

● L'*améthyste* est un quartz (dioxyde de silicium) coloré en violet plus ou moins intense par de l'oxyde de manganèse.

● *Le grenat* désigne tout un groupe de minéraux divers (tous sont des silicates) dont les couleurs vont du rouge assez sombre à l'orange, au vert émeraude et au jaune citron.

● Le *lapis-lazuli* (silicate complexe avec aluminium et sodium) est d'un bleu intense au milieu duquel brillent des inclusions de pyrite.

● Le *spinelle* (aluminate de magnésium) peut avoir des couleurs très diverses. Pendant longtemps, le spinelle rouge a été appelé « rubis balais », ce qui est actuellement interdit.

● La *topaze* (fluosilicate d'aluminium) peut être de teintes très variées, d'incolore à rose vif, de bleu clair à vert pâle, mais aussi, bien sûr, de jaune à brun. Elle change de couleur si on la chauffe.

● La *turquoise* (phosphate basique hydraté d'aluminium et de cuivre) est connue pour ses différents bleus et verts.

Y. R.

Pour plus de détails, on peut consulter deux ouvrages : *Pierres précieuses dans le monde*, d'Henri-Jean Schubnel (édité par Horizons de France, 190 pages, très nombreuses illustrations, 80 F environ) ; *le Guide des pierres précieuses, pierres fines et pierres ornementales*, de Walter Schumann (édité par Delachaux et Niestlé, 255 pages, très nombreuses illustrations, 80 F environ).

Nouvelles recherches, nouvelles applications

LE BLÉ RESTE MAL CONNU

« Le blé contient de l'amidon et du gluten » : cette phrase des « leçons de choses », qui oublie d'ailleurs un troisième composant essentiel, le son, est pour la plupart des gens l'alpha et l'oméga de leurs connaissances sur le blé. L'amidon renvoie dans leur esprit à une vague notion de bouillie collante. Quant au gluten...

Les spécialistes, heureusement, en savent beaucoup plus — tout en admettant que bien des choses leur échappent encore. Ils ont patiemment recensé les divers sucres, protéines, celluloses... qui sont présents dans un grain de blé ; ils ont étudié le rôle de ces composants dans la valeur alimentaire du blé, dans sa capacité de panification.

Ils guident ainsi le travail de ceux qui créent et sélectionnent de nouvelles variétés ; d'autre part, en mettant au point des procédés pour isoler telle ou telle fraction, ils pourraient ouvrir de nouveaux usages à une céréale dont la France est exportatrice. Sur une récolte annuelle de 17 millions de tonnes — dont 2 millions de tonnes d'auto-consommation à la ferme, — 8 millions de tonnes sont exportées.

PAR ordre d'importance, l'amidon est le premier composant du grain de blé, dont il constitue les deux tiers de la matière sèche. L'amidon se présente comme un ensemble de grains, ceux-ci étant constitués de plusieurs macromolécules très imbriquées les unes dans les autres. Il s'agit toujours de polymères de *glucose*, en chaînes linéaires (amyloses) ou ramifiées (amylopectines). La proportion des deux types de chaînes dépend de l'espèce végétale considérée et, à l'intérieur de l'espèce, de la variété. Pour les blés, la proportion d'amyloses est de 25 à 30 %.

La structure détaillée du grain d'amidon est d'une grande complexité. En combinant des méthodes chimiques, physiques et enzymatiques, une équipe du centre de recherches agro-alimentaires de Nantes — dépendant de l'Institut national de la recherche agronomique *(INRA) — a pu établir des* modèles des molécules constituant le grain d'amidon, puis se représenter comment ces molécules sont agencées les unes par rapport aux autres.

L'amidon est extrait du blé, mais surtout du maïs. La pro*duction française (600 000 tonnes* par an) vient du maïs pour 60 %, de la fécule de pomme de terre pour 30 %, et du blé pour seulement 10 % : c'est, au demeurant, une aberration économique, car le maïs d'où l'on extrait l'amidon est d'origine américaine. Le maïs français contient trop d'eau et doit subir un séchage pour bien se conserver. or, ce séchage altère la structure de l'amidon.

La « force » de la pâte à pain

L'amidon trouve de nombreux usages dans la fabrication des colles, la papeterie, l'industrie textile. Il entre dans la composition de certaines boues de forage. L'usage principal reste alimentaire : on tire de l'amidon un sirop de glucose qui cristallise beaucoup moins à basse température que la saccharose du sucre de betterave et qui est *donc très utile pour la fabri*cation de glaces ou de plats surgelés.

Autre constituant du blé, le gluten est en gros la composante protéique du grain, bien que certaines protéines très solubles ne soient pas incluses dans le gluten et que, en revanche, celui-ci contienne quelques sucres, graisses et sels minéraux.

Ces protéines du gluten forment un réseau texturé responsable des propriétés mécaniques de la pâte à pain.

Celles-ci s'expriment usuellement par une « force » boulangère qui mesure la ténacité de la pâte. Dans la boulangerie française, on utilise des farines de force 180 environ, alors qu'avant la seconde guerre mondiale la force des farines était plutôt voisine de 120. Cette évolution est la conséquence de la généralisation du pétrissage mécanique, qui requiert des pâtes plus résistantes. Une autre raison est la fermentation à basse température : maintenue à 5 degrés Celsius, une pâte met toute la *nuit à lever alors qu'à la tempé*rature ordinaire il lui faut trois heures. Le boulanger peut ainsi préparer la veille au soir la pâte qu'il fera cuire le lendemain, et éviter le travail de nuit. Mais cette fermentation lente demande aussi des pâtes plus fortes.

Les variétés françaises de blé donnent des farines de force 130 ou 140 ; il faut les renforcer avec 5 à 10 % de blés américains ou canadiens (la force du blé est plus grande dans les régions de climat très continental). Une autre méthode est d'enrichir la farine en gluten, et elle a l'avantage de réduire les importations.

Des lavages répétés

Depuis quelques années, des industriels français — ou plutôt des filiales françaises de sociétés anglaises et américaines — ont entrepris de produire industriellement du gluten séparé. Celui-ci s'obtient par des lavages répétés de la pâte qui éliminent l'amidon. Il reste une sorte de chewing-gum qui, lors du lavage de la pâte, emprisonnera le gaz carbonique produit par la levure.

La force de la pâte dépend de la structure du réseau formé par les protéines du gluten. Celles-ci sont d'une très grande variété, et leur inventaire complet, commencé il y a un siècle, n'est pas encore terminé : il se trouve que les protéines de céréales, et particulièrement celles du blé, ont de fortes tendances à s'associer ; comme elles sont très nombreuses et peu différenciées, leur isolement est très difficile.

De toute manière, la force de la farine ne semble pas être très corrélée avec la composition protéique, mais plutôt avec les associations des protéines entre elles ; c'est surtout la manière dont se groupent les molécules qui détermine les propriétés fonctionnelles du gluten, et, en particulier, la *force des farines.*

De tels travaux sont développés au centre de Nantes de l'INRA, où l'on a particulièrement étudié le fractionnement des protéines : il s'agit d'isoler celles qui ont des propriétés particulières. Ainsi cherche-t-on à séparer des protéines ayant un pouvoir émulsif, qui pourraient être utilisées pour la fabrication de plats cuisinés industriels. La structure fibreuse des protéines et leur capacité de retenir l'eau et les matières grasses permet d'obtenir par filage un produit ayant une texture analogue à celle de la viande. Encore faut-il utiliser les bonnes protéines : les premiers essais conduisirent à des produits qui, lorsqu'on les mâchait se vidaient de leur eau et laissaient dans la bouche de désagréables fibres sèches.

Elucider les composants du son

L'enjeu économique de telles recherches n'est pas négligeable puisque les ménages français consommeront de plus en plus de plats tout préparés, et que, d'autre part, les protéines végétales peuvent, dans une certaine mesure, remplacer les protéines animales sans réduction de la valeur alimentaire.

Il n'est pas certain que les protéines de céréales, pauvres en certains acides aminés comme la lysine, soient les mieux placées pour ces utilisations. Mais les méhodes de fractionnement s'étendent, avec les adaptations nécessaires, aux protéines de légumineuses comme le pois ou la féverole — et aussi aux tourteaux de tournesol et de colza. En séparant, dans ceux-ci, la fraction intéressante du point de *vue alimentaire, on pourrait for*tement réduire les importations de soja pour l'alimentation animale.

La même action bénéfique

Reste l'enveloppe du blé : le son. Longtemps considéré comme un sous-produit sans grande valeur, le son est mieux jugé aujourd'hui ; sa consommation, par exemple dans du pain complet, accélère le transit intestinal. Mais son action n'est pas uniquement bénéfique : il peut entraîner trop de sels minéraux, et, d'autre part, il contient les divers pesticides qui ont servi à traiter le blé. La structure moléculaire du son, à base de cellu*loses et d'hémi-celluloses, n'a* rien à envier du point de vue de la complexité à celle de l'amidon ou du gluten. Des travaux sont actuellement conduits pour l'élucider et pour extraire du son des fractions qui auraient la même action bénéfique que le son pour le tube digestif, mais n'en auraient pas les inconvénients. Ces recherches n'ont pas encore abouti ; tous les procédés d'extraction actuellement étudiés modifient trop la structure du son et lui font perdre toute action.

Cet exposé très incomplet de quelques travaux sur le blé montre au moins la complexité des problèmes. Les recherches ont déjà donné des résultats utilisables, mais il reste beaucoup à faire pour bien connaître — donc mieux utiliser — la plus courante des céréales.

MAURICE ARVONNY.

En toute logique

DES UNS POUR UN CARRÉ

PROBLEME N° 178

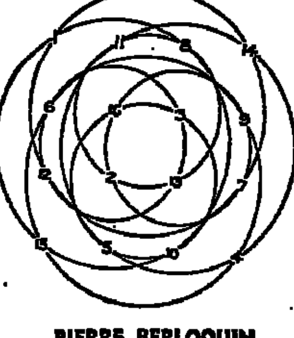
11
111
1111
11111
.....

Intuitivement, dans cette suite de nombres composés uniquement de chiffres 1, il n'y a pas de carré de nombres entiers. Mais qu'en est-il exactement ? Et pourquoi ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et des techniques ».)

SOLUTION DU PROBLEME N° 177

Voici les huit autres cercles de somme 34. La figure semble avoir été construite au début du siècle par Harry A. Sayles.



PIERRE BERLOQUIN.

MÉDECINE

CORRESPONDANCE

La Cour des comptes et l'hôpital

LES MÉDECINS APPROUVENT... OU SE DÉFENDENT

Le rapport de la Cour des comptes sur l'exercice de la médecine hospitalière (« le Monde » du 4 juillet 1980) a suscité chez nos lecteurs de nombreuses réactions, dont nous ne pouvons publier que les plus significatives.

Les uns approuvent sa sévérité et en rajoutent... D'autres s'élèvent contre les critiques concernant le nombre des médecins à plein temps, à temps partiel ou attachés, recrutés par certains services hospitaliers et dont, estime la Cour, les effectifs sont excessifs compte tenu du nombre de lits.

Nos correspondants font valoir que l'activité médicale ne se calcule pas en nombre de lits, et qu'il faut tenir compte des consultations ; nous les renvoyons au rapport de la Cour qui a aussi examiné ces données, ce qui n'a pas, pour autant, modifié son opinion.

Ils font valoir, en outre, que l'extrême spécialisation des techniques médicales de diagnostic ou de soins appelle nécessairement une multiplication des compétences, et donc des « attachés », dont la rétribution à la vacation est d'ailleurs modeste.

Encore faudrait-il prouver que l'amoncellement des technologies ainsi mises en œuvre est réellement utile. La multiplication des études encore balbutiantes d'évaluation des soins devrait apporter, à ce titre, des critères et des protocoles qui fourniront des bases indispensables pour les mesures d'assainissement que réclame énergiquement la Cour.

Il apparaît clairement que si le corps médical ne participe pas à la lutte contre les gaspillages en matière de santé, cette lutte se fera sans lui, au plus grand détriment du système de santé.

Dr E.-L.

I. – Le secteur privé

Le chantage au libre choix

(...) Il est indiscutable que la peur s'installe chez un grand nombre de médecins ou chirurgiens temps plein de voir disparaître la possibilité d'exercer une activité privée, et que, l'échéance paraissant proche, on assiste de toutes parts à des préparatifs de défense, voire même de contre-attaque à des déclarations tendant à prouver le bien-fondé, le caractère naturel et même indispensable pour un bon exercice de la médecine, de ce double secteur au sein de l'hôpital public.

Il n'est que temps que cesse ce chantage à une meilleure pratique de la médecine hospitalière selon ce système.

Rien ne justifie plus, actuellement, le maintien de ce privilège, accordé par les décrets des 24 septembre et 21 décembre 1960, définissant les obligations et les droits des médecins hospitalo-universitaires temps plein.

La création de ce secteur privé était, effectivement, faite pour attirer les médecins et chirurgiens vers les centres hospitaliers et pour y exercer une triple activité à temps plein, ce qui bouleversait les modes d'exercice à mi-temps existant jusqu'alors ; elle ne se justifie plus aujourd'hui.

Le chantage au libre choix du médecin par le malade ou le chantage à l'interpénétration des deux modes d'exercice ne résistent pas à des analyses simples des situations présentes :

● Le libre choix n'est pas, et ne doit pas être, l'apanage du secteur privé. L'effort fait en ce sens par les administrations hospitalières, indiquant clairement à l'entrée de l'hôpital et des divers services le nom des praticiens exerçant et consultant dans telle ou telle discipline, mérite d'être souligné, mais n'est malheureusement pas toujours bien accepté par certains patrons, qui ne tolèrent aucun autre nom que le leur à la porte de leur service ;

● Le libre choix implique que les rendez-vous de consultation, pris par les malades ou leurs médecins traitants, ne soient pas truqués grossièrement et que l'on n'assiste plus jamais aux fameuses réponses d'une secrétaire ou d'une surveillante zélées : *« Pour une consultation privée, vous pouvez avoir un rendez-vous dans la semaine avec le professeur X... lui-même (...). Pour une consultation publique, vous ne pouvez avoir rendez-vous que dans deux mois, mais ce sera peut-être avec un interne et en présence des étudiants »*, les mêmes réponses s'appliquant *a fortiori* pour les chirurgiens et les interventions chirurgicales.

Il est bien évident qu'il est tout à fait normal qu'un malade ou un médecin traitant puissent prendre rendez-vous avec un consultant précis et que la consultation soit effectivement réalisée par lui, dans des conditions se rapprochant le plus possible de celles de l'exercice de la médecine libérale.

Il est non moins évident que, dans ces conditions, on voit mal ce qui différencierait les deux types de consultation « hospitalière » ou « privée ».

Consultation personnalisée

Je sais que certains diront que les consultations publiques se font en présence d'étudiants. Je leur répondrai que la présence d'un interne, d'un ou deux étudiants, ne me paraît pas être une entrave à la consultation, et qu'elle l'est d'autant moins que l'accord en est demandé préalablement au patient. Dans ces conditions, la consultation reste très personnalisée, voire même « moralisée », lorsqu'un étudiant y assiste, car la nécessité d'expliquer les gestes, les découvertes de l'examen clinique, implique que la durée de la consultation soit véritablement celle d'un consultant et ne se limite pas à quelques minutes pour pouvoir en effectuer le maximum dans les deux demi-journées réglementaires actuellement accordées par la loi, comme le montrent de nombreux exemples.

Quant à l'interpénétration des deux secteurs, public et privé, on ne comprend vraiment pas pourquoi un médecin ou un chirurgien hospitalier entretiendraient de meilleures relations confraternelles avec des médecins traitants, des spécialistes « de ville » en consultant ou en opérant « en privé » qu'en secteur public. Ne s'agit-il pas des mêmes malades, des mêmes problèmes diagnostiques, des mêmes interventions ? Pratiquerait-on une meilleure médecine dans certaines conditions ? Je n'ose le croire.

Il est, cependant, juste de remarquer qu'un effort peut, et doit être fait, par certains médecins hospitaliers pour informer, renseigner le plus rapidement et le plus complètement possible les médecins traitants, qui doivent pouvoir répondre à la demande, très légitime, de renseignements, d'avis, de conseils formulés par les malades et leurs familles.

On a employé souvent le terme de ghetto hospitalier en ce qui concerne les C.H.U. : les pourfendeurs de l'hôpital public ont-ils oublié si vite qu'ils y ont appris les bases mêmes de leur savoir, de leur pratique quotidienne ? Négligent-ils les efforts entrepris par nombre de facultés pour faire participer activement les médecins praticiens à l'enseignement, à l'apprentissage de la médecine générale ? Dédaignent-ils, sans l'ombre d'une hésitation, les postes d'attachés, de vacataires offerts en très grand nombre par les centres hospitaliers ? Je doute qu'ils puissent y répondre par l'affirmative. (...)

Professeur agrégé MICHEL JAN (C.H.U. de Tours).

12 000 francs sous la table

(...) Au C.H.U. Saint-Jacques à Clermont-Ferrand, il n'est pratiquement pas « un étage » où le « patron » ne possède un nombre de lits pour son compte personnel, son cabinet de consultation privé, et son secrétariat, le personnel hospitalier à sa botte, les consultations à 350 F. Tout se passe comme si ledit « patron » était propriétaire de l'établissement, il n'a pas de cabinet en ville.

Mais, de plus, et j'en atteste sur l'honneur, il faudra verser à ce « patron », bien que le patient soit pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, la bagatelle de 6 000 F — sous la table — pour une intervention, et cette somme de 6 000 F sera à nouveau réclamée, sous la table, pour une seconde intervention un mois après, soit 12 000 F. Mais, comble de l'impudeur, il faudra par la suite, en règlement de la chambre privée de ce « patron », régler au C.H.U., en plus, 55 F par journée.

Si les employés du C.H.U. protestent contre ces scandales, vous conseillant de ne pas payer, par contre les échos de cette réprobation ne paraissent pas devoir parvenir aux oreilles du directeur du C.H.U., pas plus qu'à celles des membres de son conseil d'administration ! (...)

H. GUIGNON, 84110 Vaison-la-Romaine.

Une prise en charge partielle

Ne conviendrait-il pas de demander, afin de soulager les charges de la Sécurité sociale, que les patients qui choisiraient d'être hospitalisés dans le secteur privé d'un hôpital public n'obtiennent qu'une prise en charge, dont le remboursement des frais d'hospitalisation ne dépasserait pas ceux qu'entraînerait une hospitalisation dans une clinique privée conventionnée de catégorie A ?

Il est probable que, entre 900 F et 300 F par jour, les mutuelles hésiteront à combler la différence pour une hospitalisation en secteur privé à l'hôpital, qui, de ce fait, disparaîtrait rapidement.

Dr DANIEL IRONDELLE, (Boulogne-Billancourt).

(...) en charge des soins de confort et au vieillissement de la population. (...)

Le principal défaut des hôpitaux est que leur gestion consiste principalement à équilibrer un budget, quels que soient les résultats médicaux. Cette gestion, dans l'avenir, devra avoir pour objet de déterminer les objectifs de soins à partir des motifs de consultation, de préciser pour chaque poste les objectifs et les moyens (profils de poste), de réaliser chaque année des auto-évaluations de la qualité des soins et des autocorrestions. Dans certains cas, cela devra entraîner une redistribution des postes hospitaliers. Dans d'autres, il apparaîtra indispensable d'augmenter le personnel médical ou paramédical. Pour les malades qui, quotidiennement constatent, dans leur corps et dans leur moral, l'insuffisance numérique des médecins et des infirmières, il sera difficile de comprendre que l'Etat préfère payer des chômeurs...

Dr DIDIER MELLIERE, hôpital Henri-Mondor (Créteil).

« Une interprétation aberrante des statistiques »

Il est regrettable de constater que les jugements sévères concernant les conditions d'exercice de la médecine hospitalière reposent, pour une part au moins, sur une interprétation aberrante de statistiques hospitalières. L'essentiel de la démonstration s'appuie, en effet, sur le fait que les effectifs des praticiens hospitaliers ont progressé beaucoup plus rapidement que le nombre de lits. Serait-il impertinent de rappeler à la Cour des comptes que l'hôpital public soigne des malades et qu'il ne soigne pas des lits ?

Un exemple : de 1974 à 1978, le nombre de lits dans les hôpitaux universitaires a augmenté de 3 % alors que le nombre de médecins a augmenté de 30,1 %, soit dix fois plus (!). Mais, dans le même temps, le nombre de malades soignés en hospitalisation a augmenté de 37,3 % et le nombre de malades soignés en consultation externe davantage encore. Ces malades, plus nombreux, ont été soignés dans de meilleures conditions, puisque la durée moyenne de séjour est passée de 12,7 à 8,7 jours, avec simultanément une diminution de 12,7 % du taux de mortalité. Durant cette période de quatre ans, le temps que le corps médical pouvait statutairement consacrer à chaque malade hospitalisé durant son séjour a diminué de 2,3 %. De 1967 à 1977, la durée de travail hebdomadaire des médecins de C.H.U. est passée — généralement sans aucune augmentation de leur rémunération — de 43,7 à 49,7 heures (1).

Cet exemple démontre à quel point il est ridicule de mesurer l'activité de la Cour des comptes d'après le nombre de lits. Juge-t-on de l'activité de la Cour des comptes d'après le nombre de fauteuils dont dispose cette vénérable institution ? Une telle erreur de jugement dans l'exploitation des statistiques limite nécessairement le crédit que l'on peut accorder à l'ensemble de ce rapport.

Avant de juger les médecins hospitaliers, les conseils d'administration des hôpitaux, les services préfectoraux et l'administration centrale, la Cour des comptes devrait affiner ses statistiques ; elle pourrait y gagner en crédibilité !

Dr PH. HECKETSWEILER, (médecin des hôpitaux, professeur agrégé), C.H.U. de Rouen.

(1) *Economie et Santé*, 1980, n° 10.

Les avatars de la programmation

(...) Critiquant la technique du recrutement des médecins hospitaliers, la Cour des comptes cite « le petit centre hospitalier d'Orthez » *avec son* « service de douze lits de pédiatrie occupé au tiers de sa capacité et un autre de trois lits en neurologie ». *Elle aurait pu ajouter* « occupé entre le quadruple et le quintuple de sa capacité... ».

Car, depuis neuf ans que je suis chef de ce service, il a été demandé maintes et maintes fois par la commission médicale consultative et par le conseil d'administration d'en augmenter la capacité ; mes malades sont dispersés dans les services médicaux. J'en assure ainsi la responsabilité dans des conditions difficiles, en utilisant les lits disponibles des autres services.

Par ailleurs, ce mini-service de neurologie, auquel est annexé un laboratoire d'électro-encéphalogramme (E.E.G.), assure une consultation externe hebdomadaire et manifeste ainsi une activité que la simple lecture du rapport de la la Cour des comptes ne peut laisser soupçonner.

L'exemple de notre hôpital est cité pour illustrer une « technique de recrutement » *destinée à multiplier les services. On écrit :* « Il suffit de diviser les services existants en les spécialisant pour leur chercher ensuite un chef... » *Il s'est trouvé que ma présence à Orthez était antérieure d'une bonne dizaine d'années à la structure du nouvel hôpital et à l'apparition du service en question, et, si ce service n'a disposé que de trois lits, c'était une mesure transitoire au départ... Les avatars de la programmation n'ont pas permis qu'il concrétise sa place réelle. Le chef de ce service est le premier à le regretter en espérant que les malades n'en pâtissent pas.*

Dr L. BENICHOU, (chef de service à temps partiel de neurologie), *centre hospitalier d'Orthez 64300.*

II. – Des malades et non des lits

Matériel lourd pour médecine ambulatoire

La Cour des comptes a l'obsession des lits : un médecin pour x lits, et, comme elle ne sait pas exactement combien, elle agit, elle aussi, tous azimuts : aux médecins elle reproche de ne pas avoir assez de lits (sans se demander ce qu'ils font par ailleurs) et à l'administration centrale de ne pas avoir défini exactement la norme.

C'est que, justement, il ne peut pas y avoir de norme en fonction du nombre de lits.

Jusqu'en 1979, j'ai travaillé comme chef de clinique dans une unité de 30 lits : la situation permettant aisément au chef de service de superviser 90 lits.

Actuellement, je suis chef d'un service de 35 lits. Un tiers de mon activité est faite d'endoscopie, un autre tiers de consultation, et le dernier tiers de mon temps consiste à m'occuper effectivement des malades alités. J'ajoute que cette répartition du travail correspond à la demande, que je n'ai pas de secteur privé et que j'exécute un plein temps élargi, puisqu'on commence parfois à 8 heures pour finir souvent à 20 heures ou plus tard. Compte tenu de mes activités, j'estime avoir trop de lits.

La Cour a tort de reprocher aux hôpitaux d'avoir recruté plus de médecins que la progression du nombre de lits le laissait entrevoir, et cela pour de multiples raisons :

1) Les hôpitaux, en particulier en province, étaient et sont encore sous-médicalisés.

2) L'évolution de la médecine ne se fait pas par le biais de l'hospitalisation : les hôpitaux ont vocation à traiter les malades sans les aliter. Ce faisant, ils ne disputent pas un « marché » à la médecine de ville : on peut, on doit, faire de la médecine ambulatoire avec le matériel lourd de l'hôpital.

3) Il est proprement scandaleux que la Cour ait considéré comme inflationniste le recrutement des attachés. Il faut rappeler qu'un attaché est payé environ 150 F pour une vacation de trois heures et demie.

Si l'on trouve des médecins pour faire ce travail qui leur coûte plus qu'il ne leur rapporte, c'est parce que, en réalisant ce que je n'hésite pas à appeler un bénévolat, ils trouvent l'intérêt de s'associer à la marche de l'hôpital en apportant un peu de leur compétence (...).

Service public et inégalité

Je suis d'autant plus à l'aise pour parler du secteur privé que je n'en ai pas. Contrairement à ce que pense la Cour, celui-ci est absolument nécessaire, et ce n'est pas parce qu'on y a trouvé des abus qu'il faut condamner cette forme de médecine.

La Cour, qui s'set posé la question de remédier aux abus (la perception des honoraires par l'hôpital, pourquoi pas ?), ne s'est pas posé la question de savoir ce qui justifiait cette forme d'exercice.

L'exemple vient pourtant de haut : un chef d'État disparu, sa famille et... sans doute des membres de la Cour des comptes ont voulu ou voudront que l'acte chirurgical soit fait expressément par tel membre de l'équipe, même si cela n'est pas conforme à l'organisation du service. Cette revendication inégalitaire, l'attachement spécifique à tel médecin dans ce qu'on croit (à tort ou à raison, ce n'est pas la question) avoir de plus vital, tout cela peut-il être pris en charge par un service public égalitaire par excellence ?

J'ai enregistré (en très faible quantité, mais il y en a eu) des sorties de malades motivées par le fait que, quelle que soit l'attention que je leur avais portée, ils n'avaient pas eu droit à l'« exclusivité ».

Il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'une mauvaise éducation du public. Au contraire, à partir d'un certain niveau social, on désire unanimement contrôler le pouvoir médical ; ce contrôle se fait actuellement par l'argent. C'est absolument déplorable et cela conduit à des abus ; j'en conviens, et c'est peut-être pour cela que je ne soignerai jamais le « gratin » de mes semblables, mais c'est un système qui fonctionne.

Je demande à la cour des comptes de trouver une meilleure pratique avant de supprimer ce qui existe.

Dr J.-C. WAGNER (gastro-entérologue), 95400 Villiers-le-Bel.

Equilibre du budget et résultats thérapeutiques

Les hospitaliers, dans l'ensemble, font preuve d'un dévouement exemplaire à une époque où cette valeur se perd. Témoignant depuis peu, il est vrai, d'une attitude d'économie du budget qu'on aimerait retrouver chez tous nos concitoyens, ils ne s'estiment pas seuls responsables d'une inflation liée au désir de chaque malade d'accéder à des soins de haut niveau, à la prise

III. – Recrutement et exigences des traitements

Des situations choquantes

(...) Au C.H.U. de Rennes, les nominations des médecins hospitaliers ne se font pas au prorata des besoins hospitaliers, mais essentiellement en fonction du candidat soutenu par une minorité toute-puissante qui ne tient même plus compte des votes émis par le conseil de faculté et la commission médicale consultative... C'est ainsi que la dernière révision des effectifs hospitalo-universitaires aboutit à la nomination d'un quatrième « rang A » en orthopédie, et ce malgré les votes des instances locales universitaires et hospitalières, qui avaient mis ce poste en fin de liste (il faut d'ailleurs rappeler qu'un poste identique avait déjà été créé il y a un an...).

On arrive ainsi à des situations choquantes :

● D'un côté, des services très largement pourvus en personnel médical : 4 « rang A » en neurochirurgie (1 professeur - 3 agrégés) ; 5 « rang A » en cardiologie médicale (2 professeurs et 3 agrégés, une partie de ces postes étant d'ailleurs camouflée sous le sigle « médecine interne », mais le doyen de la faculté est un cardiologue ; et maintenant 4 « rang A » en orthopédie (1 professeur et 3 agrégés)

● D'un autre côté des services réduits au minimum : ainsi le service d'urologie dont j'assure la direction n'a jamais pu obtenir la création d'un poste d'agrégé... il lui a été accordé, il y a seulement deux ans, un poste hospitalier, mono-appartenant (A'). A mon prochain départ en retraite, le service sera assuré par un seul médecin de « rang A » agrégé muté du poste mono-appartenant. Et il a déjà été prévu que ce poste mono-appartenant serait retiré à l'urologie —, sans qu'il me soit possible à ce jour de savoir qui en profiterait...

Tout cela se passe de commentaires ; mais de telles anomalies qui frisent le scandale doivent être dénoncées (...).

Pofesseur J. BAUCHART (C.H.U. de Rennes).

Deux démissions

Mon service d'ophtalmologie au centre hospitalier de Blois ayant été particulièrement visé, nous avons décidé, mon collègue le docteur Le Guellec et moi, de démissionner de notre poste puisque la Cour des comptes estime qu'il est mal géré.

Je tenais à préciser les choses suivantes.

J'ai été personnellement nommé adjoint en 1955, poste que j'ai occupé pendant une dizaine d'années pratiquement pour l'honneur, sans aucune compensation financière, et nommé chef de service en 1975 à temps partiel avec comme activité quatre demi-journées par semaine.

En fait, en raison de l'existence d'un service d'urgence, nous sommes obligés, mon collègue et moi, d'assurer une garde constante jour et nuit, dimanche et fête.

Notre spécialité a, avant tout, une activité de consultation tant dans les services d'hospitalisation qu'en externe, ce qui explique le coefficient assez bas de l'hospitalisation. Il m'a toujours semblé préférable de soigner les malades en externe lorsque cela était possible.

Je pense que l'administration trouvera à nous remplacer dans des conditions plus favorables.

Docteur JACQUES MERCIER (*Centre hospitalier de Blois*).

culture

CINÉMA

La Mostra de Venise

La Mostra internationale del cinema de la Biennale de Venise, qui se *tiendra du 29 août au 8 septembre*, retrouve, après douze ans d'absence, ses Lions d'or d'autrefois. Plus d'une centaine de films seront présentés au Lido de Venise, à Venise et à Mestre, au cours de ces onze journées, et vingt-six d'entre eux participeront à la compétition. Trois Lions d'or seront attribués. L'un couronnera un film d'auteur réalisé dans le cadre de l'industrie du spectacle international ; le deuxième sera décerné à un film qui, en raison de ses innovations de langage ou parce qu'il est réalisé en dehors des structures de production habituelles, ou encore parce qu'il appartient à un cinéma naissant, est susceptible de rencontrer des problèmes de circulation et de distribution. Enfin, le troisième Lion d'or ira à un jeune auteur pour son premier film, une catégorie à laquelle la Mostra apparaît particulièrement sensible.

La Mostra comportera cinq sections : Cinéma 80, où seuls huit des quatorze films, réalisés dans le cadre de l'industrie du spectacle, seront en compétition (voir liste plus bas). Parmi ceux-ci deux français : *la Petite Sirène*, de Roger Andrieux ; et *Deux lions au soleil*, de Claude Faraldo. L'Atelier vénitien regroupe des œuvres d'auteurs affirmés et de jeunes cinéastes produites en dehors des règles normales de la production *cinématographique (dix-huit films en* compétition). On trouve dans cet Atelier des œuvres d'origine télévisée, des films expérimentaux sur les techniques électroniques et de cinéma, comme, par exemple, *le Mystère d'Oberwald*, tourné par Antonioni en vidéo et ensuite imprimé sur pellicule et qu'on verra, à Venise, dans les deux versions. On pourra voir également les treize épisodes (durée : quinze heures) du feuilleton de télévision *Berlin Alexanderplatz* de Fassbinder, et la version complète (montage de cinq heures) du *Ludwig* de Visconti, qui n'a encore jamais *été présentée* au public.

Une troisième section, une nouveauté de cette année, Contrechamps, est entièrement consacrée à un cinéma national. L'Italie a évidemment l'honneur de l'inauguration. La liste des participants n'est pas encore établie, certains films n'étant pas encore achevés. La quatrième section, Midi-Minuit, présentera deux fois par jour, à titre d'information, des œuvres déjà projetées dans d'autres festivals et connues par des publics d'autres pays. La rétrospective enfin sera consacrée cette année au cinéaste japonais Kenji Mizoguchi dont seront présentées trente œuvres : *de la Chanson du pays natal*, de 1925, à *la Rue de la honte*, de 1956.

Parallèlement à la Mostra, d'autres *événements cinématographiques* auront lieu à Venise à la fin du mois. La Fédération européenne du cinéma d'essai présentera sept films inédits de 35 mm, 16 mm et super-8, sélectionnés par le public lors de projections dans les différents pays. En collaboration avec la Cinémathèque française, une commémoration de Marcel L'Herbier permettra de voir en avant-première mondiale *le Vertige*, un film qu'on croyait perdu et qui a été récemment retrouvé et restauré.

Enfin, tout au long de la Mostra se tiendront, comme le veut la tradition de la Biennale de Venise, des tables rondes et des débats en présence des auteurs et des critiques. Le laboratoire Images et son, qui *figure parmi les activités permanentes* de la Biennale cinéma (dont la Mostra n'est qu'un moment plus particulièrement intense) réunira cinéastes et musiciens de divers pays.

Dans cet esprit de recherche et de débat permanent, les vainqueurs des Lions d'or seront invités à réunir des séminaires sur leur œuvre.

Il faut noter, enfin, que le programme du Festival est susceptible de s'enrichir encore, avec deux films soviétiques, qui présenteraient des problèmes de sous-titrage.

VANJA LUKSIC.

Le programme

CINEMA

— FILMS EN COMPETITION : *Going in style* (Etats-Unis), de Martin Brest ; *Gloria* (Etats-Unis), de John Cassavetes ; *Melvin and Howard* (Etats-Unis), de Jonathan Demme ; *la Petite Sirène* (France), de Roger Andrieux ; *Deux lions au soleil* (France), de Claude Faraldo ; *Richard's things* (Garnde-Bretagne), d'Anthony Harvey ; *Edad da terra* (Brésil), de Glauber Rocha ; *O Megalexandros* (Grèce), de Theodoros Anghelopoulos.

— HORS CONCOURS : *Atlantic City* (Canada-France), de Louis Malle ; *Phobia* (Canada), de John Huston ; *Volanti Eugenio* (Italie), de Luigi Comencini ; *the Human Factor* (Grande-Bretagne), d'Otto Preminger ; *Edfou* (Egypte), d'Ibrahim Mougli ; *les Longs Jours* (Irak), de Tawfik Salah.

ATELIER VENITIEN

— FILMS EN COMPETITION : *Uomini e no* (Italie), de Valentino Orsini ; *l'Altra donna* (Italie), de Peter del Monte ; *la Ragazza di via millelire* (Italie), de Gianni Serra ; *Masoch* (Italie), de Franco Brogi Taviani ; *les Nouveaux Romantiques* (France), de Mohamed Benayat ; *C'est la vie* (France), de Paul Vecchiali ; *Guns* (France), de Robert Kramer ; *Der Aufstand* (Allemagne), de Peter Lilienthal ; *Lena Rais* (Allemagne), de Christian Rischert ; *la Répétition générale* (Allemagne), de Werner Schroeter ; *Charlotte* (Hollande-Allemagne), de Frans Weisz ; *Pilgrim, farewell* (Etats-Unis), de Michael Roemer ; *les Enfants du vent* (Algérie), d'Ibrahim Isakis ; *Une journée spéciale* (Hongrie), de Peter Gothar ; *Première Œuvre* (Espagne), de Fernando Trueba ; *Oxala* (Portugal), de Pedro Vasconcelos ; *l'Amour des gouttes de pluie* (Tchécoslovaquie), de Karel Kachyna ; *la Couronne de pierre* (Yougoslavie), de Srdjan Karanovic.

HORS CONCOURS : *Ludwig* (Italie), de Luchino Visconti ; *Il Mistero di Oberwald* (Italie), de Michelangelo Antonioni ; *Vacanz in Val Trebbia* (Italie), de Marco Bellochio ; *l'Ultima Notte di carnavale* (Italie), de Carlo Tuzi ; *Rueckwaerts* (Allemagne), de René Parraudin ; *Gummoving* (Allemagne), de Hanna Frenzel ; *Berlin Alexanderplatz* (Allemagne), de Rainer Werner Fassbinder ; *Kontrakt* (Pologne), de Krysztof Zanussi.

MIDI-MINUIT

The Empire strikes back (Etats-Unis), d'Irving Kerschner ; *the Black Stallion* (Etats-Unis), de Carroll Ballard ; *Lightnings over water* (Allemagne-Etats-Unis), de Wim Wenders ; *Loulou* (France), de Maurice Pialat ; *Premier Pas* (Algérie), de Mohamed Bouamari *La Charrette* (Algérie), de Mousse Haddad ; *la Vengeance est à moi* (Japon), de Shoei Imamura ; *Filming Othello* (Etats-Unis), d'Orson Welles ; *Lolita* (Etats-Unis), de Stanley Kubrick (montage intégral).

LE PALMARÈS DU FILM ÉTOUFFÉ D'ALÈS

Trois films ont été sélectionnés par le jury du Festival international du film étouffé qui vient de s'achever à Alès (*le Monde* du 8 août). Il s'agit de *Tal coat aphorisme*, un court métrage de Michel Moy, *Il biscione*, un moyen métrage de Didier Martiny et *Rêves en rose*, un long métrage réalisé par Dusan Hanak. Chacun de ces films, dans sa catégorie, a reçu un prix *Art et essai* attribué par l'association française des cinémas d'art et essai dont un délégué était présent à Alès. Diverses mentions ont d'autre part été décernées par la presse et le public ; parmi les titres ainsi remarqués figurent : *Promenade au pays de la vieillesse*, un long métrage de Marianne Ahrne, et le documentaire de Susan Sontag, *Terre promise*.

La visite de Joseph Mankiewicz à Avignon

En invitant dès 1967, c'est-à-dire avant même l'explosion de 1968 et tout ce qui allait en résulter pour la pratique du théâtre et des arts du spectacle, le cinéma comme participant à part entière du Festival d'Avignon, Jean Vilar lui accordait une place d'honneur à l'intérieur même de la manifestation. Des premières de films français triés sur le volet se succédèrent en 1967 et 1968, la Cour d'honneur du Palais des papes accueillit des projections en plein air, qui n'allèrent pas sans poser de sérieux problèmes techniques. Le cinéma émigra ensuite dans des salles de la ville, sans que le ton ait été vraiment modifié.

Jacques Robert, ancien animateur de la Fédération française des ciné-clubs, à qui Jean Vilar avait confié le soin de coordonner la programmation cinéma, allait multiplier les projections en ville, montrer des films du monde entier, permettre à la Cité des papes de devenir la rampe de lancement du nouveau cinéma japonais, et d'abord Oshima, comme d'un cinéma italien qui arrivait mal à percer chez nous. Aujourd'hui, alors que les manifestations cinématographiques se multiplient à un rythme accéléré à travers toute la France, Jacques Robert a choisi d'honorer, en la personne de Joseph L. Mankiewicz, un des derniers survivants de l'ancien Hollywood, celui des années 30, 40 et 50 ; avant la disparition progressive des grands studios aux bataillons de vedettes, de metteurs en scène et de techniciens sous contrat permanent.

Une rétrospective de ses films a été présentée à Avignon et chaque matin, le cinéaste est venu répondre aux questions du public au verger d'Urbain V...

Quand il aborde la mise en scène, en 1946, avec le Château du dragon (Dragonwyck), *produit par son maître Ernst Lubitsch (qu'il avait accompagné de la Metro Goldwyn Mayer à la Twentieth Century Fox), Joseph Mankiewicz a déjà derrière lui une brillante carrière de producteur. A la M.G.M., où il a coordonné les débuts de Fritz Lang en Amérique* (Furie, 1936), *il se permet même de réécrire le scénario de Scott Fitzgerald pour* Trois camarades, *de Franz Borzage (1938), il laisse son empreinte sur* Philadelphia Story, *de George Cukor (1941). L'auteur de* Chaînes conjugales, *de* Eve, *de* la Comtesse aux pieds nus, *aurait pu se contenter de cette position privilégiée. Il entre pourtant à la Fox pour y faire ses débuts de metteur en scène, par la petite porte, en adaptant un roman de gare.*

Son arrivée sur le plateau est un peu ridicule, explique-t-il avec une extrême franchise. Pour se donner une contenance, il va vérifier le cadrage à travers le viseur, mais son chef opérateur, Arthur Miller, collaborateur éprouvé de John Ford, lui explique gentiment qu'il regarde du mauvais côté du viseur — il utilisera le gag dans Eve. *Joseph Mankiewicz, tout en rappelant sa maladresse de cinéaste débutant, confirme déjà qu'il accorde la priorité au texte, au dialogue, par rapport à l'image :* « Ne castrez pas l'opérateur, profitez des talents antérieurs des metteurs en scène qui ont travaillé avec lui. » *Jean Douchet, l'ancien directeur des études de l'IDHEC, qui mène le débat, a beau essayer de l'orienter sur son sujet favori, la mise en scène qui transfigure en or le vil plomb de n'importe quel sujet, Mankiewicz,* l'auteur *par excellence du vieil Hollywood, l'écrivain qui illustre par des images un texte de sa création, parle aussitôt acteurs, et d'abord de son travail avec le jeune Marlon Brando sur* Jules César : *« J'ai tenu à représenter Shakes*peare comme un auteur vivant. Je suis contre toute interprétation méprisante des dialogues d'un film. Les acteurs sont très intelligents, mais ils ne savent pas écrire ». *Ce n'est qu'avec* Chaînes conjugales *(1948) qu'a débuté véritablement sa carrière hollywoodienne.*

Il y met au point ce ton persifleur, qui caractérisera le meilleur de son œuvre. Sa référence à ses metteurs en scène préférés de l'époque, Sacha Guitry (celui du Roman d'un tricheur, *très connu en Amérique), le René Clair du début du parlant, situe presque son style : élégance de l'écriture et de la parole, goût du détail humoristique. Mankiewic raconte encore cette anecdote révélatrice des limites de cet ancien Hollywood : comment Darryl Zanuck, grand patron de la Fox, lui a toujours refusé de porter à l'écran* l'Aiglon, *de Rostand, avec Audrey Hepburn dans le rôle principal (comme autrefois Sarah Bernhardt jouait* Hamlet) : « Il ne pouvait pas concevoir qu'une femme joue un homme : et s'il embrassait une autre femme ? » La Comtesse aux pieds nus *(1954), tourné après son départ de la Fox, sera châtré par l'Eglise, la Legion of Decency et les censeurs :* « Je n'ai pu jamais écrire une fin honnête, comme Fellini dans *la Dolce Vita.* »

LOUIS MARCORELLES.

PEINTURE

Signé Hitler

« Cette aquarelle est laide et ratée. Si on regarde les arbres qui y sont figurés de chaque côté de la route, on note que leurs ombres se rejoignent au milieu. Pour que cela soit possible, il faudrait qu'il y ait deux soleils. Mais avec Hitler tout est possible. » C'est le commentaire exprimé par l'adjudicateur d'une vente aux enchères qui a eu lieu, le jeudi 7 août, à Penzance en Cornouailles (Grande-Bretagne), à propos d'un tableau signé : *« A. Hitler, 1911 »*. Ce jugement n'a apparemment pas découragé un marchand d'art italien, qui n'a pas hésité à acquérir ladite aquarelle — elle représente un village autrichien — pour la somme de 350 livres sterlings (un peu plus de 3 400 francs).

Bien des barbouilleurs dénués de talent rêveraient de voir un jour leurs croûtes atteindre le quart seulement de ce prix. Même Hitler en aurait rêvé, lui qui n'a jamais accepté, qui ne s'est jamais remis, d'être un peintre raté et qui, malgré l'avis de son propre entourage, ne doutait pas du bien-fondé de sa vocation artistique. N'écrivait-il pas lui-même qu'il était *« animé d'une orgueilleuse confiance »* (1). Elle fut déçue, on le sait, lorsqu'il ne fut pas admis, en 1907, au concours de dessin de l'école des beaux-arts de Vienne. Echec que l'intéressé compensa en faisant de la carte postale et de la copie de tableaux.

L'année 1911 marque précisément cette période de *« grande création artistique hitlérienne »*, dont il reconnaît lui-même qu'*« elle fut la plus triste de sa vie »* (1). Elle fut aussi l'un des tournants qui en fit l'un des hommes que l'on sait. Trois mille quatre cents francs pour les médiocres coups de pinceaux de ce sinistre personnage sont une somme bien excessive. Mais plus inconcevable encore est d'imaginer le prix auquel le marchand d'art italien parviendra à les revendre.

ANITA RIND.

(1) Joachim Fest, *Hitler, jeunesse et conquête du pouvoir* (tome I).

EXPOSITIONS

Des Italiens en Bourgogne

(Suite de la première page.)

La culture a rempli au dix-neuvième ses hôtels nobles puis, à travers le mécanisme des legs, son musée, d'échantillons de la peinture qui manquait à son prestige : celle de l'Italie. Echantillons parfois distingués mais, on va le voir, posant par leur nature et leur origine, quantité de problèmes « techniques », dès qu'on les interroge d'un peu près.

On a donc regroupé plus de trois cents tableaux et quatre-vingts dessins. C'est d'une grande diversité. Il y a du Trencento : un adorable petit triptyque qui peut être de Pietro Lorenzetti ; du Quattrocento : un « Couronnement de la Vierge » assez aigre de tons et de dessin, dû à un élève de Gozzoli ; du Cinquecento : des Florentins comme Franciatigio et Allori (de celui-ci une incroyable « Suzanne » datée 1561), et un fragment énigmatique de Pontormo, des Emiliens comme Bertoja, des Vénitiens barsanesques, giorgionesques ; du Seicento en abondance, avec une magnifique « Pietà » dramatique qui a toutes chances d'être de Francesco del Cairo, le grand Guido Reni aux grands nus pâles, lisses et doux, d'« Adam et Eve », qui font les délices des connaisseurs, sans oublier une copie ancienne du « Martyre de Saint-André », de Caravage, ténébreuse à souhait, et un amusant portrait allégorique d'un bel homme à moustaches par Bernardo Strozzi en rouge et blanc (vers 1630) ; et pour le dix-huitième siècle une autre « Suzanne », très mousseuse celle-là, de Pellegrini, une scène de genre due au Napolitain Traversi, toute, comme d'habitude, en masques caricaturaux, Crosato, Diziani, un joli « bozzetto » de la jeunesse de Tiepolo, etc. On ne cite ici que des noms connus, mais ce qui étonnera, c'est l'abondance des « minores » de toutes les provinces, ce qui intriguera, c'est l'incertitude déclarée par les notices des deux intéressants catalogues pour quantité d'attributions, ce qui tiendra en arrêt, c'est la qualité et souvent l'aspect matériel très variable des tableaux. La présentation impose une réflexion d'ensemble.

Le monde des amateurs

D'où viennent tous ces ouvrages ? Les divers responsables ont parfaitement tiré au clair la question, en donnant un éclairage intéressant, et même touchant, sur le monde des amateurs, depuis deux siècles. Le fonds italien du musée remonte à l'époque où, sous l'impulsion de François Devosge avant 1800, l'école de dessin de Dijon avait l'ambition d'envoyer ses lauréats se former à Rome ; et comment se former là-bas sinon en faisant des copies et avant tout, des œuvres de Raphaël ? Il faut donc s'attendre à en trouver beaucoup. Sans doute, la distribution d'œuvres d'art annexées à la suite des conquêtes révolutionnaires amena des pièces importantes, car Dijon fut plutôt gâté : Veronèse, Albane, en 1801-1802, le Guido Reni, en 1809. Mais l'accroissement fut ensuite presque uniquement nourri par les nombreux legs et donations provenant de collectionneurs, qui suivaient avec passion les ventes. Ainsi, les dons Triolet en 1878, Maciet vers 1900, Grangier en 1905 (c'est de là que vient le petit tryptique siennois) et Pichot en 1916. Pendant ce temps, un magistrat, fasciné par l'hôtel Drouot et sa sœur, les deux Magnin, constituaient la grosse collection, qui ouvrit son musée propre en 1938. L'origine des œuvres est toujours révélatrice. Mais l'amateur, tout à son enthousiasme, n'a pas toujours la prudence de la révéler. Il est stupéfiant que les Magnin (dont le catalogue personnel a été retrouvé en 1971) n'aient laissé aucune indication à ce sujet pour leurs deux cents tableaux et dessins.

Les circonstances expliquent beaucoup de choses, et d'abord la nature même des toiles, très caractéristique de ce qui alimente les ventes publiques : des tableaux religieux, des esquisses, des copies, des auteurs inconnus. Le résultat est souvent une impression brouillée. Avant son récent réaménagement et certains nettoyages, le musée Magnin laissait plutôt perplexe et le musée ne présentait qu'une sélection. Mais il faut aller plus loin ; depuis quinze, vingt ans, le tri des œuvres, leur examen critique, a balayé les quatre cinquièmes des attributions. Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène général au siècle dernier. Une étude récente concernant la formation des musées de Genève a mis en évidence le fait que dans ce milieu rigoriste la recherche des ouvrages italiens anciens avait toujours une justification éducative et qu'ensuite c'était le fait des voyageurs comme François Duval (mort en 1854) ou de donateurs comme W. Fol (1870) ou G. Revilliod (1890), soucieux du prestige de leur ville, mais un peu trop accueillants dans leurs catalogues (1).

Le fonds bourguignon était donc devenu un excellent terrain de manœuvre pour les « connaisseurs ». Ils avaient d'abord le rôle ingrat de discréditer les nombreuses copies, que dans leur innocence les collectionneurs amateurs avaient généreusement prises pour des esquisses ou des répliques originales. Tel « Saint Roch », bonne composition en largeur, avec un grand effet de lumière, qui est hardiment publiée par les Magnin et leur ami le restaurateur Goulinat comme un « bozzetto » du Tintoret : c'est sans nul doute une copie, postérieure d'un bon siècle, probablement napolitaine. Il y en a des dizaines, et assez souvent du siècle dernier, où on se faisait toujours la main pour ce genre d'exercice : un jeune Dijonnais a reproduit, vers 1840, la copie déjà faite par son maître Naigron du grand Titien de San-Giovanni et Paolo. En dehors de quelques faux caractérisés qui traînent toujours un peu par là, et qui, leur époque s'éloignant, sautent aux yeux, on a ici une occasion parfaite de démêler les catégories des copies académiques, copies anciennes, répliques d'atelier, dont on a exposé en 1973 dans « la Revue de l'art » (n° 21) le rôle et la portée dans l'évolution moderne.

Ce tri n'est pas si simple. La désignation des peintres du second ou du troisième rang, non plus. On cherche toujours l'auteur exact de la singulière « Fuite en Egypte avec saint François », maniérée et poétique. Une scène charmante et fine de la « Visitation » passait sous le nom du Baroche, elle va maintenant au Lombard Cerano ; une madone qui fut admirée au « musée des monuments » en 1794 a perdu l'étiquette passe-partout de Pérugin pour celle du modeste Leonardo da Pistoja... La précision du savoir, après un siècle de travail érudit, surtout en Italie et chez les Anglo-Saxons, permet ces déplacements. Plus surprenants parfois mais non moins nécessaires, ceux qui renvoient les attributions du Nord au Sud ou inversement : un « Saint Jérôme enseignant dans sa cellule » passait pour flamand, il revient à un Lombard qui est san doute Detendente Ferrari. La superbe « Tête de femme » sur fond vert, qui est un Lotto typique, était froidement étiquetée Holbein par les Trimolet. Il y a aussi les toiles fatiguées qui gênent la conviction : « la Vierge avec sainte Agnès et saint Jean », au paysage souple, est bien usée ; elle peut être le tableau de Titien signalé chez le grand amateur britannique Arundel.

Un congrès à Florence

Pour les dessins, il y a un peu moins de difficulté apparente : on relèvera un curieux Guardi religieux (une esquisse à la plume), un médaillon au lavis de bistre de Tibaldi, et de bonnes pièces en attente d'attribution. Car c'est ainsi, les collections, faites à l'aventure, apportent une sorte de bric-à-brac savoureux et confus, qu'il faut peu à peu classer. Sans les passions et les convictions, si souvent illusoires, des amateurs qui, comme Trimolet, n'hésitent pas dans leur amour à « améliorer » les tableaux, nous n'aurions pas l'occasion d'exercer notre sagacité et de faire, les uns après les autres, de nouvelles trouvailles.

Il y a un peu d'humour dans les remarques de Pierre Rosenberg sur cette faculté magique de l'œil qui permet à l'expert de mettre un nom sur une œuvre anonyme. L'« œil » est faillible ; sur cent soixante-dix tableaux Magnin, triomphalement présentés par Paul Jamot il y a quarante ans, les étiquettes de cent cinquante ont dû être modifiées. C'est l'expérience critique et une bonne documentation photographique qui assurent le regard juste. Et le grand spécialiste ne se repose jamais. Comment ne pas songer en conclusion à l'exemple d'un savant historien qui recommandait volontiers d'aller visiter les deux fonds, pourtant si embarrassants parfois, de Dijon ? Roberto Longhi est mort il y a dix ans. Son autorité tenait incontestablement à une merveilleuse culture et à cette capacité presque divinatrice, mais toujours supérieurement argumentée. Un congrès va se réunir fin septembre à Florence autour de sa personnalité et de son œuvre d'historien. On voit que les problèmes qui l'occupaient sont toujours d'actualité.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) Mauro Natale : *Le goût et les collections d'art italien à Genève*. Musée d'art et d'histoire, Genève, 1980.

★ Musée des beaux-arts : catalogue des peintures italiennes, par Mlle M. Guillaume, préface par P. Georgel, introduction par J. Thuillier. — Musée Magnin : catalogue des tableaux et dessins italiens, préface par P. Jamot et P. Rosenberg, introduction et notices par A. Brejon de Lavergnee. (Jusqu'au 21 décembre.)



SPECTACLES

théâtres

Les théâtres de Paris

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Prospectus ; 23 h. : le Concile des fous.
Atelier-Théâtre du XIXe (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.
Carreau du Temple (624-53-25), 21 h. : le Cirque de Molière.
Comédie-Italienne (321-22-22), 21 h. : la Locandiera.
Conciergerie (724-14-16), 21 h. : la Rose et le Fer.
Essaïon (278-46-42), I, 20 h. 30 : Histoires vraies ; 22 h. : les Bonnes. — II, 20 h. 30 : la Princesse de Babylone.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 45 : Tupac-Tosco, la Raison de la mémoire.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Rufus ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : En compagnie d'Apollinaire ; 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 15 : le Journal de Nijinsky. — Théâtre rouge, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : la Double Inconstance ; 22 h. 30 : les Quatre Jumelles. — III, 18 h. 15 : Parlons français ; 22 h. 30 : Notre-Dame de l'Informatique.
Marigny (225-20-74), 21 h. : la Tour de Nesle.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : En plein dans le mille.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 20 h. 30 : Huis clos.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Tartuffe.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Blancs-Manteaux (887-16-70), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : G. Cuvier ; 22 h. 30 : les Belges.
Café d'Edgar (320-85-11), I, 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : Couple-moi le souffle ; 22 h. 45 : les Deux Suisses. — II, 22 h. 15 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h. : Charlelie Couture.
Cafessaïon (278-46-42), 22 h. : Jacques Charby.
Le Clown (555-00-44), 22 h. 30 : Caf' Conc'.
Le Connétable (277-41-40), 21 h. 30 : Clotilde ; 22 h. 30 : Carnival Jazz Quartett.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. : Bagdad Connection.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : P. Petit Quartet ; 21 h. 30 : la Matiouette ; 22 h. : Essayez donc nos pédalos.
L'Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : M. Boubin.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 19 h. 30 : Antonin fait c' qui'l veut.
La Mirandière (229-11-13), 22 h. 15 : S. Wofsy.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd. — II, 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 21 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 21 h. 30 : Ch. Jolibois ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
Théâtre du Marais (278-50-27), 21 h. : Phèdre à repasser.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Parle à mes oreilles, mes pieds sont en vacances ; 21 h. 30 : J. Blot ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : Louise Dhour ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Le music-hall

Daunou (261-69-14), 21 h. : Pepe Cordoba et sa Fiesta flamenca.
Forum des Halles, Théâtre (297-53-47), 20 h. 30 : le Procédé Guimard-Delaunay.

Les concerts

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h. : G. Fumet, R. Siegel (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : J.-P. Sasson Quintet.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 15 : Diaphane.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Quiproquo.

XVe Festival estival de Paris

(329-37-57)

Conciergerie, 18 h. 30 : L. Boulay (Couperin).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h. 30 : Academy of ancient music, dir. C. Hogwood (Haydn).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 12 août

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 15 h. : Feu Mathias Pascal, de M. L'Herbier ; 19 h. : la Brière, de L. Poirier ; 21 h. : Rétrospective (1960-1980) du Festival d'Annecy.
Beaubourg (278-35-57), relâche.

Les exclusivités

ALIEN (A., v. o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
AMERICAN GIGOLO (A., v. o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V. f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
APOCALYPSE NOW (A., v. o.) (**) : Denfert, 14e (354-00-11).
AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v. o.) (**) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BIENVENUE Mr. CHANCE (A., v.o.) : Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
BRIGADE MONDAINE : VAUDOU AUX CARAIBES (F.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
CALIGULA (It., v. angl.) (**) Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) : Monte-Carlo, 8e (225-09-93) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (369-41-18). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15 (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) :
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
LE CHAINON MANQUANT (F.-Belg., v. angl.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
CHARLIE BRAVO (F.) (**) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (633-08-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
CHRONIQUES MARTIENNES (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11).
5 % DE RISQUE (F.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
CONTES PERVERS (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
DON GIOVANNI (Fr.-It.), v. it. : Forum-Ciné, 1er (297-53-74) ; Vendôme, 2e (742-97-52).
LE FAISEUR DE SUISSES (Suisse) : Marais, 4e (278-47-86).
LA FEMME INTEGRALE (Fr.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LES FILMS NOUVEAUX

LE COMMANDO DE SA MAJESTÉ, film américain d'Andrew McLaglen (v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

EXTASE, film tchèque de Gustav Machaty (v. o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

MAIS QU'EST-CE QUE J'AI FAIT AU BON DIEU POUR AVOIR UNE FEMME QUI BOIT DANS LES CAFÉS AVEC LES HOMMES ? Film français de Jan Saint-Hamont : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) : Cambronne, 15e (734-42-98) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) : Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DEUX AFFREUX SUR LE SABLE, film franco-canadien de Nicolas Gessner, v. o. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

UN FLIC DE CHOC, film américain de Christopher Leitch, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LES HERITIERES (Hong.), v.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'IMMORALE (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
KRAMER CONTRE KRAMER (A.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
LONG WEEK-END (Aust.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA MALEDICTION DE LA VALLEE DES ROIS (A.), v.o. : Paramount-City Triomphe, 8e (562-47-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
MANHATTAN (A.), v.o. : J. Cocteau, 5e (354-47-62).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All), v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
NIMITZ, RETOUR VERS L'ENFER (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
ON EN A RIEN A SECOUER (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
PIED PLAT SUR LE NIL (It., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-53-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE PRE (It. v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE ROI ET L'OISEAU (F.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE SAUT DANS LE VIDE (F.-It., v. it.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). — V.f. : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v. o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
LES SOUS-DOUES (F.) : Capri, 2e (508-11-69) : Marignan, 8e (359-92-82).
THIRD WORLD, PRISONNIER DE LA RUE (F.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
THE ROSE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
UNE SEMAINE DE VACANCES (F.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13 (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VIE DE BRIAN (Angl., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 6e (225-18-45) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'ULTIME ATTAQUE (Angl., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) : Paramount-City 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17). Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-

SPECTACLES

90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

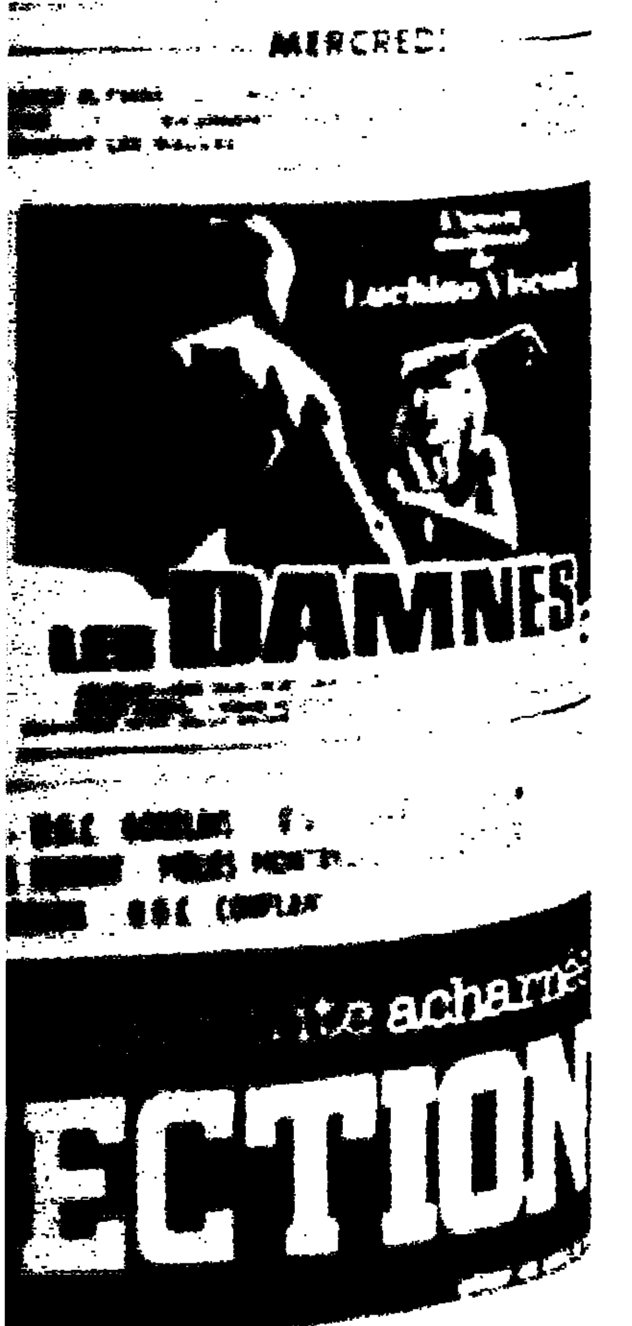
A CHAQUE AUBE, JE MEURS (A.), v.o. : Action-Christine, 6e (325-85-78).
AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (It.), v.o. : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Cinoche Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARBRE AUX SABOTS (It.), v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.), v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42).
BARRY LYNDON (A.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
BATMAN (A.), v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70).
BONS BAISERS DE RUSSIE (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
CINDERFELLA (A.), v.o. : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A.), v.o. : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), jours impairs.
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CHER PAPA (It.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CHINATOWN (A.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE CRI (It.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LA DERNIÈRE FEMME (It.), v.o. : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DEUX SUPER-FLICS (A.), v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
LES DIX COMMANDEMENTS (A.), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
DOUZE SALOPARDS (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
EL CONDOR (A.), v.o. : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Images, 9e (522-47-94) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Saint-Charles Convention, 15e (579-33-00).
L'ÉVADÉ D'ALCATRAZ (A.), v.f. : Hollyood-Boulevard, 9e (770-10-41).
LES FAISEURS DE SUISSES (Suisse), v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE LA LIBERTÉ (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).
GETAWAY, v.o. : Studio Médicis, 6e (633-25-97) ; Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-34) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
GOLDFINGER (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis - Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE GUÉPARD (It.), v.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
HAIR (A.), v.o. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
HISTOIRE D'O (Fr.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60) ; Balzac, 8e (561-10-60).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).
HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LA HORDE SAUVAGE (A.), v.o. : France-Elysées, 8e (723-71-11).
IL ETAIT UNE FOIS HOLLYWOOD (A.), v.o. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It.), v.o. : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-23) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).
IRMA LA DOUCE (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
JIMI HENDRIX (A.) (**), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77).
JOHNNY GOT HIS GUN (A.), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90).
JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE LAURÉAT (A.), v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LAWRENCE D'ARABIE (A.), v.o. : Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-43-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LITTLE BIG MAN (A.), v.o. : Noctambules, 5e (354-42-34).
LA MALÉDICTION DE LA PANTHÈRE ROSE (A.), v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23).
MARATHON MAN (A.), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MESSAGER (Ang.), v.o. : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**), v.o. : Capri, 2e (508-11-69).
MOLIÈRE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11). Horaire spécial.
MOONRAKER (A.), v.o. : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MORE (A.), v.o. : Calypso, 17e (380-30-11).
MORT SUR LE NIL (A.), v.o. : Grand-Pavois, 15e (554-46-85). Horaire spécial.
MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LES MISFITS (A.), v.o. : Action-Ecoles, 6e (325-72-07), jours pairs.
LA NUIT DES MORTS-VIVANTS (A.) (**), v.o. Saint-Germain-Village, 5e (633-79-38).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS (It.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
L'ŒUF DU SERPENT (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
PAPA D'UN JOUR (A., muet) : Marais, 4e (278-47-86), Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
PARISTORY (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
PADRE PADRONE (It., v.o.) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE PARRAIN I et II (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Balzac, 8e (561-10-60).
PROFESSION REPORTER (It., v.o.) : Opéranight, 2e (296-62-56).
ROCCO ET SES FRÈRES (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
ROCKY II (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11), Cambronne, 15e (734-42-96).
TESS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES TROIS STOOGES CONTRE HERCULE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE TOMBEAU HINDOU ; LE TIGRE DU BENGALE (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86). Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

Les séances spéciales

L'AMOUR A LA VILLE (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf S., D.
LE CIRQUE DE MOSCOU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (544-28-80), 16 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h
HORROR SHOW (A., v.o.) (**) : la Clef, 5e (337-20-90), 22 h.
INDIA SONG (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 sf D.
L'INNOCENT (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf S., D.
JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf S., D.
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suisse) : le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LE LOCATAIRE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 21 h. 45 sf L.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
MAHLER (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 25.
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf S., D.
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 10.
LES POINGS DANS LES POCHES (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). 20 h. 30.
LE PRIVE (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 14e (222-87-23), 12 h. et 24 h.
PSYCHOSE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 12 h.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30.
LE SEXE FOU (It., v.o.) : le Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 5.
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 20 h.
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 22 h.

Les festivals

F. TRUFFAUT : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) : les Deux Anglaises et le continent.
CINE-POLAR (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : l'Inquiétante Dame en noir.
I. BERGMAN (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : la Source.
MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : *Plumes de cheval.*
LES MAUDITS D'HOLLYWOOD (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Berlin-Express.
W.C. FIELDS (v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78) : Si j'avais un million.
H. BOGART (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Passage to Marseille.
FILM NOIR (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : Le tueur s'est évadé.
LES VIOLENTS D'HOLLYWOOD (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : John Mac Cabe.
COMEDIES MUSICALES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Invitation à la danse.
FRITZ LANG (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : le Tombeau hindou.
FILMS ANTILLAIS, Hollywood Bld, 9e (770-10-41). En alternance : Coco la Fleur ; Chapla ; Mamito.
HOLLYWOOD SE REGARDE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Gros plan.
LES HEROINES D'HITCHCOCK (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Rebecca.
FESTIVAL DU FRISSON (v.o.), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) : Alien. — Trois Haussmann, 9e (v.o.) (770-47-55) : Nosferatu, fantôme de la nuit.
REGARD SUR L'HOMOSEXUALITE (v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99) : Sébastiane.



RADIO-TÉLÉVISION

VU

Chromos

Pour l'émission de Jean Frapat, « Les grands-mères », lundi sur TF 1, Coline Serreau a filmé deux Algériennes de Marseille, également prolixes et fécondes. La première a eu vingt enfants en vingt ans, recueille les chiens perdus. « Elle ne peut pas voir un bébé sans le prendre dans ses bras », *dit fièrement son mari. Il écoute, parle peu. Ses paroles ont force de vérité. Il se laisse porter par la vie, bonne ou mauvaise, avec l'espoir tenace de revenir au pays. Sa femme ne le contredit pas. Elle l'a épousé sans le connaître, ne lui reproche rien d'autre que le nombre de gosses.* « J'étais faite pour ça, c'est pas ma faute à moi, ça vient ou ça vient pas ; ça vient souvent, on ramasse... » *Epanouie, aimante, si elle a eu des rancœurs elle les a oubliées :* « C'est seulement que s'il m'était arrivé quelque chose, on aurait dit c'est la sage-femme »... *Elle a eu peur, a été effleurée par un sentiment d'injustice. Le tout est noyé dans ses rires et ses discours exubérants. Les éclats de racisme ne l'empêchent pas de vivre. Demain sera un autre jour pour elle, la « bien mariée »...*

La « mal mariée » déverse le flot de ses mésaventures, ses malheurs de femme qui a toujours été « commandée par tous les côtés », *par ses deux maris, sa mère, sa famille. Elle n'avait le droit de rien, n'a* « jamais crié ni pleuré, jamais rien dit ». *Pendant des années, elle a vécu pour retrouver le fils que son premier mari lui avait retiré. Elle n'a rien oublié, elle pleure.* « Je voulais la liberté et être tranquille, maintenant je suis bien parce que les enfants sont élevés »... *Mais elle ne veut plus de mari, elle n'a plus confiance. Une figure de vieille aux rides tatouées, énigmatique, sourit.*

Avec ces deux personnages bouillonnants de vie, acharnés au bonheur, avec ces deux caractères drus, Coline Serreau a tout juste réussi à illustrer ses idées toutes faites d'Occidentale féministe. Elle n'a pas essayé ou n'a pas eu le temps d'aller plus loin, de balayer les pudeurs, de montrer les points de rupture, les contradictions, de faire entendre les questions. Son regard amical reste étranger, schématise : ce ne sont pas des portraits, mais des chromos, celui de la mère nourricière, celui de la femme exploitée.

COLETTE GODARD.

CONTEURS SUR FRANCE-CULTURE

Succédant aux premiers contes et récits oraux diffusés les 4, 5, 6, 7 et 8 août à la suite des manifestations organisées au Centre Pompidou, on peut entendre, le 12 août, Nacer Khemir, fils de conteuse tunisienne, écrivain et cinéaste ; le 13 août, Menfel Obin, animateur en Côte-d'Ivoire d'une recherche visant à ranimer la tradition orale ; le 14 août, Edouard Prigent, professeur en Bretagne, où il cherche à transmettre les contes que lui disaient ses parents ; le 15 août, enfin, Bruno de la Salle, poète et conteur professionnel. Chacune de ces émissions, chacun de ces récits oraux, témoignera de la richesse et de la variété des traditions orales, de l'intérêt d'une transmission vivante, de la nécessité des efforts pour la préserver.

★ « Les conteurs aujourd'hui », France-Culture, du 11 au 15 août, 19 h. 30.

SONDAGES : FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE ET FIP EN HAUSSE

Selon les résultats d'écoute cumulés des deux premières vagues de sondages 1980, publiés pour la première fois par le C.E.S.P. (Centre d'étude des supports de publicité), l'audience de France-Culture, France-Musique et FIP est en hausse constante.

Pour France-Culture, l'auditoire d'une semaine (formé de ceux qui écoutent « presque tous les jours » et de ceux qui écoutent « une ou deux fois par semaine ») est de 2 832 000 au premier semestre 1980, soit 7,3 % de la population. La progression est de 32,7 % par rapport à 1979.

Pour France-Musique, l'auditoire d'une semaine est de 4 178 000, soit 10,8 %. La progression est de 32 %.

Pour FIP, l'auditoire est de 4 093 000 (soit 10,6 %) et la progression de 25,7 %.

Notons qu'en 1980 le taux de 1 % correspond à 386 600 auditeurs.

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 12 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h Documentaire : Mon quartier c'est ma vie.
Par Hubert Knapp. Deuxième partie : l'Arlequin ou l'Auberge espagnole.
Après avoir montré comment les habitants d'un quartier de Roubaix sauvent celui-ci de la destruction, Hubert Knapp fait découvrir, aujourd'hui, ce que signifie vivre dans l'Arlequin, ce quartier de la ville nouvelle de Grenoble-Echirolles.

19 h Caméra au poing.
Plongées mexicaines.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Série : Frédéric.

20 h Journal.

20 h 30 Série : Mathias Sandorf.
D'après Jules Verne. Adapt. de C. Desailly. Réalisation de J.-P. Decourt, avec I. Bujtor, J. Speidel, C. Giraud, J. Breuer...
Cinquième et sixième épisode : un mystérieux docteur Antekirtt apparaît à Raguse (aujourd'hui Dubrovnik).

21 h 20 Documentaire : Les Français du bout du monde.
Par P. Dhostel et Jérôme Equer.
Un Français au Venezuela.
Jean Arau, plongeur sous-marin, a monté au Venezuela une entreprise de travaux sous-marins. Il travaille avec des archéologues.

22 h 10 A bout portant : Pierre Delanoë.
Auteur de trois mille chansons, dont deux cents sont devenues des succès.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h Récré A 2.
Casper et ses amis ; Satanas et Diabolo ; Le neveu d'Amérique.

18 h 30 C'est la vie de l'été.
Dis-moi où tu habites ; les cent chefs-d'œuvre.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Variétés : Trente-Six bouts de chandelles.

20 h Journal.

20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Bus stop ».
Film américain de J. Logan (1956), avec M. Monroe, D. Murray, A. O'Connell, B. Field, E. Heckart, R. Bray, H. Lange, H. Conreid, C. Adams. (Rediffusion.)
Un cow-boy du Montana, qui ignore tout des femmes, rencontre, dans un saloon, une chanteuse-entraîneuse minable qu'il considère comme un ange et veut conquérir par la manière forte.
Une peinture de la province américaine sans enjolivement romanesque. Marilyn Monroe, échappant à son mythe hollywoodien, s'y montre une merveilleuse actrice.

22 h Débat : Hollywood a-t-il détruit Marilyn ?
Avec MM. R.F. Slatzer, écrivain, mari de Marilyn pendant cinq jours, G. Belmont, écrivain et journaliste, A. Kyrou, réalisateur, J. Logan, réalisateur de *Bus stop*.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 40 Pour les jeunes.
Pliages : la grue. Les couleurs du temps de l'été.

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma pour tous : « Billy le Kid, le réfractaire ».
Film américain de D. Miller (1941), avec R. Taylor, B. Donlevy, I. Hunter, M. Howard, G. Lockhart, L. Chaney Jr. (Rediffusion.)
Dans les années 1880, un aventurier qu'un ami de jeunesse tentait de réadapter à une existence honnête devient définitivement un hors-la-loi.
Une bien terne version de la vie d'un personnage légendaire de l'Ouest américain, curieusement interprété par Robert Taylor.

22 h Journal.

FRANCE - CULTURE

18 h., Visages de la langue française.
19 h. 30, Les conteurs d'aujourd'hui : N. Khemir.
20 h., Dix heures pour Offenbach : avec Jean Le Poulain.
21 h., L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française (Marie-Antoinette).
22 h., Echos de la poésie hongroise : Miklos Radnoti (1909-1944).
22 h. 30, Les chemins de la connaissance : la femme au dix-neuvième siècle (le Jardin des modes).
23 h., Trois hommes à la recherche d'une comète. Feuilleton de L. Kobrinsky (redif.).
23 h., New-nuits.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Forum de clavecin (Festival estival de Paris) en direct de l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris : Haydn in London. « Trio en ré majeur pour flûte », « Chanson pastorale », « Quatuor à cordes en mi bémol majeur n° 1 », « Trois chants écossais », « Symphonie n° 94 en sol majeur », par l'Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood, avec J. Nelson, soprano, S. Preston, flûte.
21 h. 45, Journées de musique de Donaueschingen 1979 : « Un Immagine di Arpocrati pour piano, chœur et orchestre », de S. Sciarrino, par le Freiburger Vokalensemble, dir. W. Schaefer, et l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. E. Bour, avec M. Damerini.
23 h., Les Nuits d'été : Florence et Sienne, la Florence des Médicis : œuvres de Caccini, Rossini, Donizetti, Couperin, Scarlatti, Mendelssohn, Bach et Tchaïkovski ; Un jeu siennois ancestral : le Palio.

Mercredi 13 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Jeune pratique.

12 h 30 Jeu : Avis de recherche.

13 h Journal.

13 h 30 Série : « les Héritiers ».

17 h Série : Le petit prince orphelin.
Le devoir accompli.

17 h 25 Croque vacances.
Dessin animé ; 17 h. 30, Bricolage : les mousses aux fruits (et à 17 h. 45) ; 17 h. 36, Isidore le lapin ; 17 h. 39, Infos-magazine ; 17 h. 42, Variétés ; 17 h. 49, les Comètes.

18 h Documentaire : Mon quartier c'est ma vie.
Par Hubert Knapp. Troisième partie : les Etoiles de Renaudie.
Un architecte qui habite les appartements qu'il conçoit : Jean Renaudie, le spécialiste des espaces en diagonale et non plus de l'angle droit réducteur. Renaudie soucieux du besoin vital d'espace...

19 h Caméra au poing.

19 h 10 Loterie nationale.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 40 Série : Frédéric.

19 h 50 Tirage du Loto.

20 h Journal.

20 h 30 Série : Les dames de cœur.
Réalisation de P. Siegrist, avec M. Robinson, G. Casadesus, J. Martinelli...
Deuxième épisode : Juliette, pour se faire accepter par sa future belle-famille, cherche une aïeule à pedigree, soit « de race et de classes ».

21 h 30 Série historique : Cela s'appelait l'Empire.
Par Michel Droit.
Lyautey le bâtisseur.
Portrait d'un royaliste qui annonça et préconisa le premier la décolonisation de l'Afrique du Nord, et spécialement du Maroc qu'il connaissait bien.

22 h 30 Série : Les grandes expositions.
Hier pour demain, arts, traditions et patrimoine.

23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : « Kim et Cie ».
Suspect.

14 h Les mercredis d'Aujourd'hui, madame.

15 h Feuilleton : « la Planète des singes ».
La bonne graine.

15 h 55 Sports : football (Laval-Lille).

17 h 30 Des animaux et des hommes.
Les animaux de la mer : la mer de Cortez.

18 h Récré A 2.
Le fantôme de l'espace ; Satanas et Diabolo ; Le neveu d'Amérique.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Variétés : Trente-Six bouts de chandelles.

20 h Journal.

20 h 30 Téléfilm : « Marie ».
De I. Babel, B. Sobel. Avec F. Simon, A.-M. Philipe, E. Stochl, M.E. Kateb...
(Lire notre article ci-contre.)

22 h 20 Magazine scientifique : Objectif demain.
La météo de l'été.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 40 Pour les jeunes.
Les aventures de Lolek et Bolek ; Carroyage.

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma : « le Petit Monde de Don Camillo ».
Film franco-italien de J. Duvivier (1951), avec Fernandel, G. Cervi, Sylvie, V. Taichi, F. Interlenghi, C. Vissières. (N. Rediffusion.)
Le curé d'un village de la plaine du Pô mène une lutte acharnée contre l'influence du maire communiste. Une sorte d'amitié lie pourtant les deux adversaires.
Habile adaptation d'un roman de Giovanni Guareschi, qui tient compte des intentions idéologiques du livre tout en donnant une vision pittoresque d'une Italie villageoise. Fernandel en grande forme.

22 h 15 Journal.

FRANCE - CULTURE

7 h. 2, Colportage : en Normandie.
8 h., Le jardin des sciences naturelles : la pomme et la poire.
8 h. 32, Actualité : l'abolition de l'esclavage en Mauritanie.
9 h. 7, Universités de l'universel : Oxford.
10 h., Un mois en Auvergne : à Aurillac.
11 h. 2, De Baudelaire à Cocteau : Apollinaire et les musiciens (Poulenc, Ribari, Durey, Bessières, Kosma, Wiener). Et à 16 h.
12 h. 5, Œuvres et chefs-d'œuvre en France, à travers les musées de nos provinces.
12 h. 45, Panorama : la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.
13 h. 30, Entretien avec... C. Ballif (la critique).
14 h., Rencontre... œuvres de Kocsaz, Ballif.
14 h. 30, L'univers sonore du théâtre de Edo.
15 h. 15, La voile autour et alentour.
16 h., P. Louys, Rimbaud, Supervielle et les musiciens.
17 h. 2, S.O.S. Clown, avec L. Hamelin.
18 h., Visages de la langue française.
19 h. 25, Sons : femmes (le chant des petites filles de Rhamsiki au Cameroun).
19 h. 30, Conteurs d'aujourd'hui : M. Obin (Côte-d'Ivoire).
20 h., Dix heures pour Offenbach : avec J. Charpini.
21 h., L'histoire et son roman : Cagliostro, Dumas et la Révolution française (l'inceste et l'adultère).
22 h., Echos de la poésie hongroise (deuxième partie) : poètes contemporains.
22 h. 30, Les chemins de la connaissance : la femme du dix-neuvième siècle (la femme et le médecin).
23 h., Trois hommes à la recherche d'une comète. Feuilleton de L. Kobrinsky (redif.).
23 h. 30, New-nuits.

FRANCE - MUSIQUE

7 h. 03, Réveil-matin : œuvres de Chopin, Rossini et Loewe ; 8 h., Musique de la Renaissance et des chansons populaires, avec N. Yepes, guitare ; 8 h. 35, Kiosque-matin ; 9 h. 30, « le Barbier de Séville », de Rossini, par l'Orchestre et les Chœurs de la Scala de Milan, dir. Cl. Abbado, avec Téréza Berganza.
11 h 30, Concert : œuvres de Magnard, R. Strauss ; 13 h. 05, Jazz vivant estival.
14 h., Collection particulière : Téréza Berganza et d'autres cantatrices dans le répertoire du dix-huitième siècle (Cherubini, Pergolèse, Paisiello, Bononcini) ; 15 h., œuvres de Pergolèse et de Falla ; 16 h. 30, œuvres de Valverde, Chapi, Marquès, Albeniz, Vivaldi, Mozart et Rossini.
17 h. 30, Concert : « Pelléas et Mélisande » (Fauré), « Symphonie en ré mineur » (Franck), « Ibéria, image pour orchestre » et « la Mer » (Debussy) ; 19 h. 05, Kiosque.
20 h. 30, Concert : « Ouverture de Léonore II » (Beethoven), « Concerto pour piano et orchestre n° 9 en mi bémol majeur » K. 271 (Mozart), « Symphonie n° 2 en ré mineur » (Rachmaninov), par l'Orchestre national de France, dir. W. Torkanowski, avec Ch. Zacharias, piano. (Concert du 27-4-1979 à la salle Pleyel à Paris).
23 h., Les Nuits d'été : Vérone, des arènes sous les étoiles ; œuvres de Marx, Verdi et Beethoven ; 0 h. 5, Concert dans la ville.

RELIGION

Les dieux brésiliens

« On peut dire du Brésil que les racines de sa culture sont catholiques », *disait Jean-Paul II en arrivant dans le plus grand pays catholique du monde pour son voyage de juillet dernier.* « Dieu est brésilien ! », *lui répondait un des slogans qui scandaient son arrivée — ce qui n'est pas tout à fait la même chose.*

L'émission proposée par Pierre Miquel sur les religions du Brésil, lundi soir 11 août sur Antenne 2, a montré comment les dieux brésiliens, souvent d'origine africaine, ont su se parer des oripeaux du catholicisme populaire, pour survivre incognito. Si, moyennant des médicaments et de l'instruction, les Indiens du Mato-Grosso se sont laissés progressivement intégrer dans la religion du colonisateur portugais, les esclaves noirs — quelque dix-sept millions furent importés d'Afrique pendant trois siècles ! — ont mieux réussi à conserver leurs croyances en les camouflant.

Il faut dire que le style exubérant du catholicisme populaire au Brésil — processions, culte des saints, flagellation jusqu'au sang — facilite un syncrétisme qui se vit de plus en plus au grand jour. Les Noirs se livrent à des rites sensuels en l'honneur des orisha (dieux noirs), longtemps confondus avec des saints catholiques .

Mais le sommet du syncrétisme semble atteint dans un nouveau culte pratiqué dans la vallée de l'Aube, près de Brasilia, cette « capitale de l'espérance » *comme l'appelait Malraux. Une ancienne chauffeur de poids lourds et catholique fervente, Tia Neiva, a fondé, à la suite de visions, une nouvelle synthèse religieuse composée d'éléments kardecistes, du culte aux orisha et de croyances catholiques.*

Elle se dit « mère de vingt mille enfants » *et c'est grâce aux séances de spiritisme qui réunissent ces vingt mille médiums chaque semaine dans les temples géométriques de la vallée de l'Aube que, selon la grande prêtresse, le passage difficile au troisième millénaire se fera dans la paix. Prêchant l'humilité, la tolérance et l'amour, Tia Neiva reçoit des adeptes toujours plus nombreux, parmi lesquels des personnalités politiques, militaires, artistiques...*

On ne nous a pas dit quelle est la réaction de la hiérarchie catholique devant cette annexion de ses prérogatives, mais il est évident que l' « acculturation » *du christianisme dans les différents milieux où il a voulu s'implanter a toujours posé des problèmes, depuis la prédication de saint Paul aux gentils jusqu'aux missions dans le tiers-monde aujourd'hui, en passant par la querelle des rites en Chine.*

L'Eglise a toujours baptisé des rites païens, en « christianisant » *ce qu'elle ne pouvait combattre. Mais, il y a des limites à ne pas dépasser si elle veut éviter que son message universel ne soit noyé dans un syncrétisme local.*

ALAIN WOODROW.

★ Les fils de la peur ou les religions du Brésil : émission en deux parties de Pierre Miquel. La deuxième partie (lundi 18 août, à 21 h. 40, sur A2) sera consacrée au football au Brésil.

Un article des « Études » sur la recherche théologique dans l'Église

La revue des jésuites français *Etudes* apporte une nouvelle pièce au débat sur la liberté de recherche théologique dans l'Eglise, provoqué, à la fin de l'année dernière, par les procès intentés par la congrégation romaine pour la doctrine de la foi contre un certain nombre de théologiens de renom.

Dans son numéro d'août-septembre (1), les *Etudes* publie un article intitué « Le colloque Schillebeeckx vu par un témoin ». Il s'agit d'un résumé, traduit du néerlandais, de l'analyse du Père Van Iersel, doyen de la faculté de théologie de Nimègue. Celui-ci est un témoin particulièrement autorisé puisque, s'il n'a pas assisté aux entretiens du Père Schillebeeckx avec les autorités de l'ex-Saint-Office, il a accompagné le théologien flamand à Rome, où il eut de nombreux contacts avec les parties en présence.

L'intérêt de l'article, souligne le Père Louis de Vaucelles dans son introduction, « *ne réside pas seulement dans les questions posées par l'auteur sur la nature et le déroulement d'un colloque qui rentre, quand la nécessité s'en fait sentir, dans le cadre de la procédure prévue pour l'examen des doctrines. La réflexion et les notations de l'auteur débouchent, en effet, sur un débat plus large, dont l'enjeu essentiel est en définitive de savoir comment concilier la liberté de la recherche théologique, indispensable pour la vitalité de la foi des croyants et la crédibilité de l'Eglise, avec l'existence légitime d'instances de régulation doctrinales au sein du corps ecclésial* ».

En plus des questions de procédure — finalement secondaires puisque réformables — le professeur Van Iersel pose clairement la question de fond, trop souvent esquivée, de la compétence théologique des instances romaines.

A. W.

(1) *Etudes*, août-septembre 1980, 15, rue Monsieur, 75007 Paris, 14 F.

BIBLIOGRAPHIE

Deux cardinaux interviewés

- *Mgr Suenens : « Pour l'Église de demain »*
- *Mgr Marty : « Chronique vécue de l'Église de France »*

La mode est aux livres-interviews. Ce genre présente certains avantages : rendre la lecture plus vivante, plus facile ; faire passer les idées à travers le prisme des faits, voire des anecdotes. Mais aussi l'inconvénient de toucher à tout sans guère approfondir ; de s'accommoder d'un plan hésitant même s'il se veut chronologique ; de se contenter d'un style parlé approximatif et à la longue fastidieux.

Pour peu qu'il s'agisse d'hommes d'Eglise habitués aux homélies et à gommer leur propre personne, ces livres à deux voix — qui tournent d'ailleurs parfois au monologue — prennent un caractère paisible et retenu dépourvu du mordant souhaitable. Toutefois, ces ouvrages demeurent attirants par les témoignages donnés, quelques réponses impromptues et le dessein d'une existence souvent riche en rebondissements.

Ainsi le cardinal Suenens, ancien archevêque de Malines-Bruxelles, a accepté récemment la publication d'une conversation avec Karl Heinz Fleckenstein (1). Idée qui a enchanté Dom Helder Camara (Brésil), ami de toujours du brillant coprésident de Vatican II. « *Suenens*, écrit-il dans une préface, *est un maître remarquable pour aider à comprendre les signes du temps. Il faut méditer ce qu'il dit à propos de l'œcuménisme et du tiers monde.* »

Ce court ouvrage campe la spiritualité du cardinal, explique son attraction pour les charismatiques. Sans rupture apparente, il est passé d'un combat vigoureux en faveur de la collégialité et du pluralisme dans l'Eglise romaine aux eaux plus sereines, mais plus profondes, du « *renouveau dans l'Esprit-Saint* ». Mgr Suenens est un homme du Nord ; il n'a jamais été onctueux ou courtisan ; il n'a pas craint de déplaire en haut lieu. Pour un peu, a-t-on dit, Paul VI en aurait fait son secrétaire d'Etat. Le voici aujourd'hui en retraite, mais comme il arrive souvent aux hommes d'action, il ne s'en aperçoit guère.

Autre livre identique dans son projet mais beaucoup plus copieux : celui du cardinal François Marty, archevêque de Paris, interviewé par Jean Bourdarias (2). On y retrouve successivement le séminariste « un peu frondeur » de Villefranche-de-Rouergue, le curé « tranquille » de la campagne aveyronnaise, l'évêque attentif au monde rural dont il est issu et enfin l'archevêque parisien et son style inimitable, inimitable comme son accent rouergat ; son souci de ne pas blesser les hommes, et sa méfiance à l'égard des théories ou des beaux phraseurs. Par-dessus tout, un dévouement sans failles à l'Eglise institutionnelle. Selon sa propre expression, Jésus-Christ et son message constituent le pôle principal de sa vie de prêtre et d'évêque.

H. F.

(1) *Pour l'Eglise de demain*, par Karl-Heinz Fleckenstein. Conversation avec le cardinal Suenens. Editions Nouvelle Cité, 185 pages, environ 40 F.

(2) *Chronique vécue de l'Eglise de France*, par le cardinal Marty. Entretiens avec Jean Bourdarias. Editions Le Centurion, 350 pages, environ 65 F.

ANCIENS COMBATTANTS

LA CARTE DU COMBATTANT EST ATTRIBUÉE SOUS CERTAINES CONDITIONS AUX INCORPORÉS DE FORCE

Les incorporés de force ont droit à la carte du combattant à la double condition que leurs formations aient pris part à des combats et qu'elles se soient trouvées placées sous commandement militaire lors de cette participation, indique M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, en réponse à une question de M. Adrien Zeller (apparenté U.D.F.), député du Bas-Rhin, publiée au *Journal officiel* du 4 août. M. Zeller se réfère à l'arrêt du Conseil d'Etat dans l'affaire Kocher, du 16 novembre 1973, pour demander que soit accordée automatiquement aux incorporés de force dans les formations paramilitaires la carte du combattant, dans les mêmes conditions que les Alsaciens-Lorrains incorporés directement dans la Wehrmacht l'ont obtenue, depuis la confirmation de cet arrêt en 1979.

Il appartient aux intéressés d'apporter la preuve que leur astreinte répond aux deux conditions, notamment par la production de documents fournis par les services d'exploitation des archives de Wast, sous l'autorité du gouvernement militaire français à Berlin.

● MISE AU POINT. — Dans nos éditions du 6 août, page 17, sous le titre « Relèvement des pensions militaires d'invalidité », nous annoncions une augmentation de 3 % à compter du 1er juillet. Cette augmentation est due à l'application légale de la référence à la hausse du traitement du même montant. Elle ne s'inscrit donc pas, contrairement à ce que nous écrivions, dans le rattrapage progressif des pensions réclamé par la majorité des associations d'anciens combattants.

SPORTS

Athlétisme

CHANTAL REGA A BUDAPEST

Au cours de la réunion internationale disputée lundi soir 11 août, au Nepstadion de Budapest, devant vingt mille spectateurs, la Française Chantal Rega a enlevé le 100 m plat en 11 sec. 30. Le 1 500 m a vu la victoire du Néo-Zélandais John Walker en 3 min. 36 sec. 8 et le 5 000 m, celle de l'Anglais Steve Ovett, médaille d'or du 800 m à Moscou, sur le temps médiocre de 13 min. 32 sec.

Voile

GAHINET VAINQUEUR A KINSALE

Au terme de la première des quatre étapes de la course en solitaire du *Figaro* Perros-Guirec - Kinsale, Gilles Gahinet, à bord du *Port-de-Pornic*, a franchi en vainqueur, lundi soir 11 août, à 20 h. 30, heure locale, la ligne d'arrivée.

Il devançait les cinquante et un concurrents qui avaient rencontré dans la Manche un coup de vent de suroît atteignant la force 7.

La traversée de la mer d'Irlande fut moins agitée, encore que de forts grains eurent rendu délicate l'entrée de la rivière Kinsale, à l'aplomb du château qui marque l'arrivée.

● *Patrick Pons dans un état toujours critique.* — Vingt-quatre heures après sa terrible chute, lors de la course des 500 cm3 au Grand Prix d'Angleterre, sur le circuit de Silverstone, Patrick Pons, qui souffre d'une congestion cérébrale, est toujours dans un état alarmant à l'hôpital de Northampton. Son état est jugé si grave que les médecins renoncent, pour l'instant, à le faire transporter à l'hôpital universitaire d'Oxford, supérieurement équipé en neuro-chirurgie.

Le traumatisme crânien dont souffre Patrick Pons serait dû, selon Michel Rougerie, l'autre pilote français qui fut entraîné dans sa chute, au choc qu'aurait provoqué sa moto, laquelle aurait frappé Patrick Ponc à la tête au cours de sa cabriole.

Le Monde

jours d'été

Un voyage en Océanie

par JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD

HAWAÏ : tout est à vendre

Honolulu (Hawaï). — Pourquoi ai-je voulu rentrer par Hawaï ? Rebrousser bêtement chemin quand j'étais au bout de l'Océanie ? A Port-Moresby, je louchais un peu sur la carte du monde. Avec une belle envie de continuer vers l'ouest cette partie de « saute-mouton » ! Djakarta, Singapour, Manille... Retrouver, ne serait-ce qu'en passant, un parfum d'Asie. Voler en douce vers Bangkok, flâner cinq petites heures dans Calcutta, dormir à New-Delhi, et plonger au sud pour une escale en Orient. Oui, sur le chemin du retour, et pour le même prix, j'aurais bien grignoté quelques *mezze* à Damas, des *scampi-frutti* à Naples et retrouvé Paris comme d'habitude en sautant les Alpes dans *une fin d'après-midi, quand le mont* Blanc *devient tout rouge sous les ailes.* On aperçoit bientôt Dijon sur la gauche de l'avion et il faut attacher sa ceinture. Depuis le temps que je rêvais de faire le tour du monde...

∴

Or j'ai refoulé cette puérile tentation et sauté dans un vieux DC8 d'Air Niugini en partance pour Honolulu ! Du masochisme sans doute et un brusque accès de conscience professionnelle. Après six semaines de vagabondage sur le Pacifique, il manquait, pensais-je, un aspect capital du sujet. J'ai vu l'Océanie « atomisée » à Tahiti, mélancolique aux Cooks, préservée à Apia, batailleuse à Nouméa ou Tanna, « électrochoquée » en Papouasie-Nouvelle Guinée. Il reste à découvrir sa dernière version : l'Océanie manufacturée, empaquetée sous cellophane, promue par les marchands de plaisir et débitée à la chaîne au rythme fou des charters. C'est un de ses possibles destins. Les îles du Pacifique, produits d'un marketing géant. Honolulu, en somme. Je m'attendais au pire. J'avais bien raison.

Comment dire ? Le pied à peine posé sur Hawaï, *the Aloha State* (l'Etat de l'amour), je n'étais plus reporter, ni voyageur ni flâneur. J'étais, en deux minutes, une bille de flipper crachée par la machine vers Waïkiki, ballotté, cajolé, harponné ; un petit sac à dollars rebondissant d'une « distraction » à l'autre ; un zombie déjà capté dans le flot des touristes et comptabilisé dans les statistiques effarantes du « Department of planning and economic developpment ». Trois millions et demi de visiteurs ont séjourné à Honolulu en 1979, ils y ont dépensé 2 milliards de dollars. Pas moins. J'ai retenu le chiffre ; c'était aussi le total de l'aide internationale au Bangladesh au début des années 70 quand on y mourait des cyclones et des famines. Il y a 80 millions d'habitants au Bangladesh... Bon !

Dix mille personnes au teint pâle débarquent ainsi, chaque jour, dans l'archipel et, pour la plupart, sur l'île principale d'Oahu, où se trouve Honolulu ; dix mille autres, plus bronzées, s'en repartent. Vingt mille passagers quotidiens pour l'aéroport, soixante-dix Jumbo jets par vingt-quatre heures. Ajoutez-y les mouvements aériens incessants de la base militaire... Finies, bien finies, les pistes languissantes d'Océanie, avec de l'herbe près du bitume et des douaniers endormis. C'est un coup de cymbales. Hurlements des réacteurs, files de Boeing sur les *taxi-way* traînées partout dans le ciel... Mes premiers pas vers la douane sont un peu flagadas. Je coule, abasourdi, avec une armée en civil qui se bouscule au guichet. La machine, heureusement, est bien rodée. J'introduis donc une carte de crédit dans cet ordinateur chargé à bloc des félicités polynésiennes. J'ai l'impression d'y déclencher des tas de petits clignotements, vibrations, chuintements. C'est parti. Par téléphone, depuis l'aéroport, *je choisis un hôtel au hasard ; il y a* vingt-sept mille chambres à louer dans la seule île d'Oahu. Un autobus attend déjà. Nous filons par l'autoroute vers Waïkiki et l'hôtel Sand Vila. Tous les bonheurs de l'Océanie sur un plateau !

La journée commence comme un film de Woody Allen, *par une* cavalcade dans l'ascenseur de l'hôtel, où se pressent des familles en maillot. Un Américain solitaire tout juste débarqué de Phoenix (Arizona) veut m'entraîner à tout prix vers la plage pour y draguer de « chouettes pépés polynésiennes ». Il est déjà équipé de pied en cap : bermuda rose pâle, chemise bariolée, Ray Ban sur le nez et bonnet de toile blanche. Sur le pied de guerre, bien décidé à ne pas perdre une seconde dans l' « île de l'amour ». Fuyons. J'ai bien trop de kilomètres à faire dans cette foule caramélisée par le soleil et dont j'entends déjà les rumeurs.

∴

Me voilà sur Kalakawa Avenue, qui coupe par le travers la presqu'île de Waïkiki, où s'entassent les touristes. Les hôtels de trente étages y sont serrés *les uns contre* les *autres, comme* les restaurants, *coffee shops* ou salons de thé. Les trottoirs sentent la crème solaire et l'oxyde de carbone. Mais vraiment très fort ! Ça grouille de monde. Tous les dix mètres, des guichets vous proposent de louer une voiture à des prix imbattables. Hawaï est le seul Etat d'Amérique, à 3 900 kilomètres des côtes, où les citoyens U.S. ne peuvent amener leur automobile. On comprend que la première obsession soit d'en trouver une. A chaque coin de rue, des piles de journaux gratuits, guides, prospectus, sont à la disposition des passants. Où dîner ? Où passer la nuit dans le « vieux Hawaï », faire joujou avec les dauphins, écouter du *ukulele*, embarquer sur une pirogue double (air conditionné), voir « le plus spectaculaire show des mers du Sud » (taxes et pourboires compris), manger chinois, trouver un hélicoptère, acheter « d'authentiques vêtements polynésiens », prendre un bateau à fond vitré... Diable ! Je n'aurai jamais le temps.

Je croise déjà la plus extravagante addition de races et de nationalités que l'on puisse imaginer. Et pas seulement parmi les touristes. La population d'Hawaï (900 000 habitants) est la plus mélangée de tous les Etats-Unis. Caucasiens, Japonais, Philippins, Chinois, Coréens, Samoans... *Plus* nettement asiatique qu'américaine en tout cas. Les Hawaïens, quant à eux, dont la dernière reine, Lilivokalani, fut détrônée en 1893 — sept ans avant l'annexion de l'archipel par les Etats-Unis (1), — ne sont plus qu'une infime minorité dans leur propre pays. A peine 1 % d'authentiques autochtones, 10 % si l'on compte les métis. Comment trouvera-t-il la *vahiné* de ses rêves, mon voisin d'étage ?

Un endroit précis de Waïkiki me fascine un peu et j'y reviens sans cesse : le *village center,* en plein centre de la ville. Sous les branches d'un énorme banyan cerné par les gratte-ciel, disposés au hasard des stands et des terrasses décorées de bambous, se trouvent rassemblés tous les trésors de la culture océanienne. Fameux bric-à-brac ! On vend des bois sculptés et des coquillages, des colliers et des *tapas* enveloppés de plastique, des cartes postales tous formats et des foulards paréos, des photos genre coquin de Tahitiennes revues par Hollywood et des branches de corail désinfectées. Des groupes circulent à la queueleuleu dans ce labyrinthe tropical, hélés ici et là par les camelots qui remuent leurs marchandises. De sirupeux *tamourés* flottent sur cette foire. Près de l'entrée, on peut acheter des huîtres perlières vivantes en boîte de conserve avec eau de mer garantie pure et, suspense en prime : *« Tentez votre chance, vous trouverez peut-être une perle ! ».*

J'ai eu raison de venir. Au festival de Port-Moresby, loin des touristes, dans les danses et les chants, l'Océanie entière célébrait, hier, la joie de possibles retrouvailles. En voici l'exact contrepoint : une réunion des *productions* culturelles du Pacifique, offertes — avec quelle science commerciale ! — sur le marché international du plaisir. Il fallait voir ça ! Une caricature absolue du fléau touristique auquel trop d'archipels rêvent de succomber. Qu'ils viennent donc au « village center» de Waïkiki renifler l'Océanie prostituée. On n'y vend pas seulement des objets, les fantasmes aussi sont tarifés. Tout au fond de ce caravansérail, plusieurs cafés et boîtes de nuit se font concurrence. L'une d'elles propose, de 20 heures à minuit, des spectacles au titre explicite : « *Polynésians folies* ». A partir de 22 heures, mais pour « dames seulement », on y offre un strip-tease masculin version « mer du Sud ». Sur la photographie qui sert de publicité, une matrone cramoisie, venue de l'Arkansas ou du Wyoming, s'agrippe d'une main à la scène et déculotte de l'autre un beau Polynésien. Vive le paradis d'Hawaï !

Bien sûr que les plages sont belles, et somptueuses les pentes du volcan d'Oahu qui tombent sur le lagon ! Je fais trempette un moment sur Waïkiki Beach. Des cris, des courses sur le sable, des surfers... Mes voisins de serviette sont canadiens et m'entretiennent aussitôt de leurs inquiétudes hawaïennes. Elles tiennent en un mot : la criminalité qui s'aggrave sur l'île d'Oahu. Toutes les villes américaines en connaissent l'inconvénient, certes, mais les spécialistes de la police et son chef, Francis Keala, s'accordent à trouver un caractère « spécifique » à celle d'Honolulu. Elle est souvent le fait de jeunes Hawaïens déracinés exilés dans la ville et « dépossédés » de leur patrie depuis belle lurette. *« C'est normal de voler un* malihini *(touriste) »,* disait un jeune Polynésien accusé en 1979 du meurtre d'un Finlandais (2). Commentaire laconique de l'*Honolulu Advertiser : « Depuis une quinzaine d'années on note une augmentation des sentiments xénophobes chez les Hawaïens ».* Autour de la grande base navale de Pearl-Harbor, les agressions contre les familles de militaires deviennent si fréquentes que la marine a dû interdire toute la zone aux civils. Quant aux bagarres entre soldats américains et autochtones, elles ont atteint un seuil critique. Le crime donc, la prostitution à grande échelle et la drogue. Les montagnes d'Oahu abritent quantité de plantations clandestines de *pot* (marijuana) que traquent les inspecteurs. En 1977 une grande opération « Green harvest » a été lancée.. C'est l'envers du Disneyland polynésien. Une violence sourde et symbolique dans ces îles Sandwich où James Cook, découvreur de l'Océanie, termina son voyage... assassiné.

Si l'archipel américain est un exemple à peu près limite de dévastation culturelle, l'industrie touristique est aussi porteuse d'injustices plus strictement matérielles. Quelques grands propriétaires, une « mafia » disent les étudiants, s'en partagent les bénéfices. La flambée des prix des terres contraint les rares familles hawaïennes vivant encore d'agriculture à venir en ville trouver un « job » subalterne dans l'hôtellerie. Pour les experts, les Hawaïens sont pénalisés par leur culture et les valeurs communautaires dans lesquelles ils ont été élevés. Ils ne font pas le poids dans la jungle mercantile de Waïkiki. On connaît tous ces mécanismes. Reste la délinquance ou le lyrisme des groupuscules politisés de l'université d'Honolulu. Un signe dérisoire, le cri à peine entendu d'une com*munauté qui disparaît. Quand on* «pèse» 1 % à la balance des recensements, qu'espérer d'autre ?

∴

J'ai loué un *pédicab* (tricycle-taxi) sauté d'un autobus à l'autre, circulé entre une mer bordée de béton et les rues surpeuplées. Je cours de Waïkiki à Ala Moana en traversant des parcs et des autoroutes. J'ai l'impression de ne jamais sortir d'un immense centre commercial avec escalators, faux patios et parkings souterrains ; une « ligne Maginot » campée devant l'océan. Pour faciliter sans doute le travail des touristes, on a bâti sur Waïkiki ces invraisemblables « complexes » intégrés, avec dédales de boutiques, piscines, salles de jeux, pharmacies. Harassant parcours ! Il m'amène, un peu par hasard et par l'autobus n° 8, dans le vieux centre d'*Honolulu-City.* Et alors, subitement, le silence se fait !

Je n'en crois pas mes oreilles. Plus un touriste, peu de voitures. Une vague langueur comme celle d'un bras de rivière abandonné ou d'un décor de cinéma entre deux tournages. Je remonte, stupéfait, des petites rues autour de King Street. C'est un samedi, les bureaux et les administrations sont fermés : à 6 kilomètres des fureurs de Waïkiki, la ville d'Honolulu somnole. Les rues sont bordées de baraques un peu décrépites, de cinémas pornos et de cafés poussiéreux. Des Hawaïens à l'air paumé y jouent aux cartes en buvant des litres de bière. J'erre dans la rue principale d'un western de série B. Un peu louche, un peu trop silencieuse, inquiétante...

Etrange conversation au comptoir d'un de ces « saloons ». J'ai trouvé un vieux bonhomme au teint cuivré, Hawaïen authentique et bien assez saoul pour s'accrocher au bar des deux mains. J'ai du mal à comprendre ses grognements entrecoupés d'énigmatiques jurons. *« Le problème, ici, c'est l'eau,* me dit-il, *parfaitement. »* La réflexion me semble paradoxale dans la bouche d'un ivrogne. *« Il n'y a pas assez d'eau dans l'île,* ajoute-t-il. *On ne peut plus arroser les champs de taros, voilà... »* C'est bien plus tard, en relisant un gros dossier sur Hawaï que l'éminent intérêt de cette conversation m'est apparu. Sur l'île d'Oahu surpeuplée, envahie par les touristes, éventrée, bradée, bétonnée, le problème numéro un est désormais celui *de l'eau potable. On ne la sert que sur* demande dans les restaurants, et les planteurs de taros — derniers agriculteurs hawaïens — sont en conflit permanent avec l'administration. Il leur faudrait beaucoup d'eau pour leurs cultures ancestrales. Ils n'y ont plus droit. Beau symbole !

∴

Mais je n'allais pas partir déjà ! A quelques minutes de Pearl-Harbor et sans voir l'épave du croiseur *Arizona* ! Sans rôder un peu dans un golfe profond où s'est jouée l'Histoire. Comme tout le monde, et pour 8 dollars, j'ai donc embarqué le dernier matin sur l'*Adventure V,* une grosse vedette spécialisée dans le tourisme militaire. Elle remuait fort sur les vagues du Pacifique. Plus envie de rire, vraiment, j'avais pris une mine solennelle appropriée à la croisière. Impossible, hélas ! de la garder bien longtemps. Le voyage est devenu loufoque au premier tour d'hélice. Sur le gaillard d'avant j'étais sagement assis sur mon banc. A droite, une petite Américaine avec nattes blondes et taches de rousseur, écoutait les Pink Floyd à *pleine puissance sur son transistor* ; à gauche, un Japonais entre deux âges parlait à sa femme en faisant des gestes. Expliquait-il *son* piqué sur Pearl-Harbor quand il était jeune aviateur ? Par les haut-parleurs du bord une bande magnétique en trois langues racontait, sur un ton dramatique, l'attaque du 7 décembre 1941. Des enfants couraient d'un pont à l'autre, et l'on débitait des hot-dogs à la buvette. Quand on a pénétré dans le port martyr au son des Pink Floyd et dans des odeurs de moutarde, qu'on m'excuse, mais je n'étais plus grave du tout. Ce n'est pas ma faute. Les touristes, c'est bien connu, ne respectent même pas les morts...

(1) Hawaï est devenu un Etat américain à part entière en 1959.

(2) *New York Times*, 19 août 1979

Mercredi :

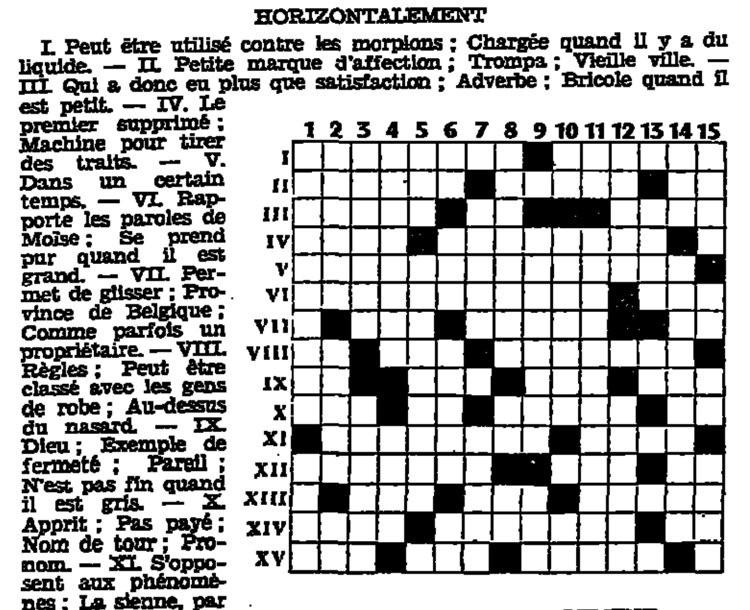
LA FIN DES ILES ?

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 733

HORIZONTALEMENT

I. Peut être utilisé contre les morpions ; Chargée quand il y a du liquide. — II. Petite marque d'affection ; Trompa ; Vieille ville. — III. Qui a donc eu plus que satisfaction ; Adverbe ; Bricole quand il est petit. — IV. Le premier supprimé ; Machine pour tirer des traits. — V. Dans un certain temps. — VI. Rapporte les paroles de Moïse ; Se prend pur quand il est grand. — VII. Permet de glisser ; Province de Belgique ; Comme parfois un propriétaire. — VIII. Règles ; Peut être classé avec les gens de robe ; Au-dessus du hasard. — IX. Dieu ; Exemple de fermeté ; Pareil ; N'est pas fin quand il est gris. — X. Apprit ; Pas payé ; Nom de tour ; Pronom. — XI. S'opposent aux phénomènes ; La sienne, par exemple. — XII. Propondite, autrefois ; Déesse marine ; Lac. — XIII. Pour faire la peau ; Moitié de garçon ; Risquent de crever quand elles sont blanches. — XIV. Parfois en ivoire ; On peut y mettre un oignon ; Pronom. — XV. Romancier ; Convoitée par des coureurs ; Qui ne donneront pas de mal.



VERTICALEMENT

1. Piquent à la campagne ; Peuvent avoir du mal à passer quand ils sont gros. — 2. Qu'on peut facilement retourner ; Endroit où l'on se fait vraiment suer ; Conjonction. — 3. Couverte ; Est facile à semer. — 4. Parfois grande quand on sort ; Nom de calife. — 5. Peut être flottante au dessert ; Nom qu'on donne parfois à un as. — 6. Adverbe ; Peut servir de coussin ; Se montrer très liant ; Va avec tout. — 7. Se conduisit en tyran ; Paraît encore plus petit quand on le met près de l'armoire. — 8. Ne peut trancher que s'il est bien éclairé ; Qui a donc dû être déclaré ; N'a pas un grand lit. — 9. Peuvent relever tout ce qui est plat ; Puissance. — 10. Qui a donc pu nous enrichir ; Sortes de larves ; Note. — 11. Article arabe ; Qui font penser à des faucons. — 12. A la crème, pour une farce ; Peut être rangée parmi les plaisirs de la table. — 13. Ville d'Allemagne ; Permet d'alimenter un briquet. — 14. Peut avoir de nombreux coins ; Sons de cloche. — 15. Un fleuve et deux lacs ; Sans intérêt pour le plongeur ; Article ; Qui peuvent faire rougir.

Solution du problème n° 2 732

Horizontalement

I. Animalier. — II. Téterelle. — III. Heimatlos. — IV. Nb ; Huit. — V. Egéries. — VI. Tyran ; Ifs. — VII. An ; Zoo. — VIII. Scies ; Nue. — IX. Mer ; Anses. — X. Edenté ; Ta. — XI. Essieu.

Verticalement

1. Athlétisme. — 2. Née ; Gy ; Cédé. — 3. Itinéraires. — 4. Membrane ; N.S. — 5. Ara ; In ; Sati. — 6. Léthé ; Née. — 7. Illusions. — 8. Eloi ; Fouet. — 9. Restes ; Esaü.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 11 et 12 août 1980 :

DES DECRETS

- Modifiant le décret du 24 octobre 1967 relatif à la conversion industrielle ;

- Rectifiant le décret du 17 mars 1978 portant application en matière de prestations familiales des dispositions de la loi du 4 juillet 1975 tendant à la généralisation de la sécurité sociale et portant modification du décret du 10 décembre 1946.

DES ARRETES

- Portant revalorisation des allocations familiales servies dans les déaprtements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion à compter du 1er juillet 1980 ;

- Portant création de caisses primaires d'assurances maladie dans les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, l'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise.

UNE LISTE

- Des candidats français et étrangers admis à la sélection d'entrée au cycle préparatoire de l'Ecole nationale supérieure des P.T.T. en 1980.

JEUX

LE « PORTRAIT CHINOIS »

Problème n° 19

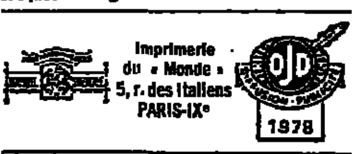
Le « portrait chinois » — plus connu sous le nom de *« Si c'était... »* — consiste à faire deviner le nom d'un personnage, réel ou mythique, grâce aux réponses fournies aux questions exprimées sous la forme « Si c'était... un animal, lequel serait-ce ? », « Si c'était... un film, lequel serait-ce ? »... Le portrait est dénommé « chinois » d'après l'acception de « chinoiseries » au sens de : subtilités, complications.

Toutes les réponses font appel aux jeux de mots, aux calembours, fondés très souvent sur la polysémie des mots, et à l'érudition... souriante.

1. *Si c'était un animal ?*
— Un écureuil ou un veau.
2. *Si c'était un pays, une région ?*
— La Castille.
3. *Si c'était une arme ?*
— Une fronde.
4. *Si c'était un livre ?*
— « Vingt ans après ».
5. *Si c'était un saint ?*
— Saint Marc.
6. *Si c'était un écrivain ?*
— Mme de Sévigné.
7. *Si c'était une œuvre lyrique ?*
— « Tutti in maschera » (« les Masques »), de Carlo Pedrotti.
8. *Si c'était une couleur ?*
— Le brun.
9. *Si c'était un bâtiment, un édifice ?*
— Une fontaine ou un palais.
10. *Si c'était un véhicule ?*
— Un carrosse.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 13 AOUT

« Le Marais », 14 h. 30, métro Pont-Marie, Mme Allaz.

« L'UNESCO », 14 h. 45, métro Cambronne, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Sully», 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Brossais.

«Notre-Dame de Paris », 15 h., portail central, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Saint-Germain-des-Prés », 15 h., métro Mabillon (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'île Saint-Louis », 15 h., métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Permanentes et shampooings

Les dernières permanentes sorties pour l'été sont destinées aux baigneuses et ne nécessitent qu'une bonne coupe pour pouvoir se sécher en s'ébrouant après la douche. Ainsi de « Dulcia » de l'Oréal et de « Velours » de Perma.

Le coiffeur *Jean-Louis David* étend son réseau « diffusion », où on pratique une permanente qui modèle les cheveux à partir des seules racines, les pointes restant droites ; elles seront graduées au rasoir. Il vient d'ouvrir un salon dans le grand magasin new-yorkais Henri Bendel ; il s'installera aux Halles, rue de la Ferronnerie, à la rentrée. Son style et ses méthodes seront aussi utilisés à Clermont-Ferrand, Tours, Metz et Montpellier.

L'eau de mer abîme les cheveux, comme le soleil ou la pollution. Aussi peut-on les nourrir, selon une méthode chère aux mannequins, en appliquant de l'huile d'olive une demi-heure avant le shampoing et en laissant pénétrer celle-ci sous une serviette turban. On choisira un shampooing doux et neutre en pharmacie : Vichy, Klorane ou la gamme Phyto, de Solba. Mais il va sans dire que tous les parfumeurs proposent des shampooings. Les hypermarchés les offrent aussi, parfois en grande taille, pour toute la famille. Mieux vaut alors choisir ceux destinés aux bébés, à concentration diluée. Les shampooings secs sont d'une application pratique et s'éliminent facilement par un bon brossage.

NATHALIE MONT-SERVAN.



(Croquis de MARCQ.)

JEAN-LOUIS DAVID : modèle de permanentes « mise en forme ». 47, rue Pierre-Charron, 27, rue de la Ferronnerie ; à Bordeaux hôtel de Bordeaux.

Les services ouverts ou fermés le 15 août

● PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le vendredi 15 août.

● GRANDS MAGASINS. — Les grands magasins parisiens seront fermés vendredi 15 août. Ils seront ouverts normalement le samedi 16.

● BANQUES. — Elles seront fermées du jeudi 14 août à partir de 11 h. 45 ou de 12 h. au lundi 18 août au matin.

● P.T.T. — Le vendredi 15 août, les bureaux de poste seront fermés et il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau situé au chef-lieu de département (de 8 à 12 h.). Ils assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales. Ils seront ouverts le samedi 16 août aux heures habituelles.

● R.A.T.P. — Trafic réduit des dimanches et jours fériés le vendredi 15 août.

● SECURITE SOCIALE. — Les guichets resteront ouverts le jeudi 14 août dans les centres de paiement ou dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30. Les centres et services seront normalement ouverts au public le lundi 18 août au matin.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les guichets et services d'accueil situés à Paris (9e, 13e 15e arrondissements), Nanterre (92), Saint-Denis (93), Rosny-sous-Bois (93), Pantin (93), Maisons-Alfort (94), Garges-lès-Gonesse (95), Saint-Quentin-en-Yvelines (78) seront fermés au public du jeudi 14 août à 12 h au lundi 18 août au matin. Cependant, le jeudi 14 août après-midi, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles.

● MUSEES. — Les musées nationaux suivants seront ouverts le vendredi 15 août : Galeries nationales et expositions du Grand Palais, le Musée des monuments français, le musée Rodin, le Musée national des arts et traditions populaires (partiellement), le musée Jean-Jacques-Henner, les musées des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Bois-Préau.

Le Palais de la découverte sera fermé le vendredi 15 août, il sera ouvert les samedi 16 et dimanche 17. Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 août, de 10 h. à 22 h. Le musée Marmottan sera ouvert les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17. Le Musée des arts décoratifs est actuellement fermé pour travaux.

La Bibliothèque nationale sera fermée le vendredi 15 août.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (musée de l'Armée, Dôme royal, église Saint-Louis) seront ouverts normalement le vendredi 15 août, de 10 h. à 18 h. Le public pourra avoir accès au tombeau de Napoléon jusqu'à 19 h. La projection permanente de documentaires et de grands films en exclusivité sur les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 (troisième partie 1944-1945) aura lieu dans la salle de cinéma du Musée de l'armée de 14 h. à 18 h.

● SPECTACLES. — Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 14 août.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français) et le 720-88-98 (informations en anglais).

BREF

TROISIÈME AGE

UNIVERSITES DU TROISIEME AGE. — Le groupe C.R.I. (Caisse de retraite interentreprises), par l'intermédiaire de son association de formation « Inter Formation », vient, tout récemment, de signer une convention avec l'université de Paris-VII pour organiser lors de la prochaine année 1980-1981, une université du troisième âge. Les retraités de la région parisienne, ressortissants du groupe C.R.I. recevront, sous peu, une lettre d'information sur cette réalisation.

★ C.R.I., 5, rue du Général-de-Gaulle, 92806 Puteaux, tél. 776-42-91.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 12 août à 6 heure et le mercredi 13 août à 24 heures :

La perturbation qui a traversé la moitié nord de la France lundi après-midi et mardi matin s'éloignera vers l'Europe centrale. Une autre perturbation, venant de l'Atlantique, atteindra dès mercredi les îles Britanniques. Elle affectera peu la France, mais, à l'approche de son front froid, une évolution orageuse se manifestera dans l'Ouest jeudi.

Mercredi 13 août, le temps sera généralement ensoleillé en France, avec seulemelnt quelques brumes matinales et quelques nuages passagers l'après-midi, un peu plus abondants le soir en Bretagne. Les températures minimales seront en baisse, mais les maximales s'élèveront par rapport à celles de mardi. Les vents, de secteur nord, seront modérés dans la vallée du Rhône et près de la Méditerranée, parfois assez forts au large ; ils seront faibles et variables ailleurs, mais tourneront au secteur sud-ouest près de la Manche.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 11 août ; le second, le minimum de la nuit du 11 au 12) : Ajaccio, 27 et 17 degrés ; Biarritz, 24 et 19 ; Bordeaux, 26 et 16 ; Bourges, 23 et 15 ; Brest, 19 et 12 ; Caen, 21 et 13 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 28 et 17 ; Dijon, 27 et 17 ; Grenoble, 29 et 18 ; Lille, 23 et 14 ; Lyon, 27 et 18 ; Marseille, 32 et 23 ; Nancy, 27 et 16 ; Nantes, 22 et 13 ; Nice, 28 et 19 ; Paris-Le Bourget, 24 et 14 ; Pau, 26 et 17 ; Perpignan, 32 et 23 ; Rennes, 22 et 12 ; Strasbourg, 28 et 16 ; Tours, 22 et 15 ; Toulouse, 30 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 31 et 20 degrés ; Amsterdam, 24 et 16 ; Athènes, 33 et 25 ; Berlin, 23 et 15 ; Bonn, 25 et 16 ; Bruxelles, 24 et 16 ; Le Caire, 36 et 28 ; îles Canaries, 28 et 21 ; Copenhague, 19 et 12 ; Genève, 28 et 17 ; Lisbonne, 28 et 18 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 37 et 18 ; Moscou, 16 et 13 ; Nairobi, 24 et 12 ; New-York, 30 et 20 ; Palma-de-Majorque, 30 et 18 ; Rome, 30 et 20 ; Stockholm, 18 et 10 ; Téhéran, 34 et 29.

Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer, à Paris, le 12 août, à 8 heures : 1 011,8 millibars, soit 758,9 millimètres de mercure.

LE TEMPS JUSQU'A DIMANCHE

Pour jeudi, le temps sera beau et chaud, mais une évolution orageuse se développera en fin de journée par l'ouest des Pyrénées occidentales à la Manche.

Vendredi, il fera beau le matin de la Méditerranée à l'Alsace. Les orages situés en début de journée des Pyrénées au Bassin parisien gagneront l'est de la France, tandis que des éclaircies se développeront l'après-midi sur l'Ouest.

Samedi, sur la moitié est, des orages éclateront en début de journée sur les massifs montagneux, puis amélioration l'après-midi. Sur la moitié ouest, les vents s'orienteront au nord-ouest et il fera plus frais.

Dimanche, après la dissipation de quelques formations brumeuses, le temps sera assez bien ensoleillé toute la journée avec des vents faibles.

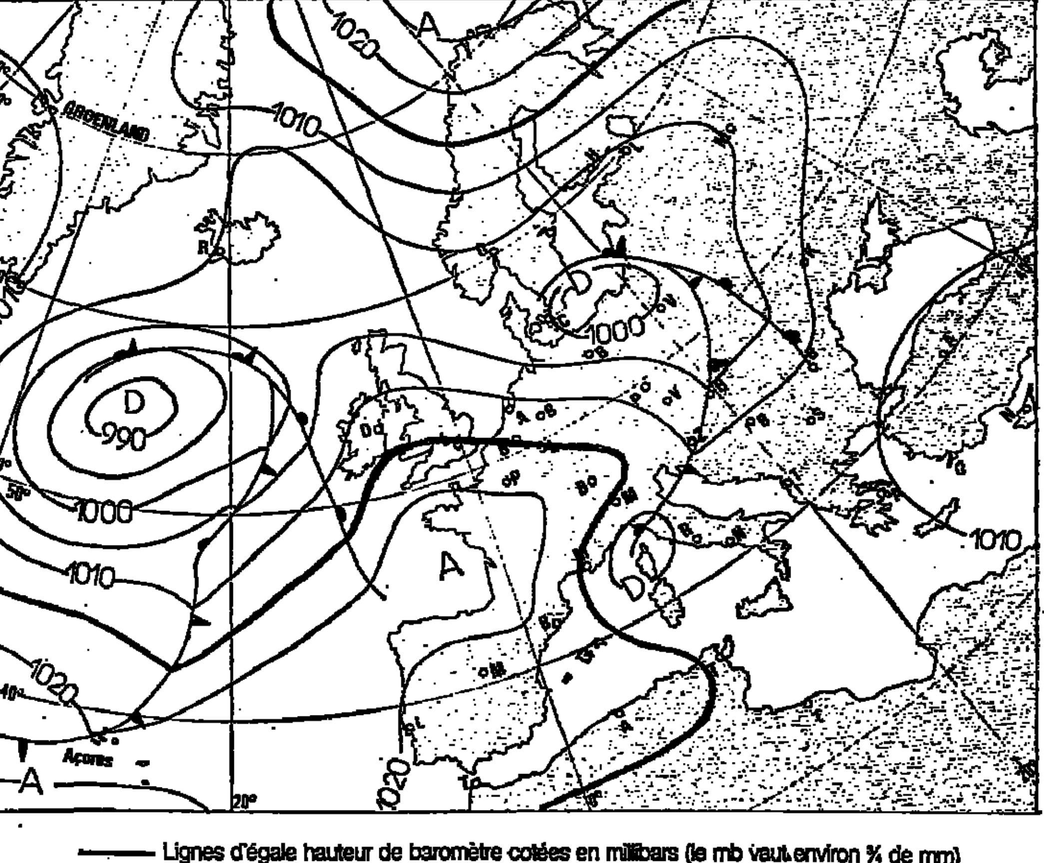
(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SITUATION LE 12-08-80 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 13. 8.80 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 13 AOUT A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 noeuds, 10 noeuds, 50 noeuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

PRESSE

Polémique entre « l'Humanité » et l'Agence France-Presse à propos de l'Afghanistan

Sous le titre « Afghanistan mensonges à répétition » *l'Humanité* du 6 août dénonçait les « *propagateurs de faux* (pour qui) *il ne s'agit évidemment pas d'informer mais de jeter à tout prix le discrédit sur le gouvernement afghan* ». Et de citer à l'appui de ses accusations de vigoureux démentis : « *aucun général soviétique n'a été assassiné... La garnison de Ghazni ne s'est pas soulevée* »... *L'Humanité* s'en prenait alors à la plupart des quotidiens nationaux, du *Figaro* au *Monde*, en passant par *le Matin* et *Libération*, sans oublier le principal coupable, l'agence France-Presse (A.F.P.) d'où étaient parties les informations contestées.

L'affaire aurait pu en rester là. Mais les responsables de *l'Humanité* s'en sont à nouveau pris à l'A.F.P., dans leur quotidien du 11 août. En « une », sous le titre « *l'information manipulée : les directives intérieures de l'agence France-Presse sur l'Afghanistan* » flanqué d'un bandeau « *Révélation* », *l'Humanité* publie ce 11 août des notes internes récentes de la direction de l'A.F.P. à ses correspondants, qui montrent qu'elle « *organise l'intoxication sur les événements de Kaboul* ». Ainsi, pour le quotidien communiste, l'A.F.P. devient-elle « *l'A.F.N., l'agence des fausses nouvelles* ».

Un exemple permet de suivre la démarche. Le 25 juillet, les responsables de la rédaction à l'A.F.P. demandent à leur envoyé spécial au Pakistan de confirmer « *un ordre de grève aux commerçants pour samedi et dimanche pour protester contre la présence soviétique... Aimerions avoir de toute urgence votre confirmation si possible de source rebelle* ». *L'Humanité* débusque l'évidence : « *Eh pardi ! les rebelles confirment* », mais pour mieux en dénoncer la perfidie. Faut-il s'étonner de l'intérêt pris à l'avis des « rebelles » alors que l'information gouvernementale est la seule à Kaboul. On peut s'interroger sur les moyens utilisés par les envoyés de *l'Humanité*, à Kaboul, pour respecter la pluralité des sources et vérifier leurs informations.

L'A.F.P., sa direction et les syndicats de ses journalistes (1), n'a pas tardé à faire une mise au point. Dans la soirée du 11 août, les journalistes S.N.J.-C.F.D.T. et F.O. de l'A.F.P. s'interrogent dans un communiqué : « *Faudrait-il ne rendre compte de la réalité des événements d'Afghanistan qu'en s'en tenant uniquement aux communiqués du gouvernement afghan via l'agence Tass ?* » Constatant que « *l'ensemble des correspondants étrangers ont été refoulés fin janvier* », ils demandent que « *les visas soient accordés à tous les correspondants étrangers désirant se rendre dans ce pays et qu'ils puissent y travailler sans aucune restriction* ». Pour les signataires du communiqué, l'article de *l'Humanité* traduit « *une tentative d'intimidation visant à l'autocensure* ».

Sans ambiguïté

Peu après, c'est au tour des journalistes C.G.T. de l'A.F.P. de réagir. Le début du communiqué est sans ambiguïté. La section C.G.T. de l'A.F.P. « *récuse la tentative du P.C.F. de présenter l'A.F.P. non seulement comme l'agence très officielle, mais aussi comme l'agence des fausses nouvelles* ». *Pour ce syndicat* : « *L'A.F.P. est une agence mondiale et sa couverture des événements du monde est, en règle générale, impartiale et de qualité. De longue date, la rédaction de l'A.F.P., avec ses organisations syndicales, mène bataille pour maintenir l'indépendance de l'agence à l'égard de tous les groupes de pressions quels qu'ils soient.* »

La C.G.T. souligne que, « *dans ces conditions dificiles, les envoyés spéciaux et les correspondants de l'A.F.P. ont informé au mieux de leur conscience professionnelle. Cette situation contrastait avec les « privilèges » dont jouissaient et continuent à jouir les correspondants des organes de presse dits « amis ». Dans de telles conditions, il est inévitable que toutes sortes de rumeurs, plus difficilement vérifiables les unes que les autres, circulent à Kaboul et ailleurs* ». La section C.G.T. de l'A.F.P. règle alors son sort à la façon dont la direction de l'Agence, selon elle, a transformé des rumeurs en informations : « *Mais une chose est de constater l'existence de ces rumeurs et de les traiter comme telles, une autre est d'en faire des informaions tout ce qu'il y a de plus sûres, diffusées parfois avec la mention « urgent », sur la base de récits de voyageurs « anonymes » ou de rebelles non-identifiés. C'est ainsi que, ces trois derniers mois, comme l'ont dénoncé des délégués de plusieurs syndicats, la rédaction en chef de l'F.P. a décidé de diffuser aux clients de l'Agence une série de « canards » : entre autres, le suicide de Babrak Karmal sauvé par son cuisinier soviétique, l'assassinat de plusieurs ministres, que l'on doit ressusciter troi jours plus tard.* » La C.G.T. n'en conclut pas moins, de façon surprenante après ces dénonciations, en invitant « l'Humanité, *tout d'un coup soucieuse de traquer « l'information vraie* », *à protester auprès des autorités soviéto-afghanes sur l'interdiction faite à de nombreux journalistes d'exercer normalement leur métier en Afghanistan* ».

La direction générale de l'A.F.P. publie enfin sa mise au point : « *L'affirmation selon laquelle de prétendues « directives » imposeraient une certaine « ligne » aux journalistes et aux correspondants de l'A.F.P., tant en France qu'à l'étranger, est fausse. Il leur est demandé d'œuvrer selon leur conscience de journaliste dans le strict respect des règles de la profession. Enfin, l'Agence France Presse n'est pas une agence officielle. Elle n'a pas la vocation d'un « service public national de l'information ». Elle est un « organisme autonome ».*

Dans son édition du 12 août, *l'Humanité* persiste et signe : « *La direction de l'A.F.P. prise la main dans le sac* », lit-on en « une », « *la direction se tait sur les documents publiés... dans notre journal qui prouvent ses directives à propos de l'Afghanistan* ». Et le quotidien communiste de publier la photocopie des fameuses notes de la rédaction en chef de l'A.F.P. à ses correspondants. A la manière du *Canard enchaîné*, certes, mais sans que la preuve citée emporte cette fois-ci l'adhésion immédiate...

Le droit de réponse

Le syndicat C.F.D.T. est le premier à réagir alors dans un nouveau communiqué daté du 12 août. « *Le quotidien communiste explique que la direction de l'A.F.P. se drape dans la « dignité » professionnelle* ». L'Humanité *oublie de dire que ceux qui ont travaillé et travaillent sur le terrain pour obtenir des informations sur ce qui se passe en Afghanistan autres que provenant de la source unique de l'agence Tass sont des journalistes à part entière. Ils ont, n'en déplaise à* l'Humanité, *leur « dignité professionnelle.* »

» *Ce quotidien a manipulé le communiqué des journalistes C.G.T., coupant de façon systématique tous les passages de ce communiqué qui la mettait en cause de façon directe pour ne retenir que les passages qui servaient son argumentation.* » « *Espérons,* conclut le communiqué, (que *l'Humanité) aura à cœur de publier le droit de réponse que ne vont pas manquer de lui adresser nos camarades journalistes C.G.T. de l'Agence.* »

DANIELLE ROUARD.

(1) Aux dernières élections professionnelles, la répartition des voix au collège « titulaires » fait apparaître, en tête de liste, le S.N.J. (155,2), la C.G.T. (145,2), la C.F.D.T. (122), et enfin F.O. (81).

● *M. Dans Rather, journaliste américain* de la chaîne de télévision C.B.S., a démenti les accusations de l'agence Tass qui lui reprochait d' « *avoir participé directement à des sévices monstrueux à l'encontre de paisibles citoyens afghans* » pour les besoins d'un reportage (*le Monde* du 12 août). M. Rather a qualifié ces accusations de « *complètement mensongères et dénuées de fondement* ». « *Il s'agit*, a-t-il dit, *d'une invention de bout en bout.* » De son côté, la C.B.S. a affirmé que le reportage de M. Rather ne contenait « *aucune scène du genre de celle que décrit l'agence Tass* » (la décapitation de trois personnes). — *(A.F.P.)*

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Offshore System Technology

Single Buoy Moorings Inc. leader dans le domaine de la technique offshore, est à l'origine du système des plates-formes flottantes pour la production, le stockage et l'acheminement du pétrole. La société, en rapide expansion du fait de la demande internationale pour ses produits, offre des opportunités de carrières très attirantes dans un environnement professionnel hautement stimulant.

Ingénieur de Contrats

Basé à Monaco

En charge de la gestion des contrats et de la coordination de projets dans le monde entier.
Qualifications et expérience:
* Diplôme d'ingénieur (mécanique appliquée) ou niveau équivalent.
* Bonne expérience minimale de 5 ans dans l'administration des contrats et le suivi des projets importants.
* Aptitude à représenter la société dans les négociations avec ses clients.

Directeur de Projet

Monaco

Pour contrôler et superviser simultanément plusieurs études d'installation et d'ingénierie et en calculer le coût estimatif.
Qualifications et expérience:
* Age: environ 35 ans. * Diplôme d'ingénieur (mécanique ou génie maritime).
* Expérience d'environ 10 ans acquise dans l'offshore pétrolier, dont 5 ans dans un bureau d'ingénierie, impliquant les études et l'établissement de cahiers des charges concernant les *terminaux de tous types, plates-formes fixées et conduites sousmarines.*
* Bonne connaissance de l'exploitation des champs pétroliers, de la construction maritime, de l'informatique, de l'utilisation de maquettes, des estimations de coûts.

Pour ces postes une bonne connaissance de l'anglais est essentielle.
La société offre des salaires en rapport avec l'importance qu'elle attache à la sélection de son personnel. Des avantages extrasociaux intéressants et une perspective de carrière permanente sont inclus dans ce groupe international en plein développement.
Veuillez envoyer votre curriculum vitae, avant le 3 septembre et joindre une photo à:



Chef du Personnel
Single Buoy Moorings Inc.
P.O. Box 157
Principauté de Monaco.

IMPORTANTE SOCIETE recherche

UN AGENT DE MAITRISE

pour responsabilités dans l'administration et la gestion des personnels
Le candidat devra :
— Etre âgé de trente ans minimum ;
— Justifier d'une expérience confirmée dans la fonction personnel et d'un niveau d'études supérieures équivalant à la licence en droit ;
— Allier à une solide connaissance de la législation sociale une bonne aptitude aux relations humaines ;
— Avoir le goût de la gestion administrative.
Le poste à pourvoir se situe dans une grande ville du Val-de-Loire.
Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. détaillé et prétentions sous n° 8.773 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09, qui tr.

IMPTE ENTREP. DE L'EST travaill. l'ingénierie du bâtim., spécialisée dans le traitement de l'air, et des équipements thermiques, recherche :
Dir. général adjoint (35 a. min.) maitris. bien les probl. de gest. Possib. de particip. au capital. Ecr. n° 8.759, « le Monde » P., 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

Ecole de Français pour adultes étrangers cherche PROFESSEUR, min. 30 ans, exp. méthodes CREDIF exigée. *Plein temps. Poste permanent.* Cadre tr. agr. Env. C.V. dét., à Institut de Français, 06230 Villefranche/Mer - (93) 80-88-44.

***Nous prions* instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.**

offres d'emploi offres d'emploi

Recherchons

UN RESPONSABLE

Pour **FOYER C.A.T. DE 20 ADULTES HANDICAPÉS MENTAUX**
Profil souhaité :

- Diplôme éducateur ou équivalent
- Ancienneté 5 ans + expérience
- Sens des responsabilités en gestion, animation, organisation du travail etc.
- Statut cadre
- Logement F3 assuré
- Convention collective de Mars 1966
- Prise de fonction urgente.

Adresser candidature + CV + photo à
ACTION et TECHNIQUE
B.P. 13 COYOLLES
02600 VILLERS COTTERETS

DAF FRANCE

recherche

UN JURISTE

Pour assumer au sein du Secrétariat Général la fonction du **CHEF DU SERVICE JURIDIQUE.**
Formation maîtrise de droit (ancienne Licence) au minimum.
Expérience dans une fonction similaire appréciée.
Pratique de la Langue Anglaise.

Adresser CV, photo et prétentions à
DAF France - Service du Personnel
SURVILLIERS B.P. 4 - 95470 FOSSES

SOCIETE AFFILIEE A UN GRAND GROUPE INDUSTRIEL ET FINANCIER FRANÇAIS DE TAILLE NATIONALE SUR SON MARCHE

recherche

SON NOUVEAU

RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE ET DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- Poste à pourvoir à BOULOGNE-BILLANCOURT
- Conviendrait à JEUNE CADRE DEBUTANT Libéré obligations militaires

DIPLOMÉ DE L'I.E.P.

SECTION ÉCO. FINANCES

Adresser curriculum vitae et prétentions à

PROSERVICE *SERVICE DU PERSONNEL* 11, rue Lazare-Hoche, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Recherchons

UN RESPONSABLE

Pour **FOYER C.A.T. DE 30 ADULTES HANDICAPÉS MENTAUX** intégrés dans I.M.E. de 150 lits

- Diplôme éducateur ou équivalent
- Ancienneté 5 ans + expérience
- Sens des responsabilités en gestion; animation, organisation du travail etc.
- Statut cadre
- Logement F3 assuré
- Convention collective de Mars 1966
- Prise de fonction urgente.

Adresser candidature + CV + photo à
ACTION et TECHNIQUE
B.P. 13 COYOLLES
02600 VILLERS COTTERETS

Lycée français LOS ANGELES recherche INSTITUTRICES et PROFESSEUR espagnol. C.V. + tél., à n° 2.523, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Ville de Garges-lès-Gonesse 95140 - recrute
UN RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
à mi-temp, à compter du 15 septembre 1980. Titulaire du BAFD, salaire net 1.714,89 F. Avantages statutaires et particuliers. Adresser candidatures et C.V. à :
M. LE MAIRE.

STE PARACHIMIQUE située banlieue Est de Paris recherche

INGENIEUR 30 ans

pour son département Equipement.
Ce poste de responsabilité demande des connaissances chimiques, mécaniques, électroniques et sur la transformation des matières plastiques.

Enovyer C.V., à n° 68.057, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris 1er, qui transm.

Nous prions les lecteurs répondant aux « *ANNONCES DOMICILIÉES* » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « *Monde Publicité* » ou d'une agence.

Importante entreprise recherche Cadre dministratif H.E.C., Sup. de Co. + D.E.C.S., expérience Audit indispens. Tél. : 297-49-95.

Ville de Garges-lès-Gonesse 95140 - recrute :
UN (UNE) ASSISTANT (E) SOCIAL (E) pour secteur titulaire diplôme d'Etat ou attestation à exercer la fonction.
Salaire net mensuel : 3.529,36 F pour les trois premiers mois de stages et 3.777,47 F pour les neuf autres mois.
Avantages statutaires et particuliers.
Adresser candidature et C.V. à :
M. LE MAIRE.

SP2M recrute

ÉLECTRONICIENS

niveau AT3 - ATP microprocesseur apprécié. Tél. pr R.-V., P. 60, 293-62-41.

SOCIETE PARACHIMIQUE située banlieue Est de Paris recherche

CHEF DE SERVICE ACHAT - 30-35 ANS

ayant une bonne connaissance de l'achat de produits en chimie minérale et chimie fine.

Envoyer C.V. à n° 68.055, à CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

T.I.T.N.
FILIALE THOMSON
C.S.F. INFORMATIQUE

recherche pour ses travaux de conception et de réalisation de systèmes de gestion dans le domaine de l'informatique répartie sur mini et micro-ordinateurs ainsi que pour ses travaux dans le domaine des réseaux de la commutation, de messages et de *télé-informatique.*
— INGENIEURS SYSTEMES
Formation gde école, plusieurs années d'expérience dans le domaine du logiciel temps réel.
— INGENIEURS débutants
Option informatique ou maîtrise informatique.
— ANALYSTES PROGRAMMEURS
I.U.T. informatique
Lieu de travail : banlieue Sud (proximité Orly ou 40 km Ouest de Paris).
Env. C.V., photo et prét., en précisant référ. SOFT, à : T.I.T.N., 5, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS

Société recherche pour BOULOGNE-BILLANCOURT

LICENCIÉ EN DROIT

expérience notariat ou problèmes fiscaux

CONTRAT pour un an
Préférence donnée à un candidat au-dessus de la cinquantaine.

Adr. C.V. et prétentions : PROSERVICE (service du personnel), 11, rue Lazare-Hoche 921000 BOULOGNE

INGENIEURS ELECTRONIC. II ou III
Pr Hollande, Option Télécom. micro-ondes, Hyperfréquence, labo-étude. DATA, 97, rue de Réaumur, Paris-2e - 233-63-15.

---

secrétaires

Société Paris 13e recherche pour service Export

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO

bilingue français, anglais. Initiée pratique commerciale et *relations avec transitaires.*
— Situation stable.
— Restaurant d'entreprise.
— 13e mois.
Adresser C.V. et prétentions, à Régie-Presse, n° T 021697 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

demandes d'emploi

Diplômé IEP Eco Fi IUT Gestion Entreprises Dr 3e cycle analyse et planification du développement, franç.-anglais-arabe parlés et écrits, ch. emploi dans organisme fin. ou autre, national ou internat. Ecr. n° 8.776, « le *Monde* » P., 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

F., réf. contentieux public, privé, ch. poste d'attachée juridique. Ecr. n° 2.533, « le *Monde* » P., 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

J. F., 26 ans, SECRETAIRE DE REDACTION 5 ans d'exp. prof., prat. angl., esp., étudie toutes propositions presse, édition, imprimerie. C.V. sur demande. Ecr. n° 2.529, « le *Monde* » P., 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

SECRETAIRE DE REDACTION expér. docum., écrit. et fabrication, rech. poste responsabilités, périod., province ou Paris. Ecr. n° 2.530, « le *Monde* » P., 5, r. Italiens 75427 Paris Ced. 09.

capitaux ou proposit. com.

Promotion Immobilière
Marketing Intern. financiation
PRETOR PALMA
PLAZZA OBISPO
BERENGUER DE PALOU 7

information divers

L'Etat offre des emploi stables, bien rémunérés à toutes et à tous avec ou sans diplômes. Pour les connaître lisez la revue FRANCE CARRIERES (C. 16), B.P. 402-09 Paris. Documentation sur demande.

animaux

Vends teckels à poils longs roux (pure race), nés le 21 juin 1980. Tél. : 466-52-88

VOIR NOTRE IMMOBILIER PAGE SUIVANTE



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

Ἐν ὄψει τῆς ἐντάξεως τῆς Ἑλλάδος
Η ΟΙΚΟΝΟΜΙΚΗ ΚΑΙ ΚΟΙΝΩΝΙΚΗ ΕΠΙΤΡΟΠΗ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΙΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ
διοργανώνει διαγωνισμούς γιά τήν πρόσληψη

ΑΝΑΘΕΩΡΗΤΩΝ καί ΜΕΤΑΦΡΑΣΤΩΝ ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΝ καί ΔΑΚΤΥΛΟΓΡΑΦΩΝ

Ἀπαιτούμενα προσόντα:
- ἑλληνική ἰθαγένεια ἤ τέλεια γνώση τῆς ἑλληνικῆς
- ἀναθεωρητές / μεταφραστές:
  - πλήρης πανεπιστημιακή μόρφωση ἤ ἐπαγγελματική ἐμπειρία
  - ἀνώτατο ὅριο ἡλικίας γιά ἀναθεωρητές 45 ἐτῶν - μεταφραστές 40 ἐτῶν
  - ὑποχρεωτική γνώση ἀντιστοίχως 3 ἤ 2 κοινοτικῶν γλωσσῶν (Ἀγγλικά, Γαλλικά, Γερμανικά, Δανικά, Ἰταλικά, Ὁλλανδικά)
  - ἀναθεωρητές: ἐπαγγελματική ἐμπειρία τουλάχιστον 5 ἐτῶν
- γραμματεῖς / δακτυλογράφοι:
  - ἀνώτατο ὅριο ἡλικίας 40 ἐτῶν
  - ἱκανοποιητική γνώση μιᾶς κοινοτικῆς γλώσσας
  - γραμματεῖς: ἐπαγγελματική ἐμπειρία τουλάχιστον 2 ἐτῶν

Οἱ ὑποψηφιότητες πρέπει νά ἀποσταλοῦν τό ἀργότερο στίς 20.9.1980

Γιά συμπληρωματικές πληροφορίες οἱ ἐνδιαφερόμενοι παρακαλοῦνται ν' ἀπευθυνθοῦν στίς ἀκόλουθες διευθύνσεις ὅπου μποροῦν νά ζητήσουν τό ἔντυπο ὑποψηφιότητος πού πρέπει νά χρησιμοποιηθεῖ ὑποχρεωτικά:
- Bureau de Presse et d'Information des Communautés européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 PARIS Cedex 16
- Comité Économique et Social, Division du Personnel, 2, rue Ravenstein, 1000 BRUXELLES, Belgique (Tél.: 512.39.20)

Ἡ Οἰκονομική καί Κοινωνική Ἐπιτροπή εἶναι συμβουλευτικό ὄργανο τοῦ Συμβουλίου καί τῆς Ἐπιτροπῆς τῶν Εὐρωπαϊκῶν Κοινοτήτων.
Ἀπαρτίζεται ἀπό ἐκπροσώπους τῶν ἐργοδοτῶν, τῶν ἐργαζομένων καί ὅλων τῶν ἄλλων κατηγοριῶν τῆς οἰκονομικῆς καί κοινωνικῆς ζωῆς.
Ἡ Γραμματεία της ἔχει 350 ὑπαλλήλους καί εὑρίσκεται στό κέντρο τῆς πόλεως τῶν Βρυξελλῶν.

Le Monde

régions

Nord-Pas-de-Calais

LILLE RESTE LA PREMIÈRE VILLE INDUSTRIELLE DE SA RÉGION

(De notre correspondant.)

Lille. — La chambre de commerce de Lille, Roubaix, Tourcoing, vient de publier un *Atlas industriel de la métropole nord.* Il s'agit d'une étude très précise (plus de deux mille établissements industriels et commerces de gros ont été recensés) et originale car elle a été financée non seulement par l'organisme consulaire, mais aussi par les quatre villes les plus concernées : Lille-Hellemmes, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq.

Faut-il privilégier les zones industrielles classiques ? Faut-il à nouveau créer des industries en ville, des industries propres bien sûr... Un débat qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante et laisse souvent les élus locaux perplexes.

La ville de Lille est actuellement le pôle industriel le plus important : elle regroupe 40 % des établissements contre 30,4 % à Roubaix, 25,9 % à Tourcoing et 3,8 % à Villeneuve-d'Ascq. Mais si l'on considère la surface au sol occupée par ces établissements, c'est Tourcoing qui vient en tête avec 221 hectares occupés ; et si l'on tient seulement compte du nombre des salariés, Roubaix domine avec trente-quatre mille emplois industriels sur son territoire.

40 % des responsables d'usines interrogés pensent que d'ici trois ans, leurs locaux ne seront plus adaptés et 60 % envisagent même un transfert. Mais la quasi-totalité préfère demeurer en tissu urbain et autant que possible dans la même commune.

Ce ne sont là que quelques données de cet *Atlas.* Il en compte beaucoup d'autres, qui doivent contribuer à définir une nouvelle politique d'aménagement industriel pour la métropole nord.

G.S.

★ « Atlas industriel de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve-d'Ascq ». Prix : 35 F. Chambre de commerce et d'industrie de Lille, Roubaix, Tourcoing, place du Théâtre, 59800 Lille.

Centre

La chasse aux industriels a été bonne à Vendôme (Loir-et-Cher)

De notre correspondante

Blois. — Alors que la plupart des communes font grise mine et tendent le dos à la prochaine aggravation du chômage et aux prochaines fermetures d'entreprises, il est une ville, en Loir-et-Cher, Vendôme, qui annonce sur le front de l'emploi une « situation confortable ». Le nombre de personnes sans travail a nettement baissé depuis plusieurs mois pour se stabiliser autour de trois cent cinquante.

Avec ses vingt mille habitants et ses dix mille travailleurs actifs, Vendôme n'a pourtant pas été épargnée par la crise. Elle a même, un temps, été fichée « ville à problèmes » dans les banques parisiennes, peu enclines alors à favoriser par leurs prêts l'installation de nouvelles entreprises dans la cité. Pensez donc : cette sous-préfecture paisible avait vu, un beau jour de 1975, les ouvriers de l'entreprise Séailles et Tison (construction de rotatives), menacée de fermeture, occuper la mairie pendant trente-sept heures en y retenant le maire, M. Robert Lasneau (centre gauche).

A Vendôme, 1975 et 1976 furent des années noires : près de trois cent cinquante emplois ont été supprimés. Mais entre 1978 et 1980, la vapeur a été renversée et plus de sept cents emplois ont été créés. Les deux points noirs trouvent chacun une solution : Séailles et Tison accueille un jeune et dynamique patron, M. Yves Bannel, qui sauve l'entreprise et y aplanit les difficultés sociales : chacun s'accorde à reconnaître que tout, jusqu'à l'ambiance de travail a changé — en mieux — à Séailles et à Tison.

Second problème, l'entreprise F.M.B. (fermetures métalliques) est reprise par les Ardoisières d'Angers et la menace de quatre cents licenciements qui pesait sur elle se transforme en quarante seulement dont treize préretraites.

Vendôme, aujourd'hui, se sent soulagée et s'apprête à accueillir de nouvelles entreprises : la SLIGOS (traitement des cartes bleues) qui va investir 37 millions de francs pour s'installer sur cinq hectares en bordure de forêt ; la société Vitramon (composants électroniques destinés à l'automobile) viendra créer environ deux cents emplois, dont une majorité de postes féminins. Vitramon était convoitée par Toulon et la Loire-Atlantique.

Il serait pourtant faux de croire que la deuxième ville de Loir-et-Cher vient de découvrir l'industrie : au Moyen Age, la qualité des eaux du Loir, favorable au tannage des peaux, y avait permis l'installation de quatre-vingts tanneries. Tous les gants de la Cour de France ont longtemps été fabriqués à Vendôme, où l'on vante encore la dextérité des ouvrières. Dans les années 60, l'industrialisation a eu pour fleurons les Presses universitaires de France (deux cent trente emplois), Jaeger (cinq cents), qui prévoit une nouvelle décentralisation de Levallois vers Vendôme, De Dietrich (sept cent cinquante) et la laiterie Bel (quatre cent soixante-dix), notamment.

Vendôme connaît actuellement un second souffle. Dès 1975, le contrat Ville moyenne régionale, signé avec la région Centre, s'était placé dans cette perspective. Et les succès obtenus, M. Robert Lasneau les attribue à deux facteurs essentiels : un homme et des locaux.

L'homme, c'est M. André Duclos, secrétaire général de la mairie et responsable du Service d'action économique créé en 1975. Pour M. Duclos, il n'y a pas de secret : il faut être disponible, ne pas hésiter à faire sa valise et à aller à Paris pour prendre le plus de contacts possible. Il faut, dit-il, *« faire la chasse aux industriels ».*

Les locaux, ce sont tous les anciens petits ateliers plus ou moins vétustes que la ville a systématiquement acquis, rénovés puis proposés à des petites entreprises.

Pour mener à bien sa chasse aux industriels, la municipalité de Vendôme reçoit l'appui du CODAC (Comité d'action économique) créé en Loir-et-Cher dans les années 50, à l'initiative de M. Pierre Sudreau, alors préfet du département. C'est aussi M. Sudreau, qui pour ne pas avoir l'air de favoriser Blois, dont il est le maire (U.D.F.), a offert », à Vendôme, la NACAM, filiale de la S.K.F., qui fabrique 86 % des cardans des automobiles françaises et compte quatre cent dix emplois à Vendôme.

Pour le sauvetage de F.M.B., l'intervention est venue de plus haut encore : le préfet du Loir-et-Cher, M. Charles-Noël Hardy, n'a pas caché que l'Elysée était intervenu pour trouver une solution. Rien de ce qui touche le Vendômois ne laisse le président de la République indifférent : sa propriété d'Authon est à quelques kilomètres.

Avec tant de bonnes fées pour se pencher sur son berceau industriel, Vendôme dispose de plus d'un atout dans son jeu ; mais pourquoi diable les industriels préfèrent-ils cette ville à d'autres ? Tous les témoignages concordent : Vendôme bénéficie de sa situation géographique, proche de Paris par la R.N. 10 mais aussi de Chartres, Le Mans, Orléans et Tours pour les universités. Vendôme est une ville agréable et fleurie, dont tout le centre vient d'être, ou sera, rénové. C'est une cité « à l'échelle humaine ».

Pourtant, parce que rien n'est jamais parfait, Vendôme se heurte à quelques problèmes dont le principal est la difficulté d'adapter la formation scolaire aux besoins de l'emploi : une usine de mécanique cherche quarante emplois sans les trouver. Mais au lycée professionnel, l'atelier de mécanique est désespérément vide...

BÉATRICE HOUCHARD.

Ile-de-France

Une « affaire des Halles » à Versailles

Les commerçants ne veulent pas d'un centre culturel à côté de leur étals

Versailles connaît à son tour une « affaire des Halles ». Une affaire qui prend une certaine importance dans cette ville logiquement attachée à tout ce qui concerne le patrimoine. Les quatre halles du marché Notre-Dame, qui constituent un des principaux pôles commerçants de l'agglomération, souffrent incontestablement de vétusté. Les pilliers qui les soutiennent s'enfoncent peu à peu dans le sol, se fendant en différents endroits, à tel point que tout risque de s'effondrer à plus ou moins long terme. De surcroît, la quarantaine d'échoppes qui sont abritées là, même si c'est souvent depuis fort longtemps, manquent généralement des équipements qui leur sont pourtant indispensables.

Aujourd'hui, la municipalité de Versailles veut remédier à des carences qui tiennent à trop de laxisme. Le maire, M. André Damien (C.D.S.), a mis au point un programme pour lequel il espère obtenir une aide de 10 millions de francs du conseil régional. Il s'agit de sonsolider l'ensemble des constructions, d'y ajouter un système convenable d'écoulement des eaux, mais aussi plusieurs équipements dits d'accompagnement (une mini-crèche, une bibliothèque de quartier, etc.).

Ces projets, toutefois, se heurtent à l'hostilité de certains commerçants des halles qui sont assurément les premiers intéressés. Concessionnaires sur un domaine public, et, à ce titre, occupant précaires et révocables, ils craignent, à travers cette modernisation, la disparition fatale d'un certain esprit, d'une ambiance qui constituent à leurs yeux les vertus premières de ce marché. *« Un marché et des halles, c'est autre chose que de l'architecture et de la littérature »,* s'est exclamé M. Rousseau, président de l'Association des commerçants, lors d'une récente réunion publique. En outre, les travaux, bien qu'organisés en quatre ou huit tranches, vont les contraindre à des fermetures d'au moins un an. Quant à ceux qui avaient, de leur propre chef, fait procéder à des aménagements, tel ce poissonnier qui a investi quelque 600 000 F pour mettre en place une chambre froide, ils vont devoir tout recommencer.

Dans l'immédiat, les commerçants mécontents ont ameuté leur clientèle, les élus locaux, et ils ont pris l'initiative d'une contre-expertise tendant à contester les propositions municipales qu'ils estiment marquées du sceau du gigantisme. Ils ont également obtenu de M. Paul-Louis Tenaillon, président du conseil général des Yvelines (C.D.S.) et adjoint au maire de Versailles, qu'il s'engage à organiser une consultation dès la rentrée.

Inflexible, M. Damien déclare : *« En vérité ces commerçants qui affirment qu'on ne peut pas vendre au même endroit des tripes et de la cultures craignent surtout des augmentations de loyer. Or, même si ces travaux ne sont pas drôles, ils correspondent à une politique réaliste. Je ne peux pas faire autrement. Bientôt nous ne remplirons plus les normes de sécurité. Dans les conditions actuelles les halles sont condamnées d'ici dix ou quinze ans. »*

STEPHANE BUGAT.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

UNE BELLE AVENTURE ARCHITECTURALE A GRILLON (VAUCLUSE)

Des H.L.M. dans la citadelle

De notre envoyée spéciale

Grillon. — *Pans de murs mangés par le temps, cheminées béantes, arbres dans les maisons. Tous les villages abandonnés se ressemblent. On les découvre dans un coin de montagne reculé, au bout d'un chemin mal dégrossi, caché dans les broussailles. Grillon, dans le Vaucluse, n'a pas cette pudeur. Depuis un siècle, le vieux village, le Vialle, trône, déserté, sur son acropole, au centre de l'agglomération.*

Une dénivellation de 16 mètres rendait difficile pour les travaux des champs et la vie de tous les jours ce quartier perché. Il fut abandonné au début du siècle, au point de devenir tout entier propriété publique. Avec mille deux cents habitants, Grillon est, entre Grignan et Valréas, l'une des communes de l'enclave des papes, petit bout de Vaucluse égaré dans la Drôme. Embarrassée par cet hectare de ruines si voyantes, rachetées en 1974, la municipalité hésitait tout de même à les abattre...

Jusqu'au jour où passa par Grillon l'architecte Georges-Henri Pingusson, un des grands modernes dans la lignée du Corbusier, auteur du paquebot blanc qui domine Saint-Tropez, l'immeuble Latitude 43. Pris de tendresse pour le Vialle, il s'attache à son sauvetage. Après sa mort, en 1976, deux de ses élèves (il fut trente ans professeur aux Beaux-Arts), Philippe Alluin et Jean-Paul Mauduit, ont continué le difficile combat engagé contre la rouille administrative et les routines financières.

Dix-huit logements H.L.M. viennent d'être inaugurés dans la citadelle, première victoire. La municipalité, l'office départemental d'H.L.M., l'administration, ont permis aux architectes de mener à bien ce premier chantier de près de 4 millions de francs. Derrière les remparts du quatorzième siècle, autour du château moyenâgeux, sous le grêle campanile qui gardait, malgré toutes les misères, pavillon haut, il reste encore bien des maisons à redresser. Cela devrait, espère-t-on, se faire maintenant.

La mairie dans la gare

Avec ses élèves, Pingusson avait « relevé » tous les plans du Vialle, puis avait établi, en 1977, un programme d'aménagement, excluant délibérément l'usage des vieilles maisons par des estivants, trop facile tentation. Il imaginait la réinstallation de la mairie, actuellement hébergée dans une petite gare de chemin de fer désaffectée, des musées, un syndicat d'initiative dans « la maison sur le vide », périlleuse construction sur trois arcs, curieux prodige des maîtres bâtisseurs.

Pour les dix-huit premiers logements (de 85 à 163 mètres carrés, avec des loyers de 531 à 1 018 F), il y a déjà trente-deux inscrits. Parallèlement à la reconquête architecturale, Grillon, sous la conduite de son maire, Mme Carpentier, receveur des postes, essaie de survivre : l'installation d'une usine de plastique et la création d'emplois expliquent le besoin de logements sociaux.

Mais ces H.L.M. dans les vieilles pierres ne sont pas (on pouvait faire confiance à Pingusson pour cela) des odes au rétro médiéval. Des murs de 60 centimètres d'épaisseur ou un ancien four à pain, n'empêchent pas la création d'une architecture intérieure pure et dure, l'aménagement de duplex et l'éclairage de certaines pièces par le toit...

« Pourquoi ai-je accepté de donner de mon temps à de vieilles maisons, dont chaque année amène la ruine un peu plus avancée, alors que ma vie a été consacrée à exalter la modernité ? », *écrivait Pingusson, l'année de sa mort.* Ce n'est pas le goût des choses mortes, ni l'envie de se transposer en des temps inconnus, chargés de sortilèges et de charmes... C'est un hommage rendu à la beauté, à la force et à la simplicité de ces architectures qui, ayant eu de la durée, en ont encore, rassurantes et rayonnantes, ayant été animées par l'amour, parlent encore d'amour... Grillon délivré de la monumentalité, de la fausse grandeur, pouvant induire aux joies de la vie simple... Utiliser les contraintes d'espaces survivants, leur redonner une vie nouvelle, ouverte sur l'avenir. »

La belle aventure du vieux maître a pris pierre. Les enfants mêleront leurs cris à ceux des oiseaux. Grillon n'a plus peur de sa citadelle.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Dans les Bouches-du-Rhône

Tout danger de pollution est écarté après la rupture d'un oléoduc

De notre correspondant régional

Châteaurenard. — Cinq à six mille tonne de pétrole brut — au lieu de deux mille, selon les premières estimations, — se seraient en définitive répandues dans la Durance à la suite de la rupture de l'une des canalisations de l'oléoduc sud-européen survenue dans la nuit du 9 au 10 août à Paluds-de-Noves, près de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Grâce à la rapidité et à l'ampleur des moyens mis en œuvre (quatre cents hommes et soixante-dix camions-citernes), les conséquences de cet accident ont pu être limitées.

Selon M. Georges Lefèvre, sous-préfet, chargé de mission pour la sécurité civile dans les Bouches-du-Rhône, tout risque de pollution du Rhône paraît désormais écarté. Une nappe de pétrole brut de 600 mètres de long et 100 mètres de large s'est cependant répandue sur la Durance, en amont du pont de Rognonas, où elle est contenue par des barrages flottants et pompée jour et nuit. Les opérations de pompage et de nettoyage, dont les frais seront supportés entièrement par la société de l'oléoduc sud-européen, pourraient se prolonger jusqu'à la fin de la semaine.

Le fonctionnement des canaux d'irrigation agricole a pu être rétabli en partie dans la zone où la fuite s'est produite, qui représente près de 3 000 hectares de vergers et de cultures maraîchères exploités par six cents producteurs. Un seul puits a été pollué à proximité immédiate du lieu où la canalisation s'est rompue, mais la nappe phréatique n'a pas été contaminée, ainsi que l'ont démontré les prélèvements effectués toutes les heures par la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale.

Sur la Durance elle-même, les dégâts causés à la faune n'ont pas jusqu'ici pris les proportions que l'on redoutait. On ignorait encore, mardi matin, la cause de l'accident qui pourrait être soit d'ordre mécanique (fatigue du métal de l'oléoduc) soit d'ordre géologique (affaissement de terrain. — G. P.

Corse

LES SOCIALISTES ENREGISTRENT FAVORABLEMENT LES DÉCLARATIONS DE M. EDMOND SIMEONI

La fédération socialiste de Haute-Corse nous a déclaré qu'elle *« enregistrait positivement la clarification apportée par Edmond Siméoni, porte-parole de l'Union du peuple corse au cours du congrès de Corte les 9 et 10 août derniers quant aux buts et aux moyens de son mouvement. Cette clarification constitue pour la fédération socialiste un début d'ouverture politique devant normalement conduire au dialogue pour dégager des perspectives d'action immédiates et de réflexion à plus long terme ».*

La fédération socialiste de Haute-Corse estime en outre que *« la clarification politique ne saurait être cependant complète si elle ne s'étend pas à un choix de société permettant une union de toutes les forces populaires pour le changement corse, bloqué par le pouvoir de droite, justement dénoncé par Edmond Simeoni dans son discours de Corte ».*

Le Monde

économie

L'AVENIR DU SYSTÈME DE SOINS

UN ENTRETIEN AVEC M. BARROT

La pléthore des médecins me préoccupe davantage que leurs relations avec la Sécurité sociale

nous déclare le ministre de la santé

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, vient de partir pour le Mexique et le Guatemala où il va, notamment, tenter de « vendre » quelques hôpitaux. Il ***estime, dans l'entretien*** **qu'il nous a accordé avant son départ, avoir réglé pour l'essentiel l'épineux dossier de la convention entre les médecins et la Sécurité sociale (voir ci-dessous un dossier sur les problèmes conventionnels).**

M. Barrot n'en a pas moins d'autres soucis, à commencer par la pléthore de praticiens qui le préoccupe, comme elle inquiète les intéressés eux-mêmes. ***C'est*** **pourquoi le ministère de la santé prépare un certain nombre de mesures qui devraient normalement permettre une meilleure répartition des praticiens sur le territoire.**

Fatigué mais heureux ou presque... Ainsi se présente, après des mois de dures négociations, M. Barrot. Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a le visage pâle de ceux qui passent leurs *dimanches, fidèlement*, à Yssingeaux (Haute-Loire), mais l'expression apaisée d'un politicien têtu qui vient tout à la fois de réorganiser un ministère et de frôler le désastre : celui qu'aurait constitué un déconventionnement massif des médecins libéraux. M. Barrot a gagné sa partie de poker Mais il est trop fin politique pour l'admettre On a eu chaud, avenue de Ségur, très chaud. Mais on le dit pas, et on ne le dira pas

Plus de 99 % des praticiens libéraux, aujourd'hui, sont donc conventionnés. *« Le mérite en revient d'abord aux médecins*, nous dit M Barrot, *qui sont restés attachés à la tradition d'une médecine conventionnelle et sociale. Ce chiffre à lui seul fait justice de ce slogan simplificateur : « Médecine de riches et médecine de pauvres »*

Que penser du second procès que lui fait le principal syndicat *de praticiens : la médecine sera* désormais enfermée dans des impératifs purement comptables ? Le ton hausse, gentiment mais fermement : *« Je ne vois pas quel inconvénient majeur il y a dans l'idée que nous devons concilier la progression des recettes et celle des dépenses Les médecins seraient effectivement en mesure de protester si nous confondions les dépenses hospitalières et celles de la médecine de ville Or la convention précise bien qu'elle n'a trait qu'à la deuxième Et nous savons que la progression des dépenses de cette médecine de ville est proche de celle des recettes »* En d'autres termes, les contraintes financières ne devraient pas s'alourdir à l'excès *« D'ailleurs, maîtriser une consommation qui deviendrait excessive, c'est aussi un objectif de santé publique »*

Pour acquérir cette conviction, M. Barrot a beaucoup voyagé *Dans toute la France. Il n'est pas* allé seulement en Haute-Loire. Il a rencontré des médecins de vingt départements. *« Tous les contacts que j'ai eus me prouvent que, dès lors qu'on explique bien le contenu de la convention, les craintes s'estompent. Le malaise se dissipera. Je dis qu'il n'y a pas de piège dans cette convention. J'ai vu, je n'ai pu m'empêcher de voir, qu'il existait un clivage entre les professionnels de la médecine, ceux qui sont sur le terrain, tous les jours, et quelques professionnels du syndicalisme, qui s'obstinent à nier toutes contraintes. Leur comportement ne peut conduire les médecins qu'à une impasse et les assurés sociaux vers des risques certains. Si la convention obtenue était sabotée, les malades en feraient les frais. Il est vain d'imaginer que nous reviendrons sur cet accord. Pour ce qui me concerne, je dirais volontiers aux médecins : mettez cette convention sous surveillance, si vous le voulez ! Expérimentez-la ! Mais n'essayez pas de la boycotter. »*

Car M. Barrot a d'autres soucis. Il explique, il n'est pas le seul, *que, si une menace réelle pèse sur* la médecine, en France, elle vient plus prosaïquement du surnombre des médecins. *« La convention, c'est comme un rideau de théâtre. Derrière, il y a la démographie, qui est le fond du problème. »* Que la France soit aujourd'hui surmédicalisée comme elle est suréquipée en lits hospitaliers est un fait. Encore faut-il nuancer ce jugement suivant les régions. A l'heure actuelle, les médecins qui s'installent ne disposent d'aucun système d'information cohérent sur le degré de saturation possible de la zone où ils songent à s'établir. « *C'est*, déclare carrément le ministre, trop *« pifométrique »* (...). *Aussi allons-nous monter, avec l'ordre des médecins, un système de « pilotage » des installations. Nous donnerons aux praticiens des informations détaillées sur le nombre de leurs confrères et le volume des actes pratiqués dans le canton où ils envisagent de s'installer.* » Un tel système est déjà expérimenté en Aquitaine. Il est de fait que, à l'heure actuelle, trois médecins sur quatre s'installent à proximité immédiate de la faculté où ils ont fait leurs études.

« *Nous allons en outre*, ajoute M. Barrot, *encourager les médecins à quitter la profession, dans toute la mesure du possible, dès l'âge de soixante ans, et les aider à améliorer leurs retraites. Nous allons aussi rémunérer les généralistes qui voudront bien former à leurs côtés des étudiants stagiaires après leur sortie de la faculté. Enfin*, conclut le ministre, *comme la réforme des études médicales va réduire le nombre des internes dans les hôpitaux, j'envisage de créer un assistanat temporaire où s'engageraient les internes qualifiés, et ce pour une période qui pourrait être d'environ trois ans. Il s'agit d'éponger la démographie médicale des années 1985-1990. Après 1990, tout ira mieux.* »

C. B.

Les négociations sur la durée du travail

Mieux vaut ne pas reprendre une discussion illusoire si le patronat continue de vouloir décider seul

affirme M. Edmond Maire

Dans un long article, à paraître dans l'hebdomadaire *C.F.D.T.-Syndicalisme*, daté du 14 août, M. Edmond Maire expose les *« deux exigences »* de la centrale de la rue Cadet pour un accord sur la durée du travail.

« Disons-le d'emblée, écrit-il, *pour écarter toute illusion à ceux qui se méprennent sur l'état de la négociation nationale interprofessionnelle : le fossé est trop large, le désaccord de la C.F.D.T. est trop net ; nous n'en sortirons pas sans un changement important dans la position du patronat. Pour la C.F.D.T., deux exigences apparaissent comme de véritables préalables à un progrès contractuel : l'une porte sur les principes, le pouvoir de décision en matière d'aménagement du temps de travail ; l'autre porte sur le contenu de la réduction de la durée du travail. Le patronat doit savoir clairment qu'il n'y aura pas d'accord sans une avancée qualitative sur les principes et sans un progrès quantitatif sur le contenu. »*

Après avoir réaffirmé que *« le contractuel est largement préférable au législatif »*, le secrétaire général de la C.F.D.T. développe ces deux points.

1) L'aménagement du temps de travail :

« Il doit être bien clair pour tous, assure-t-il, *que la C.F.D.T. ne saurait donner son accord à tout aménagement de la durée du travail imposé aux salariés contre leur avis. Sur un domaine qui concerne d'aussi près la vie des gens, il faut, au contraire, définir des règles de consultation de tout le personnel, de négociation syndicale dans l'entreprise et de possibilité pour le comité d'entreprise de bloquer les décisions patronales allant à l'encontre de la volonté des travailleurs. Le contrôle, par les travailleurs et les syndicats, des aménagements du temps de travail n'est pas échangeable contre quelques jours de congé supplémentaires. (...) Pour redire les choses autrement : pour la C.F.D.T., la reprise des négociations avec le C.N.P.F. ne doit se faire que si le patronat remet en cause sa volonté de décider seul de l'aménagement du temps de travail. Dans le cas contraire, mieux vaut ne pas reprendre une discussion illusoire en septembre. »*

2) La réduction de la durée du travail : « *Des progrès ont été réalisés*, estime M. Edmond Maire. *Mais ils sont insuffisants. Trois points en particulier doivent être améliorés : le calendrier d'obtention des quarante heures de congé — ou cinq jours fériés — doit être accéléré, dans des conditions identiques pour toutes les entreprises (...) ; les salariés effectuant des travaux pénibles doivent bénéficier d'une réduction effective d'une heure par semaine, les trente-neuf heures réelles ; les travailleurs faisant les horaires les plus longs (...) ne doivent pas être exclus de l'accord. Le patronat doit aussi admettre que la complexité de son projet actuel concernant les heures supplémentaires risque de se retourner contre les travailleurs : il faut simplifier le mécanisme et se refuser à y maintenir les dérogations actuellement prévues par la réglementation.*

» *Cela dit*, ajoute-t-il, *la C.F.D.T. confirme sa profonde volonté d'aboutir. Elle pense qu'un accord est possible. Elle en appelle à la mobilisation collective des militants dès le début de septembre pour exercer à chaque échelon de décision la pression la plus forte. »*

Dans la dernière partie de son article, le secrétaire général de la C.F.D.T. contre-attaque vivement à l'égard de la C.G.T. *« L'attitude de la C.G.T. dans la négociation sur la durée du travail est éclairante*, écrit-il. *La C.G.T. — ou plus précisément ses porte-parole — ne voulait pas d'accord avec le C.N.P.F. (...) La C.G.T. veut en effet montrer clairement aux travailleurs qu'aucune avancée importante n'est possible avec ce patronat et avec ce pouvoir politique. (...) Les solutions, pour l'essentiel, viendront, d'ailleurs, des changements politiques. A condition que le parti communiste soit le plus fort et qu'il domine ses partenaires. Bref, dans ses choix récents, la C.G.T. ne roule pas pour le syndicalisme. »*

M. Maire poursuit : *« Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la C.F.D.T. soit devenue la cible principale des dirigeants de la C.G.T. Car nous représentons l'obstacle majeur à la logique politique de notre partenaire. Notre volonté d'action unitaire pour arracher des résultats significatifs d'un changement, dès maintenant et par l'action syndicale, constitue la stratégie alternative la plus redoutable pour la C.G.T. »*

Il conclut : *« Nous espérons vivement que la C.G.T. ne s'exclura pas d'elle-même des négociations et même, pourquoi pas ?, qu'elle y jouera un rôle syndical positif. Quant au patronat, si parfois l'idée lui vient de faire un cadeau à la C.G.T., de donner un prétexte à son sectarisme et son isolement en voulant l'exclure des négociations, qu'il ne compte pas sur nous ! »*

L'adhésion massive des médecins à la nouvelle convention reflète avant tout la recherche de la sécurité

Six semaines après la signature de la convention qui lie pour cinq ans le corps médical et les caisses de Sécurité sociale, alors que les états-majors syndicaux sont largement dégarnis et que le ministre de la santé et de la Sécurité sociale s'envole pour le Mexique avec l'espoir de « vendre » quelques hôpitaux en Amérique latine, l'immense majo- ***rité des assurés sociaux — et bon nombre de*** **médecins — s'interrogent sur l'avenir du système de soins. Plus de 99 % des médecins sont aujourd'hui conventionnés (« le Monde » du 2 août 1980).**

En quoi le texte, dont la mise en œuvre complète sera effective à la rentrée affectera-t-il le régime des remboursements, voire le style même de la médecine de ville ? Cette convention, à laquelle s'est violemment opposée la principale organisation représentative des médecins, la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) — qui a refusé de la signer — représente-t-elle une régression réelle sur les acquis sociaux antérieurs, comme l'affirment la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN ? Constituait-elle au contraire, comme le soutiennent ses signataires, le seul moyen de préserver, dans un ***climat économique tendu, une*** **médecine à la fois libérale et « sociale » ?**

Pour l'heure, chacun campe sur ses positions et les échéances de septembre devraient être décisives. La C.S.M.F., en particulier, qui représente quelque 85 % des médecins syndiqués, pourra-t-elle rester à l'écart des mécanismes conventionnels sans dommages pour le système lui-même ?

Pour les assurés sociaux, pour les malades, la mise en vigueur de la nouvelle convention ne représente pas pour le moment de bouleversement majeur. Le mécanisme est simple : moins de 1 % des médecins libéraux ont déclaré vouloir demeurer hors du système conventionnel (ils étaient quelque 3 % auparavant). Il faudra donc beaucoup chercher, à l'avenir, pour trouver un médecin non conventionné. En revanche, parmi ceux qui ont adhéré à la convention, le malade devra choisir entre trois catégories de praticiens :

● Le médecin qui s'engage à respecter les tarifs conventionnels. soixante mille d'entre eux ont opté pour ce système, à savoir 81 % des médecins libéraux. Le malade sera remboursé à 75 %, comme auparavant, de ses dépenses. (Il s'agit du secteur dit « numéro 1 ».)

● Le médecin qui, quoique appartenant, lui aussi, à ce *« premier secteur »* bénéficie du « droit permanent » (D.P.) de dépasser les tarifs conventionnels, en raison de sa *« notoriété »* et de ses titres particuliers. Ce praticien pourra, comme auparavant, demander au malade *« avec tact et mesure »* les honoraires qu'il fixera lui-même, selon ses critères propres. Le malade sera remboursé en fonction du tarif conventionnel, et paiera la différence lui-même. Seule modification par rapport à l'ancien système : ce droit permanent à dépassement, inventé en son temps pour inciter les médecins *« titrés »* à rallier le système conventionnel, s'éteindra avec ses bénéficiaires. Ce *« droit acquis »* va disparaître. 12,3 % des médecins (soit neuf mille cent) en disposent actuellement.

● Le médecin du *« deuxième secteur »*. Il est considéré comme conventionné mais il choisit, lui aussi, de fixer librement ses tarifs, sans pour autant présenter de titres ou de justifications particulières. En contrepartie de cette liberté, il perd les avantages sociaux (retraite, assurance maladie) et fiscaux que détiennent ses collègues du premier secteur. Il devra, pour les obtenir, payer lui-même pour conserver ces avantages. 5,75 % des médecins (soit quatre mille deux cents) ont choisi cette solution.

Telles sont les données brutes et les résultats chiffrés fournis par les caisses de Sécurité sociale et le gouvernement. Comment peut-on, aujourd'hui, les interpréter ?

Un « double secteur »

A la Confédération des syndicats médicaux, on ne décolère pas. *« La principale clause de la convention*, déclare le docteur Gérard Blès, secrétaire général, *n'est pas dans l'organisation de ce double secteur, qu'à l'extrême rigueur nous aurions pu accepter* (de fait la C.S.M.F. avait proposé elle-même en janvier un système assez voisin). *Ce que, en revanche, nous ne pouvons tolérer, c'est le principe dont est assorti ce mécanisme, et selon lequel, comme l'écrit expressément la convention* (article 21), *les parties signataires se fixent chaque année, de façon concertée, des objectifs de dépense portant, d'une part, sur les honoraires et, d'autre part, sur les prescriptions, compatibles avec les recettes disponibles de l'assurance-maladie. »* Ce principe que la C.S.M.F. dénomme l' *« enveloppe bloquée »* — les dépenses ne devront pas croître plus vite que les recettes — a été la pierre d'achoppement de la négociation. *« Nous ne pouvons supporter*, s'exclame le docteur Blès, *de subordonner l'exercice de la médecine à un pur principe comptable. Nous acceptons fort bien la notion de maîtrise concertée des dépenses. Pas au détriment des malades individuels que nous devons soigner. Nous refusons cette politique de rationnement et de chantage : « Modérez vos prescriptions, vos honoraires seront plus élevés. »*

A la Fédération des médecins de France, que préside le docteur Bélot, organisme très minoritaire dans la *profession et seul signataire de la* convention, on parle au nom du réalisme. Les principes comptables, dit le docteur Bélot, ont toujours été à l'arrière-plan des négociations conventionnelles ; qu'y a-t-il là de changé ?

Des incertitudes

En fait, et au-delà des interprétations syndicales, l'examen des chiffres livre plusieurs enseignements et quelques incertitudes.

Le premier enseignement est à chercher dans l'adhésion massive des médecins libéraux au régime conventionnel. Certains avaient prédit, ou craint, qu'un bon tiers des praticiens n'abandonnent franchement le système ou, moindre mal, n'entrent dans le secteur aux honoraires libres. Cette prédiction ne s'est pas réalisée, et la surprise même qu'a provoquée ce résultat est révélatrice d'un fait : on a sous-estimé, depuis plusieurs années, certains éléments aujourd'hui dominants de sociologie médicale. Beaucoup de médecins, et notamment les jeunes, n'aspirent aucunement à une compétition dont ils savent qu'elle sera rude. Nombre d'entre eux prolongent dans ce but leurs études, cherchant à conserver aussi longtemps que possible la protection efficace d'un giron hospitalo-universitaire qui leur évite, au surplus, le maniement de l'argent auquel certains répugnent. La pratique hospitalière, l'exercice salarié, la médecine de groupe, dans une moindre mesure, jouent à cet égard un rôle comparable et délivrent du souci d'une déplaisante chasse au patient.

En outre, beaucoup de ceux qui se sont installés *« en ville »* — ou à la campagne, — depuis moins de dix ou quinze ans, ne cherchent pas seulement dans le système conventionnel tel qu'il fonctionne une relative protection contre des aléas financiers. Ils y voient aussi une adhésion à un régime de médecine libérale dont ils souhaitent profondément, dans leur majorité, le maintien. Ceux qui d'ailleurs se sont le plus violemment insurgés contre l'actuelle convention — par exemple les membres du Syndicat de la médecine générale, tendance *« dure »* d'une *jeune gauche médicale* — sont ceux qui souhaitent ouvertement la destruction du système tel qu'il fonctionne, qu'ils jugent inégalitaire et antisocial.

Le deuxième enseignement a trait au comportement des patients. Tout a montré, au cours des cinq dernières années, que la consommation médicale ne fléchissait nullement en raison de *la crise économique et des* difficultés financières croissantes que rencontrent les familles. On peut même se demander si ces difficultés n'engendrent pas, précisément, un comportement opposé à celui qu'escomptaient les économistes, à savoir une « surchauffe » de ce type de consommation, dernier poste sur lequel on acceptera des sacrifices. Un parallèle pourrait être tracé entre cette attitude — la surconsommation médicale engendrée par la crise — et le comportement alimentaire décrit dans la Grande-Bretagne de Dickens... Si cette notion se révèle fondée, une baisse de la consommation de soins — à l'hôpital et en ville — n'est guère à attendre dans les années qui viennent.

Par conséquent, si le système de protection sociale dont la France s'est progressivement dotée depuis 1930 doit affronter de nouvelles secousses, le réaménagement auquel nous venons d'assister constitue-t-il une régression de type néo-libéral, à situer dans la ligne suivie par M. Barre : libération des prix, confiance aveugle dans les mécanismes d'autorégulation du marché, réhabilitation constante — jusque dans le système de soins — de la concurrence ? Il est trop tôt pour en juger : quelque 18 % des médecins, dans le nouveau régime, fixeront librement leurs prix (ceux qui disposent du D.P. et ceux du secteur « libre »). Dans un an, puis en 1982, les médecins auront le droit de changer leur affiliation. Si nous assistons alors à une adhésion massive au secteur « libre », si — les D.P. disparaissant progressivement — ce deuxième secteur se gonfle constamment, au détriment des assurés, c'est sans conteste la mort, à terme, de l'actuel système conventionnel. Il faudra en changer.

Cela dit, en l'état actuel des choses, venons-nous d'assister à un remaniement qui constitue — malgré des éléments régressifs — un moindre mal, compte tenu des gigantesques difficultés de trésorerie auxquelles devra de nouveau faire face, dès 1981, l'assurance-maladie, (un déficit de 3,6 milliards de francs) ? *Telle est la thèse qui prévaut*, depuis quelques mois avenue de Ségur. Il fallait, dit-on au ministère de la santé, un remède de cheval pour éviter le pire. Etait-ce un juste pari ?

CLAIRE BRISSET.

DÉJA EN 1895...

Quelqu'un avait — en 1895, — tout compris de ce que deviendraient, à terme, les problèmes de relation entre le corps médical et la collectivité. « A mesure que se développeront les sociétés de secours mutuels, les assurances contre les accidents, les caisses de retraite, l'assistance obligatoire et l'hospitalisation dans les campagnes, etc., la médecine négociera, de plus en plus, non pas avec des individus mais avec des collectivités, petites et grandes... Autour de ces clients *collectifs* qui résument de très nombreux clients individuels se livre, avec plus d'apreté encore, la bataille des médecins. Dans cette lutte, les médecins se plaignent de laisser tout à la fois quelque chose de leur dignité, quelque chose aussi de la juste rémunération à laquelle ils ont droit. »

C'était Jean Jaurès. Il écrivait ces lignes dans la Dépêche de Toulouse, *il y a près d'un siècle. Il avait trente-six ans.*

TENSION ENTRE LES MARAICHERS D'ORLEANS ET LEURS OUVRIERS IMMIGRÉS

(De notre correspondant.)

Orléans. — Trois ouvriers saisonniers marocains ont été inculpés de coups et blessures volontaires et écroués à la maison d'arrêt d'Orléans, après une bagarre avec leur employeur, *M. Barrier, maraîcher* à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret). Ce dernier a été légèrement blessé, tandis qu'un quatrième travailleur marocain a dû être hospitalisé.

M. Barrier a porté plainte. Sa version des faits est contestée par d'autres témoins, ainsi que par la C.G.T. qui réclame la libération immédiate des trois hommes.

Une cinquantaine de maraîchers se sont rendus au siège orléannais de l'inspection des lois sociales en agriculture pour demander qu'il soit mis fin aux contrats de travail de ces salariés. Reçus par le directeur de cabinet du préfet, les patrons-maraichers, qui reprochent aux pouvoirs publics de *« manquer d'autorité »*, réclament l'*« expulsion immédiate des fauteurs de troubles »*.

Depuis plus de trois mois, la tension est vive entre les maraîchers de la région d'Orléans et leurs ouvriers marocains, soutenus par la C.G.T. qui demande la transformation des contrats de travail temporaires en contrats permanents. La C.G.T. estime que le maraîchage n'est pas une activité saisonnière, puisqu'elle *s'étale* maintenant sur toute l'année alors que les contrats proposés sont d'une durée maximale de huit mois.

Plusieurs manifestations et une grève, au mois de mai, ont eu lieu. Vingt-cinq travailleurs immigrés ont assigné quatre de leurs employeurs en justice : le tribunal des référés d'Orléans a alloué une somme de 3 000 F à l'un des plaignants pour un redressement d'heures supplémentaires. Il a désigné un expert pour examiner les conditions dans lesquelles les contrats de travail sont appliqués. — R. G.

AFFAIRES

LA RESTRUCTURATION DE LA PÉTROCHIMIE FRANÇAISE

Les négociations entre Elf et la C.F.P. piétinent

Attendu le 30 juillet, espéré le 6 août, l'accord entre les deux groupes pétroliers français Elf-Aquitaine et Total (Compagnie française des pétroles), sur le partage des actifs chimiques et pétrochimiques rachetés par le premier à Rhône-Poulenc (« le Monde » du 10 juillet), *n'est toujours pas réalisé de même que piétine la négociation sur l'intégration de ces actifs dans ATO-Chimie leur filiale commune à 50-50 et la définition de la stratégie industrielle à donner au nouvel ensemble.*

D'où viennent donc les difficultés actuelles ? A l'origine de la création d'ATO, en décembre 1971, les deux groupes étaient convenus de participer solidairement à toute nouvelle affaire, qu'il s'agisse d'une installation à créer ou d'une acquisition à effectuer. L'accord conclu à l'époque leur en faisait même l'obligation réciproque.

Elf-Aquitaine a été « fair play ». La compagnie a averti la Française des pétroles quand elle a ouvert, en janvier, dès négociations avec Rhône-Poulenc en vue de lui racheter sa chimie lourde. Mais, d'après les renseignements glanés à différentes sources, elle se serait montrée beaucoup moins empressée par la suite à respecter les engagements pris. La S.N.E.A. aimerait, semble-t-il, profiter de cet apport industriel important pour aménager l'accord contractuel de 1971. Non pour remettre en cause la parité dans ATO, mais pour mieux définir les responsabilités de chacun et pour en transformer les conditions de gestion.

La C.F.P., dit-on, aurait accepté l'aménagement proposé dans la mesure où il permettait d'améliorer le fonctionnement de la chimie commune par une meilleure optimisation des opérations des deux groupes, à condition, bien sûr, qu'une telle optimisation ne se fasse pas au détriment de l'un ou de l'autre des partenaires.

Mais à l'évidence ni Elf-Aquitaine, ni Total n'ont la même vision de cette optimisation industrielle, pour tout dire de la stratégie à définir. Tout en affirmant que « *le nouvel ensemble doit être organisé de façon que chacun puisse y faire sa cuisine* », M. Chalandon, précisant sa pensée avait ajouté lors de la présentation de l'accord avec Rhône-Poulenc : « *Je désire avoir une position chez ATO qui soit en harmonie avec notre raffinage.* » Tout devient clair, surtout quand on se souvient de ses dernières paroles : « *Je cherche à faire une opération de rationalisation industrielle en réalisant une synergie entre le raffinage et la pétrochimie.* »

A la C.F.P., on voit les choses de façon assez différente. Surtout l'on veut éviter de ligoter ATO au seul profit de l'optimisation des produits du raffinage car en l'enfermant le risque serait grand de l'étouffer. Au contraire les dirigeants de Total seraient plutôt partisans d'un régime de semi-liberté beaucoup plus souple.

Un terrain d'entente pourra-t-il être trouvé ? Les pouvoirs publics, soucieux de voir se créer rapidement, un puissant groupe pétrochimique entièrement français capable à terme d'acquérir une véritable dimension internationale, poussent à la roue en soutenant plutôt la C.F.P. mais sans trop intervenir jusqu'à présent dans le débat. Preuve de leur impatience, ils ont recommandé aux présidents des deux groupes de ne pas prendre de vacances avant qu'une solution ne soit trouvée.

ANDRÉ DESSOT.

VAUXHALL RÉDUIT SES HORAIRES DE TRAVAIL

La direction de Vauxhall, filiale britannique du groupe automobile General Motors, a annoncé aux 30 000 salariés de ses usines de Luton, Ellesmere Port et de Dunstable en Grande-Bretagne, que les horaires de travail seront réduits et les heures supplémentaires supprimées jusqu'à la fin de l'année.

Cette décision, dont les détails n'ont pas été révélés, s'explique par la baisse des ventes des véhicules Vauxhall (13 % de moins qu'il y a un an au cours des sept premiers mois) en Grande-Bretagne et à l'étranger, baisse qui nécessite une réduction de la production et des stocks. En juin, l'usine de Luton avait déjà été arrêté deux semaines.

● *Renault-Gitane* va ouvrir une nouvelle usine à Saint-Père-en-Retz (Loire-Atlantique) à 40 kilomètres de l'usine mère située à Machecoul. Cette nouvelle unité, qui devrait employer quatre-vingts salariés en 1981 et cent soixante en 1982, pourrait produire cent vingt mille bicyclettes par an. Elle représente un investissement de 26 millions de francs. Renault-Gitane, filiale du groupe nationalisé depuis 1975, emploie cinq cent cinquante personnes à Nantes

● *M. Pierre Bilger*, directeur du cabinet de M. Maurice Papon, ministre du budget, vient d'être nommé au grade de chef de service. M. Biger conserve ses fonctions de directeur de cabinet.

[Né le 27 mai 1940, M. Pierre Bilger fut affecté en 1967, à sa sortie de l'ENA, à l'inspection générale des finances. Chargé de mission à la direction du budget, de 1972 à 1974, il fut ensuite appelé au cabinet de M. Jean-Pierre Fourcade, au ministère de l'économie et des finances, comme chargé de mission, puis conseiller technique de 1974 à août 1976, avant d'occuper les mêmes fonctions au cabinet de ses successeurs, MM. Michel Durafour (septembre 1976-avril 1977), puis Robert Boulin, d'avril à octobre 1977. Il était depuis cette date sous-directeur (première sous-direction) à la direction du budget lorsqu'il fut appelé, en avril 1978, par M. Papon à prendre la direction de son cabinet au ministère du budget.]

● *Investissements étrangers : Nouvelles mesures de libéralisation.* — Un arrêté, publié au *Journal officiel* du 9 août, complète les mesures de libéralisation des investissements français dans les pays du Marché commun et européens en France (*le Monde* du 6 août) L'arrêté du 9 août concerne cette fois les relations financières avec les autres pays étrangers Les investissements français directs à l'étranger sont désormais dispensés d'autorisation préalables s'ils ne dépassent pas 5 million de francs, au lieu de 3 millions auparavant. De même, pour les investissements étrangers en France,

ÉNERGIE

LES IMPORTATIONS FRANÇAISES DE PÉTROLE ONT BAISSÉ DE 10,55 % AU PREMIER SEMESTRE

Les importations françaises de pétrole ont diminué de 10,55 % pendant le premier semestre par rapport à la même période de 1979 et atteignent 57,22 millions de tonnes. Ces statistiques que vient de publier la direction générale des douanes sont en contradiction avec les chiffres que nous avions donnés — sur la foi d'une dépêche — dans *le Monde* du 9 août.

Le coût global de ces achats du premier semestre est proche de 54 milliards de francs (53,5), soit le montant de la facture de l'ensemble de l'année 1978. Plus de la moitié de l'approvisionnement français (56,30 %) a été assuré au cours de ces six premiers mois par deux pays, l'Arabie Saoudite et l'Irak, dont les prix des bruts ont été inférieurs à la moyenne générale (en C.A.F., 861,68 francs à la tonne pour le pétrole saoudien et 924,78 francs pour l'irakien, alors que la moyenne s'établit à 939,02 francs par tonne).

Les chiffres du premier semestre montrent que la France devrait respecter pour 1980 les engagements pris à Bruxelles de ne pas dépasser un plafond d'importation de 117 millions de tonnes.

Rappelons que les statistiques des douanes ne comportent pas l'achat et la vente de produits raffinés.

ÉTRANGER

CANADA

● *L'industrie canadienne* n'a fonctionné qu'à 86,3 % de ses capacités durant le premier trimestre de 1980, soit un recul de 1,2 % par rapport aux trois derniers mois de 1979, et de 1,8 % par rapport à la moyenne générale réalisée l'année précédente. Parmi les grands secteurs industriels, seul celui des mines — qui comprend les puits de pétrole — a enregistré une très faible amélioration par rapport à la fin de 1979, passant de 78,8 % à 78,9 %. Pour sa part, la production manufacturière a reculé de 1,1 % durant la même période. — *(A.F.P.)*

ETATS-UNIS

● *Les ventes américaines au détail* ont progressé, en juillet, pour le deuxième mois consécutif. Selon le département du commerce, ces ventes ont totalisé 77,1 milliards de dollars, en hausse de 2 % sur celles de juin. Les seules ventes de biens durables ont augmenté de 4,8 %, totalisant 24,2 milliards. Les ventes d'automobiles, en particulier, ont fait un bond de 8,3 %, s'élevant à 13,6 milliards. Dans les milieux économiques, on voit dans cette reprise des ventes au détail un nouvel indice que la récession américaine pourrait bientôt s'achever. — *(A.F.P.)*

R.F.A.

● *Le ralentissement conjoncturel* a amené, en Allemagne fédérale, une augmentation des faillites de 10 % au premier semestre par rapport aux six premiers mois de 1979. Selon l'Office fédéral de statistiques, ce sont le commerce et les services qui ont été les plus touchés parmi les trois mille quatre-vingt-huit faillites d'entreprises enregistrées de janvier à juin.

SUISSE

● *Hausse modérée du coût de la vie.* — L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en Suisse en juillet et de 3,3 % en un an. Cette hausse du coût de la vie est principalement imputable, comme en juin (+ 0,4 %), à la hausse des prix des produits alimentaires, notamment celle des fruits, provoquée par les conditions atmosphériques. — *(A.F.P.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep + ou Dép. −		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. −		SIX MOIS Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U.	4,1320	4,1340	+ 25	+ 55	+ 20	+ 60	— 75	+ 25
$ can.	3,5650	3,5680	+ 15	+ 55	— 15	+ 35	— 120	+ 5
Yen (100)	1,8320	1,8350	— 20	+ 10	— 30	+ 5	— 55	+ 15
DM	2,3130	2,3165	+ 35	+ 65	+ 75	+ 110	+ 295	+ 375
Florin	2,1240	2,1280	+ 5	+ 30	+ 15	+ 45	+ 80	+ 160
F.B. (100)	14,5030	14,5190	— 260	— 90	— 580	— 360	—1620	—1020
F.S.	2,5060	2,51	+ 95	+ 130	+ 195	+ 240	+ 670	+ 770
L. (1 000)	4,8990	4,9050	— 690	— 560	—1400	—1230	—3800	—3500
£	9,7340	9,7940	— 560	— 460	—1060	— 940	—2480	—2210

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 3/4	9 1/8	8 3/8	8 3/4	8 1/2	9	7 3/4	8 1/4
$ E.-U.	9 1/4	9 1/2	9 3/4	10	10	10 3/8	10 7/8	11 1/4
Florin	9 3/4	10 1/2	9 5/8	10	9 1/2	10	9 1/2	10
F.B. (100)	12	14	12 1/2	13 1/8	12 1/2	13 1/8	12 5/8	13 1/8
F.S.	7 7/8	8 1/8	5 1/4	5 3/4	5 1/4	5 3/4	5 1/4	5 5/8
L. (1 000)	15	17 1/2	24	26	24 3/4	26 1/2	25	27
£	15 3/4	16 3/4	16 1/2	17	16 3/8	16 7/8	15 5/8	16 1/4
Fr. franç.	10 1/2	11	11	11 1/2	11	11 1/2	11 1/8	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ CENTRALE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE FRANCE

AGF

SOCIÉTÉ ANONYME CRÉÉE PAR LA LOI DU 4-1-1973
CAPITAL SOCIAL : 145 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 87, rue Richelieu, 75002 PARIS

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL

(en millions de francs)

PREMIER SEMESTRE	1979	1980	Variation
A.G.F. Vie	1 583	1 814	+ 14,6 %
A.G.F. - I.A.R.T.	2 260	2 523	+ 11,6 %
	3 843	4 337	+ 12,8 %

Les deux sociétés A.G.F. VIE et A.G.F. I.A.R.T. sont filiales de la Société Centrale des A.G.F. qui a exclusivement pour objet de détenir directement ou indirectement la totalité des Sociétés constituant le Groupe des A.G.F.

— 1 500 AGENTS GÉNÉRAUX
— LES RÉSEAUX COMMERCIAUX
ET LES REPRÉSENTANTS DES A.G.F. DANS PLUS DE 50 PAYS METTENT LEUR EXPÉRIENCE A VOTRE SERVICE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé des sociétés contrôlées à plus de 60 % par la Compagnie s'est élevée pour le premier semestre 1980 à 13 111 millions de francs, hors taxes, en augmentation de 26 % par rapport au premier semestre 1979.

Ce montant inclut le chiffre d'affaires de diverses sociétés, telles que Sainrapt et Brice, Devars Naudo, Laminoirs, Tréfileries et Câbleries de Lens, Société Lensoise du Cuivre, dont le groupe a pris le contrôle à la fin de l'année dernière ou au cours du deuxième trimestre de l'année en cours ; il ne comprend plus le chiffre d'affaires d'Arnould-F.A.E., dont le contrôle a été cédé à l'automne 1979, ni celui de S.G.E. Nigéria, dans laquelle le groupe n'a plus qu'une participation minoritaire et qui figure désormais parmi les sociétés affiliées. Le taux de progression à structure comparable du chiffre d'affaires consolidé hors taxes des sociétés contrôlées est d'environ 17 %.

Le chiffre d'affaires des sociétés affiliées s'élève à 6 931 millions de francs, en progression de 15,5 % par rapport au premier semestre de 1979 (+ 11 % à structure comparable).

Au total, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 20 042 millions de francs pour le premier semestre 1980, en augmentation de 22,2 % par rapport au premier semestre de 1979, la progression à structure comparable étant de l'ordre de 14,5 %.

La répartition de ce chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

Millions de francs	1979	1980	Variation
Sociétés contrôlées :			
Entreprise électrique	1 097	1 170	+ 6,6 %
Entreprise et ingénierie	2 600	3 845	+ 47,9 % (1)
Télécommunications et informatique	2 880	3 315	+ 15,1 %
Câbles	828	1 424	+ 72 % (2)
Accumulateurs et piles	1 161	1 357	+ 16,8 %
Grand public	298	349	+ 16,9 %
Matériaux	591	720	+ 21,9 %
Autres secteurs	949	931	— 1,9 % (3)
Total	10 404	13 111	+ 26 %
Sociétés affiliées :			
Alsthom-Atlantique	5 058	5 369	+ 6,1 %
Autres sociétés affiliées	944	1 562	+ 65,4 % (4)
Total	6 002	6 931	+ 15,5 %
Total général	16 046	20 042	+ 22,2 %

(1) A structure comparable + 15,2 %.
(2) A structure comparable + 31,2 %.
(3) A structure comparable + 26,2 %.
(4) A structure comparable + 30 %.

LA BANQUE NATIONALE DE PARIS ET LE MARCHÉ DE L'EUROFRANC

Le Royaume de Suède vient de contracter un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'eurofrancs français.

La signature de l'opération a eu lieu dans les locaux de l'ambassade de France à Stockholm, en présence des représentants du National Debt Office, d'une part, et de ceux de la Banque nationale de Paris et de la Caisse des dépôts et consignations, chefs de file, d'autre part.

Les cochefs de file étaient : Morgan Guaranty Ltd, Kuwait Investment Company (S.A.K.), Bruxelles-Lambert S.A., Crédit Lyonnais, Crédit Suisse First Boston Ltd, Goldman Sachs International Corp., Kredietbank International Group, Nomura Europe N.V., Salomon Brothers International, S.G. Warburg and Co. Ltd, P.K. Banken, Skandinaviska Enskilda Banken et Svenska Handelsbanken.

Les obligations, qui ont une durée de 5 ans, ont été émises au pair avec un intérêt de 12 7/8 % l'an.

Il s'agit là de la première émission sur le marché de l'eurofranc pour le Royaume de Suède et de la plus importante émission, en volume, lancée par un emprunteur étranger sur ce marché.



FRANCE GARANTIE

ERRATUM

Le dividende a été mis en paiement le *24 mars 1980 et non le* 30 juin 1980.

LES SICAV DES CAISSES D'EPARGNE
gérées par la caisse des dépôts et consignations

LE LIVRET PORTEFEUILLE — Une SICAV "diversifiée" (LLP)	
ACTIONS FRANÇAISES	27,2 %
OBLIGATIONS FRANÇAISES	38,2 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	17,2 %
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES	4,4 %
LIQUIDITÉS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	13,0 %
Actif net	F.1 530 045 844,85
Nombre d'actions en circulation	6 054 424
Valeur liquidative	F.252,72
Dividende net + Avoir	F.13,27

S.N. FRANCE OBLIGATIONS — Une SICAV "obligations" (SNFO)	
ACTIONS FRANÇAISES	3,7 %
OBLIGATIONS FRANÇAISES	89,1 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	0,3 %
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES	2,1 %
LIQUIDITÉS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	4,8 %
Actif net	F.2 873 308 538,86
Nombre d'actions en circulation	9 015 009
Valeur liquidative	F.318,72
Dividende net + Avoir	F.24,18

Livret BOURSE INVESTISSEMENTS — Une SICAV "MONORY" (LBI)	
	60,50 %
OBLIGATIONS FRANÇAISES	30,80 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	4,75 %
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES	0,75 %
LIQUIDITÉS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	3,20 %
Actif net	F.918 153 473,67
Nombre d'actions en circulation	5 194 126
Valeur liquidative	F.176,76
Dividende net + Avoir	F.11,51

Situation au 30 juin 1980

GROUPE UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

Les produits et agios encaissés par le groupe au cours du premier semestre 1980 ont atteint 401 500 000 F contre 349 200 000 F pendant le premier semestre 1979.

Les résultats d'exploitation, en baisse au début de l'exercice en cours, se sont redressés par la suite si bien que, après impôt et provisions jugées utiles, ils n'étaient plus, au 30 juin, que légèrement inférieurs à la moitié de ceux de l'an dernier.

Si la détente du loyer de l'argent qui se dessine devait se maintenir et, *a fortiori*, s'accentuer, il est vraisemblable que le bénéfice net comptable pour l'année entière, tant de l'U.I.C. que de sa principale filiale, la Société financière SOFAL, se présenterait en augmentation sur celui de 1979, permettant de poursuivre la politique d'amélioration régulière de la distribution.

CIT-ALCATEL

Pour le premier semestre 1980, le chiffre d'affaires hors taxes s'est établi, pour la société proprement dite, à 1 759 MF contre 1 396 MF pour le premier semestre 1979, et pour l'ensemble constitué par CIT-Alcatel et ses filiales, à 3 359 MF, contre 2 933 MF, soit une progression de 14,5 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INVESTISSEMENT

en France et à l'étranger

ERRATUM

Le dividende a été mis en paiement le 24 mars 1980 et non le 30 juin 1980.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 AOUT

NET REPLI DES MINES D'OR

Bon début de semaine à la Bourse de Paris. Certes on n'a pas retrouvé, ce lundi, l'ambiance euphorique de la fin de la semaine dernière, où le marché avait gagné plus de 3 %. Mais on fait plus que consolider la hausse et l'indice instantané des valeurs gagnait encore près de 0,30 % à l'ouverture. Même si, par la suite, une partie de l'avance initiale était rognée.

La nouvelle baisse de 1/8 de point du loyer de l'argent enregistrée sur le marché monétaire à Paris, et la hausse continue de Wall Street où l'indice Dow Jones atteint ses plus hauts cours depuis trois ans sont les deux raisons les plus communément avancées pour expliquer la bonne tenue du marché parisien.

Au chapitre des hausses, on relève celles de Simca, Bis, Locafrance, Maisons Phénix, Générale d'Entreprises, Finextel et Peugeot - Citroën. Repli sensible de Lesieur, Saint-Louis, Prénatal,

Aux valeurs étrangères, les américaines, notamment General Motors se comportant honorablement en liaison avec la bonne tenue de Wall Street et la stabilité du dollar. Hausse des allemandes

Dans cette ambiance, somme toute assez calme, l'attention s'est surtout portée, à Paris, comme sur les autres places internationales, sur le métal jaune et les mines d'or. Si l'once d'or s'inscrit en repli de 2 % environ, c'est une véritable déroute qu'ont connue les mines. Les baisses à Paris vont de 2 % à 5,7 % pour East Rand et même 6,8 % pour Président Brant. On s'interrogeait sur les raisons d'un tel mouvement que rien a priori ne justifiait.

Sur le marché de l'or parisien, le volume des transactions a atteint 11,5 millions de francs (contre 12,1 millions vendredi). Le lingot revient de 84 450 francs vendredi à 83 400 francs, alors que le napoléon restait stable à 749,90 francs, contre 747 francs vendredi.

LONDRES

Les cours varient de façon irrégulière mais sans s'écarter beaucoup de leurs niveaux précédents. Les pétroles s'effritent, de même que les banques, tandis que les industrielles sont plus soutenues. Tassement des fonds d'État. Recul des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 613 25 contre 617 ..

VALEURS	CLOTURE 7/8	COURS 11/8
Beecham	138 ...	145 ..
British Petroleum	362 ...	354 ...
Courtaulds	65 ...	64 ...
*De Beers	9 31	9 1/2
Imperial Chemical	364 ...	362 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	472 ...	471 ...
Shell	406 ...	414 ...
Vickers	128 .	121 ...
War Loan 3 1/2 %	31 3/4	31 5/8
*West Driefontein	90 1/2	84 1/2
*Western Holdings	77 ...	72 1/2

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

NOUVELLES DES SOCIETES —

MOTEURS BAUDOUIN. — Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 mars dernier s'élève à 7,38 millions de francs contre 13,78 millions. Le dividende global est maintenu à 45 francs.

ATELIERS DE CONSTRUCTION DU NORD DE LA FRANCE (A.N.F.). — L'exercice en cours, qui s'achèvera le 30 septembre, devrait permettre de dégager un bénéfice net d'environ 8 millions de francs contre 9,85 millions pour le précédent.

Le dividende global pourrait être maintenu à 18 francs.

S'appliquant à un capital augmenté à titre gratuit (1 pour 7), il enregistrerait une progression de 14 % Une nouvelle répartition d'actions gratuite serait envisagée en liaison avec les résultats prévisibles de la holding pour l'exercice 1980-1981.

MATSUSHITA ELECTRIC INDUSTRIAL. — Bénéfice net consolidé pour le premier semestre au 20 mai : 58 031 millions de yens contre 44 030 millions pour un chiffre d'affaires de 1 370 176 millions de yens, contre 1 105 251 millions.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	8 août	11 août
Valeurs françaises ..	108,6	108,9
Valeurs étrangères ..	113,1	113

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	109,5	109,7

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 11/8 .. .. 12 8 11 %

NEW-YORK

Nouvelle hausse

Les ventes bénéficiaires agiraient-elles comme un véritable fortifiant sur Wall Street ? C'est à croire. En tout cas, leur réapparition, lundi, en début de séance, a mobilisé les forces du marché et, après une baisse initiale, les cours ont repris leur ascension, à telle enseigne qu'en clôture l'indice des industrielles enregistrait une nouvelle hausse de 9,38 points à 964,07, son niveau le plus élevé depuis le 19 janvier 1977. Au plus bas de la journée, il s'était établi à 950,43 (— 4,26 points).

Conduite par les valeurs d'informatique et celles des entreprises fabriquant des semi-conducteurs, cette nouvelle hausse n'a cependant pas été accompagnée d'un très gros volume de transactions, l'activité, au contraire, se ralentissant quelque peu avec 44,69 millions de titres échangés contre 58,86 millions vendredi.

Les opérateurs, il est vrai, attendaient la désignation du candidat démocrate avant de s'engager plus avant. Le choix de M. Carter, confirmé ensuite, ne faisant guère de doute, c'est avant tout le programme économique dont le chef de la Maison Blanche doit prochainement donner le détail qui intéresse au plus haut point les investisseurs. Autre facteur stimulant : l'augmentation des ventes au détail (+ 2 %) en juillet.

VALEURS	COURS 8/8	COURS 11/8
Alcoa	69 1/2	70 ...
A.T.T.	51 7/8	53 1/4
Boeing	37 5/8	38 1/2
Chase Manhattan Bank	44 1/4	45 ...
Du Pont de Nemours	47 3/4	48 ...
Eastman Kodak	65 5/8	66 1/2
Exxon	68 3/4	70 5/8
Ford	28 ...	27 7/8
General Electric	56 3/8	57 1/8
General Foods	38 3/4	38 7/8
General Motors	54 ..	54 ...
Goodyear	16 1/8	16 1/8
I.B.M.	65 1/4	68 5/8
I.T.T.	31 1/2	31 3/8
Kennecott	29 ...	29 1/4
Mobil Oil	71 3/4	72 7/8
Pfizer	42 5/8	42 3/4
Schlumberger	138 3/8	133 1/4
Texaco	37 5/8	37 3/4
U.A.L. Inc.	22 3/4	22 7/8
Union Carbide	46 1/2	47 3/8
U.S. Steel	24 3/4	24 7/8
Westinghouse	25 1/4	26 3/8
Xerox	60 1/4	61 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11/8	12/8
1 dollar (en yens)...	226 80	22 540

BOURSE DE PARIS - 11 AOUT - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

* Cours précédent

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/8	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1) ...	4 127	4 134	4 ...	4 310
Allemagne (100 DM).	231 180	231 360	225 ..	237 ...
Belgique (100 F) ...	14 493	14 513	14 ..	14 70
Pays-Bas (100 fl.)...	212 390	212 670	206	216
Danemark (100 krd).	74 256	74 940	71 500	76 500
Norvège (100 k) ...	84 810	84 900	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 779	9 786	9 500	10 ...
Italie (1 000 lires) .	4 987	4 903	4 700	5 050
Suisse (100 fr.).....	258 180	260 250	244 ..	256
Suède (100 krs).....	98 800	99 100	95 ..	100 500
Autriche (100 sch.)..	32 630	32 675	31 300	33 400
Espagne (100 pes.)..	5 723	5 732	5 550	5 950
Portugal (100 esc.)..	8 350	8 350	8 100	9
Canada ($ can. 1)...	3 569	3 570	3 430	3 600
Japon (100 yens)....	1 823	1 823	1 740	1 840

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/8
Or fin (kilo en barre)..	84250 .	83200 ..
Or fin (en lingot).....	84450 ..	83400
Pièce française (20 fr.).	747 ..	749 90
Pièce française (10 fr.).	399 90	404 ..
Pièce suisse (20 fr.)...	614 20	628 ..
Pièce latine (20 fr.)...	612 .	615 ..
Souverain	798 ..	780 ..
Pièce de 20 dollars....	3078 .	3100 ..
Pièce de 10 dollars....	1549	1608 ..
Pièce de 5 dollars....	.. ..	880 ..
Pièce de 50 pesos.....	3565 ..	3590 ..
Pièce de 10 florins ...	680 .	696 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

POUR PEU QUE LUI SOIT PRÉSENTÉ UN PLAN DE REDRESSEMENT CRÉDIBLE

L'État est prêt à apporter 150 millions de francs à la société nouvelle Manufrance

Le conseil d'administration de la Société nouvelle Manufrance (S.N.M.) se réunit ce mardi 12 août dans l'après-midi dans un grand hôtel parisien. Assistera-t-on de nouveau à un marathon comme lors des deux dernières réunions ? On ne peut l'exclure, tant il est vrai que cette séance est importante pour l'entreprise stéphanoise. De deux choses l'une en effet : ou bien le conseil adopte définitivement un plan de relance bénéficiant de l'aval des pouvoirs publics. Ou bien il n'y parvient pas et, dans cette hypothèse, on voit mal comment pourrait être évité le dépôt de bilan.

Dans l'attente des résultats de cette réunion, les travailleurs de Manufrance, revenus de vacances pour certains, ont décidé d'occuper les locaux. Ils ont reçu lundi 11 août l'appui du parti communiste qui, par la voix de M. Charles Fiterman, a mis en garde les pouvoirs publics « contre les conséquences de tout nouveau retard, de toute nouvelle exigence et plus encore d'un refus d'attribution des moyens financiers ».

De son côté, M. Joseph Sanguedolce, maire (P.C.) de Saint-Etienne, a annoncé que la MACIF, actionnaire principal de la S.N.M., aurait finalement accepté de donner sa caution au prêt de 40 millions de francs que pourrait consentir la société ancienne à la nouvelle. Pour garantir cette caution, la MACIF détiendrait 70 % des actions d'une société holding qui rachèterait les immeubles, les machines et le titre le Chasseur français, *pour un prix de 100 millions de francs (très inférieur à la valeur réelle de ces actifs), dont le paiement serait échelonné à partir de 1982.*

Mardi en fin de matinée, le ministre de l'économie a révélé que l'Etat était prêt à apporter une aide de 150 millions de francs à Manufrance pour peu que le conseil d'administration de celle-ci présente un plan de redressement crédible.

Si elle est confirmée, la décision prise par la MACIF — cette mutuelle d'assurances devenue l'actionnaire principal de la S.N.M. — de cautionner le prêt de 40 millions de francs que pourrait consentir l'ancienne société Manufrance à la nouvelle, lèverait un des obstacles qui aurait pu s'opposer à une relance de l'entreprise stéphanoise.

Les pouvoirs publics, en effet, avaient mis deux conditions à leur aide. Les actionnaires devaient s'engager financièrement ; le plan de redressement présenté au Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles (CIASI) — organisme chargé de venir en aide aux entreprises en difficultés — devait être crédible. La première condition est remplie; reste la seconde.

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration le 29 juillet, M. Blaise de Saint-Just, nommé à cette occasion administrateur délégué de la Société nouvelle Manufrance (S.N.M.), a présenté un plan de redressement comportant notamment, outre une révision des statuts de l'entreprise, qui serait transformée en société à directoire et conseil de surveillance, la vente de la plupart des magasins de la société stéphanoise et la création de trois filiales groupant, l'une la vente directe (vente par correspondance, vente par catalogue), l'autre la fabrication (armes, cycles, machines à coudre), une troisième, sorte de holding, étant propriétaire du titre du *Chasseur Français* et des actifs cédés par l'ancienne société à la nouvelle.

Les grandes lignes de ce plan étaient de nature à satisfaire les pouvoirs publics qui, depuis longtemps, souhaitaient une filialisation des activités de Manufrance, seule possibilité réelle, à leurs yeux, d'attirer de nouveaux investisseurs

Le plan Saint-Just n'en a cependant pas pour autant été immédiatement adopté par les fonctionnaires, qui estimaient que les prévisions de développement de la firme, telles qu'elles étaient présentées par M. de Saint-Just, n'étaient pas réalistes Dans son étude, le nouvel administrateur prévoyait que les pertes de Manufrance atteindraient 27 millions de francs en 1980, 21 millions de francs en 1981, et qu'un résultat positif — 3,5 millions de francs — serait dégagé dès 1982, qui atteindrait 21,4 millions de francs en 1983. Les besoins financiers étaient estimés à 338,4 millions de francs pour la période 1980-1983, dont 142 millions de francs pour les investissements et 48 millions pour éponger les pertes de 1980 et 1981.

Les fonctionnaires du CIASI ont estimé que cette étude péchait par optimisme. Ils ont donc demandé à M. de Saint-Just de revoir ses estimations en baisse et de tenter de mesurer les effets d'une telle révision sur l'emploi. En clair, les fonctionnaires estiment que des licenciements ou des suppressions d'emplois supplémentaires doivent être envisagés si l'on veut élaborer un plan crédible qui pourrait alors être soutenu massivement par l'Etat. Ce sont, en effet, quelque 150 millions de francs que les pouvoirs publics sont prêts à apporter à Manufrance.

Que va faire le conseil ? Adoptera-t-il un plan plus sévère pour pouvoir bénéficier de cette aide indispensable ? Et dans cette hypothèse, quelle serait la réaction des travailleurs et du P.C. qui manifestement entend faire de Manufrance un de ses chevaux de bataille de l'été ? La réunion du conseil promettait d'être longue...

PH. L.

A Genève

Un Irakien est élu président de la conférence sur la non-prolifération des armes nucléaires

De notre correspondante

Genève. — La deuxième conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui réunit, à partir du 11 août, pour cinq semaines au Palais des nations à Genève, une soixantaine de pays (*le Monde* daté 10-11 août), allait s'ouvrir dans un climat empreint d'indifférence, quand survint un événement plutôt inattendu : c'est un membre du gouvernement irakien, M. Ismat Kittani, sous-secrétaire aux affaires étrangères, qui a été élu — sans débat — président de la réunion.

Cette élection est ressentie comme un succès par certains pays du tiers-monde, qui se sentent frustrés de ne pas faire partie du club des puissances atomiques, mais elle n'a pas manqué de provoquer quelque malaise. En dépit de l'absence de la France, le récent accord nucléaire franco-irakien, ou plus précisément l'inquiétude qu'il suscite, n'était pas absent de l'esprit des participants (1).

La conférence a entendu un message de M. Waldheim, selon qui « *il s'agit d'empêcher que d'autres Etats, en dehors des cinq existants, se dotent d'armes nucléaires et de réduire progressivement l'arsenal nucléaire jusqu'à le faire disparaître. Cela entraîne de la part des Etats, qu'ils aient ou non l'arme nucléaire, des obligations et des responsabilités* ».

Pour sa part, M. Sigvard Eklund, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne, s'est montré confiant en l'avenir. Il a mis en valeur les bienfaits de l'utilisation pacifique de l'atome et déploré les réticences de plusieurs pays à cet égard.

Cet optimisme semble être partagé par M. Leonid Brejnev. Dans un message adressé à la conférence, le président soviétique se félicite de la conclusion du Traité qui a « *jeté des bases solides pour le développement d'une coopération internationale fructueuse dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, et a réuni des conditions propices à l'emploi massif de l'énergie atomique à des fins créatrices* ». Selon lui, le Traité sur la non-prolifération « *sert effectivement les intérêts de tous les pays, grands aussi bien que petits, nucléaires et non nucléaires, industriels et en développement* ». M. Brejnev conclut en affirmant que l'U.R.S.S. n'utilisera pas d'armes nucléaires contre les pays qui ont refusé d'en disposer ou d'en accepter sur leur territoire : « *Nous sommes prêts à conclure un accord à cet effet avec tout pays concerné* », écrit-il.

En revanche, M. Frank Barnaby, directeur de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, a fait part, au cours d'une conférence de presse, de sa profonde angoisse face à la prolifération des réacteurs nucléaires, lesquels, faute d'un système de contrôle adéquat, risquent d'être aisément transformés en machines de guerre atomique. Les pays industrialisés devraient, à son avis, venir en aide au tiers-monde, afin que celui-ci dispose d'autres sources d'énergie nécessaires à son développement. — I. V.

(1) Commentant l'élection de M. Kittani, qui a été préféré à Mme Inga Thorsson (Suède), dont les pays occidentaux avaient retiré la candidature, l'agence irakienne d'information INA appelle les pays arabes à « *adopter une position commune pour faire face à la campagne sioniste contre le programme nucléaire pacifique de l'Irak* ». Cette position, ajoute-t-elle, « *doit être un prolongement de la coopération existant entre les pays non alignés et ceux du bloc socialiste* ».

UNE BOMBE POUR LA PRESSE ?

Dans son discours à la conférence de Genève, M. Eklund, le directeur suédois de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a fait une suggestion frappante. Dans le but, a-t-il dit, « *de donner aux moyens d'information dans le monde entier une idée de la puissance destructrice des nouvelles armes nucléaires* », les pays disposant de cette arme devraient « *organiser une explosion de démonstration* ».

M. Eklund n'a pas dit où devrait être expérimentée cette « *bombe pour la presse* », laquelle, a-t-il précisé, « *ne serait pas nécessairement la plus perfectionnée* » des armes existantes. L'expérience devrait néanmoins être compatible avec le traité de limitation partielle des essais nucléaires, qui interdit les expériences en atmosphère.

M. Eklund a encore précisé que cinquante-trois explosions nucléaires ont été enregistrées en 1979, ce qui porte à quatre cent vingt le nombre des expériences réalisées par les cinq puissances nucléaires au cours des dix dernières années. L'arsenal de ces cinq puissances atteint aujourd'hui cinquante mille charges atomiques, pour une puissance équivalant à un million de fois la bombe d'Hiroshima ou encore à 3 tonnes d'explosif classique par être humain.

L'explosion publique d'une de ces charges, estime M. Eklund, « *déclencherait une réaction massive de l'opinion contre les armes atomiques, dans les Etats nucléaires comme dans les autres* ».

LES TARIFS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ VONT AUGMENTER LE 15 AOUT

Le comité national des prix se réunit le mercredi 13 août pour entériner la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité décidée par les pouvoirs publics. Cette augmentation, qui serait en moyenne de l'ordre de 5 % pour l'électricité et de 8,5 % pour le gaz, entrerait en vigueur avant la fin de la semaine.

Les dernières hausses remontaient au 4 janvier 1980. Elles avaient été, pour les usagers domestiques, de 11,8 % pour le G.D.F. et de 10,8 % pour l'E.D.F. Depuis lors, les responsables des deux entreprises nationales s'étaient inquiétés du retard apporté dans le relèvement de leurs tarifs, Le Gaz de France doit en effet supporter un fort renchérissement de ses approvisionnements extérieurs à un moment où la part des importations dans la consommation nationale de gaz s'accroît. Au mois de mai, le président du Gaz de France avait prédit de lourdes pertes pour 1980 si les tarifs n'étaient pas relevés rapidement.

Electricité de France a, pour sa part, subi le contrecoup des hausses pétrolières. Rappelant l'intention affichée par le mouvement de répercuter toute hausse du fuel supérieur de 2 % à la croissance du PIB marchand, M. Boiteux, président d'E.D.F., avait estimé le moment venu, dès le mois de mars. Une hydraulicité exceptionnelle et la baisse depuis quelques semaines des prix du fuel lourd ont permis de retarder la hausse.

La grève des marins-pêcheurs

Le conflit s'étend à des ports du Calvados

La « grogne » des marins-pêcheurs partie de Boulogne-sur-Mer s'étend maintenant dans le Calvados. A Port-en-Bessin, deuxième port de pêche artisanal français, et à Grandcamp, ils ont décidé de rester à quai comme à Etaples, le petit port voisin de Boulogne. Les artisans pêcheurs veulent ainsi protester contre l'augmentation du prix du fuel.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, doit, au cours d'une conférence de presse réunie ce mardi 12 août après-midi, préciser sa position dans ce conflit.

A Port-en-Bessin, le lundi 11 août, à 11 heures, une centaine de femmes de marins ont envahi les locaux des affaires maritimes en y « enfermant » les deux fonctionnaires qui s'y trouvaient. Cette occupation a pris fin à 18 heures. Pendant ce temps, les vingt-sept marins-pêcheurs qui étaient présents, ce même jour, à Port-en-Bessin, votaient à l'unanimité une « *grève à quai* » illimitée et décidaient de rappeler ceux qui étaient en mer.

La flotille de pêche portaise est de quatre-vingt-six bateaux, qui ont pêché l'an dernier près de 11 000 tonnes de poisson. Sa situation est d'autant plus délicate que les conditions climatiques et une nouvelle réglementation anglaise ont entraîné une chute brutale des prises d'encornet et de rouget barbet, qui forment habituellement les principaux apports en cette saison. Les grévistes de Port-en-Bessin réclament essentiellement que le gouvernement ramène le prix du carburant à son prix moyen de l'an dernier : 80 centimes environ le litre, soit 45 centimes de moins qu'actuellement.

Ce même lundi, en fin d'après-midi, les marins du port voisin de Grandcamp ont barré les accès au port.

Pendant ce temps, dans le Nord, la situation reste en l'état. Les marins-pêcheurs de Boulogne et d'Etaples ont bloqué lundi 11 août, dans l'après-midi, pendant quelques heures, l'aéroport du Touquet ; des départs d'avions ont dû être retardés. Ils ont aussi préparé l'opération ville morte qui est organisée le mercredi 13 août à Boulogne-sur-Mer. Une délégation du P.C.F., conduite par M. Roland Leroy, député de Seine-Maritime, directeur de *l'Humanité*, et par M. Jean Bardol, député du Pas-de-Calais, doit se rendre ce mardi dans cette ville.

La grève de Boulogne ne gêne pas actuellement Rungis estime M. Michel Thierry, directeur adjoint du service poisson du marché d'intérêt national installé aux portes de Paris.

« *Le mois d'août*, dit-il, *est une période calme pour le marché parisien. Les arrivages de poisson, qui étaient de 290 tonnes environ l'an dernier à cette époque, sont, ce mardi 12 août, de 310 tonnes. Mais les importations ont augmenté de 10 à 13 % pour compenser le manque d'arrivage en provenance de Boulogne.* »

D'autre part, M. Léonce Deprez, maire U.D.F. du Touquet et président du syndicat intercommunal de la région d'Etaples, a adressé à M. Joël Le Theule, ministre des transports, une lettre dans laquelle il déclare notamment :

« *Le conflit qui oppose les armateurs à leurs équipages pourrait trouver une solution si des mesures gouvernementales venaient alléger les charges qui pèsent sur les frais généraux des entreprises maritimes.* »

Les difficultés du groupe Willot aux Etats-Unis

LES BANQUES GÈLENT LES DÉPOTS DE LA CHAINE KORVETTES

Les quatre principaux créanciers de la chaîne de magasins Korvettes, filiale aux Etats-Unis du groupe Agache-Willot, ont exigé, vendredi 8 août, le remboursement immédiat des dettes de la firme, qui s'élèvent à 55 millions de dollars. Les banques de Korvettes ont, à titre conservatoire, « *gelé* » les avoirs de la firme, a indiqué, lundi 11 août, un porte-parole de la Banker's Trust, l'un de ces créanciers, avec la Chase Manhattan Bank, la Manufacturers Hanover Trust et la compagnie d'assurances Prudential Insurance Co.

Par cette décision brutale, les créanciers de Korvettes entendent protester contre le refus des frères Willot d'entériner le plan de redressement mis sur pied avec leur accord par le P.-D.G. de Korvettes, M. Joseph Ris. Ce plan prévoyait l'abandon par les banques de 50 % environ de la dette — le reste étant pour moitié remboursé « cash » par le groupe Willot et pour moitié remboursé en quatre ans, — en contrepartie d'une participation de 25 % aux bénéfices et dans les plus-values réalisées lors des ventes d'actif d'ici à 1987.

Le refus de la maison-mère française a entraîné la démission du P.-D.G. Un représentant du groupe Willot devrait rencontrer mercredi 13 août les principaux créanciers, afin de trouver une solution au conflit. Pour l'heure, en effet, « *aucune décision irrévocable n'a été prise* », a déclaré un représentant de la Chase Manhattan Bank. Si le différend persistait, la chaîne Korvettes pourrait être contrainte de déposer son bilan.

● *M. Doublier-Vilette*, président de l'association Les Croisés du Sacré-Cœur, a annoncé, lundi 11 août à Lourdes, que les catholiques traditionnalistes présenteront un candidat à l'élection présidentielle. Le nom de ce candidat sera rendu public le vendredi 15 août.

Le numéro du « Monde » daté 12 août 1980 a été tiré à 497 950 exemplaires.

A B C D E F G

La famine en Ouganda

KAMPALA DONNE LE FEU VERT AU PLAN FRANÇAIS

Les autorités ougandaises ont donné le feu vert, lundi 11 août dans la soirée, au plan français d'aide humanitaire dans le Karamoja, province du Nord-Est où sévit la famine depuis plusieurs mois (*le Monde* daté 10-11 août). M. Paulo Muwanga, président de la commission militaire au pouvoir à Kampala, a exprimé à M. Jean-Xavier Clément, l'ambassadeur français, sa satisfaction devant la rapidité avec laquelle le plan a été mis sur pied.

A l'Elysée, on indiquait mardi en fin de matinée que le lieutenant-colonel Pfister, chargé d'organiser une base d'appui par Paris, se rendrait mercredi à Soroti, à 250 kilomètres au nord-est de Kampala. Les Français ont déjà procédé à l'achat de six camionnettes à Nairobi ainsi qu'à celui, en France, de deux autres véhicules. Les deux hélicoptères prévus pour cette opération — et qui seront basés à Soroti — doivent être opérationnels, comme annoncé, le 18 août.

MORT DU CINÉASTE WILLI FORST

Le cinéaste autrichien Willi Forst est mort le 12 août. Il était âgé de soixante-seize ans.

[Né à Vienne le 7 mars 1904, Willi Forst est le séducteur souriant, le roi de l'opérette pendant quinze ans, de 1930 à 1945. Comédien, il tourne plusieurs films avec Geza von Bolvary, qui sont de grands succès populaires sans prétention. Lui-même aborde la réalisation avec des comédies (*Mascarade* en 1936, *Bel Ami* en 1939, *Opérette* en 1940 et *l'Auberge du Cheval-Blanc* en 1956), auquel il essaie d'apporter une ironie subtile, mais son goût du spectacle l'emporte.]